

## PACTE TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

### ENTRE

- **La Communauté de communes de l'Argonne Ardennaise**  
Représentée par son Président, Benoît SINGLIT, autorisé à l'effet des présentes suivant la délibération 2021/108 en date du 8 juillet 2021,

d'une part,

### ET

- **L'État,**  
Représenté par M. Jean-Sébastien LAMONTAGNE, Préfet des Ardennes,  
Ci-après désigné par « l'État » ;
- **Le conseil régional Grand-Est,**  
Représenté par son Vice-président, Boris RAVIGNON, par délégation de Jean ROTTNER,  
autorisé à l'effet des présentes suivant la délibération du 19 novembre 2021 de la  
Commission Permanente du Conseil régional,
- **Le conseil départemental des Ardennes,**  
Représenté par son Président, Noël BOURGEOIS, autorisé à l'effet des présentes suivant la  
délibération du 27 septembre 2021 de la Commission Permanente du Conseil départemental,

d'autre part,

Ainsi que l'Agence de l'eau Rhin-Meuse, l'Agence de l'eau Seine-Normandie, l'Agence de la transition écologique, l'Agence nationale de l'habitat, l'Agence régionale de santé, la Banque des Territoires, le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement, la Fondation du patrimoine et la Caisse d'Allocations Familiales.

Il est convenu ce qui suit:

## *Préambule*

Le dialogue entre l'État et les collectivités locales, bien que continu et nourri par de nombreuses actions contractualisées, apparaît aujourd'hui moins structuré en raison de la diversité et de la multiplicité des contrats ou pactes sectoriels. Pourtant l'ensemble des actions engagées, traduisant la richesse et la diversité des politiques publiques mises en œuvre dans le département des Ardennes, poursuit un objectif commun : la valorisation économique, social et environnemental du territoire.

Afin de renouveler ce dialogue et de lui donner une portée transversale, effective et constructive, l'État, la Région Grand-Est, le Département des Ardennes, la Communauté de communes de l'Argonne Ardennaise ainsi que l'ensemble des acteurs de la sphère publique réaffirment leurs engagements respectifs dans cette dynamique commune de la relance, de la transition écologique et de la mise en valeur du territoire de la Communauté de communes de l'Argonne Ardennaise par la conclusion du présent « Pacte territorial de relance et de transition écologique ».

Ce pacte a vocation à fédérer les acteurs publics intéressés autour de l'ensemble des contrats, programmes ou pactes sectoriels existants, quelle que soit la politique publique concernée ou l'entité publique qui le porte. L'objectif est de pouvoir faire converger les actions publiques engagées ou projetées afin d'en permettre la réalisation effective et opérationnelle à l'échelle de la Communauté de communes de l'Argonne Ardennaise.

Cette démarche de contrat unique initiée par l'État avec la Communauté de communes de l'Argonne Ardennaise et qui participe de la lisibilité des actions engagées au profit de son territoire est également portée par le conseil régional et le conseil départemental. Ce pacte intègre le Pacte offensive croissance emploi (POCE) que la Communauté de communes de l'Argonne Ardennaise a conclu avec le conseil régional et le Contrat de territoire que la Communauté de communes de l'Argonne Ardennaise a conclu avec le conseil départemental.

Construit à partir d'une stratégie du territoire défini par la Communauté de communes de l'Argonne Ardennaise et d'un diagnostic environnemental, ce pacte territorial engage réciproquement chacun des signataires au soutien d'une action publique commune. A cet égard, il est conçu comme un instrument contractuel évolutif, c'est-à-dire adaptable, modifiable, révisable, pour tenir compte du contexte économique, social et environnemental en permanente évolution. C'est une contractualisation souhaitée vivante adaptée à la réalité du territoire.

Cette démarche contractuelle unique globale est un gage de simplification, de transversalité et de convergence de l'action publique à échelle de l'intercommunalité. Elle rend lisible pour les porteurs de projets, les acteurs de la société civile et le public les actions soutenues de manière complémentaire par l'État, la Région Grand-Est, le Département des Ardennes au profit du territoire de la Communauté de communes de l'Argonne Ardennaise.

La réussite de cette contractualisation innovante repose à titre principal sur un accord de volontés de l'ensemble des signataires et partenaires associés. Elle passe par la définition d'une ossature et d'une méthodologie commune, construite autour d'une gouvernance repensée impliquant annuellement les financeurs publics à l'occasion d'une revue annuelle de projets et par la mise en place d'un suivi régulier, objectif et documenté des projets et actions identifiés par le pacte.

Cette contractualisation s'inspire en ce sens des travaux menés depuis 2019 dans le cadre du Pacte Ardennes, feuille de route partagée pour le département dont le pacte territorial de relance et de transition écologique assurera la déclinaison à l'échelle de l'intercommunalité.

## **ARTICLE 1<sup>er</sup> – Les objectifs du pacte**

Le Pacte territorial de relance et de transition écologique poursuit en particulier trois objectifs transversaux :

- la relance (ancrage territoriale d'une économie plurielle) ;
- la transition écologique ;
- la cohésion territoriale et sociale (ruralité).

L'objectif de transition écologique appelle une vigilance toute particulière en raison de sa transversalité. Le présent Pacte s'inscrit dans le respect des orientations du Gouvernement en matière de transition écologique lesquelles sont partagées par les collectivités locales, telles que la lutte contre l'artificialisation des sols, le développement des mobilités douces, la gestion économe de la ressource en eau, le développement des énergies renouvelables.

L'objectif de la relance impose, quant à lui, une intervention à court terme de l'ensemble des acteurs pour soutenir le secteur économique particulièrement fragilisé par les conséquences des mesures prises dans le cadre de crise sanitaire.

L'objectif de cohésion du territoire et de cohésion sociale répond aux enjeux de ruralité tels qu'ils sont développés par l'Agenda rural.

Par ailleurs, le présent pacte porte une ambition forte de revitalisation et de mobilisation pour les Ardennes par l'engagement de dynamiques numériques, inter-territoriales et transfrontalières.

## **ARTICLE 2 – Les orientations stratégiques du pacte**

Le Pacte territorial de relance et de transition écologique de la Communauté de communes de l'Argonne Ardennaise décline, à son échelle, les engagements de portée nationale, régionale et locale tels que ceux définis par :

- le Pacte Ardennes lequel poursuit quatre objectifs stratégiques :
  - Mobiliser et renforcer les compétences des Ardennais ;
  - Construire une valorisation d'excellence des patrimoines ardennais, bâtis, naturels et culturels ;
  - Donner de l'avance aux filières économiques ardennaises face aux mutations en cours ;
  - Accentuer les conditions de bien-vivre dans les Ardennes.
- le plan « France relance », l'accord de méthode Etat /Régions, l'agenda rural ;
- le contrat de plan Etat-Région (CPER) ;
- le Schéma régional de développement durable et de l'égalité des territoires (SRADDET) ;
- le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) ;
- le Business Act ;
- Les autres stratégies existantes qu'elles soient infrarégionales (ex : *Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASP)*) ou thématiques (ex : stratégie nationale bas carbone, stratégie nationale pour la biodiversité, stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté).

### **ARTICLE 3 – Le contenu du pacte**

Outre le présent socle commun qui détermine les lignes directrices d'élaboration, de gestion et de suivi du contrat applicables à l'ensemble des établissements publics de coopération intercommunale du département, le pacte de la Communauté de communes de l'Argonne Ardennaise est composé de deux fascicules :

- un fascicule définissant la stratégie du territoire;
- un fascicule opérationnel identifiant le plan d'actions décliné en fiches projets;

### **ARTICLE 4 – Le périmètre, la durée et l'évolution du pacte**

Le pacte territorial de relance et de transition écologique est défini à l'échelle de la Communauté de communes de l'Argonne Ardennaise et conclu pour une durée de six ans.

Le pacte est un document évolutif qui tient compte des actions passées et s'adapte au contexte économique, social et environnemental. Il ne remet pas en cause les engagements préexistants. Il n'est pas un document figé.

Les signataires du pacte poursuivront la démarche de simplification par l'intégration progressive des contrats existants et programmes à venir.

### **ARTICLE 5 - Les engagements réciproques de nature à fonder les actions convergentes**

#### **Article 5-1 - Les engagements communs aux signataires**

Les signataires du pacte s'accordent pour s'inscrire dans une démarche commune facilitant, par la mobilisation des moyens d'analyse et de connaissance existants, les débats avec les forces vives du territoire, la définition et l'actualisation du pacte territorial.

L'État et ses opérateurs, le conseil régional et le conseil départemental assisteront la Communauté de communes de l'Argonne Ardennaise dans l'identification des projets prioritaires et accompagneront la construction d'écosystèmes d'acteurs et de financeurs autour de ces projets.

Les signataires du pacte s'engagent à financer les projets ou à aider à trouver des financements pour les projets d'investissements avancés et contribuant aux orientations stratégiques partagées.

Les signataires du pacte s'engagent à faire avancer les projets retenus comme prioritaire soit au titre de la relance pour les projets prêts à démarrer, soit au titre d'autres politiques (ingénierie/investissement, droits communs, sur-mesure, privé...) pour les projets à faire mûrir. Ce travail de priorisation sera actualisé chaque année.

#### **Article 5-2 - Les engagements de l'Etat**

L'État contribue, en particulier par l'intermédiaire de ses opérateurs, aux moyens d'études et d'analyses dont il dispose afin d'accompagner et d'enrichir le pacte territorial (*Direction départementale des territoires (DDT), offres de services de l'agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) locale et nationale, assistance du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA), études flash de la Banque des territoires*).

L'État s'engage, par ailleurs, à être facilitateur pour l'élaboration et l'actualisation du pacte, notamment dans l'élaboration du bilan écologique, dans l'inventaire des projets, ou encore la synthèse d'éléments de stratégie de contrat préexistants signés par l'Etat.

Le contact de l'État concernant le pacte de la Communauté de communes de l'Argonne Ardennaise est le sous-préfet de Vouziers.

### **Article 5-3 - Les engagements du conseil régional**

Le conseil régional apporte son expertise et éclairage sur la situation socio-économique et environnementale propre au territoire.

Le conseil régional s'engage à :

- Accompagner la démarche en proximité grâce à la Maison de Région qui travaille en tandem avec un service contractualisation centralisé.
- Être facilitateur pour l'élaboration et l'actualisation du Pacte, notamment dans l'élaboration du bilan écologique, dans l'inventaire des projets, ou encore la synthèse d'éléments de stratégie de contrat préexistants signés par la Région.
- Proposer des outils d'aide à la consolidation de la stratégie et à la priorisation des projets.
- Faire avancer les projets prioritaires en leur apportant des solutions (classiques et/ou innovantes), notamment de financement en mobiliser l'ensemble des dispositifs de la Région et le fond territorial d'accompagnement des territoires.

Le contact du conseil régional concernant le pacte de la Communauté de communes de l'Argonne Ardennaise est Monsieur Benjamin Costenoble

### **Article 5-4 – Les engagements du conseil départemental**

Le conseil départemental accompagne la réalisation du pacte territorial en mobilisant « Ardennes ingénierie », son outil d'ingénierie départementale à destination des communes du territoire départemental et de leurs groupements dans le cadre de la conduite de leurs projets et de l'exercice de leurs compétences.

Le conseil départemental s'engage également à financer les projets inscrits dans le fascicule opérationnel via la mise en œuvre du Contrat de Territoire conclu avec la Communauté de Communes.

Le conseil départemental s'engage, par ailleurs, à être facilitateur pour l'élaboration et l'actualisation du pacte, notamment dans l'élaboration du bilan écologique, dans l'inventaire des projets, ou encore la synthèse d'éléments de stratégie de contrat préexistants signés par le conseil départemental.

Le contact du conseil départemental concernant le pacte de Communauté de communes de l'Argonne Ardennaise est Monsieur Arnaud Gonda

### **Article 5-5 – Les engagements de la Communauté de communes de l'Argonne Ardennaise**

La Communauté de communes de l'Argonne Ardennaise s'engage à :

- Associer les forces vives du territoire et mettre en place une gouvernance ;
- Élaborer, suivre, enrichir et actualiser (annuellement) sa stratégie et ses projets ;

- Définir ses besoins en accompagnement en ingénierie.

Les contacts de la Communauté de communes de l'Argonne Ardennaise sont :  
 M. SINGLIT Benoît, Président de la Communauté de Communes pour le volet élu et M. MAKSUD Léo,  
 Directeur Général des services pour le volet technique.

**ARTICLE 6 – Une gouvernance partagée et transversale : le comité de Pacte intégrateur pour réaliser une revue annuelle des projets**

L'État, le conseil régional et le conseil départemental accompagnent la Communauté de communes de l'Argonne Ardennaise dans la construction, la mise en œuvre et le suivi du pacte par une nouvelle organisation associant :

- le préfet de Département ou son représentant,
- le président du conseil régional Grand-Est ou son représentant (Maison de Région),
- le président du conseil départemental ou son représentant,
- le président et les vice-présidents du conseil communautaire de la Communauté de communes de l'Argonne Ardennaise

Ils constituent un comité de Pacte intégrateur pour effectuer l'évaluation et la revue annuelle de projets. Ils contribuent, de la sorte, à la consolidation et à la cohérence territoriale des stratégies de développement et à l'émergence de projets.

Ce comité de pacte intégrateur se réunit une fois par an pour effectuer une revue annuelle de projets. A cette occasion, la Communauté de communes de l'Argonne Ardennaise présente le bilan du pacte à l'appui d'un tableau de bord, ses propositions d'enrichissement et d'actualisation de son pacte, un état d'avancement de ses projets actifs et ceux en gestation (au fil de l'eau). À cette fin, il pourra s'appuyer sur les outils mis à sa disposition par l'État et ses opérateurs, le conseil régional et le conseil départemental.

**ARTICLE 7 – Suivi du pacte - le comité de suivi du pacte de territoire**

La Communauté de communes de l'Argonne Ardennaise assure l'élaboration du pacte, son suivi sur le court, moyen et long terme, son évaluation et son actualisation.

A cette fin, il constitue une équipe référente « projet », chargée du suivi du pacte. Cette équipe est composée de membres dont la représentation est équilibrée et adaptée aux acteurs du territoire. Sa composition collégiale est mesurée et proportionnée pour permettre un fonctionnement effectif de cette instance. Elle peut aussi associer les acteurs privés et publics du territoire. Ce comité est le lieu de définition du pacte, du suivi et de l'évaluation des projets ainsi que de l'expression des besoins d'accompagnement en ingénierie.

Le comité de suivi du pacte de la Communauté de communes de l'Argonne Ardennaise est composé :

- le sous-préfet de Vouziers
- le président du conseil régional Grand-Est ou son représentant (Maison de Région),
- le président du conseil départemental ou son représentant,
- le président et les vice-présidents du conseil communautaire de la Communauté de communes de l'Argonne Ardennaise.

Ce comité a la responsabilité de préparer la revue annuelle de projets en tenant à jour le tableau de bord établi à cet effet.

Le Président de la communauté de communes de l'Argonne Ardennaise

Benoît SINGLIT



Le Préfet des Ardennes

Jean-Sébastien LAMONTAGNE



Le Président du Conseil Régional

Boris RAVIGNON,  
Vice-président



Le Président du Conseil Départemental des Ardennes

Noël BOURGEOIS



#### **ARTICLE 8 – Suivi du pacte – les indicateurs de suivi**

La Communauté de communes de l'Argonne Ardennaise identifie des indicateurs de suivi et de la mise en œuvre du pacte territorial de relance et de transition écologique.

Ils reposent sur des données chiffrables permettant de dresser un bilan objectif des actions entreprises. Un socle minimum d'indicateurs est prévu en matière de développement économique, agriculture, tourisme, habitat et patrimoine bâti, énergies renouvelables.

Ils figureront dans le bilan annuel de chaque pacte, avec en regard, s'il existe, le niveau de l'indicateur départemental et régional. Ils devront être renseignés à chaque point d'étape du pacte, soit de manière trimestrielle, soit de manière semestrielle, soit de manière annuelle selon la disponibilité des données de l'indicateur.

#### **ARTICLE 9 – Associations et concertations avec les parties prenantes**

Le pacte ayant un impact sur le cadre de vie, la participation du public à son élaboration, à sa mise en œuvre et à son évaluation est un facteur déterminant. Elle est le gage d'une plus grande transparence et fonde la confiance des acteurs socio-économiques. Tous les acteurs qui concourent au développement du territoire sont susceptibles d'être associés tout au long de la vie du pacte notamment les acteurs socio-économiques (exemple :chambres consulaires, entreprises, acteurs économiques, universités, écoles d'enseignement supérieur et laboratoires de recherche, associations, opérateurs de l'Etat (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), Agence nationale de l'habitat (ANAH), Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU), Banque des Territoires, CEREMA) et les habitants.

La Communauté de communes de l'Argonne Ardennaise définit l'objectif, l'attendu et le cadre de la participation du public en indiquant la place, le moment et les modalités de la participation du public.

#### **ARTICLE 10 – Entrée en vigueur**

*Le présent pacte entre en vigueur à la date de sa signature*

Fait à Charleville-Mézières, en présence de Mme Josiane CHEVALIER, Préfète de la Région Grand Est.

Le 18 novembre 2021



**Caisse d'Allocations Familiales**



**Banque des Territoires**



*Sous réserve d'éligibilité des projets,*  
**Agence de l'Eau Seine Normandie**



**Agence de l'Eau Rhin-Meuse**

**epfge**

Etablissement Public Foncier  
de Grand Est

**Établissement Public Foncier de Grand Est**



# PACTE TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE

## ENTRE

- **La Communauté de communes de l'Argonne Ardennaise**  
Représentée par son Président, Benoît SINGLIT, autorisé à l'effet des présentes suivant la délibération 2021/108 en date du 8 juillet 2021,

d'une part,

## ET

- **L'État,**  
Représenté par M. Jean-Sébastien LAMONTAGNE, Préfet des Ardennes,  
Ci-après désigné par « l'État » ;
- **Le conseil régional Grand-Est,**  
Représenté par son Vice-président, Boris RAVIGNON, par délégation de Jean ROTTNER,  
autorisé à l'effet des présentes suivant la délibération du 19 novembre 2021 de la  
Commission Permanente du Conseil régional,
- **Le conseil départemental des Ardennes,**  
Représenté par son Président, Noël BOURGEOIS, autorisé à l'effet des présentes suivant la  
délibération du 27 septembre 2021 de la Commission Permanente du Conseil départemental,

d'autre part,

Ainsi que l'Agence de l'eau Rhin-Meuse, l'Agence de l'eau Seine-Normandie, l'Agence de la transition écologique, l'Agence nationale de l'habitat, l'Agence régionale de santé, la Banque des Territoires, le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement, la Fondation du patrimoine et la Caisse d'Allocations Familiales.

Il est convenu ce qui suit:

## *Preamble*

Le dialogue entre l'État et les collectivités locales, bien que continu et nourri par de nombreuses actions contractualisées, apparaît aujourd'hui moins structuré en raison de la diversité et de la multiplicité des contrats ou pactes sectoriels. Pourtant l'ensemble des actions engagées, traduisant la richesse et la diversité des politiques publiques mises en œuvre dans le département des Ardennes, poursuit un objectif commun : la valorisation économique, social et environnemental du territoire.

Afin de renouveler ce dialogue et de lui donner une portée transversale, effective et constructive, l'État, la Région Grand-Est, le Département des Ardennes, la Communauté de communes de l'Argonne Ardennaise ainsi que l'ensemble des acteurs de la sphère publique réaffirment leurs engagements respectifs dans cette dynamique commune de la relance, de la transition écologique et de la mise en valeur du territoire de la Communauté de communes de l'Argonne Ardennaise par la conclusion du présent « Pacte territorial de relance et de transition écologique ».

Ce pacte a vocation à fédérer les acteurs publics intéressés autour de l'ensemble des contrats, programmes ou pactes sectoriels existants, quelle que soit la politique publique concernée ou l'entité publique qui le porte. L'objectif est de pouvoir faire converger les actions publiques engagées ou projetées afin d'en permettre la réalisation effective et opérationnelle à l'échelle de la Communauté de communes de l'Argonne Ardennaise.

Cette démarche de contrat unique initiée par l'État avec la Communauté de communes de l'Argonne Ardennaise et qui participe de la lisibilité des actions engagées au profit de son territoire est également portée par le conseil régional et le conseil départemental. Ce pacte intègre le Pacte offensive croissance emploi (POCE) que la Communauté de communes de l'Argonne Ardennaise a conclu avec le conseil régional et le Contrat de territoire que la Communauté de communes de l'Argonne Ardennaise a conclu avec le conseil départemental.

Construit à partir d'une stratégie du territoire défini par la Communauté de communes de l'Argonne Ardennaise et d'un diagnostic environnemental, ce pacte territorial engage réciproquement chacun des signataires au soutien d'une action publique commune. A cet égard, il est conçu comme un instrument contractuel évolutif, c'est-à-dire adaptable, modifiable, révisable, pour tenir compte du contexte économique, social et environnemental en permanente évolution. C'est une contractualisation souhaitée vivante adaptée à la réalité du territoire.

Cette démarche contractuelle unique globale est un gage de simplification, de transversalité et de convergence de l'action publique à échelle de l'intercommunalité. Elle rend lisible pour les porteurs de projets, les acteurs de la société civile et le public les actions soutenues de manière complémentaire par l'État, la Région Grand-Est, le Département des Ardennes au profit du territoire de la Communauté de communes de l'Argonne Ardennaise.

La réussite de cette contractualisation innovante repose à titre principal sur un accord de volontés de l'ensemble des signataires et partenaires associés. Elle passe par la définition d'une ossature et d'une méthodologie commune, construite autour d'une gouvernance repensée impliquant annuellement les financeurs publics à l'occasion d'une revue annuelle de projets et par la mise en place d'un suivi régulier, objectif et documenté des projets et actions identifiés par le pacte.

Cette contractualisation s'inspire en ce sens des travaux menés depuis 2019 dans le cadre du Pacte Ardennes, feuille de route partagée pour le département dont le pacte territorial de relance et de transition écologique assurera la déclinaison à l'échelle de l'intercommunalité.

### **ARTICLE 1<sup>er</sup> – Les objectifs du pacte**

Le Pacte territorial de relance et de transition écologique poursuit en particulier trois objectifs transversaux :

- la relance (ancrage territoriale d'une économie plurielle) ;
- la transition écologique ;
- la cohésion territoriale et sociale (ruralité).

L'objectif de transition écologique appelle une vigilance toute particulière en raison de sa transversalité. Le présent Pacte s'inscrit dans le respect des orientations du Gouvernement en matière de transition écologique lesquelles sont partagées par les collectivités locales, telles que la lutte contre l'artificialisation des sols, le développement des mobilités douces, la gestion économe de la ressource en eau, le développement des énergies renouvelables.

L'objectif de la relance impose, quant à lui, une intervention à court terme de l'ensemble des acteurs pour soutenir le secteur économique particulièrement fragilisé par les conséquences des mesures prises dans le cadre de crise sanitaire.

L'objectif de cohésion du territoire et de cohésion sociale répond aux enjeux de ruralité tels qu'ils sont développés par l'Agenda rural.

Par ailleurs, le présent pacte porte une ambition forte de revitalisation et de mobilisation pour les Ardennes par l'engagement de dynamiques numériques, inter-territoriales et transfrontalières.

### **ARTICLE 2 – Les orientations stratégiques du pacte**

Le Pacte territorial de relance et de transition écologique de la Communauté de communes de l'Argonne Ardennaise décline, à son échelle, les engagements de portée nationale, régionale et locale tels que ceux définis par :

- le Pacte Ardennes lequel poursuit quatre objectifs stratégiques :
  - Mobiliser et renforcer les compétences des Ardennais ;
  - Construire une valorisation d'excellence des patrimoines ardennais, bâtis, naturels et culturels ;
  - Donner de l'avance aux filières économiques ardennaises face aux mutations en cours ;
  - Accentuer les conditions de bien-vivre dans les Ardennes.
- le plan « France relance », l'accord de méthode Etat /Régions, l'agenda rural ;
- le contrat de plan Etat-Région (CPER) ;
- le Schéma régional de développement durable et de l'égalité des territoires (SRADDET) ;
- le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) ;
- le Business Act ;
- Les autres stratégies existantes qu'elles soient infrarégionales (ex : *Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASP)*) ou thématiques (ex : stratégie

nationale bas carbone, stratégie nationale pour la biodiversité, stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté).

### **ARTICLE 3 – Le contenu du pacte**

Outre le présent socle commun qui détermine les lignes directrices d'élaboration, de gestion et de suivi du contrat applicables à l'ensemble des établissements publics de coopération intercommunale du département, le pacte de la Communauté de communes de l'Argonne Ardennaise est composé de deux fascicules :

- un fascicule définissant la stratégie du territoire;
- un fascicule opérationnel identifiant le plan d'actions décliné en fiches projets ;

### **ARTICLE 4 – Le périmètre, la durée et l'évolution du pacte**

Le pacte territorial de relance et de transition écologique est défini à l'échelle de la Communauté de communes de l'Argonne Ardennaise et conclu pour une durée de six ans.

Le pacte est un document évolutif qui tient compte des actions passées et s'adapte au contexte économique, social et environnemental. Il ne remet pas en cause les engagements préexistants. Il n'est pas un document figé.

Les signataires du pacte poursuivront la démarche de simplification par l'intégration progressive des contrats existants et programmes à venir.

### **ARTICLE 5 - Les engagements réciproques de nature à fonder les actions convergentes**

#### **Article 5-1 - Les engagements communs aux signataires**

Les signataires du pacte s'accordent pour s'inscrire dans une démarche commune facilitant, par la mobilisation des moyens d'analyse et de connaissance existants, les débats avec les forces vives du territoire, la définition et l'actualisation du pacte territorial.

L'État et ses opérateurs, le conseil régional et le conseil départemental assisteront la Communauté de communes de l'Argonne Ardennaise dans l'identification des projets prioritaires et accompagneront la construction d'écosystèmes d'acteurs et de financeurs autour de ces projets.

Les signataires du pacte s'engagent à financer les projets ou à aider à trouver des financements pour les projets d'investissements avancés et contribuant aux orientations stratégiques partagées.

Les signataires du pacte s'engagent à faire avancer les projets retenus comme prioritaire soit au titre de la relance pour les projets prêts à démarrer, soit au titre d'autres politiques (ingénierie/investissement, droits communs, sur-mesure, privé...) pour les projets à faire mûrir. Ce travail de priorisation sera actualisé chaque année.

#### **Article 5-2 - Les engagements de l'Etat**

L'État contribue, en particulier par l'intermédiaire de ses opérateurs, aux moyens d'études et d'analyses dont il dispose afin d'accompagner et d'enrichir le pacte territorial (*Direction départementale des territoires (DDT), offres de services de l'agence nationale de la cohésion des*

*territoires (ANCT) locale et nationale, assistance du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA), études flash de la Banque des territoires).*

L'État s'engage, par ailleurs, à être facilitateur pour l'élaboration et l'actualisation du pacte, notamment dans l'élaboration du bilan écologique, dans l'inventaire des projets, ou encore la synthèse d'éléments de stratégie de contrat préexistants signés par l'Etat.

Le contact de l'État concernant le pacte de la Communauté de communes de l'Argonne Ardennaise est le sous-préfet de Vouziers.

### **Article 5-3 - Les engagements du conseil régional**

Le conseil régional apporte son expertise et éclairage sur la situation socio-économique et environnementale propre au territoire.

Le conseil régional s'engage à :

- Accompagner la démarche en proximité grâce à la Maison de Région qui travaille en tandem avec un service contractualisation centralisé.
- Être facilitateur pour l'élaboration et l'actualisation du Pacte, notamment dans l'élaboration du bilan écologique, dans l'inventaire des projets, ou encore la synthèse d'éléments de stratégie de contrat préexistants signés par la Région.
- Proposer des outils d'aide à la consolidation de la stratégie et à la priorisation des projets.
- Faire avancer les projets prioritaires en leur apportant des solutions (classiques et/ou innovantes), notamment de financement en mobiliser l'ensemble des dispositifs de la Région et le fond territorial d'accompagnement des territoires.

Le contact du conseil régional concernant le pacte de la Communauté de communes de l'Argonne Ardennaise est Monsieur Benjamin Costenoble

### **Article 5-4 – Les engagements du conseil départemental**

Le conseil départemental accompagne la réalisation du pacte territorial en mobilisant « Ardennes ingénierie », son outil d'ingénierie départementale à destination des communes du territoire départemental et de leurs groupements dans le cadre de la conduite de leurs projets et de l'exercice de leurs compétences.

Le conseil départemental s'engage également à financer les projets inscrits dans le fascicule opérationnel via la mise en œuvre du Contrat de Territoire conclu avec la Communauté de Communes.

Le conseil départemental s'engage, par ailleurs, à être facilitateur pour l'élaboration et l'actualisation du pacte, notamment dans l'élaboration du bilan écologique, dans l'inventaire des projets, ou encore la synthèse d'éléments de stratégie de contrat préexistants signés par le conseil départemental.

Le contact du conseil départemental concernant le pacte de Communauté de communes de l'Argonne Ardennaise est Monsieur Arnaud Gonda

### **Article 5-5 – Les engagements de la Communauté de communes de l'Argonne Ardennaise**

La Communauté de communes de l'Argonne Ardennaise s'engage à :

- Associer les forces vives du territoire et mettre en place une gouvernance ;
- Élaborer, suivre, enrichir et actualiser (annuellement) sa stratégie et ses projets ;
- Définir ses besoins en accompagnement en ingénierie.

Les contacts de la Communauté de communes de l'Argonne Ardennaise sont :  
M. SINGLIT Benoît, Président de la Communauté de Communes pour le volet élus et M. MAKSUD Léo,  
Directeur Général des services pour le volet technique.

**ARTICLE 6 – Une gouvernance partagée et transversale : le comité de Pacte intégrateur pour réaliser une revue annuelle des projets**

L'État, le conseil régional et le conseil départemental accompagnent la Communauté de communes de l'Argonne Ardennaise dans la construction, la mise en œuvre et le suivi du pacte par une nouvelle organisation associant :

- le préfet de Département ou son représentant,
- le président du conseil régional Grand-Est ou son représentant (Maison de Région),
- le président du conseil départemental ou son représentant,
- le président et les vice-présidents du conseil communautaire de la Communauté de communes de l'Argonne Ardennaise

Ils constituent un comité de Pacte intégrateur pour effectuer l'évaluation et la revue annuelle de projets. Ils contribuent, de la sorte, à la consolidation et à la cohérence territoriale des stratégies de développement et à l'émergence de projets.

Ce comité de pacte intégrateur se réunit une fois par an pour effectuer une revue annuelle de projets. A cette occasion, la Communauté de communes de l'Argonne Ardennaise présente le bilan du pacte à l'appui d'un tableau de bord, ses propositions d'enrichissement et d'actualisation de son pacte, un état d'avancement de ses projets actifs et ceux en gestation (au fil de l'eau). À cette fin, il pourra s'appuyer sur les outils mis à sa disposition par l'État et ses opérateurs, le conseil régional et le conseil départemental.

**ARTICLE 7 – Suivi du pacte - le comité de suivi du pacte de territoire**

La Communauté de communes de l'Argonne Ardennaise assure l'élaboration du pacte, son suivi sur le court, moyen et long terme, son évaluation et son actualisation.

A cette fin, il constitue une équipe référente « projet », chargée du suivi du pacte. Cette équipe est composée de membres dont la représentation est équilibrée et adaptée aux acteurs du territoire. Sa composition collégiale est mesurée et proportionnée pour permettre un fonctionnement effectif de cette instance. Elle peut aussi associer les acteurs privés et publics du territoire. Ce comité est le lieu de définition du pacte, du suivi et de l'évaluation des projets ainsi que de l'expression des besoins d'accompagnement en ingénierie.

Le comité de suivi du pacte de la Communauté de communes de l'Argonne Ardennaise est composé :

- le sous-préfet de Vouziers
- le président du conseil régional Grand-Est ou son représentant (Maison de Région),
- le président du conseil départemental ou son représentant,
- le président et les vice-présidents du conseil communautaire de la Communauté de communes de l'Argonne Ardennaise.

Ce comité a la responsabilité de préparer la revue annuelle de projets en tenant à jour le tableau de bord établi à cet effet.

**ARTICLE 8 – Suivi du pacte – les indicateurs de suivi**

La Communauté de communes de l'Argonne Ardennaise identifie des indicateurs de suivi et de la mise en œuvre du pacte territorial de relance et de transition écologique.

Ils reposent sur des données chiffrables permettant de dresser un bilan objectif des actions entreprises. Un socle minimum d'indicateurs est prévu en matière de développement économique, agriculture, tourisme, habitat et patrimoine bâti, énergies renouvelables.

Ils figureront dans le bilan annuel de chaque pacte, avec en regard, s'il existe, le niveau de l'indicateur départemental et régional. Ils devront être renseignés à chaque point d'étape du pacte, soit de manière trimestrielle, soit de manière semestrielle, soit de manière annuelle selon la disponibilité des données de l'indicateur.

**ARTICLE 9 – Associations et concertations avec les parties prenantes**

Le pacte ayant un impact sur le cadre de vie, la participation du public à son élaboration, à sa mise en œuvre et à son évaluation est un facteur déterminant. Elle est le gage d'une plus grande transparence et fonde la confiance des acteurs socio-économiques. Tous les acteurs qui concourent au développement du territoire sont susceptibles d'être associés tout au long de la vie du pacte notamment les acteurs socio-économiques (exemple :chambres consulaires, entreprises, acteurs économiques, universités, écoles d'enseignement supérieur et laboratoires de recherche, associations, opérateurs de l'Etat (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), Agence nationale de l'habitat (ANAH), Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU), Banque des Territoires, CEREMA) et les habitants.

La Communauté de communes de l'Argonne Ardennaise définit l'objectif, l'attendu et le cadre de la participation du public en indiquant la place, le moment et les modalités de la participation du public.

**ARTICLE 10 – Entrée en vigueur**

*Le présent pacte entre en vigueur à la date de sa signature*

Fait à Charleville-Mézières, en présence de Mme Josiane CHEVALIER, Préfète de la Région Grand Est.

*Le 18 novembre 2021*

Le Président de la communauté de communes de l'Argonne Ardennaise

Benoît SINGLIT



Le Préfet des Ardennes

Jean-Sébastien LAMONTAGNE



Le Président du Conseil Régional

Boris RAVIGNON,  
Vice-président



Le Président du Conseil Départemental des Ardennes

Noël BOURGEOIS





Caisse d'Allocations Familiales



Banque des Territoires



*Sous réserve d'éligibilité des projets,*  
Agence de l'Eau Seine Normandie

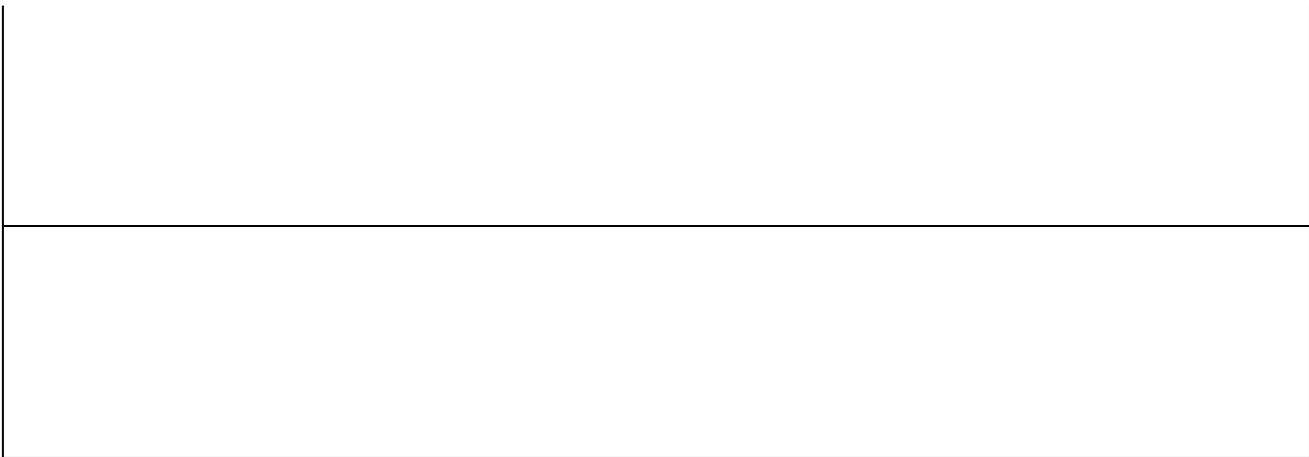


**epfge**

Etablissement Public Foncier  
de Grand Est

Agence de l'Eau Rhin-Meuse

Établissement Public Foncier de Grand Est



**Pacte Territorial de Relance et  
de Transition Ecologique  
Communauté de Communes  
de l'Argonne Ardennaise**

Communauté de communes de l'Argonne Ardennaise  
44-46 Rue du Chemin Salé  
08400 VOUZIERES

## Sommaire

---

<b>A. DIAGNOSTIC DE TERRITOIRE DANS LE CADRE DU PLAN DE RELANCE TERRITORIAL ET DE TRANSITION</b>	
<b>ECOLOGIQUE .....</b>	<b>11</b>
Sa géographie.....	11
Sa démographie .....	13
Son niveau de vie .....	13
Ses données sociales.....	14
<b>LES DONNÉES ÉCONOMIQUES .....</b>	<b>15</b>
Le marché du travail.....	15
Le tissu productif.....	17
L'accès aux services et la mobilité .....	17
Le développement Touristique .....	18
L'agriculture .....	19
<b>ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX.....</b>	<b>20</b>
Un environnement préservé .....	20
L'urbanisme et le foncier .....	21
Les logements .....	22
Déchets .....	24

La production et la consommation d'énergie.....	25
Patrimoine naturel et biodiversité.....	26
<b>B) PROJET DU TERRITOIRE .....</b>	<b>27</b>
<b>DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE -&gt; SUSCITER L'ENVIE D'ENTREPRENDRE .....</b>	<b>28</b>
Attractivité du territoire et développement de nouvelles filières.....	28
Accompagner le développement des entreprises existantes et les dynamiques d'insertion et d'emploi	29
Relance de l'activité et accompagnement commercial en centre-ville.....	29
Développement agricole.....	30
Développement touristique.....	31
<b>LES SERVICES À LA POPULATION -&gt; DONNER ENVIE À CHAQUE ÂGE D'HABITER EN ARGONNE ARDENNAISE.....</b>	<b>32</b>
L'offre de santé.....	32
Les services aux publics.....	32
Mobilités.....	33
Familles et scolaire.....	33
Culture et Sport.....	34
<b>L'ENVIRONNEMENT ET LE CADRE DE VIE -&gt; PRENDRE CONSCIENCE QUE C'EST UNE CHANCE DE VIVRE DANS NOS COMMUNES.... ET D'Y VENIR .....</b>	<b>35</b>
Soutien au développement des énergies renouvelables.....	35
Amélioration du patrimoine bâti.....	35
Requalification de l'espace public.....	36
Qualité de vie environnementale et de ressourcement nature.....	36
Planifier l'urbanisation en intégrant l'ensemble des enjeux économiques, d'habitat et environnementaux.....	37
Réduction des déchets.....	37
<b>LES APPROCHES TRANSVERSALES.....</b>	<b>37</b>
Transition écologique.....	37
Jeunesse.....	39
Requalification des centre-bourgs.....	39
Accompagnement du CEREMA.....	40
<b>LES APPROCHES INTERTERRITORIALES.....</b>	<b>40</b>
Périmètre Sud Ardennes.....	41
Périmètre Argonne.....	41
Sujets de discussions avec les partenaires.....	42
	12

<b>C.</b>	<b>LISTE DES CONTRACTUALISATIONS EXISTANTES REGROUPES DANS LE PTRTE .....</b>	<b>43</b>
<b>D.</b>	<b>PLAN D' ACTIONS CORRESPONDANT.....</b>	<b>44</b>
	Perspectives .....	48
<b>E.</b>	<b>INDICATEURS D'ÉVALUATION RETENUS .....</b>	<b>49</b>
	Axe 1 : Développement Economique.....	50
	Axe 2 : Services.....	50
	Axe 3 : Environnement et cadre de vie .....	50



## Diagnostic de territoire dans le cadre du Plan de Relance Territorial et de Transition Ecologique

La Communauté de communes de l'Argonne Ardennaise est un établissement public de coopération intercommunale qui se compose de 95 communes. Créée le 31 décembre 1997, elle a pour but de développer et renforcer l'attractivité et la qualité de vie en Argonne Ardennaise.

**Un territoire qui s'identifie au travers ....**

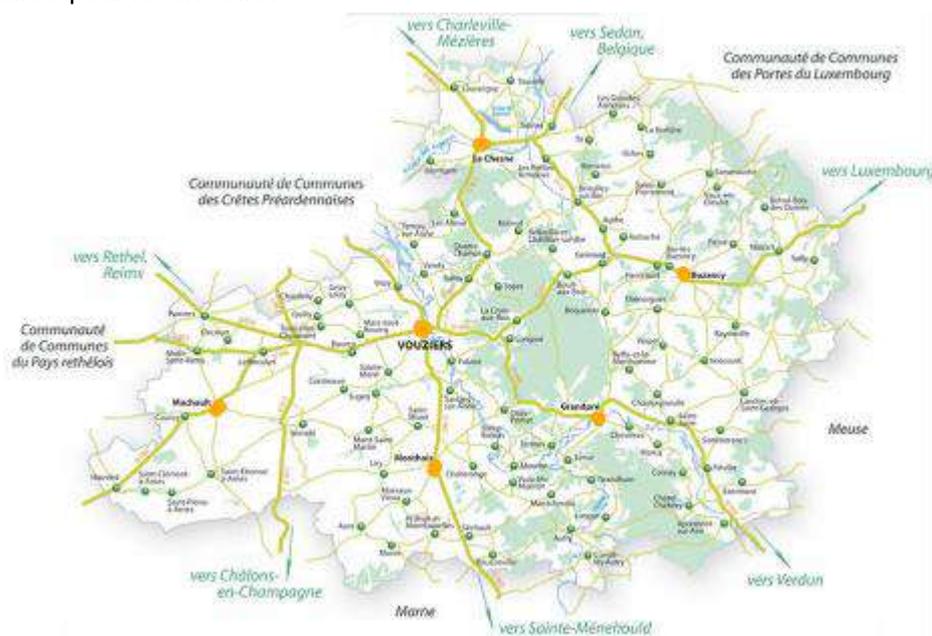
## Sa géographie

L'Argonne Ardennaise est située au Nord-Est de la Région Grand Est et au Sud-Est du département des Ardennes, aux frontières de la Marne et de la Meuse. Elle tire son nom de l'Argonne, massif forestier qui recouvre une partie de son territoire.

Répartis sur 1194 km<sup>2</sup>, le territoire de l'Argonne Ardennaise est caractérisé par trois grands types de paysages : La plaine crayeuse de Champagne, le massif de l'Argonne, le paysage de bocage. Elle est traversée par la vallée de l'Aisne qui forme une unité paysagère importante et caractérise le caractère « fluvestre » d'une partie importante du territoire.

L'agriculture y est très présente, les terres agricoles couvrent 89 479 ha soit 75 % du territoire qui compte 120 000 ha en superficie. La forêt est également très présente avec 23% de la superficie du territoire.

L'Argonne Ardennaise est composée d'une polarité centrale, Vouziers, ville centre qui compte 4340 habitants (INSEE 2017) et de 5 pôles secondaires : Bairon et ses environs (1041 hab.) , Machault (505 hab.), Monthois (374 hab.), Grandpré (540 hab.) et Buzancy (348 hab.). Ce découpage territorial est une particularité pour le territoire.



Selon les chiffres de l'INSEE, en 2017, la Communauté de communes de l'Argonne Ardennaise compte 17 312 habitants. La densité de population est de 14,49 habitants/km<sup>2</sup> ce qui témoigne de la ruralité du territoire. La densité est un peu plus élevée sur le secteur de Vouziers avec 41 habitants/km<sup>2</sup> ce qui s'explique par le poids de la ville -centre de Vouziers. Elle est comprise entre 12 et 15 habitants/km<sup>2</sup> sur les secteurs de Machault, Monthois et Le Chesne qui sont concernés à leurs extrémités par un développement périurbain éloigné liés respectivement aux pôles de Reims, Châlons en Champagne et Charleville-Mézières.

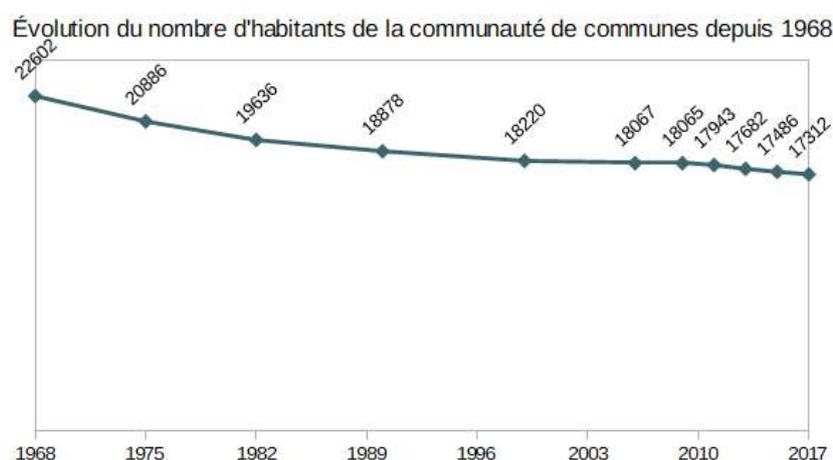
La densité est inférieure à 10 habitants/km<sup>2</sup> sur les secteurs de Grandpré et Buzancy.

Cette répartition géographique par secteur s'appuie sur la base des anciens cantons.



## Sa démographie

La démographie du territoire connaît depuis 1968 une baisse de la population régulière (22 602 habitants en 1968 contre 17 312 en 2017), comme en atteste le graphique ci-dessous :



La population du territoire est plutôt vieillissante, avec un indice de vieillissement de 112% sur le territoire, contre 87% dans le département des Ardennes. L'indice de vieillissement est le rapport de population des 65 ans et plus sur celle des moins de 20 ans.

La répartition de la population par tranche d'âge fait apparaître une baisse de population pour les tranches de 0 à 59 ans contre une augmentation des tranches de 60 à 75 ans.

	2007	%	2012	%	2017	%
<b>Ensemble</b>	<b>18 044</b>	<b>100,0</b>	<b>17 823</b>	<b>100,0</b>	<b>17 312</b>	<b>100,0</b>
0 à 14 ans	3 254	18,0	3 163	17,7	2 928	16,9
15 à 29 ans	2 625	14,5	2 489	14,0	2 443	14,1
30 à 44 ans	3 487	19,3	3 171	17,8	2 774	16,0
45 à 59 ans	3 754	20,8	3 717	20,9	3 576	20,7
60 à 74 ans	2 868	15,9	3 108	17,4	3 379	19,5
75 ans ou plus	2 055	11,4	2 176	12,2	2 211	12,8

En 2017, la Communauté de communes compte 32.29% de personnes de 60 ans et plus contre 27.28% en 2007. Soit une augmentation de 5 points par rapport à l'ensemble de sa population.

## Son niveau de vie

Le taux de pauvreté correspond au pourcentage de personnes dont le revenu est inférieur à 60% de la médiane du revenu de l'ensemble de la population. Il est de 16,8% en Argonne Ardennaise contre 18,9% à l'échelle départementale et 14,8% à l'échelle nationale.

Cela concerne particulièrement les moins de 30 ans.

<b>Taux de pauvreté par âge en 2018 en Argonne Ardennaise</b>	
<b>Moins de 30 ans</b>	25,8
<b>De 30 à 39 ans</b>	19,4
<b>De 40 à 49 ans</b>	20,0
<b>De 50 à 59 ans</b>	17,9
<b>De 60 à 74 ans</b>	11,4
<b>75 ans ou plus</b>	12,3
<b>Ensemble</b>	16,8

Revenus des ménages fiscaux en 2018 :

<b>REV T1 - Ménages fiscaux de l'année 2018</b>	
	<b>2018</b>
Nombre de ménages fiscaux	7 594
Nombre de personnes dans les ménages fiscaux	16 656
Médiane du revenu disponible par unité de consommation (en euros)	19 740
Part des ménages fiscaux imposés (en %)	38,7

Champ : ménages fiscaux - hors communautés et sans abris.  
Source : Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-Cmsa, Fichier localisé social et fiscal (FiLoSoFi) en géographie au 01/01/2021.

Le revenu médian déclaré par foyer fiscal est de 19 740 euros en 2018, il était encore de 20 192 euros en 2015. La baisse des revenus est constante sur le territoire.

Le revenu médian déclaré était sensiblement identique dans le département des Ardennes avec 19 650 euros et inférieur à la moyenne nationale de 21 250 euros.

Les revenus nets imposables sont plus élevés dans le sud-ouest du territoire. A l'inverse, l'est de la Communauté de communes connaît une pauvreté plus importante.

## Ses données sociales

Depuis plusieurs années, l'intercommunalité œuvre pour la réduction des inégalités sociales et territoriales en matière de santé et améliorer la réponse apportée aux besoins de la population intercommunale.

Le vieillissement de la population se fait d'autant plus ressentir que les jeunes les plus diplômés (et dans des situations socioéconomiques favorables) semblent peu nombreux et plutôt enclins à quitter le territoire.

L'isolement est l'une des difficultés majeures du territoire. Cet isolement serait dû aux difficultés de mobilité d'une partie de la population (jeunes sans permis et voiture, seniors, et populations très précaires) et à un manque de dispositif de transport, mais également à un « repli sur soi » des personnes « qui se coupent du reste de la société ».

Cet isolement conditionne « un sentiment d'abandon profond » et intensifie la « peur du déclassement » au sein de la population. Une population qui se voit contrainte d'accepter cette situation globale (« une population qui ne demande plus rien, [...] qui accepte »).

Un éclatement de la cellule familiale entraîne une perte supplémentaire de stabilité, de repères et de lien social au sein des populations les plus fragilisées. Une tendance d'autant plus prégnante chez les mères isolées. Face aux difficultés de pouvoir faire garder leurs enfants, ces femmes, lorsqu'elles sont isolées, n'ont souvent pas la possibilité d'exercer une activité professionnelle.

La pression sociale que peuvent subir les populations les plus précaires (pression les incitant à suivre le même parcours que leurs aînés comme une forme de tradition) est une donnée d'autant plus importante qu'elle ne les laisse pas s'émanciper de cette trajectoire sociale et professionnelle, « ne les laisse pas s'en sortir ».

Il existe parfois des réticences à accéder à certains services par peur de la stigmatisation, une peur qui est d'autant plus importante dans le Vouzinois où « tout le monde se connaît ».

Le territoire de la 2C2A semble néanmoins riche en « solidarité familiale », avec une entraide très forte à destination des populations les plus fragiles et notamment dans les petites communes rurales. De plus le dynamisme de la vie associative permet de structurer la vie locale et de limiter les contraintes évoquées.

Des services sont déployés pour satisfaire les besoins de la population comme le Bus itinérant de l'association FJEPCS, la Maison France Services itinérante, qui ont pour but de se rendre sur la commune de résidence de l'utilisateur pour l'aider dans les démarches administratives mais aussi pour développer le lien social.

En complément, un certain nombre d'établissements sociaux ou médico-sociaux existent sur le territoire (IME à Dricourt, EDPAMS à Belleville) constituant à la fois une réponse à certaines problématiques mais fournissant également emplois et compétences sur le territoire.

### Le marché du travail

Les caractéristiques de l'emploi :

#### Emploi et activité

	2007	2012	2017
Nombre d'emplois dans la zone	6 202	6 039	6 002
Actifs ayant un emploi résidant dans la zone	6 887	6 815	6 538
Indicateur de concentration d'emploi	90,0	88,6	91,8
Taux d'activité parmi les 15 ans ou plus en %	52,3	52,8	52,3

L'indicateur de concentration d'emploi est égal au nombre d'emplois dans la zone pour 100 actifs ayant un emploi résidant dans la zone.  
Sources : Insee, RP2007, RP2012 et RP2017, exploitations principales lieu de résidence et lieu de travail, géographie au 01/01/2020.

Le taux d'activité des 15 ans et plus est resté stable et proche de la moyenne nationale de 55,3%.

Le nombre d'emplois dans la zone, après une baisse entre 2007 et 2012 s'est stabilisé depuis, ce qui démontre un certain dynamisme économique. Néanmoins, le nombre d'actif résidant dans la zone a diminué fortement, ce qui témoigne d'une perte d'attractivité du territoire pour les actifs n'y travaillant pas ou ceux y travaillant.

L'indicateur de concentration d'emplois est de 91,8%, ce qui est assez élevé pour un territoire rural, démontre le fonctionnement « en vase clos » du territoire et la faible présence d'une phénomène périurbain.

Emploi par catégorie professionnelle en 2017 :

	Nombre		%	
	CC de l'Argonne Ardennaise	France	CC de l'Argonne Ardennaise	France
Agriculteurs exploitants	673	423 266	11,3	1,6
Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	397	1 779 602	6,6	6,7
Cadres et professions intellectuelles supérieures	378	4 777 226	6,3	18,1
Professions intermédiaires	1 014	6 860 844	17,0	26,0
Employés	1 858	7 323 489	31,1	27,7
Ouvriers	1 657	5 253 437	27,7	19,9
Total	5 977	26 417 866	100,0	100,0

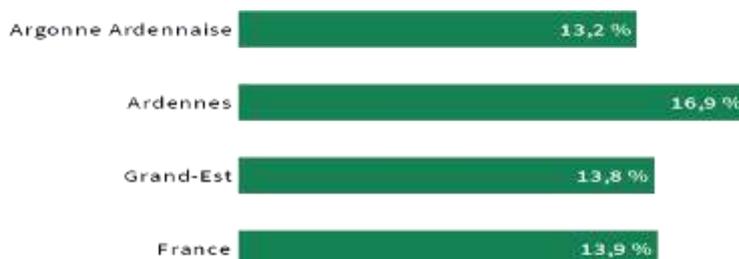
2007 2012 **2017**

Source : Insee, Recensement de la population (RP), exploitation complémentaire, lieu de travail - 2017

On constate en comparaison de la moyenne nationale une surreprésentation des employés, ouvriers et surtout des agriculteurs exploitants qui sont beaucoup plus nombreux sur le territoire. A l'inverse, les professions intermédiaire dans une moindre mesure et les cadres de manière plus marquée sont proportionnellement moins représentés en Argonne Ardennaise que sur le reste du territoire national.

Le taux de chômage en 2017 :

Le taux de chômage au sens du recensement est de 13,2% contre 16.9% pour le département (Insee).



41 % de la population intercommunale est à la retraite. Parmi les actifs, on trouve majoritairement des ouvriers et des employés.

L'activité économique se trouve insuffisamment étoffée et diversifiée. Les principaux employeurs du territoire sont publics. Parmi les employeurs privés, seuls 2 établissements émergent avec une centaine de salariés chacun.

Les secteurs de l'artisanat/commerce (environ 500 entreprises) et de l'agriculture (558 exploitations) restent prépondérants.

Les actifs travaillent pour beaucoup sur le territoire dans un marché endogène.

## Le tissu productif

**RES T1P - Établissements actifs employeurs par secteur d'activité agrégé et taille fin 2018**

	Total	%	0 salarié	1 à 9 salarié(s)	10 salariés ou plus
<b>Ensemble</b>	<b>740</b>	<b>100,0</b>	<b>54</b>	<b>598</b>	<b>88</b>
Agriculture, sylviculture et pêche	196	26,5	19	174	3
Industrie	63	8,5	5	41	17
Construction	72	9,7	8	56	8
Commerce, transports, services divers	236	31,9	20	196	20
dont commerce et réparation automobile	95	12,8	5	82	8
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	173	23,4	2	131	40

Champ : hors secteur de la défense et hors particuliers employeurs.  
Source : Insee, Flores (Fichier Localisé des Rémunérations et de l'Emploi Salarié) en géographie au 01/01/2021.

Le territoire est caractérisé par une forte proportion d'emplois agricoles et un tissu économique composé de très petites entreprises artisanales et commerciales.

Néanmoins, plusieurs entreprises industrielles innovantes, en croissance et créatrices d'emplois sont implantées sur le territoire : Walor et AGIL à Vouziers, DUPUY à Quatre-champs, SCREB et SAPEB à Buzancy, NESTLE à Challerange, et ARCOMET à Savigny sur Aisne...

## L'accès aux services et la mobilité

La ville de Vouziers est le principal pôle de commerces et services du territoire. Des enseignes de grandes et moyennes surfaces sont présentes.

Au sein des 5 pôles secondaires que sont Bairon et ses environs, Buzancy, Grandpré, Machault et Monthois, des commerces de proximités sont accessibles aux habitants.

Ces pôles secondaires répondent aux besoins de première nécessité de ces bassins de vie ; médecins (quoique de plus en plus dépourvus sur certains secteurs causé par le départ en retraite des professionnels de santé non remplacés), pharmacies, boulangeries et alimentation.

Le territoire fait face depuis plusieurs années à une conjoncture économique difficile combinée à la fermeture ou à la baisse des services publics. Avec pour exemple les fermetures des trésoreries. Malgré la présence de certains services de proximité (Maison des solidarités et Maison France Services), le public en difficulté a besoin d'un accompagnement.

Le manque de solutions de transports alternatifs à la voiture rend difficile la mobilité vers et entre les pôles de commerces.

La part des ménages disposant au moins d'une voiture est de 85.3%.

Le territoire est enclavé et à l'écart des principaux axes de communication. Aucune autoroute ne dessert le territoire et aucune desserte ferroviaire ne le parcourt. Les aéroports sont situés à 2h du territoire (Charleroi, Luxembourg, Paris).

Des alternatives se développent sur le territoire, le centre social du FJEP propose des solutions de transports à la demande et la Communauté de Communes a mis en œuvre Rézo Pouce.

Concernant le volet éducation, le territoire de l'Argonne Ardennaise est doté d'écoles élémentaires et de deux collèges publics. Les écoles élémentaires sont regroupées dans les 6 anciens chefs lieu de canton.

Le territoire est aussi pourvu d'un centre hospitalier dénommé Groupe Hospitalier Sud Ardennes mutualisé avec le site de Reims, il s'agit d'un établissement public de santé de proximité qui intègre un service d'urgences ainsi qu'un service mobile d'urgence et de réanimation (SMUR). En totalité le GHSA emploie 600 professionnels dont 50 médecins.

## Le développement Touristique

L'offre touristique sur le territoire se caractérise de deux manières :

Authentique et résolument nature :

Du Lac de Biron au Parc Argonne Découverte, en pleine forêt d'Argonne ou sur les rivières qui parcourent le territoire, la nature est le terrain de jeu des vacanciers en Argonne Ardennaise. Le patrimoine remarquable offre également de jolies découvertes, au sein de lieux préservés et chargés d'histoire (châteaux privés, abbaye en cours de restauration, sites marqués par les conflits 1914–18 et 1939–45, églises uniques en leur genre...).

Simplicité et gourmandise

À l'heure où le calme et les grands espaces n'ont pas de prix, l'Argonne Ardennaise est une destination à taille humaine. Très agricole, le territoire offre une réelle proximité avec des producteurs de terroir qui sont fiers de mettre l'Argonne à votre table ! (boutiques à la ferme, drive fermier, paniers gourmands...).

Carte des sites touristiques et restaurants du territoire :



La communauté de communes dispose de plusieurs sites touristiques structurants : le Parc Argonne Découverte, le lac de Bairon, le plan d'eau de la Samaritaine à Buzancy.

Le Parc Argonne Découverte est un atout indéniable pour le développement du tourisme. Il rencontre chaque année un fort succès, 54 000 visiteurs en 2019. D'autres sites sont des points d'attractivités comme le lac de Bairon, le plan d'eau de la Samaritaine et le canal des Ardennes. Des projets se développent actuellement autour de ces sites pour développer leurs potentialités d'attractivité.

Le territoire est également traversé par des infrastructures naturelles et notamment l'Aisne, l'Aire et la Bar ainsi que des infrastructures humaines et notamment le canal des Ardennes ainsi que 120 kilomètres de sentiers de randonnée.

Tous ces éléments en font un territoire qui se prête au développement des activités touristiques. De plus, l'office de tourisme de l'Argonne Ardennaise, se développe et affirme son rôle de promotion et de structuration de l'offre touristique.

La clientèle est majoritairement une clientèle de court séjour. Elle provient surtout des régions proches (2heures de route maximum). Il faut noter la présence d'une clientèle touristique étrangère régulière, en particulier en provenance des Pays Bas (58% des touristes étrangers).

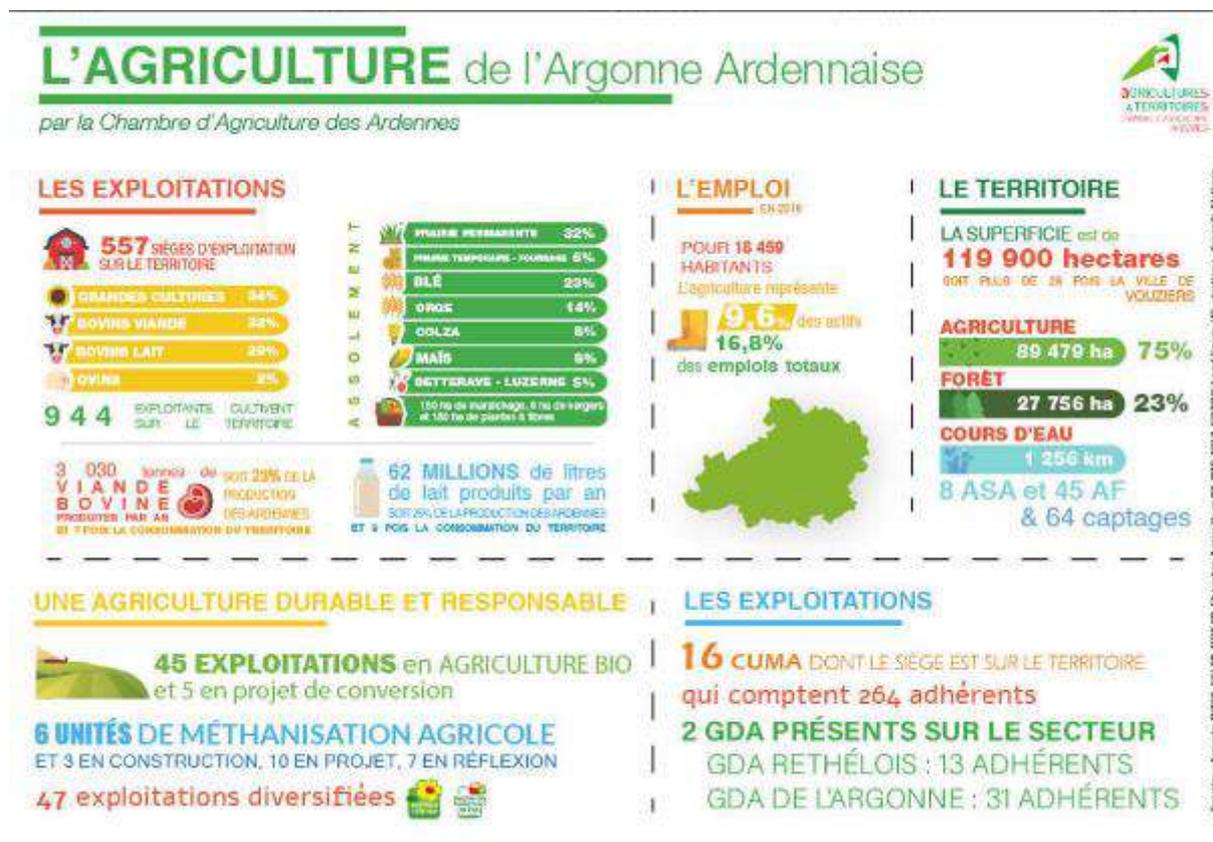
L'Argonne Ardennaise avait en 2019 une capacité de 2 218 lits soit 14,9% de la capacité départementale. Le nombre de nuitées dans l'année fut de 104 431 soit 11,1% du total dépatemental répartis de la manière suivante :

- Hôtel : 9,3%
- Camping : 31,5%
- Hébergements de groupes / locatif : 59,2%

## L'agriculture

L'agriculture est un secteur prédominant du territoire, au travers son emprise foncière mais aussi par le nombre d'emplois. Secteur d'autant plus crucial dans l'activité économique du territoire.

L'agriculture de l'Argonne Ardennaise en chiffres (données de 2017) :



L'Argonne Ardennaise est un territoire agricole avec 75% de sa superficie consacrée à l'agriculture et 23 % à la forêt. L'agriculture qui représente 16,8 % des emplois du territoire est un des principal facteur de développement économique de notre territoire. En parallèle, la qualité de l'alimentation est un sujet de préoccupation de plus en plus important des consommateurs notamment sur le volet environnemental.

### Enjeux environnementaux

## Un environnement préservé

L'Argonne Ardennaise, ce sont :

- 27 756 hectares de forêt,
- 1 lac, la Vallée de l'Aisne, et des étangs,
- des animaux sauvages à tous les étages (sangliers, cerfs, chevreuils, martres, renards, blaireaux, grenouilles, hérons, chouettes, chauves-souris, buses...),
- des arbres et des fleurs qu'on ne voit nulle part ailleurs, comme les orchidées sauvages,
- des paysages superbes, vallonnés, forestiers, agricoles...

- *la gaize, ressource locale la plus utilisée en architecture. Poreuse, grise à blanchâtre, souvent verdâtre, légèrement rugueuse, elle affleure sur le territoire aux reliefs cassés de l'Argonne. La gaize engendre des sols pauvres, elle ne permet guère que la sylviculture.*

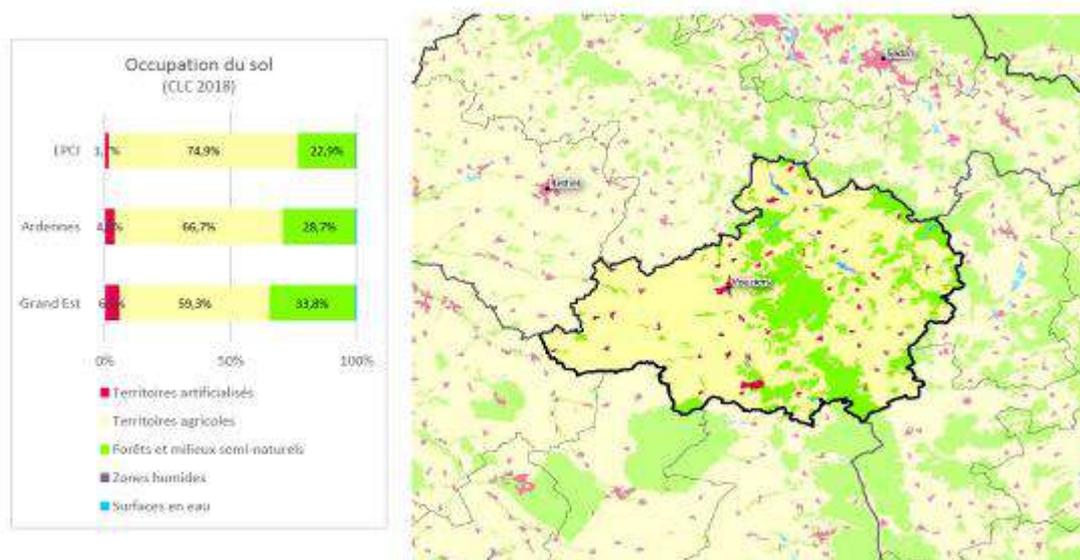
La Communauté de Communes est riche également de 6 sites Natura 2000 répartis sur le territoire et représentant plus de 7 000 hectares soit 6% de la superficie du territoire.



## L'urbanisme et le foncier

La Communauté de Communes est en cours de réalisation d'un schéma de cohérence territorial à l'échelle du Sud Ardennes avec les Crêtes Préardennaises et le pays rethélois. Elle est également en cours d'écriture d'un PLUI dont le PADD a été débattu en Conseil Communautaire en février 2020. A ce jour sur les 95 communes, seule la Commune de Vouziers possède un PLU, 15 communes ont une carte communales et 79 communes ne sont couvertes par aucun document d'urbanisme.

Consommation foncière :



Cette carte démontre l’emprise foncière agricole sur le territoire de l’Argonne Ardennaise avec 74.9% du territoire occupé soit un taux supérieur aux moyennes départementales et régionales. Les territoires artificialisés représentent uniquement 1.7 % de la consommation et 22.9% du territoire est recouvert de forêts et milieux semi- naturels.

## Les logements

Le territoire de l’Argonne Ardennaise à la particularité d’avoir un fonctionnement assez endogène. En effet, le marché de l’emploi est local et les échanges avec les pôles extérieurs de Rethel, Reims et Charleville-Mézières sont faibles. En conséquence, les besoins en nouveaux logements émanent du desserrement, c’est à- dire de jeunes du territoire qui décohabitent, mais qui veulent rester sur l’Argonne. Seules quelques zones accueillent de nouveaux arrivants comme Bairon-et ses- Environs ou le secteur de Machault. La démographie est aujourd’hui vieillissante. Les besoins d’améliorations sont assez dispersés ; néanmoins, quelques concentrations de situations de fragilités ont été pré-répérées à Vouziers et au Sud-Est de l’agglomération, dans les vallées de l’Aisne et de l’Aire.

L’Argonne ardennaise est le territoire des Ardennes qui cumule le plus de besoins en matière d’amélioration. Tous les indicateurs de fragilités se situent au-dessus des moyennes départementales. Le marché de l’immobilier ne reflète pas forcément la réalité de cette fragilité, puisque le prix des locations reste assez élevé à Vouziers (400€ pour 50 m<sup>2</sup> dans le centre). Pour un logement bien entretenu et de bonne qualité architecturale, les prix peuvent se situer entre 1000 et 1500 au m<sup>2</sup> dans les secteurs les plus recherchés. Le parc se caractérise par une surreprésentation de grands logements anciens occupés par leurs propriétaires.

Or, le mauvais état et la taille des logements sont des facteurs de précarité énergétique. La rénovation énergétique apparaît comme un enjeu important pour la requalification du territoire. Le territoire se démarque également sur l’indicateur « PPPI », parc privé potentiellement indigne. L’habitat indigne se concentre dans les bourgs anciens et sur Vouziers.

Les propriétaires âgés viennent chercher une aide financière pour des travaux impératifs dont ils ne peuvent assurer la charge. La rénovation des logements contribue à l’amélioration des conditions du maintien à domicile des personnes âgées et très modestes. Des réflexions sont menées pour

l'adaptation des logements des bourgs anciens à destination des seniors (proximité des commerces et services, réhabilitation pour fusionner des unités d'habitation adaptées).

Carte des logements potentiellement indignes sur le territoire :

On estime la parc potentiellement indigne à 12,08 %, sur le territoire de la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise.

Part des logements vacants, par EPCI, en 2017 :

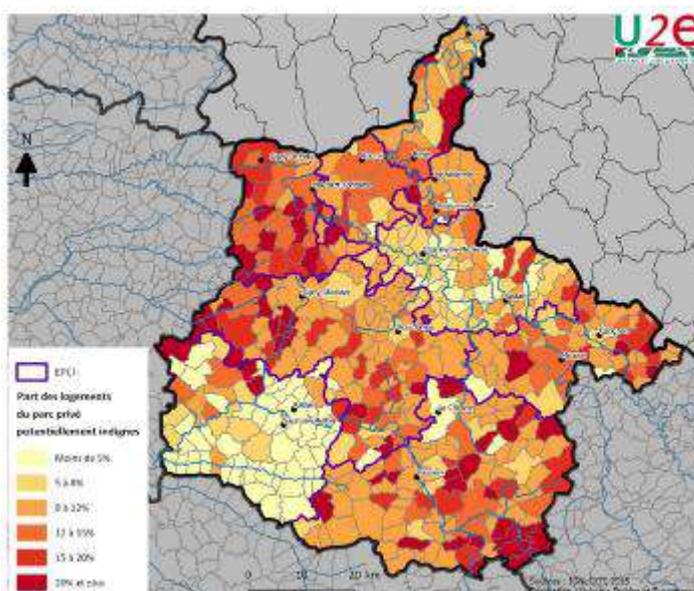
	Nombre		%	
	CC de l'Argonne Ardennaise	France	CC de l'Argonne Ardennaise	France
Résidences principales	7 833	29 479 746	78,3	82,2
Résid. secondaires et log. occasionnels	912	3 464 523	9,1	9,7
Logements vacants	1 260	2 935 447	12,6	8,2
Total	10 005	35 879 715	100,0	100,0

1968 1975 1982 1990 1999 2007 2012 **2017**

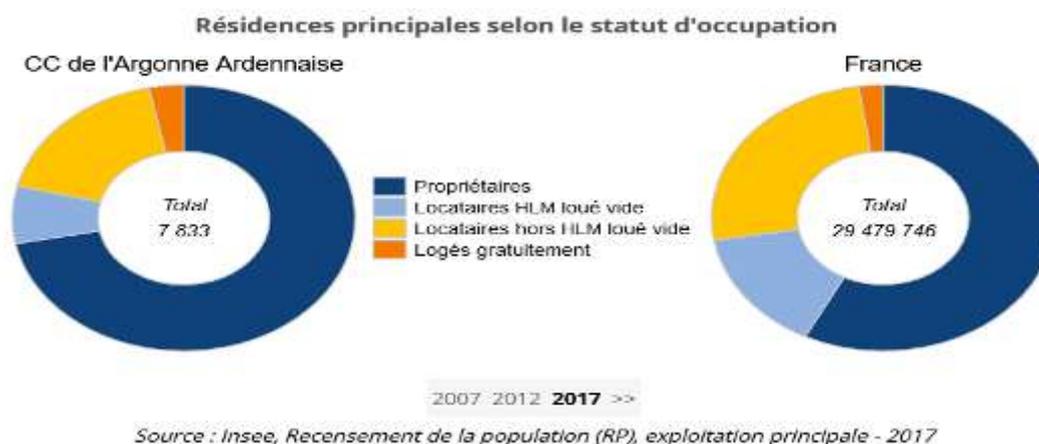
Source : Insee, séries historiques du RP, exploitation principale - 2017

Les communes du territoire se caractérisent par un taux de vacance élevé. En effet, ce dernier se situe en 2016 à 12,6% sur l'Argonne Ardennaise, soit un niveau supérieur à la moyenne ardennaise qui est à 11,1% et 8.2% au niveau national avec un taux plus important dans les secteurs de Buzancy et de Grandpré. Ce taux de vacance est en hausse car il était de 9,3% en 2007.

La vacance des logements sociaux est également prégnante, notamment sur la Commune centre de Vouziers.



Taux de propriétaires occupants :



La part des ménages propriétaires de leur résidence principale en 2017 pour le territoire de l'Argonne ardennaise est de 71.9 % contre 57.5% au niveau national. La part des locataires en HLM loués vides représente 6,9% pour le territoire contre 14,8% au niveau national, les locataires hors HLM représentent 17,9% des résidences principales de la communauté de communes contre 25,5 % au niveau national et reste 3,3% de résidences à titre gracieux pour l'Argonne ardennaise contre 2,3% au niveau national.

## Déchets

La collecte des déchets ménagers résiduels est réalisée en porte à porte sur l'ensemble du territoire. L'ensemble des communes bénéficie d'une collecte par semaine sur un jour fixe.

La collecte sélective par apport volontaire est effective sur l'ensemble du territoire (depuis le 1er juillet 2012). En 2019 : 140 points d'apport volontaire et 160 conteneurs spécifiques pour le verre sont en service. Depuis le 1er septembre 2016 de nouvelles consignes de tri ont été mises en place. Il est désormais possible de mettre dans les conteneurs de tri tous les emballages en plastique (pot de yaourt, blister, sac...).

Il existe 6 déchèteries sur le territoire de l'Argonne Ardennaise. Elles sont accessibles à tous les habitants et professionnels du territoire.

Depuis la prise de compétence en 2009 par la Communauté de Communes, de gros efforts ont été faits pour faire diminuer le tonnage des déchets ultimes. Cela est notamment passé par la réalisation d'un programme de prévention des déchets ainsi que par la mise en place de la redevance incitative.

Le tableau ci-dessous retrace l'évolution des tonnages collectés au niveau des ordures ménagères et leur baisse importante depuis 2012.

### **ORDURES MENAGERES (DECHETS ULTIMES) :**

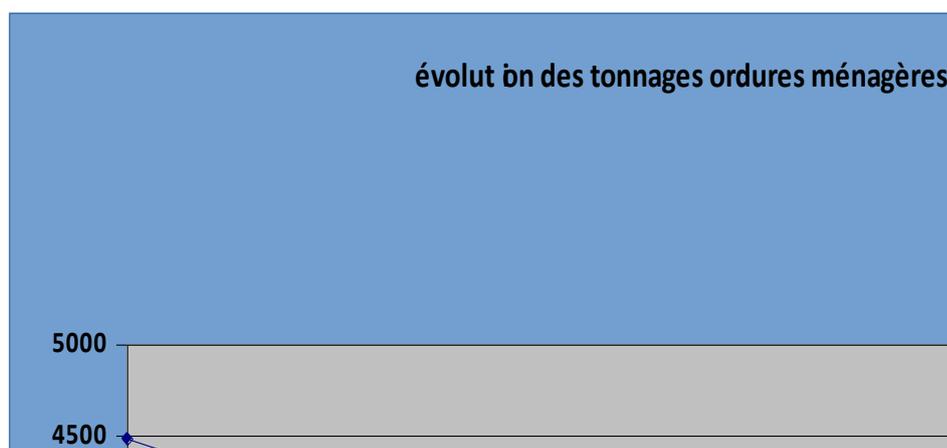
	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Tonnage annuel (sans le verre et les	3800	3213	3068	3016	2923	2802	2733	2618

valorisables)								
Evolution en pourcentage/ année précédente	- 11 %	- 15.5 %	-4.6 %	- 1.7 %	- 3 %	- 4.14 %	- 2.5 %	- 4.2%
Ratio kg / habitant / an	211	178	171	170	164	159	156	150

Au niveau départemental, la performance de collecte des OMR en 2019 est de 223 kg/hab/an

Au niveau de la Région Grand Est, la performance de collecte est de 218 kg/hab/an

Au niveau national, la performance de collecte des OMR est de 254 Kg/hab/an



La baisse importante des tonnages collectés en ordures ménagères résiduelles, notamment suite au passage en redevance incitative et à la mise en œuvre d'un plan de prévention des déchets permet à l'Argonne Ardennaise d'avoir des performances de collectes meilleures que les moyennes départementales et nationales.

#### **LA COLLECTE SELECTIVE DES PROPRES ET SECS :**

	Argonne ardennaise		Département des Ardennes	
	Déchets valorisés (kg/hab/an) 2018	Déchets valorisés (kg/hab/an) 2019	Performance de valorisation (kg/hab/an) 2018	Performance de valorisation (kg/hab/an) 2019
Journaux magazines	26.39	24.62	20.95	20.44
Emballages papiers / cartons	16.96	14.07	15.98	15.76
Briques alimentaires	1.09	0.96	0.87	0.87
Emballages plastiques	7.38	6.32	6.26	6.31
Acier	3.02	3.29	2.39	2.7
Aluminium	0.36	0.24	0.21	0.16
Autres	3.53	5.29	3.76	4.58
<b>Total</b>	<b>58.72</b>	<b>54.79</b>	<b>50.42</b>	<b>50.81</b>
Taux de refus	19.22 %	27.31 %	13.4 %	17.29 %

Les tonnages de collecte sélective sont stables, toutefois le taux de refus était en forte progression en 2019. Après un taux restant élevé en 2020, une baisse est amorcée sur le début de l'année 2021 suite aux mesures mises en œuvre pour lutter contre cette augmentation.

Au niveau de la Région Grand Est, le poids des déchets valorisés est de 56 kg/hab/an.

Au niveau national, ce poids moyen est de 48 kg/hab/an.

## La production et la consommation d'énergie

2c2a

Ardennes

Production annuelle ENR (2019)		
photovoltaïque	284.50 MWh	926.63 MWh
éolien	162 787.60 MWh	1 021 701.48 MWh
hydraulique	2 287.44 MWh	34 817.60 MWh
bioénergie	8 129.49 MWh	22 673.59 MWh
cogénération	absence	34 324.32 MWh
autres	2.31 MWh	4.45 MWh

La communauté de communes produit 26.81 % de la production photovoltaïque départementale, 15.93% de la production d'énergie issue de l'éolien, 6.56 % issue de la production hydraulique, 35.85 % de l'énergie dite Bioénergie, et 51.91 % des autres productions d'énergies. Soit un total de 173 491,34 MWh pour le territoire de la Communauté de communes.

Pour le volet consommation énergétique :

2c2a

Ardennes

Secteur PCAET consommation énergétique finale à climat réel en MWh PCI

Agriculture	4586	17368
Autres transports	64	1127
Industrie (hors branche énergie)	816	9369
Résidentiel	13398	164114
Tertiaire	11	922
Transport routier	10929	131023

Le total de MWh consommés sur le territoire représente : 29 804 MWh. Soit 15.38 % pour le secteur de l'agriculture, 0.21% pour les autres transports, 2.37% pour le secteur de l'industrie, 44.95% pour le secteur résidentiel, 0.03% pour le secteur du tertiaire et 36.67 % pour les transports routiers.

## Patrimoine naturel et biodiversité

Les habitants de l'Argonne Ardennaise sont très attachés à la qualité de vie et à la valorisation de l'environnement.

Le territoire de l'Argonne Ardennaise est un territoire peu dense dont le patrimoine environnemental est un atout fort. Il agrège des projets et structures travaillant sur les thématiques environnementales dont notamment :

- Le Centre de Recherche et de Formation en Ecoéthologie (CERFE) qui est une antenne de l'Université Reims Champagne Ardenne,

- L'édition sur la commune de Boulton-aux-Bois de la revue « La Hulotte », le journal le plus lu dans les terriers, qui est une revue naturaliste comptant plus de 150 000 abonnés,
- La présence de la Fondation François Sommer à Belval,
- La structure d'éducation à l'environnement, la Maison de la Nature à Boulton aux Bois,
- Le projet de zone atelier en Argonne (ZARG) porté par l'Université de Reims Champagne Ardenne.

Au-delà de cela, la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise a développé au fil des années de nombreuses actions à vocation environnementale, ce qui lui a permis d'obtenir de la part de la Région Grand Est la reconnaissance de « Territoire engagé pour la Nature ». Cela comprend notamment ;

- La mise en place du programme « Chouettes Vergers » visant à favoriser la plantation de vergers entre 2012 et 2014,
- La réponse à l'appel à projets « Trame Verte et Bleue » de la Région en mettant en place le programme « Ma haie pour les hérissons » autour de la Trame Vert entre 2019 et 2021,
- La gestion en régie du Parc Argonne Découverte et du centre de soins de la faune sauvage qui y est présent,
- La maîtrise d'ouvrage de 6 zones Natura 2000,
- La mise en place d'un contrat local de santé,
- La réponse à l'appel à projet pour la mise en place d'un projet alimentaire territorial en 2021.

Aujourd'hui, l'objectif est de poursuivre dans cette dynamique en coordonnant les actions pour faire de la qualité environnementale du territoire un axe d'attractivité à la fois touristique et un facteur du bon vivre sur le territoire.

## B) Projet du territoire

---

Le projet de territoire de l'Argonne Ardennaise est axé autour d'une idée forte : le maintien de la population. Cette idée se retranscrit par 3 axes principaux :

- Le développement économique avec une idée forte : susciter l'envie d'entreprendre,
- Les services à la population avec une idée forte : Donner à chaque âge l'envie d'habiter en Argonne Ardennaise,
- L'environnement et le cadre de vie avec une idée forte : Prendre conscience que c'est une chance de vivre dans nos communes.

Ces trois idées se complètent et s'alimentent. Il n'est pas de projet territorial cohérent sans intégrer l'ensemble de ces parties puisque le maintien de la population passera par l'emploi pour fixer le lieu de travail des habitants, par les services pour leur permettre d'y vivre en rencontrant les besoins adaptés à chaque âge de la vie et avec un cadre de vie agréable qui leur donne envie de s'installer sur le territoire.

L'objectif est de faire de notre spécificité rurale une force avec un mot d'ordre : la ruralité choisie. Nous sommes un territoire atypique : 15 habitants au kilomètre carré, la moitié de nos communes font moins de 100 habitants, nous ne sommes traversés par aucune autoroute et n'avons aucune gare en service. Notre volonté est de construire un modèle de développement où la ruralité est choisie et source d'opportunités, résonnant ainsi à l'aspiration de beaucoup de pouvoir concilier vie professionnelle et qualité de vie.

Cela signifie des modes de développement basés sur les forces et spécificités du territoire. Il ne s'agit pas de répliquer les solutions existantes ailleurs ou copier les modèles d'autres territoires qui seront forcément inadaptés à notre contexte, mais de penser notre modèle avec nos forces tout en s'inspirant de ce qui fonctionne ailleurs.

A ce titre, le territoire a déjà su faire preuve d'innovation dans ces démarches :

- Une approche de la mobilité spécifique et adaptée au très rural (Rézo-pouce, mobilité inversée...),
- Un réseau de Maisons de Services au Public (devenu France Services) avec un volet à la demande permettant le déploiement de services dans l'ensemble du territoire et la constitution d'un réseau de prescripteurs favorisant la complémentarité de chacun,
- Une approche avec les habitants et pour les habitants via la charte familles sur le secteur de Buzancy.

Ce sont ces approches, qui sortent des carcans classiques de l'action publique qui se sont montrées les plus efficaces, et par conséquent doivent être développées. Avec la nécessité pour cela, de sortir des clous des appels à projets et dispositifs classiques qui les en excluent trop souvent.

### Développement économique -> susciter l'envie d'entreprendre

---

Le développement économique est traversé par une idée centrale : la création d'emplois et de valeur ajoutée sur le territoire. Pour cela, nous souhaitons nous appuyer sur les forces et potentialités du territoire, et notamment 1) l'agriculture et la forêt, 2) un maillage de TPE et PME intervenant sur des marchés régionaux, nationaux et internationaux et 3) le tourisme. Il s'agit de créer un environnement favorable au développement d'activités et de rechercher et accueillir de nouveaux investisseurs

De plus, un travail sera engagé sur l'attractivité du territoire pour favoriser le déploiement d'activités qui ne pouvaient s'envisager jusqu'à présent sur un secteur rural mais dont le développement peut désormais, notamment grâce à la fibre, s'envisager. Cela concerne à la fois des activités permanentes ainsi que des logiques de télétravail un ou plusieurs jours par semaine. Cela sera couplé avec un dispositif d'aide à la création de projets pour rendre le territoire accueillant auprès d'éventuels entrepreneurs.

Au-delà de cela, il y a aussi le rôle d'accompagnement du développement des entreprises existantes.

Enfin, le dernier volet est celui de la relance économique suite à la crise du COVID-19, notamment pour les entreprises commerciales. Les axes de travail de cette thématique se structurent de la manière suivante :

### Attractivité du territoire et développement de nouvelles filières

Il s'agit de favoriser le développement de projets en lien avec les nouveaux enjeux environnementaux et la montée en puissance importante du télétravail ainsi que développer des actions de communication pour faire connaître les atouts du territoire et donner une image positive de ce dernier. Cela comprend également l'amélioration de l'information auprès des habitants, commerçants, artisans, industriels et agriculteurs du territoire via la mise en place d'une stratégie de communication structurée en se donnant les outils pour y répondre.

Ce volet intègre également la recherche et le démarchage d'investisseurs.

Les actions intégrées dans cet axe sont les suivantes :

- Le financement du projet régional de déploiement du très haut débit,
- La création d'un dispositif d'aide à la création d'entreprises,
- Le développement d'un réseau de tiers-lieux en s'appuyant sur les initiatives communales pour être au plus près des besoins,
- Le développement d'une stratégie de marketing territorial pour l'Argonne Ardennaise, notamment orientée vers la revitalisation.

#### Perspectives

Au-delà de ces actions, les perspectives de moyen termes portent sur le développement de l'offre de télétravail ainsi que l'attraction des emplois à distance afin de profiter de l'arrivée de la fibre. Un travail sera également mené sur le développement et la mise en place de certaines filières. Des pistes de travail autour de l'eau, de centre d'appels, d'une laverie... pourront ainsi être creusées

## Accompagner le développement des entreprises existantes et les dynamiques d'insertion et d'emploi

L'accompagnement du développement des entreprises existantes est central en compensant notamment la difficulté immobilière. En effet, les entreprises sont peu incitées à construire des bâtiments sur le secteur car le prix de marché d'un bâtiment économique est nettement inférieur à son prix de construction. Les acteurs bancaires sont donc frileux à accompagner les projets et il n'existe aucun investisseur privé ou parapublic pouvant porter des projets immobiliers du fait de leur absence de rentabilité.

Par ailleurs, il convient de favoriser le développement de logiques collectives au sein des entreprises du territoire et les faire connaître au plus grand nombre, notamment en favorisant l'émergence de réseaux d'acteurs.

Le Conseil Départemental est également actif dans le domaine de l'insertion par l'intermédiaire de la mise en place du Service public de l'insertion et de l'emploi qui a pour objectif de renforcer la coordination des acteurs de l'insertion, de l'emploi et du travail partenarial.

Les actions intégrées dans cet axe sont les suivantes :

- Le développement d'un dispositif d'aides à l'immobilier d'entreprises,
- La réflexion autour du déploiement d'une signalétique commerciale ou autres pour faire connaître les entrepreneurs locaux, en cohérence avec les orientations partagées à l'échelle départementale dans le cadre de la fiche action 13 du Pacte Ardennes,
- La structuration d'un club d'entreprises de l'Argonne Ardennaise,
- La mise en place du service public de l'insertion et de l'emploi dans sa déclinaison infradépartementale.

#### Perspectives

Le recrutement est une vraie difficulté pour les entreprises locales. C'est donc un axe de travail de la collectivité avec l'objectif notamment de mieux faire connaître ce qui existe et les emplois à pourvoir sur notre territoire.

En complément de ces actions, le travail d'accompagnement des entreprises en lien avec les chambres consulaires et Ardennes Développement se poursuivra.

## Relance de l'activité et accompagnement commercial en centre-ville

La Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise a déjà eu une action proactive et ambitieuse en matière de relance économique. Elle a à ce stade abondé le Fonds Résistance de la région, abondé le fonds de solidarité en versant un complément de 1 000 à 2 000 euros aux entreprises ayant perçu le fonds de solidarité. Elle a également mis en place un dispositif de chèques-cadeaux à l'ensemble de la population pour favoriser la consommation vers les entreprises du territoire dans un double objectif : accentuer le rebond économique pour les entreprises du territoire et faire prendre conscience aux consommateurs de l'étendue de l'offre locale.

La Communauté de communes participe, aux côtés du Département, à la plate-forme « Mes Courses en Ardennes », place de marché numérique destinée à faciliter les échanges entre consommateurs d'un côté, et producteurs, commerçants, artisans de l'autre. 24 « boutiques » du territoire sont enregistrées sur la plate-forme au 30/4/2021.

Les actions intégrées dans cet axe sont les suivantes :

- Le renouvellement sur le second semestre 2021 d'un dispositif visant à augmenter la consommation dans les commerces locaux,
- La poursuite du dispositif Accompagnement des Commerces en Milieu Rural qui finance avec la région les investissements non productifs dans les commerces de l'Argonne Ardennaise,
- La mise en place d'une pépinière commerciale,
- L'accompagnement de la structuration de Dynamic Argonne et soutien aux animations économiques qu'ils portent.

### Perspectives

En complément à ces actions, un travail sera entrepris dans l'objectif de favoriser le développement et l'existence des commerces itinérants et des marchés dans un double objectif de présence commerciale et de services aux habitants.

## Développement agricole

La Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise poursuit au niveau de sa politique agricole un double objectif :

- Un premier de création de valeur ajoutée y compris avec la mise en œuvre de pratiques innovantes,
- Le second autour du développement durable et des enjeux environnementaux et sociaux actuels, notamment la demande croissante des consommateurs en une alimentation de qualité et de proximité.

A ce titre, après des années de conventionnement avec la Chambre d'agriculture, la Communauté de Communes a souhaité revoir sa politique agricole en candidatant à un programme alimentaire territorial autour de 4 axes :

- Le développement de la valeur ajoutée et la diversification de l'activité agricole,
- La gestion des ressources bois, eau et durabilités des sols,
- Le développement des circuits courts ,
- L'éducation à l'alimentation, valorisation du patrimoine.

Au-delà de ce PAT, d'autres projets seront accompagnés par la collectivité autour de la volonté de valoriser la valeur ajoutée de l'agriculture sur le territoire et la valorisation du métier d'agriculteur. Les actions intégrées dans cet axe sont les suivantes :

- La mise en œuvre du programme alimentaire territorial,
- La création d'un concours d'innovation,
- Le soutien à la structuration d'une filière viticole sur le territoire,
- Le soutien à la structuration d'une filière bois sur le territoire,
- La mise en place d'un travail autour du développement d'exploitation à haute valeur environnementale.

### Perspectives

En outre, la collectivité mettra en place un accompagnement et un soutien aux études de faisabilité pour des projets structurants et innovants sur le territoire par exemple concernant une usine d'embouteillage/empaquetage du lait.

D'autres pistes de développement de filière pourront être travaillées dans les années à venir autour des échanges parcellaires, de l'agroforesterie, des haies, du bio, de la nature du sol.

## Développement touristique

Le développement touristique est acté dans le projet de territoire. Il comprend trois volets, représentant chacun un potentiel de créations d'activités économiques permettant de vivre du tourisme sur le territoire (restauration, hébergements, producteurs locaux, emplois saisonniers ...).

Le premier volet est le développement d'une offre structurante sur le territoire de l'Argonne Ardennaise autour du Parc Argonne Découverte, du lac de Bairon, du lac de la Samaritaine, du canal des Ardennes et d'une offre d'itinérance (randonnée, voie-verte).

Le second volet est l'émergence d'activités touristiques connexes en favorisant notamment le déploiement d'hébergements qui est essentiel dans le développement d'une destination court et moyen séjour. Cela passe par l'accompagnement d'initiatives privées.

Le troisième volet est le volet promotion en accompagnant la transformation de l'Office de Tourisme pour adapter son fonctionnement aux enjeux de demain et notamment numériques via le développement de la visibilité de la destination ainsi que de l'accompagnement des professionnels du tourisme du territoire à la maîtrise des outils numériques.

Les actions intégrées dans cet axe sont les suivantes :

- Le développement et l'extension du Parc Argonne Découverte,
- La réalisation de la voie verte Sud Ardennes sous maîtrise d'ouvrage du Conseil Départemental,
- Le développement d'un réseau de sentiers de randonnée,
- L'élaboration, la signature et la mise en œuvre d'un contrat de canal des Ardennes,
- La mise en œuvre d'un Office de Tourisme intercommunautaire Sud Ardennes,
- La réflexion sur la continuité de la voie ferrée avec une approche rail jusque Vouziers et une approche itinérance douce de Vouziers à Sommepey ainsi que la continuité cycliste de la Voie Verte de Vouziers jusqu'au Parc Argonne Découverte,
- Le renforcement du pôle de Bairon en intégrant le projet de schéma de développement du site de Bairon avec notamment la reconstruction de la base de loisirs,

- Le renforcement du pôle de la Samaritaine en intégrant les écuries du château Augeard, dont le Département est propriétaire et qui sont classées au titre des monuments historiques,
- La liaison entre la Voie-Verte Sud Ardennes au niveau de la Commune de Bairon et le Lac de Bairon,
- La création d'un dispositif de soutien à la création d'hébergements touristiques.

### Perspectives

De manière plus globale, le développement touristique du territoire passera dans les années à venir par le développement de l'offre d'hébergement, de l'offre de loisirs ainsi que la valorisation de certaines filières spécifiques (tourisme nature, de mémoire, agricole, des savoir-faire, de la pêche, des personnes en situation de handicap). La Communauté de Communes sera donc proactive dans ces domaines.

## **Les services à la population -> Donner envie à chaque âge d'habiter en Argonne Ardennaise**

---

Le développement des services est une condition indispensable à ce que chacun retrouve à chaque âge de la vie, de la naissance au 4<sup>ème</sup> âge, l'ensemble des services nécessaires à ses besoins.

Cela concerne donc à la fois l'offre de santé et l'ensemble des services aux publics. Mais également de quoi se déplacer, se cultiver, faire du sport... L'approche famille est également importante afin de pérenniser les nouvelles générations sur le territoire.

Les axes de travail de cette thématique se structurent de la manière suivante :

### L'offre de santé

La Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise a signé en 2019 un contrat local de santé, témoin de son engagement sur cette thématique essentielle. L'objectif est d'assurer le renouvellement des nombreux médecins généralistes dont le départ en retraite est proche, accentuer les consultations de spécialistes et développer des actions de préventions sur le territoire.

Le renouvellement des médecins généralistes passe par une double approche : apporter une réponse immobilière adaptée et faire connaître le territoire afin de les inciter à s'y installer.

Les actions intégrées dans cet axe sont les suivantes :

- La construction de la Maison de Santé Pluriprofessionnels de Buzancy,
- La construction de la Maison de Santé Pluriprofessionnels de Vouziers,
- La mise en œuvre de l'ensemble des actions du plan d'actions du contrat local de santé tout en développant en lien avec la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé la télémédecine,
- L'achat et l'aménagement de bâtiments en locaux de santé à Monthois,
- La transformation d'un logement en local de santé à Machault,
- Le recours à des cabinets de recrutements de médecins généralistes,
- La mise en place d'un dispositif incitant au développement d'actions de sport-santé en complément des dispositifs départementaux.

## Les services aux publics

La Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise a toujours eu une approche ambitieuse en la matière avec le déploiement des relais de services publics devenus, Maisons de Services au Public puis depuis le 1<sup>er</sup> avril 2021 France Services.

Cette approche s'est construite avec 2 volets : le volet fixe avec une permanence à Vouziers et un volet « à la demande » qui est une spécificité territoriale. Il s'agit de se déplacer dans la mairie de domicile de la personne sollicitant le service afin de s'adapter au mieux au besoin et de répondre de façon efficace aux problématiques de mobilités rencontrées.

En outre, la Communauté de Communes bénéficie de l'existence d'un centre social, sous format associatif, le FJEP/CS qui porte de nombreuses actions et rend un service très important sur le territoire.

En complément, la Communauté de Communes a créé récemment un poste d'intervenante sociale en gendarmerie en lien permanent avec les services de l'Etat.

Le Conseil Départemental est partenaire des collectivités du bloc communal en finançant le poste d'intervenante sociale en gendarmerie ainsi que les actions du FJEP/CS notamment en lien avec l'accès aux droits.

Les actions intégrées dans cet axe sont les suivantes :

- L'extension des locaux du FJEP/CS,
- La mise en place de France Services avec le développement des partenariats et de l'offre en itinérance,
- Le déploiement du poste d'intervenante sociale en gendarmerie,
- La création d'un dispositif d'aide aux tournées des commerçants,
- Le projet de Maison des services à Vouziers en lien avec le Conseil Départemental.

### Perspectives

Un travail sera également mené autour du soutien aux initiatives d'accompagnement et notamment l'accès aux services numériques.

## Mobilités

La Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise a été lauréate de l'appel à projets France Mobilités témoignant d'une volonté de déployer des solutions de mobilités adaptées à la ruralité du territoire (15 habitants/km<sup>2</sup>). Cette approche se base par une quadruple optique :

- Lutter contre l'autosolisme et favoriser le partage de véhicules,
- Le transport à la demande pour les enjeux spécifiques,
- Le développement d'une mobilité plus écologique,
- Eviter les déplacements inutiles.

En parallèle, une réflexion est également engagée avec la Région grand Est autour de la mise en place de lignes de transport collective.

Le Département assure l'entretien du réseau routier départemental sur l'ensemble du territoire ardennais. L'objectif est de garantir aux usagers des conditions optimales de sécurité et de confort et de préserver le patrimoine routier et d'ouvrages d'art.

Les actions intégrées dans cet axe sont les suivantes :

- Le déploiement de bornes de recharge de véhicules électriques,
- Le déploiement et mise en œuvre de Rézo-pouce,
- Le soutien au transport à la demande du FJEP,
- La réflexion autour de la mise en place de lignes de transport collectives.

## Familles et scolaire

L'accueil des familles est un élément indispensable de la stratégie territoriale déployée. La Communauté de Communes porte un relais d'assistantes maternelles depuis 2012. En parallèle, une charte familles est en cours de réalisation en lien avec le MSA sur le secteur de Buzancy.

Cette charte correspond à un renversement de la logique habituelle. Plutôt que d'écrire « d'en haut » des dispositifs thématiques pour les habitants d'un secteur, on part « d'en bas » et des besoins ressentis, des difficultés rencontrées... pour travailler avec les habitants à des solutions locales dont ils sont à l'initiative et qui ont vocation à perdurer au-delà du temps de la charte, voire à être dupliquées à d'autres secteurs où des problématiques similaires sont rencontrées.

Les actions intégrées dans cet axe sont les suivantes :

- Le déploiement de la charte familles en partenariat avec le Conseil Départemental sur le secteur de Buzancy et éventuellement sur d'autres secteurs,
- La révision du dispositif Solidarité Etudiants : favoriser l'accès des jeunes aux études supérieures,
- La poursuite de l'activité du Relais Petite Enfance.

## Culture et Sport

L'attractivité d'un territoire et le fait de s'y sentir bien sont fortement liés à la présence d'activité de loisirs, qu'elles soient culturelles ou sportives. Le maillage associatif fort du territoire est à ce titre un vecteur important du bien-vivre sur le territoire et il est essentiel de le soutenir et de l'accompagner.

Pour cela, le sport et le maillage territorial en équipements sportifs structurants est indispensable à l'attractivité du territoire. Ce maillage passe par le centre aquatique communautaire et un réseau de gymnases dans les anciens chefs-lieux de canton. En parallèle la question des usages et de la formation des éducateurs est également centrale. L'apprentissage de la natation via les scolaires est également une action forte de lutte contre les noyades.

Sur le volet culturel, le territoire s'engage dans un projet culturel territorial permettant le déploiement d'une politique culturelle communautaire s'appuyant sur les différentes initiatives locales.

Ce projet culturel communautaire intégrera également le développement du réseau de lecture publique et notamment l'ouverture de nouveaux points lecture ainsi que la mise en œuvre d'actions avec pour objectif de favoriser les pratiques culturelles.

Le Conseil Départemental apporte sur ces thématiques culturelles à la fois un soutien en ingénierie (lecture publique, MAMI Bairon) et en financement. De plus, il décline sur le territoire le Contrat Territorial d'Education artistique et Culturelle et prévoit la création d'un lieu d'Art et de Culture au collège Paul Drouot de Vouziers.

Les actions intégrées dans cet axe sont les suivantes :

- L'écriture du projet culturel de territoire y compris sur le volet lecture publique avec le soutien du Conseil Départemental qui accompagne la structuration d'un réseau intercommunal de lecture publique,
- La mise en place de dispositifs de soutien à la formation d'encadrants sportifs,
- Le soutien aux projets pédagogiques des structures scolaires,
- La prise en charge des transports à la piscine pour les scolaires du 1<sup>er</sup> degré du territoire,
- La création d'une MAMI à Bairon,
- Les travaux de réhabilitation du gymnase de Machault,
- L'extension d'un des deux gymnases de Vouziers,
- La création d'une Maison des associations à Grandpré,
- La déclinaison opérationnelle du Contrat territorial d'Education Artistique et Culturelle,
- La création d'un lieu d'Art et de Culture au collège Paul Drouot.

### Perspectives

Un travail sera réalisé autour des perspectives de création d'une micro-folie sur le territoire de l'Argonne.

L'environnement et le cadre de vie -> Prendre conscience que c'est une chance de vivre dans nos communes.... et d'y venir

---

Au-delà du développement de l'emploi et des services, le maintien de la population passe par un cadre de vie agréable. Ce cadre de vie se traduit par une approche environnementale forte et adaptée aux enjeux de demain et aux aspirations de la population. Cela concerne également le patrimoine bâti qui doit être attractif et donner l'envie de s'installer dans nos communes, tout comme l'espace public dont l'esthétique et la fonctionnalité est un facteur d'attractivité important. Enfin, l'ensemble de cette approche d'occupation de l'espace doit se faire de manière équilibrée et harmonieuse entre les fonctions d'habitation, de services et équipements et les fonctions économiques qu'elles soient agricoles, artisanales, commerciales ou industrielles.

Les axes de travail de cette thématique se structurent de la manière suivante :

## Soutien au développement des énergies renouvelables

Dans la foulée des échanges du Pacte Ardennes et de la dynamique départementale créée via la structuration d'une Société d'Economie Mixte, la Communauté de Communes souhaite impulser une dynamique en ce sens sur le territoire. Elle a par conséquent adhéré à la SEM et a lancé auprès de ses communes membres le recensement des bâtiments ou sites favorables au développement de ces types d'énergies.

Une action proactive pour la mise en œuvre de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments y compris publics sera mise en place.

Les actions intégrées dans cet axe sont les suivantes :

- L'adhésion à la SEM ENR,
- La mise en place ou favoriser la mise en place de panneaux photovoltaïque sur les bâtiments du territoire.

### Perspectives

En parallèle, le territoire restera en veille pour étudier la mise en œuvre d'autres démarches dans le futur en fonction des opportunités et des évolutions technologiques.

## Amélioration du patrimoine bâti

L'amélioration du patrimoine bâti est un enjeu fort afin que les habitants puissent à chaque étape de leur vie trouver un logement adapté à leurs besoins et envies, que ce soit dans le cadre d'une acquisition ou d'une location. Les enjeux concernent à la fois l'aspect esthétique du logement mais également sa fonctionnalité et notamment l'adaptation de logements souvent de grande taille et assez anciens au vieillissement de la population.

Enfin, ce patrimoine doit être adapté aux enjeux de demain et notamment aux enjeux énergétiques dans un double objectif : un objectif financier pour les habitants et un objectif environnemental.

Les actions intégrées dans cet axe sont les suivantes :

- Un dispositif de soutien à la réfection de toitures et façades,
- Une future OPAH (Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat) réalisée à l'échelle du Sud Ardennes et actions de prévention contre l'habitat indigne,
- Un dispositif de soutien à la résorption de ruines,
- La promotion du dispositif Denormandie,
- La promotion de la SEM Oktave ,
- La mise en oeuvre la fiche action du Pacte Ardennes « Recenser l'ensemble des points noirs présents sur le territoire des Ardennes et apporter un appui pour faciliter leur résorption »,
- Description et accompagnement des collectivités territoriales pour la mise en oeuvre des procédures relatives aux biens sans maître, en état d'abandon manifeste ou en état de péril.

### Perspectives

En complément de la mise en oeuvre de l'OPAH, la Communauté de Communes se réinterrogera sur les aides complémentaires à l'ANAH qu'elle mettra en place dans le cadre de cette opération.

Autour des ruines, nous travaillerons en lien avec le Conseil Régional et avec l'Etablissement Public Foncier pour la mise en place d'opérations collectives ou de process pour favoriser la résorption de ruines dans nos villages.

## Requalification de l'espace public

La valorisation de l'espace public est un volet important de l'attractivité des centralités du territoire. La revitalisation des centre-bourgs passe en effet par la requalification des espaces publics qui doivent être attractifs, fonctionnels et adaptés aux usages des habitants et commerçants.

Des actions de requalification des espaces publics sont ainsi prévus sur les Communes de Buzancy, Grandpré, Machault, Monthois et Vouziers.

Les actions intégrées dans cet axe sont les suivantes :

- Projet de requalification urbaine à Buzancy,
- Projet de requalification urbaine à Grandpré,
- Projet de requalification urbaine à Machault,
- Projet de requalification urbaine à Monthois,
- Projet de requalification du centre-ville de Vouziers.

## Qualité de vie environnementale et de ressourcement nature

Nous souhaitons développer le bien-vivre sur le territoire de l'Argonne Ardennaise. Outre les enjeux de services, de culture, de sport... cela passe par une qualité de vie environnementale importante qui

est un point fort de notre territoire. Pour cultiver cela, la Communauté de Communes a développé des actions marquantes ces dernières années que ce soit au titre de la gestion des zones Natura 2000, des opérations Chouettes Vergers et Trame Verte et Bleue. L'enjeu de ces prochaines années est de capitaliser sur ces réussites en s'appuyant sur l'écosystème du territoire (Maison de la Nature, Centre de Recherche en Eco-Ethologie...).

Les actions intégrées dans cet axe sont les suivantes :

- La maîtrise d'ouvrage des zones Natura 2000,
- La mise en œuvre de la gestion des milieux aquatiques,
- La réalisation de l'opération Trame Verte et Bleue, notamment autour du soutien à la plantation de haies et petits fruitiers,
- L'obtention du label régional « Territoire engagé pour la biodiversité »,
- L'accompagnement du projet de zone atelier en Argonne (ZARG),
- Le financement des actions du Centre de Recherche en Eco-Ethologie adossé à l'Université Reims Champagne-Ardenne vers l'initiation scientifique des collégiens du territoire.

## Planifier l'urbanisation en intégrant l'ensemble des enjeux économiques, d'habitat et environnementaux

L'aménagement de l'espace communautaire doit permettre un équilibre entre les différents sujets mentionnés jusque-là, qu'ils soient touristiques, environnementaux, économiques, d'habitat.... Il s'agit de permettre à la fois d'avoir l'espace nécessitant la réalisation de projets, d'avoir une offre d'habitat adapté à chaque moment de la vie et de répondre aux enjeux de préservation des espaces naturels et agricoles.

C'est dans le cadre que la Communauté de Communes est en cours de réalisation d'un Schéma de Cohérence territoriale et d'un Plan local d'urbanisme intercommunal.

Les actions intégrées dans cet axe sont les suivantes :

- L'élaboration et l'approbation du SCOT Sud Ardennes,
- L'élaboration et l'approbation du PLUI de la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise.

## Réduction des déchets

L'enjeu de réduction des déchets est un objectif central de la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise depuis la prise de la compétence au 1<sup>er</sup> janvier 2009. C'est à ce titre qu'elle a lancé en 2012 un programme de prévention en lien avec l'ADEME et qu'elle est passée au 1<sup>er</sup> janvier 2014 à un système de redevance incitative incluant une facturation à la levée. Ce passage a engendré une baisse de 4 285 tonnes en 2011 à 2 619 tonnes en 2020 d'ordures ménagères résiduelles. L'objectif est de poursuivre cette dynamique dans les années à venir.

Les actions intégrées dans cet axe sont les suivantes :

- L'intégration dans le programme de prévention départemental,
- L'accompagnement d'un projet d'installation d'une recyclerie.

## Les approches transversales

---

Au-delà de ces approches thématiques, certains sujets apparaissent en transversal à l'ensemble des politiques publiques et sont intégrés dans l'écriture de chacune d'entre elles. Cela concerne notamment :

- La transition écologique,
- La jeunesse,
- La requalification des centre-bourgs.

## Transition écologique

La transition écologique telle que définie par la stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable est une évolution vers un nouveau modèle économique et social, un modèle de développement durable qui renouvelle nos façons de consommer, de produire, de travailler, de vivre ensemble pour répondre aux grands enjeux environnementaux, ceux du changement climatique, de la rareté des ressources, de la perte accélérée de la biodiversité et de la multiplication des risques sanitaires environnementaux.

Elle se base sur deux approches qui se complètent : l'approche technologique et l'approche sociale et sociétale (« d'usage ») qui doivent être transversales à l'ensemble des politiques publiques du territoire. Pour cela, cette transition s'inscrit notamment :

- Dans la mise en place d'un tourisme nature qui s'appuie sur des mobilités douces (voie vertes, randonnées...) et également sur l'approche scientifique du Parc Argonne Découverte et du centre de soins qui y est adossé,
- Sur l'approche économique visant à rapprocher lieux de travail et lieux d'habitation, notamment grâce au déploiement de la fibre et au développement d'un réseau de lieux de travail partagés,
- Sur l'approche en matière de mobilité avec le déploiement d'outils visant à lutter contre l'autosolisme et le développement d'un réseau de bornes de recharge électriques,
- Sur la rénovation énergétique des logements, sujet central du PIG, et l'adhésion à la SEM Oktave,
- Sur le travail autour d'une filière bois, respectueuse de la forêt,
- Sur le développement des énergies renouvelables avec l'adhésion à la SEM Oktave,
- Sur le travail autour de la réduction des déchets,
- Sur le travail autour du développement de la qualité de vie environnementale du territoire.

De plus, au-delà des approches thématiques, ces enjeux de transition écologique sont au cœur des documents de planification stratégique (PLUI...) et des différents projets de la collectivité. A ce titre, l'ensemble des projets en cours et prévus sont sur des zones déjà urbanisés et des bâtiments en cœur de commune (MSP Buzancy et Vouziers, locaux communautaires, extension FJEP, Maison des services sur Vouziers...). On est bien sur une logique de densification et non d'extension démontrant la cohérence écologique des choix des collectivités de l'Argonne Ardennaise.

En complément de ces sujets qui démontrent bien que l'aspect environnemental est inscrit au cœur de la stratégie de la Communauté de Communes depuis plusieurs années, la nouvelle mandature élue en 2020 a souhaité accentuer et mettre en cohérence l'ensemble des actions de la collectivité en créant une commission spécifique. Cette dernière a souhaité engager un travail de définition des priorités en s'appuyant à la fois sur l'offre en ingénierie du CEREMA ainsi qu'avec l'ATMO Grand est qui bénéficie d'outils de diagnostics et d'aide à la décision sur la qualité de l'air, les consommations

et productions d'énergie, les émissions de polluants et de gaz à effet de serre des territoires mais aussi l'exposition des populations à une mauvaise qualité de l'air.

Ces réflexions engagées au cours de l'année 2021 aboutiront à un plan d'action structuré en matière de transition écologique à compter de l'année 2022 qui complétera les actions inscrites au titre du Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique. Ce plan d'actions intégrera notamment en complément des sujets déjà traités les dimensions suivantes :

- La Communication pour éviter les gaspillages (eau, déchets...),
- La valorisation des actions du territoire (centre de soins pour la faune sauvage, observatoire ornithologique),
- L'éducation à l'environnement.

## Jeunesse

Au-delà de l'approche écologique, une vigilance particulière est exercée par la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise envers la jeunesse sur le territoire. Cela concerne notamment les politiques publiques suivantes :

- L'approche mobilité avec le déploiement de Rézopouce est également pensé pour donner une possibilité de déplacement aux jeunes n'ayant pas le permis ou n'étant pas véhiculés,
- L'appui fort au FJEP/CS permet de soutenir les activités portées par le centre social qui est un acteur structurant pour les jeunes du territoire,
- Un dispositif de soutien pour les étudiants existe et sera renouvelé,
- L'approche « services » avec le déploiement de France Services, le contrat local de santé ou la charte familles permet aussi de donner une réponse aux jeunes du territoire,
- Les actions sur les thématiques relatives au sport et à la culture,
- L'enjeu de mieux faire connaître les débouchés professionnels du territoire auprès des jeunes y habitant.

Des partenariats sont noués également en faveur du public scolaire. Cela concerne à la fois le niveau primaire avec un travail autour d'une aire éducative terrestre autour du plan d'eau de la Samaritaine de Buzancy en partenariat avec le SIVU et le Conservatoire d'espaces naturels en Champagne-Ardenne et le public secondaire notamment par l'intermédiaire du travail effectué autour de la diffusion de la culture scientifique par le CERFE.

La clé de lecture jeunesse est également bien identifiée par le Conseil Départemental qui intervient notamment sur le territoire par les initiatives suivantes :

- Stages d'été pour les enfants sur la base de loisirs de Bairon,
- Animation Arden'Tour (journées sportives en territoires ruraux et ouvertes au public à partir de 7 ans),
- Actions Bien manger, Bien bouger, Bien s'informer dans les collèges,
- Aide à la 1ère licence sportive pour les enfants ardennais de moins de 12 ans,
- Aide aux formations BAFA, BAFD et BNSSA.

## Requalification des centre-bourgs

La requalification des centre-bourgs est un des aspects structurants de l'action publique de la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise. Elle se construit autour d'un maillage territorial centré autour de :

- Vouziers, commune de 4 700 habitants, sous-préfecture des Ardennes et ville-centre de la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise,
- Bairon et ses Environs, Buzancy, Grandpré, Machault et Monthois, communes de 350 à 1100 habitants qui exercent des missions de centralité à l'échelle de bassins de vie composés de 1 800 à 2 700 habitants.

Ces démarches ont fait l'objet d'une contractualisation via une ORT avec la Communauté de Communes et ses six communes et la reconnaissance comme Petite Ville de Demain pour la Commune de Vouziers.

Cette démarche s'appuie sur des actions s'articulant autour de 5 piliers intégrés à la stratégie de développement territorial du pacte territorial de relance et de transition énergétique de l'Argonne Ardennaise :

- Axe habitat : développer une offre de l'habitat aux centres-bourgs attractive et lutter contre la vacance y compris en travaillant avec les bailleurs sociaux,
- Axe Développement économique et commercial : il s'agit d'agir pour diminuer la vacance commerciale, rendre les commerces plus attractifs et favoriser l'accueil de nouvelles activités permettant l'élargissement de l'offre commerciale. Une attention particulière est également portée sur le développement d'une dynamique d'animation et d'évènements en lien avec l'association Dynamic Argonne, union commerciale du territoire,
- Axe mobilités : développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions,
- Axe requalification de l'espace public : la revitalisation des centre-bourgs passe également par la requalification des espaces publics qui doivent être attractifs, fonctionnels et adaptés aux usages des habitants et commerçants,
- Axe services : les communes concernées exercent un rôle de polarité qui s'exprime par la présence d'une offre commerciale et de services à la population qui constitue un des axes majeurs du maintien de la population sur le territoire.

## Accompagnement du CEREMA

Dans le cadre de l'élaboration de son PTRTE, la Communauté de Communes a candidaté et a obtenu un accompagnement fléché du CEREMA sur le volet environnemental. Le souhait a été de travailler collectivement sur « comment accompagner l'évolution de l'activité agricole sur le territoire de l'Argonne Ardennaise en cohérence avec les enjeux de transition écologique et de cohésion territoriale ? ». Un travail collaboratif est donc en cours sur ce sujet pour identifier les enjeux, les priorités, les besoins, les freins et les leviers autour de 5 thématiques structurantes liées à ces questions :

- Attractivité et cadre de vie,
- Alimentation,
- Transition écologique,
- Ressources et biodiversité,
- Cohésion territoriale et liens.

Le travail se poursuivra au cours de l'été 2021 et les résultats obtenus auront vocation à compléter le PTRTE dans les années à venir.

## Les approches interterritoriales

---

Les stratégies de coopération interterritoriales de l'Argonne Ardennaise se structurent autour de deux périmètres :

- Un périmètre Sud Ardennes avec les Communautés de Communes des Crêtes Préardennaises et du Pays Rethélois,
- Un périmètre Argonne avec les Communautés de Communes Argonne Meuse, de l'Aire à l'Argonne et Argonne Champenoise.

Au-delà de ces périmètres, des échanges réguliers ont lieu entre les présidents d'EPCI ardennais permettant de coordonner les actions à l'échelle départementale.

### Périmètre Sud Ardennes

Les stratégies travaillées à l'échelle Sud Ardennes sont les suivantes :

- Un Schéma de cohérence Territoriale en cours d'écriture avec un portage par un syndicat mixte commun aux trois territoires,
- Une réflexion autour du devenir du PIG départemental pour constituer une Opération programmée d'Amélioration de l'Habitat commune aux trois territoires, ce qui permettra d'adapter les enjeux aux spécificités du Sud Ardennes,
- La conservation et le développement autour de deux infrastructures linéaires : le canal des Ardennes et la voie verte sud Ardennes.

Et en spécifique avec la Communauté de Communes du Pays Rethélois, une chargée de mission tourisme est partagée depuis 3 ans avec un travail en cours autour de la mise en place d'un Office de Tourisme Commun permettant le déploiement de nouvelles actions, notamment autour du numérique afin de mieux valoriser les potentialités touristiques de nos territoires.

### Périmètre Argonne

Une entente intercommunautaire a été créée fin 2019 entre les quatre Communautés de Communes. L'objectif est d'enclencher une coopération dans les années à venir autour des thématiques suivantes :

- Développement touristique : Travail autour des sentiers (autour du GR 14) et objectif de développement du tourisme de mémoire,
- Marque territoriale avec une approche très opérationnelle souhaitée sur le volet production locale,
- Travail autour de la Zone de recherche Argonne (ZARG).

## Sujets de discussions avec les partenaires

Les sujets suivants relèvent du champ de compétences de nos partenaires et ont été ou vont être demandés dans le cadre du PTRTE :

- Demande au Conseil Départemental de flécher dans le PTRTE l'amélioration de la desserte routière existante,
- Demande au Conseil Régional de travailler à la coordination des dispositifs habitat pour aller vers des logiques de fonds d'intervention commun ou au minimum de coopération

# Liste des contractualisations existantes regroupées dans le PTRTE

---

Les contractualisations incluses et intégrées au sein du Pacte Territorial de Relance et de Transition Ecologique sont les suivantes :

- Le **contrat de ruralité** de l'Argonne Ardennaise signé en juillet 2017 par la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise, l'Etat, la Région Grand Est, le Conseil Départemental des Ardennes, les communes de Bairon et ses Environs, Buzancy, Grandpré, Machault, Monthois et Vouziers, la Caisse des Dépôts et Consignations et le FJEP/CS,
- Le **contrat de territoire** de l'Argonne ardennaise signé en 2017 entre le Conseil Départemental des Ardennes et la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise,
- **L'Opération de revitalisation du territoire** signée le 12 mars 2020 par la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise, l'Etat, l'ANAH, les communes de Bairon et ses Environs, Buzancy, Grandpré, Machault, Monthois et Vouziers,
- La **labellisation Petites Villes de Demain** obtenue par la Commune de Vouziers,
- Le **Contrat Local de santé** signé en avril 2019 par la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise, l'Etat, la Région Grand Est, le Conseil Départemental des Ardennes, l'ARS Grand Est, la MSA Marne – Ardennes -Meuse, Le DASEN des Ardennes et la CPAM des Ardennes.

Il intègre également le travail mené auprès de la Région Grand Est autour de la rédaction d'un Pacte Offensive Croissance Emploi qui n'a pas abouti.

Les différentes contractualisations mentionnées ci-avant sont annexées au PTRTE et leur contenu est considéré repris dans le document.

## Plan d'actions correspondant

Il s'agit des actions qui ont vocation à être opérationnelles rapidement et qui font l'objet de la rédaction d'une fiche action.

Thème	Action	Maître d'ouvrage
<b>Axe 1 Développement économique -&gt; Susciter l'envie d'entreprendre</b>		
A) Attractivité du territoire et développement de nouvelles filières	Création d'un dispositif d'aide à la création d'entreprises	CCAA
	Développement d'un réseau de tiers-lieux	CCAA
	Ecriture du plan de communication stratégique de la collectivité et mise en place des outils adaptés (bases de données...)	CCAA
	Développement d'une stratégie de marketing territorial	CCAA
B) Accompagner le développement des entreprises existantes	Développement d'un dispositif d'aides à l'immobilier d'entreprises	CCAA
	Déploiement d'une signalétique commerciale	CCAA
	Structuration d'un club d'entreprises de l'Argonne Ardennaise	CCAA
	Mise en place du service public de l'insertion et de l'emploi dans sa déclinaison infradépartementale	Conseil Départemental des Ardennes
C) Relance de l'activité et accompagnement commercial	Renouvellement sur le second semestre 2021 d'un dispositif visant à augmenter la consommation dans les commerces locaux.	CCAA
	Dispositif ACCOR	CCAA
	Mise en place d'une pépinière commerciale	CCAA
	Accompagnement de la structuration de Dynamic Argonne et soutien aux animations économiques qu'elles portent	CCAA
D) Développement agricole	Mise en œuvre d'un programme alimentaire territorial	CCAA
	Création d'un concours d'innovation	CCAA
	Soutien à la structuration d'une filière viticole sur le territoire	CCAA

	Soutien à la structuration d'une filière bois sur le territoire	CCAA
	Réflexions autour du développement d'exploitations à haute valeur environnementale	CCAA
E) Développement touristique	Développement et l'extension du Parc Argonne Découverte	CCAA
	Développement d'un réseau de sentiers de randonnée	CCAA
	Contrat canal	CD 08
	Mise en œuvre d'un office de tourisme intercommunautaire Sud Ardennes	CCAA et Pays Rethélois
	Réflexion sur la continuité de la voie ferrée avec une approche rail jusque Vouziers et une approche itinérance douce de Vouziers à Sommepey ainsi que la continuité cycliste de la Voie Verte de Vouziers jusqu'au Parc Argonne Découverte	CCAA
	Renforcement du pôle de Bairon	Bairon et ses Environs
	Développement du Site du Lac de Bairon	CD 08
	Renforcement du pôle de la Samaritaine	Buzancy
	Liaison entre la <u>Voie-Verte Sud Ardennes au niveau de la Commune de Bairon et le Lac de Bairon</u>	Bairon et ses Environs
	Création d'un dispositif de soutien à la création d'hébergements touristiques	CCAA
	Création d'un gîte de groupe	Commune LANDRES SAINT GEORGES
<b>Axe 2 Services à la population -&gt; Donner l'envie à chaque âge d'habiter en Argonne Ardennaise</b>		
A) Santé	Construction de la Maison de Santé Pluriprofessionnels de Buzancy	CCAA
	Construction de la Maison de Santé Pluriprofessionnels de Vouziers	CCAA
	Mise en œuvre du contrat local de santé	CCAA
	Achat et aménagement de bâtiments en locaux de santé à Monthois	Monthois
	Transformation d'un logement en local de santé à	Machault

	Machault	
	Recours à des cabinets de recrutements de médecins généralistes.	CCAA
	Mise en place d'un dispositif incitant au développement d'actions de sport-santé.	CCAA
B) Services aux publics	Extension des locaux du FJEP/CS	CCAA
	Mise en place de France Services et développement itinérance	CCAA
	Création d'un poste d'intervenante sociale en gendarmerie	CCAA
	Création d'un dispositif d'aide aux tournées des commerçants	CCAA
	Projet de Maison des services à Vouziers.	Vouziers
C) Mobilités	Déploiement de bornes de recharge de véhicules électriques	CCAA / FDEA
	Déploiement et mise en œuvre de Rézo-pouce	CCAA / FJEP-CS
	Soutien au transport à la demande du FJEP	CCAA / FJEP-CS
	Réflexion autour de la mise en place de lignes de transport collective	CCAA/Région Grand Est
D) Familles et scolaire	Déploiement de la charte familles sur le secteur de Buzancy et éventuellement sur d'autres secteurs	CCAA
	Révision du dispositif Solidarité Etudiants : favoriser l'accès des jeunes aux études supérieures	CCAA
	Poursuite de l'activité du Relais Petite Enfance	CCAA
E) Culture et Sport	Ecriture du projet culturel de territoire y compris sur le volet lecture publique	CCAA
	Dispositifs de soutien à la formation d'encadrants sportifs	CCAA
	Soutien aux projets pédagogiques des structures scolaires	CCAA
	Prise en charge des transports à la piscine pour les scolaires du 1er degré du territoire	CCAA
	Création d'une MAMI	Bairon et ses environs
	Travaux de réhabilitation du gymnase de Machault	Machault

	Extension d'un des deux gymnases de Vouziers	Vouziers
	Création d'une Maison des associations à Grandpré	Grandpré
	Contrat territorial d'Education Artistique et Culturelle	CD08
	Accompagnement à la structuration d'un réseau intercommunal de lecture publique	CD08
	Création d'un lieu d'Art et de Culture au collège Paul Drouot	CD08
<b>Axe 3 Environnement et cadre de Vie -&gt; Prendre conscience que c'est une chance de vivre dans nos communes</b>		
A) Soutien au développement des énergies renouvelables	Mettre en place ou favoriser la mise en place de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments du territoire	CCAA
	Adhésion à la SEM ENR	CCAA
B) Amélioration du patrimoine bâti	Dispositif de soutien à la réfection de toitures et façades	CCAA
	Future OPAH (Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat	CCAA
	Dispositif de soutien à la résorption de ruines	CCAA
	Promotion du dispositif Denormandie	CCAA
	Promotion de la SEM Oktave	CCAA
	Mise en œuvre de la fiche action du Pacte Ardennes "Recenser l'ensemble des points noirs présents sur le territoire des Ardennes et apporter un appui pour faciliter leur résorption"	CCAA
	Déconstruction de ruines en centre village et renaturation de l'espace	Commune de MARCQ
	Description et accompagnement des collectivités territoriales pour la mise en œuvre des procédures relatives aux biens sans maître, en état d'abandon manifeste ou en état de péril.	Etat
C) Requalification de l'espace Public	Projet de requalification urbaine à Buzancy	Buzancy
	Projet de requalification urbaine à Grandpré	Grandpré
	Projet de requalification urbaine à Machault	Machault
	Projet de requalification urbaine à Monthois	Monthois

	Projet de requalification du centre-ville de Vouziers	Vouziers
D) Qualité de vie environnementale	Maîtrise d'ouvrage des zones Natura 2000	CCAA
	Mise en œuvre de la gestion des milieux aquatiques	CCAA
	Opération Trame Verte et Bleue	CCAA
	Obtention du label régional « Territoire engagé pour la biodiversité »	CCAA
	Financement des actions de diffusion de la culture scientifique du CERFE	CCAA
	Accompagnement du projet de zone atelier en Argonne (ZARG)	CCAA
E) Planifier l'urbanisation	Elaboration et approbation du SCOT Sud Ardennes	SCOT Sud Ardennes
	Elaboration et approbation du PLUI de l'Argonne Ardennaise	CCAA
F) Réduction des déchets	Intégration dans le programme de prévention départemental	CCAA/ Valodea
	Travail à l'installation d'une recyclerie sur le territoire	CCAA

A cela s'ajoutent les projets du contrat de territoire non encore engagés par le Conseil Départemental, et non identifiés dans des fiches actions ci-dessus qui seront annexés au document.

## Perspectives

En complément du plan d'actions, un certain nombre de perspectives figurent dans l'agenda de travail mais ne sont pas suffisamment avancées pour faire l'objet d'une fiche action à ce stade. Elles sont listées ci-après :

<b>Axe 1 Développement économique -&gt; Susciter l'envie d'entreprendre</b>		
A) Attractivité du territoire	Développement ou mise en place de filières locales	CCAA
	Développement télétravail et emplois à distance	CCAA
B) Accompagner le développement des entreprises existantes	Actions autour du recrutement - mieux faire connaître les emplois locaux	CCAA
C) Relance de l'activité et accompagnement commercial	Mise en place d'un dispositif favorisant le développement et l'existence des commerces itinérants et des marchés	CCAA

D) Développement agricole	Accompagnement et un soutien aux études de faisabilité pour des projets structurants et innovants sur le territoire	
	Développement de filière à travailler dans les années à venir autour des échanges parcellaires, de l'agroforesterie, du bio, de la nature du sol, des haies	CCAA
E) Développement touristique	Accompagnement de l'offre d'hébergements	CCAA
	Mise en œuvre d'un dispositif de soutien à l'offre de loisirs	CCAA
	Valorisation de filières touristiques (tourisme nature, de mémoire, agricole, des savoir-faire, de la pêche, des personnes en situation de handicap)	CCAA
<b>Axe 2 Services à la population -&gt; Donner l'envie à chaque âge d'habiter en Argonne Ardennaise</b>		
B) Services aux publics	Soutien aux initiatives d'accompagnement et notamment l'accès aux services numériques.	CCAA
E) Culture et Sport	Création d'une microfolie	CCAA
<b>Axe 3 Environnement et cadre de Vie -&gt; Prendre conscience que c'est une chance de vivre dans nos communes</b>		
A) Soutien au développement des énergies renouvelables	Veille pour étudier la mise en œuvre d'autres démarches dans le futur en fonction des opportunités et des évolutions technologiques.	CCAA
B) Amélioration du patrimoine bâti	Mise en place d'opérations collectives ou de process pour favoriser la résorption de ruines dans nos villages en lien avec la Région et l'EPF	CCAA
	Aides complémentaires à L'ANAH apportées dans le cadre de la future OPAH	CCAA

## Indicateurs d'évaluation retenus

---

L'objectif est de concentrer notre suivi sur les indicateurs concordant avec le projet de territoire et sur des données accessibles.

## Axe 1 : Développement Economique

Indicateurs :

- Taux d'emploi,
- Taux de chômage,
- Nombre d'emplois dans la zone,
- Nombre d'entreprises créées,
- Nombre de commerces situés en cœur de bourg (pas évident à actualiser mais faisable),
- Evolution du nombre d'emplois agricoles,
- Nombre d'exploitations répertoriées en vente directe,
- Nombre de marchés de producteurs,
- Nombre de nuitées,
- Nombre de lits,
- Nombre de visiteurs OT ou nombre d'emplois directs touristiques ?.

## Axe 2 : Services

Indicateurs :

- Population,
- Population de 0 à 14 ans,
- Taux de pauvreté,
- Nombre de médecins généralistes ? (autre santé ?),
- Nombre de médecins généralistes nouvellement installés,
- Nombre de téléconsultation,
- Evolution du nombre de médecins spécialisés.

## Axe 3 : Environnement et cadre de vie

Indicateurs :

- Solde entrée/sorties du territoire,
- Nombre de logements vacants (et % du parc),
- Indicateur de concentration d'emploi (indicateur de concentration d'emploi est égal au nombre d'emplois dans la zone pour 100 actifs ayant un emploi résidant dans la zone.),
- Consommation énergétique finale à climat réel en MWH,
- Production annuelle ENR,
- Nombre de passoires thermique dans le parc social,
- Tonnage de déchets non recyclés ou valorisés (allant à l'enfouissement),
- Surfaces des aires de connaissance et de protection,
- Nombre d'exploitations agricoles engagées dans une démarche de qualité environnementale (bio, HVE, etc.).

## Fiche action AXE 1-A n°1

### FICHE « PROJET PRIORITAIRE » - INVESTISSEMENT

- **Maître d'Ouvrage**

Nom : Communauté de communes de l'Argonne Ardennaise

Nature :  mairies  communautés de communes  Pays/PETR et syndicats  autre :  
Code INSEE : 240800920

RIB : FR38 3000 1005 34F0 8300 0000 053  
Adresse : 44-46 rue du Chemin Salé – 08 400 VOUZIERS  
Nom du représentant légal : Benoît SINGLIT  
Qualité du représentant légal : Président

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : Mauger David  
Téléphone du référent : 03 24 30 23 94  
Adresse électronique du référent : [d.mauger@argonne-ardennaise.fr](mailto:d.mauger@argonne-ardennaise.fr)

- **Descriptif du projet**

Intitulé du projet : Création d'un dispositif d'aide à la création/reprise/développement des TPE

Action relevant d'un programme ou d'un contrat :  POCE  Territoire d'industrie  Action cœur de ville/ville moyenne  Contrat de ruralité  contrat local de santé  autres : ...

Orientations / thématiques / priorités stratégiques :  cohésion territoriale,  ancrage local de l'économie,  transition écologique,  résilience sanitaire,  préservation du patrimoine,  usage du numérique,  transfrontalier/interterritorial

Adresse postale du projet : Territoire de l'Argonne Ardennaise

Descriptif du projet :

Le projet consiste à mettre en place un dispositif d'aide visant à combler « les trous dans la raquette des aides aux entreprises pour les petits projets », à savoir les petits investissements productifs, la transmission/reprise (éléments corporels fonds de commerce), les frais de création hors demandeurs d'emplois et jeunes de moins de 30 ans notamment.

Le dispositif ne devrait être accessible aux porteurs de projet qu'en l'absence d'un autre dispositif d'aide mobilisable. Il devrait néanmoins pouvoir servir de base de co-financement pour le programme européen LEADER.

Impact socio-économique et environnemental :

Il s'agit de soutenir la création et la reprise d'entreprises, mais également le développement des très petites entreprises (TPE) – le tissu économique du territoire étant essentiellement composé de TPE. Le soutien aux investissements productifs permettra d'inciter à moderniser des équipements vétustes ayant un impact environnemental néfaste.

Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ? :

Ce projet est prioritaire car il permet de compléter le panel des aides aux entreprises mises en place par la communauté de communes au niveau local, dans une logique de ciblage fin des investissements publics.

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? :

Porteurs de projets économiques, TPE, association Dynamic Argonne, Chambre de Métiers et de l'Artisanat, Chambre de Commerce et d'Industrie

- **Échéancier des réalisations**

Date de début du projet : 01/01/2022

Fin prévisionnelle du projet : 31/12/2024

Date de délibération sur le projet : prévu dernier trimestre 2021

- **Plan de financement**

Dépenses (HT)	€	%	Commentaire
investissement uniquement			
<input type="checkbox"/> VRD			
<input type="checkbox"/> Travaux sur le bâti			
<input checked="" type="checkbox"/> Autres	120 000 €	100	
<b>Montant total du projet</b>	<b>120 000 €</b>		

Financements	€	%	Commentaire
<input type="checkbox"/> Etat DSIL relance			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL rénovation			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL classique			
<input type="checkbox"/> Etat autres			Préciser : DSID, FNADT, DETR...
<input type="checkbox"/> Europe			Préciser :
<input type="checkbox"/> Région			Préciser :
<input type="checkbox"/> Département			
<input type="checkbox"/> Autre collectivité			Préciser :
<input type="checkbox"/> Autre financement public			Préciser : ADEME, CDC...
<input type="checkbox"/> Autre financement privé			
<input checked="" type="checkbox"/> Autofinancement	120 000 €	100	20% ou 30% si chef de filât
<b>Montant total des recettes</b>	<b>120 000 €</b>		

## Fiche Action Axe 1-A n°2

<b>Axe de rattachement</b>	Axe 2 - Favoriser un développement économique et commercial équilibré
<b>Nom de l'action</b>	Structuration d'une offre d'immobilier de travail / bureaux
<b>Contexte et origine de l'action</b>	Face au développement croissant de l'entrepreneuriat indépendant, à l'externalisation croissante de certaines tâches par les entreprises, et dans une moindre mesure au développement du télétravail, un besoin nouveau semble se faire sentir en matière d'immobilier de bureaux sur le territoire de l'Argonne Ardennaise.
<b>Description générale</b>	<p>La 2C2A souhaite renforcer l'attractivité de son territoire en facilitant les projets d'installation, en favorisant l'accueil de travailleurs indépendants ou salariés et en favorisant le développement du télétravail.</p> <p>Dans ce cadre, la 2C2A souhaite dimensionner et créer un réseau d'espaces de travail partagés. Une étude des potentialités/besoins du territoire est en cours.</p>
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Renforcer l'attractivité économique du territoire de l'Argonne Ardennaise</li> <li>➤ Favoriser le développement économique du territoire de l'Argonne Ardennaise</li> <li>➤ Favoriser le développement du télétravail</li> </ul>
<b>Maître d'ouvrage</b>	2C2A
<b>Intervenants / Partenaires</b>	Région Grand Est Etat
<b>Périmètre d'intervention</b>	Cœurs de bourgs du territoire de l'Argonne Ardennaise
<b>Localisation spécifique</b>	Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise
<b>Coût global</b>	450 000 €
<b>Plan de financement</b>	2C2A : 150 000 € Région Grand Est : 250 000 € Etat : 50 000 €
<b>Calendrier de réalisation</b>	2021 - 2022

<b>Indicateur d'avancement</b>	Nombre d'espaces de travail en projet
<b>Indicateur de résultat</b>	Nombre d'entreprises hébergées Nombre d'emplois créés Nombre de télétravailleurs hébergés Taux de remplissage

## Fiche action Axe 1 -A n°3

### FICHE « PROJET PRIORITAIRE » - FONCTIONNEMENT

- **Maître d'Ouvrage**

Nom : Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise

Nature :  mairies  communautés de communes  Pays/PETR et syndicats  autre :  
Code INSEE : 240800920

RIB : FR38 3000 1005 34F0 8300 0000 053  
Adresse : 44-46 rue du Chemin Salé – 08 400 VOUZIERS  
Nom du représentant légal : Benoît SINGLIT  
Qualité du représentant légal : Président

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : Lorraine Schulz  
Taverne  
Téléphone du référent : 03 24 30 23 94  
Adresse électronique du référent : [l.schulztaverne@argonne-ardennaise.fr](mailto:l.schulztaverne@argonne-ardennaise.fr)

- **Descriptif du projet**

Intitulé du projet : Écriture de plan de communication stratégique de la collectivité et mise en place des outils adaptés

Action relevant d'un programme ou d'un contrat :  POCE  Territoire d'industrie  Action cœur de ville/ville moyenne  Contrat de ruralité  contrat local de santé  autres : ...

Orientations / thématiques / priorités stratégiques :  cohésion territoriale,  ancrage local de l'économie,  transition écologique,  résilience sanitaire,  préservation du patrimoine,  usage du numérique,  transfrontalier/interterritorial

Localisation/rayonnement du projet : territoire de l'Argonne Ardennaise

Descriptif du projet : L'écriture du plan de communication vise à remplir plusieurs enjeux/objectifs :

1 : Développer la communication vis-à-vis des élus locaux

1-A : Mettre en place des outils spécifiques aux élus

1-B : Permettre à tous les élus communautaires de suivre les travaux menés en interne

1-C : Faciliter le partage d'informations entre conseillers communautaires et municipaux

2 : Expliciter le rôle et les résultats de la collectivité vis-à-vis des habitants

2-A : Rendre l'information claire, accessible et régulière

2-B : Favoriser l'appropriation des dispositifs et la participation des habitants

3 : Promouvoir le territoire et son dynamisme

3-A : Valoriser les réalisations/services de la collectivité qui concourent au dynamisme du territoire

3-B : Valoriser les structures et activités privées qui concourent au dynamisme du territoire

3-C Participer au marketing territorial

Impact socio-économique et environnemental : Une bonne circulation des informations (campagnes ciblées, outils de diffusion, bases de données...) et la promotion des actions menées sur le territoire permettent à toutes les composantes du territoire (population, entreprises, associations, partenaires, élus...) de faire appel et/ou de contribuer aux dispositifs de développement (économique, touristique, environnemental...), ainsi qu'aux dispositifs d'aide (rénovation des logements, transition énergétique, mobilité, santé, démarches administratives...) et aux actions de prévention (alimentation, santé, environnement...).

Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ? : L'Argonne Ardennaise remplit de nombreux besoins des habitants du territoire. Une bonne communication sur l'ensemble des services proposés permet au plus grand nombre d'en bénéficier et ainsi améliorer la qualité de vie globale sur le territoire.

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? : Élus, Sous-Préfecture, agents de l'Argonne Ardennaise, partenaires sociaux, organismes d'aides (habitat par exemple), associations, partenaires opérationnels, habitants, entreprises...

- **Échéancier du projet**

Date de début : 2021

Fin prévisionnelle : 2026

Date de délibération sur le projet : Non concerné

- **Plan de financement**

Dépenses (TTC)	€	%	Commentaire
Argonne Ardennaise – Le Mag'	23 000		Impression et distribution
Divers	7 000		Impressions hors Mag' - abonnements numériques - CFC
<b>Montant total du projet</b>	<b>30 000</b>		

Financements	€	%	Commentaire
Etat			
Europe	1 400		Pages LEADER du Mag'
Région			
Département			
Autre collectivité			
Autre financement public			
Autre financement privé			
Autofinancement			
<b>Montant total des recettes</b>	<b>1400</b>		

## Fiche action Axe 1 -A n°4

### FICHE « PROJET PRIORITAIRE » - INVESTISSEMENT

- **Maître d'Ouvrage**

Nom : Communauté de communes de l'Argonne Ardennaise

Nature :  mairies  communautés de communes  Pays/PETR et syndicats  autre :  
Code INSEE : 240800920

RIB : FR38 3000 1005 34F0 8300 0000 053  
Adresse : 44-46 rue du Chemin Salé – 08 400 VOUZIERS  
Nom du représentant légal : Benoît SINGLIT  
Qualité du représentant légal : Président

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : Schulz-Taverne  
Lorraine / Mauger David  
Téléphone du référent : 03 24 30 23 94  
Adresse électronique du référent : [l.schulztaverne@argonne-ardennaise.fr](mailto:l.schulztaverne@argonne-ardennaise.fr) /  
[d.mauger@argonne-ardennaise.fr](mailto:d.mauger@argonne-ardennaise.fr)

- **Descriptif du projet**

Intitulé du projet : Développement d'une stratégie marketing territoriale

Action relevant d'un programme ou d'un contrat :  POCE  Territoire d'industrie  Action cœur de ville/ville moyenne  Contrat de ruralité  contrat local de santé  autres : ...  
Orientations / thématiques / priorités stratégiques :  cohésion territoriale,  ancrage local de l'économie,  transition écologique,  résilience sanitaire,  préservation du patrimoine,  usage du numérique,  transfrontalier/interterritorial  
Adresse postale du projet : territoire de l'Argonne Ardennaise

Descriptif du projet :

Le projet consiste à mettre en place une stratégie marketing et des actions visant à renforcer l'attractivité du territoire auprès de populations préalablement ciblées.

Dans un contexte de développement croissant du télétravail et des métiers de services, de l'arrivée de la fibre sur l'ensemble du territoire, d'une nouvelle vague de déplacement de populations qui veulent vivre au vert, renforcée par le contexte de crise sanitaire covid-19, l'Argonne Ardennaise dispose de sérieux atouts à valoriser pour renforcer son attractivité et tenter d'enrayer son déclin démographique.

Il s'agira également d'apporter une réponse adaptée aux besoins exprimés par les populations en quête de changement de lieu de vie et/ou de retour aux sources.

Impact socio-économique et environnemental :

Le projet vise à renforcer l'attractivité résidentielle et économique du territoire de l'Argonne Ardennaise qui se trouve en situation de régression démographique. Il

s'agira de valoriser et défendre le territoire nature et la qualité environnementale qui font de l'Argonne Ardennaise un espace privilégié.

Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ? :

Ce projet est prioritaire étant donné les évolutions en cours du fait de la crise sanitaire et l'absence de politique marketing structurée visant à renforcer l'attractivité du territoire de l'Argonne Ardennaise.

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? :

Il s'agira d'associer au projet notamment élus, Sous-préfecture, Agence Ardennes développement, Agence de développement touristique, Office de tourisme Argonne en Ardenne, Dynamic Argonne, Chambres consulaires, entreprises, habitants.

- **Échéancier des réalisations**

Date de début du projet : 2021

Fin prévisionnelle des travaux : 2022

Date de délibération sur le projet : à définir

- **Plan de financement**

Dépenses (HT)	€	%	Commentaire
investissement uniquement			
<input type="checkbox"/> VRD			
<input type="checkbox"/> Travaux sur le bâti			
<input type="checkbox"/> Autres			
<b>Montant total du projet</b>	A déterminer		

Financements	€	%	Commentaire
<input type="checkbox"/> Etat DSIL relance			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL rénovation			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL classique			
<input type="checkbox"/> Etat autres			Préciser : DSID, FNADT, DETR...
<input type="checkbox"/> Europe			Préciser :
<input type="checkbox"/> Région			Préciser :
<input type="checkbox"/> Département			
<input type="checkbox"/> Autre collectivité			Préciser :
<input type="checkbox"/> Autre financement public			Préciser : ADEME, CDC...
<input type="checkbox"/> Autre financement privé			
<input type="checkbox"/> Autofinancement			20% ou 30% si chef de filât
<b>Montant total des recettes</b>			

## Fiche action Axe 1 -B n°1

### FICHE « PROJET PRIORITAIRE » - INVESTISSEMENT

#### • Maître d'Ouvrage

Nom : Communauté de communes de l'Argonne Ardennaise

Nature :  mairies  communautés de communes  Pays/PETR et syndicats  autre :  
Code INSEE : 240800920

RIB : FR38 3000 1005 34F0 8300 0000 053  
Adresse : 44-46 rue du Chemin Salé – 08 400 VOUZIERS  
Nom du représentant légal : Benoît SINGLIT  
Qualité du représentant légal : Président

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : Germain Herbinet  
(resp. Mauger David)  
Téléphone du référent : 03 24 30 23 94  
Adresse électronique du référent : [g.herbinet@argonne-ardennaise.fr](mailto:g.herbinet@argonne-ardennaise.fr)  
([d.mauger@argonne-ardennaise.fr](mailto:d.mauger@argonne-ardennaise.fr))

#### • Descriptif du projet

Intitulé du projet : Aide à l'immobilier d'entreprises pour les projets d'envergure

Action relevant d'un programme ou d'un contrat :  POCE  Territoire d'industrie  Action cœur de ville/ville moyenne  Contrat de ruralité  contrat local de santé  autres : ...  
Orientations / thématiques / priorités stratégiques :  cohésion territoriale,  ancrage local de l'économie,  transition écologique,  résilience sanitaire,  préservation du patrimoine,  usage du numérique,  transfrontalier/interterritorial  
Adresse postale du projet : Territoire de l'Argonne Ardennaise

#### Descriptif du projet :

La Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise a mis en place un dispositif de soutien aux projets immobiliers d'envergure dans le but de :

- Compenser les déséquilibres d'attractivité purement financiers du territoire de l'Argonne Ardennaise face aux pôles urbains avoisinants en focalisant des financements publics sur la rénovation et/ ou la construction de locaux professionnels structurants, dans la perspective du maintien et de la croissance de l'activité sur le territoire de l'Argonne Ardennaise ;
- Favoriser le développement des entreprises du territoire et améliorer l'attractivité du territoire pour les projets exogènes ;
- Soutenir les projets d'envergure en matière d'immobilier d'entreprise et structurants pour le territoire de l'Argonne Ardennaise;

#### Impact socio-économique et environnemental :

Il s'agira de favoriser le développement économique du territoire et de favoriser les rénovations immobilières de qualité environnementale.

#### Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ? :

Ce dispositif est important pour favoriser le développement des projets économiques structurants pour le territoire de l'Argonne Ardennaise.

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? :

Les entreprises industrielles, artisanales et de services sont les cibles directes de ce dispositif.

- **Échéancier des réalisations**

Date de début du projet : 2020

Fin prévisionnelle du projet : indéterminée

Date de délibération sur le projet : 10/12/2020

- **Plan de financement**

Dépenses (HT)	€	%	Commentaire
investissement uniquement			
<input type="checkbox"/> VRD			
<input type="checkbox"/> Travaux sur le bâti			
<input checked="" type="checkbox"/> Autres	150 000 €	100	
<b>Montant total du projet</b>	<b>150 000 €</b>		

Financements	€	%	Commentaire
<input type="checkbox"/> Etat DSIL relance			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL rénovation			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL classique			
<input type="checkbox"/> Etat autres			Préciser : DSID, FNADT, DETR...
<input type="checkbox"/> Europe			Préciser :
<input type="checkbox"/> Région			Préciser :
<input type="checkbox"/> Département			
<input type="checkbox"/> Autre collectivité			Préciser :
<input type="checkbox"/> Autre financement public			Préciser : ADEME, CDC...
<input type="checkbox"/> Autre financement privé			
<input checked="" type="checkbox"/> Autofinancement	150 000 €		20% ou 30% si chef de filât
<b>Montant total des recettes</b>	<b>150 000 €</b>		

## Fiche action Axe 1 -B n°2

### FICHE « PROJET PRIORITAIRE » - INVESTISSEMENT

- **Maître d’Ouvrage**

Nom : Communauté de communes de l’Argonne Ardennaise

Nature :  mairies  communautés de communes  Pays/PETR et syndicats  autre :  
Code INSEE : 240800920

RIB : FR38 3000 1005 34F0 8300 0000 053  
Adresse : 44-46 rue du Chemin Salé – 08 400 VOUZIERS  
Nom du représentant légal : Benoît SINGLIT  
Qualité du représentant légal : Président

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : Mauger David  
Téléphone du référent : 03 24 30 23 94  
Adresse électronique du référent : [d.mauger@argonne-ardennaise.fr](mailto:d.mauger@argonne-ardennaise.fr)

- **Descriptif du projet**

Intitulé du projet : Déploiement d’une signalétique commerciale

Action relevant d'un programme ou d'un contrat :  POCE  Territoire d’industrie  Action cœur de ville/ville moyenne  Contrat de ruralité  contrat local de santé  autres : ...

Orientations / thématiques / priorités stratégiques :  cohésion territoriale,  ancrage local de l’économie,  transition écologique,  résilience sanitaire,  préservation du patrimoine,  usage du numérique,  transfrontalier/interterritorial

Adresse postale du projet : Territoire de l’Argonne Ardennaise

Descriptif du projet :

Le territoire de l’Argonne Ardennaise dispose d’une multitude d’offres commerciales non harmonisées en matière de signalétique et souvent peu lisibles notamment pour les personnes venant de l’extérieur (nouveaux arrivants ou touristes) : productions locales de miel, de viande, de fruits et légumes, etc. – artisanat d’art, fabrication de paniers en osier, etc. – offres associatives diverses.

La 2C2A souhaite renforcer la lisibilité des offres locales spécifiques sur le territoire de l’Argonne Ardennaise, par la mise en place d’une signalétique harmonisée sur le terrain.

Il est à noter que la 2C2A travaille également à valoriser les offres locales sur ses outils numériques, en lien notamment avec l’Office de Tourisme, et qu’elle prévoit de mettre en place un Projet Alimentaire Territorial.

Impact socio-économique et environnemental :

Ce projet vise à favoriser le développement du commerce local en circuits-courts, limitant ainsi l’impact environnemental.

Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ? :

En parallèle à la mise en place d'une politique touristique et économique forte, il apparaît nécessaire d'améliorer la visibilité de l'ensemble des productions locales. D'autant plus dans le contexte de mise en place d'un projet alimentaire territorial en parallèle.

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? :

Les producteurs, les communes et les habitants seront associés pour mettre en place cette signalétique commerciale.

- **Échéancier des réalisations**

Date de début des travaux : 2023

Fin prévisionnelle des travaux : 2025

Date de délibération sur le projet : à définir

- **Plan de financement**

Dépenses (HT)	€	%	Commentaire
investissement uniquement			
<input type="checkbox"/> VRD			
<input type="checkbox"/> Travaux sur le bâti			
<input type="checkbox"/> Autres			
<b>Montant total du projet</b>	A déterminer		

Financements	€	%	Commentaire
<input type="checkbox"/> Etat DSIL relance			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL rénovation			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL classique			
<input type="checkbox"/> Etat autres			Préciser : DSID, FNADT, DETR...
<input type="checkbox"/> Europe			Préciser :
<input type="checkbox"/> Région			Préciser :
<input type="checkbox"/> Département			
<input type="checkbox"/> Autre collectivité			Préciser :
<input type="checkbox"/> Autre financement public			Préciser : ADEME, CDC...
<input type="checkbox"/> Autre financement privé			
<input type="checkbox"/> Autofinancement			20% ou 30% si chef de filât
<b>Montant total des recettes</b>	A déterminer		

## Fiche action Axe 1 -B n°3

### FICHE « PROJET PRIORITAIRE » - INVESTISSEMENT

- **Maître d'Ouvrage**

Nom : Communauté de communes de l'Argonne Ardennaise

Nature :  mairies  communautés de communes  Pays/PETR et syndicats  autre :  
Code INSEE : 240800920

RIB : FR38 3000 1005 34F0 8300 0000 053  
Adresse : 44-46 rue du Chemin Salé – 08 400 VOUZIERS  
Nom du représentant légal : Benoît SINGLIT  
Qualité du représentant légal : Président

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : Mauger David  
Téléphone du référent : 03 24 30 23 94  
Adresse électronique du référent : [d.mauger@argonne-ardennaise.fr](mailto:d.mauger@argonne-ardennaise.fr)

- **Descriptif du projet**

Intitulé du projet : Structuration d'un club d'entreprises industrielles

Action relevant d'un programme ou d'un contrat :  POCE  Territoire d'industrie  Action cœur de ville/ville moyenne  Contrat de ruralité  contrat local de santé  autres : ...  
Orientations / thématiques / priorités stratégiques :  cohésion territoriale,  ancrage local de l'économie,  transition écologique,  résilience sanitaire,  préservation du patrimoine,  usage du numérique,  transfrontalier/interterritorial  
Adresse postale du projet : Territoire de l'Argonne Ardennaise

Descriptif du projet :

Le territoire de l'Argonne Ardennaise compte 25 entreprises artisanales/industrielles de relative envergure et qui favorisent les flux économiques en provenance de l'extérieur du territoire.

La communauté de communes souhaiterait mener une action spécifique visant à favoriser le développement du tissu des entreprises artisanales/industrielles.

Il s'agirait de structurer la création d'un Club d'entreprises par une première série de réunions pour détecter, des chefs d'entreprise « moteurs » pour ce Club et les thématiques sur lesquelles ce Club pourrait travailler à court terme :

- Interconnaissance des acteurs et des institutionnels
- Détection de besoins communs d'informations économiques, juridiques...,
- Détection de besoins communs de formations, de conseils...,
- Appui aux jeunes entrepreneurs
- Etc.

A terme, l'interconnaissance développée entre les acteurs de ce Club pourraient permettre la mutualisation éventuelle de moyens matériels voire humains.

### Impact socio-économique et environnemental :

Les principaux objectifs du projet sont de :

- Favoriser le développement de la filière industrielle sur le territoire de l'Argonne Ardennaise
- Favoriser les synergies public/privé
- Favoriser la mise en relation des acteurs économiques pour maintenir et renforcer le potentiel économique du territoire
- Développer une interface, force de propositions, entre les entreprises et leurs divers partenaires

### Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ? :

Ce projet est prioritaire car la communauté de communes souhaite favoriser le développement de l'industrie locale.

### Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? :

Les acteurs du territoire associés au projet sont notamment :

- Entreprises industrielles du territoire
- Chambre de Commerce et d'Industrie
- Agence de développement économique des Ardennes

## ● Échéancier des réalisations

Date de début du projet : 2021

Fin prévisionnelle du projet : indéterminée

Date de délibération sur le projet : /

## ● Plan de financement

Dépenses (HT)	€	%	Commentaire
investissement uniquement			
<input type="checkbox"/> VRD			
<input type="checkbox"/> Travaux sur le bâti			
<input type="checkbox"/> Autres			
<b>Montant total du projet</b>	A déterminer		

Financements	€	%	Commentaire
<input type="checkbox"/> Etat DSIL relance			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL rénovation			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL classique			
<input type="checkbox"/> Etat autres			Préciser : DSID, FNADT, DETR...
<input type="checkbox"/> Europe			Préciser :
<input type="checkbox"/> Région			Préciser :
<input type="checkbox"/> Département			
<input type="checkbox"/> Autre collectivité			Préciser :
<input type="checkbox"/> Autre financement public			Préciser : ADEME, CDC...
<input type="checkbox"/> Autre financement privé			
<input type="checkbox"/> Autofinancement			20% ou 30% si chef de filât
<b>Montant total des recettes</b>	A déterminer		

## Fiche action Axe1 -B n°4

### FICHE « PROJET PRIORITAIRE » - FONCTIONNEMENT

- **Maître d'Ouvrage**

Nom : Expérimentation du service public de l'insertion et de l'emploi

Nature :  mairies  communautés de communes  Pays/PETR et syndicats  autre : Département des Ardennes

Code INSEE :

RIB :

Adresse : Place de la Préfecture Hôtel du département CS 200001 08011 Charleville Mézières Cedex

Nom du représentant légal : Noel BOURGEOIS

Qualité du représentant légal : Président

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : ROBERT Thierry

Téléphone du référent : 03 24 36 62 37

Adresse électronique du référent : thierry.robert@cd08.fr

- **Descriptif du projet**

Intitulé du projet : Expérimentation du service public de l'emploi et de l'insertion

Action relevant d'un programme ou d'un contrat :  POCE  Territoire d'industrie  Action cœur de ville/ville moyenne  Contrat de ruralité  contrat local de santé  autres : appel à manifestation d'intérêt Etat...

Orientations / thématiques / priorités stratégiques :  cohésion territoriale,  ancrage local de l'économie,  transition écologique,  résilience sanitaire,  préservation du patrimoine,  usage du numérique,  transfrontalier/interterritorial

Localisation/rayonnement du projet :

**Descriptif du projet :**

Création d'un consortiums d'acteurs de l'insertion et de l'emploi et animation de celui-ci sur le territoire des Ardennes afin de poursuivre les quatre objectifs du SPIE que sont :

- simplifier les démarches au maximum du point de vue des personnes accompagnées dans leurs démarches d'insertion sociale et professionnelles,
- mieux coordonner l'ensemble des acteurs de l'insertion dans leur réponse aux difficultés des personnes accompagnées,
- proposer des parcours à visée emploi tout en levant les difficultés rencontrées (santé, logement, mobilité) à partir d'une seule et même demande,
- garantir un parcours suivi et « sans couture » en ouvrant l'accès à l'offre d'accompagnement social et professionnel à toutes les personnes qui en ont besoin quel que soit leur statut.

**Impact socio-économique et environnemental :** Lutter contre l'exclusion et la pauvreté  
 Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ? : réduire le nombre de demandeurs d'emploi de longue durée et de bénéficiaires de minimas sociaux sur le territoire  
 Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? : élus, associations, acteurs publics, réseaux d'entreprises, bailleurs, acteurs de santé, etc

**Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? :**

Outre le comité de pilotage et le comité technique du consortium précité qui auront en charge le pilotage politique et technique de ce Service Public de l'Insertion et de l'Emploi à l'échelle du département, il est prévu de mettre en place, au niveau local :

- des **comités territoriaux (CoTer)** composés des acteurs de proximité de l'insertion comme notamment les Maisons des solidarités du Conseil départemental, l'agence pôle emploi territorialement compétente, la mission locale, les structures conventionnées du SPIE intervenant sur le territoire (dont PDI, centres sociaux, France Service, etc...), les réseaux d'entreprises présentes sur le secteur, les SIAE du secteur géographique, les EPCI, élus locaux...
- des **équipes pluridisciplinaires de parcours (EPP)** composées d'acteurs en charge du suivi et de l'évaluation en continu des actions d'accompagnement proposées aux bénéficiaires accueillis dans le cadre du SPIE (agents du Département (DIRE) assurant les fonctions de garants de parcours, les conseillers pôle emploi, de la mission locale, les référents intervenant sur le secteur et des représentants d'usager du SPIE.

Le périmètre d'intervention de ces deux types d'instances sont indépendants l'un de l'autre. Il sera défini de manière plus précise à l'occasion d'une expérimentation dans le cadre d'une démarche projet. Le territoire départemental sera à minima découpé en 4 secteurs distincts correspondant aux découpages communs depuis 2020 entre Pôle emploi, les missions locales et le Service Orientation et Accompagnement des Allocataires du RSA du Conseil départemental.

• **Échéancier du projet**

Date de début : 01/09/2021  
 Fin prévisionnelle : 31/12/2022  
 Date de délibération sur le projet : 4 juin 2021

• **Plan de financement**

Dépenses (TTC)	€	%	Commentaire
Coordination et animation du consortium- 1 Chargé de Mission (2 ans)	72 000	29	
Formations inter institution et membres du consortium (30 jours) + séminaires "d'échanges de pratiques	78 000	31	
Design de service (appui à la conduite du changement)	100 000	50	
<b>Montant total du projet</b>	250 000		

<b>Financements</b>	<b>€</b>	<b>%</b>	<b>Commentaire</b>
Etat	200 000		
Europe			
Région			
Département	50 000		
Autre collectivité			
Autre financement public			
Autre financement privé			
Autofinancement			
<b>Montant total des recettes</b>	<b>250 000</b>		

## Fiche action Axe 1 -C n°1

### FICHE « PROJET PRIORITAIRE » - INVESTISSEMENT

- **Maître d'Ouvrage**

Nom : Communauté de communes de l'Argonne Ardennaise

Nature :  mairies  communautés de communes  Pays/PETR et syndicats  autre :  
Code INSEE : 240800920

RIB : FR38 3000 1005 34F0 8300 0000 053  
Adresse : 44-46 rue du Chemin Salé – 08 400 VOUZIERS  
Nom du représentant légal : Benoît SINGLIT  
Qualité du représentant légal : Président

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : Mauger David  
Téléphone du référent : 03 24 30 80 70  
Adresse électronique du référent : [d.mauger@argonne-ardennaise.fr](mailto:d.mauger@argonne-ardennaise.fr)

- **Descriptif du projet**

Intitulé du projet : Opération bons d'achats solidaires

Action relevant d'un programme ou d'un contrat :  POCE  Territoire d'industrie  Action cœur de ville/ville moyenne  Contrat de ruralité  contrat local de santé  autres : ...

Orientations / thématiques / priorités stratégiques :  cohésion territoriale,  ancrage local de l'économie,  transition écologique,  résilience sanitaire,  préservation du patrimoine,  usage du numérique,  transfrontalier/interterritorial

Adresse postale du projet : territoire de l'Argonne Ardennaise

Descriptif du projet :

La période de confinement, conséquence directe de la crise sanitaire du coronavirus, a mis en difficulté les commerçants, artisans et entreprises du territoire de l'Argonne Ardennaise. La Communauté de Communes, ayant une compétence en matière de développement économique, a abondé aux aides financières mises en place par l'État et la Région. Au second semestre 2020, une première opération « bons d'achats solidaires » a été mise en place. Les ménages du territoire avaient reçu chacun un bon d'achat à hauteur de 10€ pour une personne seule et de 30€ par famille. Ces bons d'achats étaient à dépenser dans les enseignes (commerçants, artisans, entreprises) du territoire qui avaient décidé de participer à l'opération.

Il a été décidé de renouveler cette opération « bons d'achats solidaires », sous les mêmes modalités de mise en place. Le lancement se fera courant octobre 2021.

Impact socio-économique et environnemental :

Ce projet vise à apporter un coup de pouce financier à la population et à l'économie locale, tout en s'appuyant sur un axe de développement durable visant à encourager la démarche de « consommer local ».

Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ? :

Ce projet est prioritaire car il s'inscrit pleinement dans un principe de relance et de transition écologique. Par ce projet, la communauté de communes souhaite s'appuyer le contexte actuel pour favoriser la logique de consommation locale.

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? :

Tous les foyers recevront un bon d'achat et toutes les entreprises du territoire sont invitées à participer à l'opération. L'association Dynamic Argonne relaiera auprès de ses adhérents cette opération.

- **Échéancier des réalisations**

Date de début du projet : 15 octobre 2021

Fin prévisionnelle du projet : 31 janvier 2022

Date de délibération sur le projet : 27/05/2021

- **Plan de financement**

Dépenses (HT)	€	%	Commentaire
investissement uniquement			
<input type="checkbox"/> VRD			
<input type="checkbox"/> Travaux sur le bâti			
<input checked="" type="checkbox"/> Autres	191 184 €	100	
<b>Montant total du projet</b>	<b>191 184 €</b>		

Financements	€	%	Commentaire
<input type="checkbox"/> Etat DSIL relance			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL rénovation			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL classique			
<input type="checkbox"/> Etat autres			Préciser : DSID, FNADT, DETR...
<input type="checkbox"/> Europe			Préciser :
<input type="checkbox"/> Région			Préciser :
<input type="checkbox"/> Département			
<input type="checkbox"/> Autre collectivité			Préciser :
<input type="checkbox"/> Autre financement public			Préciser : ADEME, CDC...
<input type="checkbox"/> Autre financement privé			
<input checked="" type="checkbox"/> Autofinancement	191 184 €	100	20% ou 30% si chef de filât
<b>Montant total des recettes</b>	<b>191 184 €</b>		

## Fiche Action Axe 1-C n°2

<b>Axe de rattachement</b>	Axe 2 - Favoriser un développement économique et commercial équilibré
<b>Nom de l'action</b>	Mise en œuvre du dispositif d'accompagnement des commerces en milieu rural (ACCOR)
<b>Contexte et origine de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Une image négative de la Ville de Vouziers/du territoire et de ses habitants</li> <li>➤ Un cadre de vie détérioré en cœur de ville de la Ville Centre - Absence de traitement qualitatif</li> <li>➤ Un cadre de vie à améliorer dans les « pôles secondaires »</li> </ul> <p>Dans la continuité d'une Opération de Restructuration de l'Artisanat et du Commerce, la 2C2A souhaite conforter le tissu commercial, en concentrant les fonds investis sur l'attractivité économique des bourgs structurants – « locomotives » – du territoire de l'Argonne Ardennaise.</p>
<b>Description générale</b>	<p>Un partenariat avec la Région Grand Est a été établi dans le cadre du dispositif régional « accompagnement des commerces en milieu rural » (ACCOR).</p> <p>Il s'agit de soutenir les investissements non productifs des commerçants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Travaux et aménagements nécessaires au maintien ou au développement de l'activité ;</li> <li>- Acquisition de matériels hors simple renouvellement.</li> </ul>
<b>Objectifs</b>	<p><u>Objectif général</u> Conforter le tissu commercial, l'attractivité économique des bourgs structurants en milieu rural et leur rôle de locomotive des territoires ruraux qui les entourent.</p> <p><u>Objectif prioritaire</u> Conforter le tissu commercial en concentrant des fonds sur la rénovation, l'embellissement des locaux commerciaux et globalement sur la qualité de l'offre commerciale des bourgs structurants – « locomotives » – du territoire de l'Argonne Ardennaise.</p>
<b>Maître d'ouvrage</b>	2C2A
<b>Intervenants / Partenaires</b>	Région Grand Est
<b>Périmètre d'intervention</b>	Territoire de l'Argonne Ardennaise
<b>Localisation spécifique</b>	Cœurs de bourgs du territoire de l'Argonne Ardennaise

<b>Coût global (sur 3 ans)</b>	300 000 €
<b>Plan de financement</b>	70% Région Grand Est, soit 210 000 € 30% 2C2A, soit 90 000 €
<b>Calendrier de réalisation</b>	2019-2023
<b>Indicateur d'avancement</b>	Nombre de projets réalisés Nombre de projets en cours
<b>Indicateur de résultat</b>	Nombre de commerces rénovés Montant des subventions accordées Nombre de devantures commerciales rénovées

## Fiche Action Axe 1-C n°3

<b>Axe de rattachement</b>	Axe 2 - Favoriser un développement économique et commercial équilibré
<b>Nom de l'action</b>	Création d'une ou deux pépinières commerciales
<b>Contexte et origine de l'action</b>	Durant ces dernières décennies, à l'instar de nombreux territoires ruraux, le territoire de l'Argonne Ardennaise a vécu une succession de fermetures de commerces dans ses cœurs de bourgs, notamment celui de son bourg-centre, Vouziers. Les « rideaux fermés » particulièrement vétustes marquent les esprits des populations locales et visiteurs occasionnels, retranscrivent la morosité du contexte économique local et effraient les investisseurs.
<b>Description générale</b>	En complément à sa politique en matière d'aide aux commerces (cf. fiche action « ACCOR »), la 2C2A envisage d'intervenir sur des locaux stratégiques qui sont de véritables « verrues commerciales », pour lesquelles les dispositifs d'aide n'auraient pas eu d'effet, afin de les réhabiliter dans une logique de pépinières commerciales, sur le principe de « ma boutique à l'essai ».
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Améliorer l'esthétique des cœurs de bourgs, notamment l'hypercentre de la Ville-centre</li> <li>➤ Renforcer l'attractivité du territoire de l'Argonne Ardennaise</li> <li>➤ Donner une image plus moderne/dynamique au territoire</li> <li>➤ Favoriser la mise en place de nouvelles offres commerciales</li> </ul>
<b>Maître d'ouvrage</b>	2C2A
<b>Intervenants / Partenaires</b>	Région Grand Est ? Etat
<b>Périmètre d'intervention</b>	Cœurs de bourgs situés sur le territoire de l'Argonne Ardennaise
<b>Localisation spécifique</b>	Hypercentre de la ville de Vouziers
<b>Coût global</b>	300 000 €
<b>Plan de financement</b>	2C2A : 150 000 € Région : 60 000 € Etat : 90 000 €
<b>Calendrier de réalisation</b>	2022-2024

<b>Indicateur d'avancement</b>	
<b>Indicateur de résultat</b>	Nombre de « dents creuses » éliminées Nombre d'offres commerciales nouvelles/innovantes créées

## Fiche Action Axe 1-C n°4

<b>Axe de rattachement</b>	Axe 2 - Favoriser un développement économique et commercial équilibré
<b>Nom de l'action</b>	Soutenir les animations économiques
<b>Contexte et origine de l'action</b>	<p>L'Union Commerciale, Industrielle et Artisanale (UCIA) de Vouziers organise depuis plus de 60 ans, en partenariat avec la Ville de Vouziers, la « Foire de printemps ». Cette foire représente le plus gros évènement économique annuel du territoire de l'Argonne Ardennaise. Il s'agit d'une foire commerciale, artisanale et agricole qui regroupe chaque année plusieurs milliers de visiteurs et anime la ville de Vouziers durant quatre jours. Les visiteurs proviennent de l'ensemble du département des Ardennes et dépassent bien au-delà des frontières départementales.</p> <p>Plus d'une centaine d'exposants sont présents chaque année. Grâce à cette foire, les artisans, les commerçants, les acteurs du monde agricole mettent en avant leurs offres commerciales et leurs savoir-faire. Au-delà de l'aspect économique, cet évènement est l'évènement phare pour les habitants du territoire, avec de nombreuses animations, concerts et autres festivités organisées en partenariat avec les acteurs locaux (Ville de Vouziers, Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise, Association culturelle « Les Tourelles », etc.).</p> <p>Également, l'UCIA organise et anime d'autres manifestations tout au long de l'année, notamment le marché de Noël. Les animations portées par l'UCIA ont toujours été soutenues par la 2C2A, notamment dans la mesure où ces animations font vivre le territoire dans son ensemble.</p> <p>L'UCIA est à l'heure d'aujourd'hui représentée par l'association Dynamic Argonne</p>
<b>Description générale</b>	Dans le cadre de sa politique de développement économique, la 2C2A souhaite favoriser le maintien et le développement de la Foire de Printemps, le marché de Noël, et de façon plus générale soutenir et encourager l'organisation d'évènements structurants – à vocation économique et/ou touristique – sur son territoire.
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Favoriser le développement économique et touristique du territoire de l'Argonne Ardennaise</li> <li>➤ Favoriser l'activité économique du territoire de l'Argonne Ardennaise</li> <li>➤ Renforcer l'attractivité du territoire de l'Argonne Ardennaise</li> </ul>
<b>Maître d'ouvrage</b>	Dynamic Argonne Autres porteurs de projets ?

<b>Intervenants / Partenaires</b>	2C2A Chambres consulaires Acteurs économiques
<b>Périmètre d'intervention</b>	Territoire de l'Argonne Ardennaise
<b>Localisation spécifique</b>	Ville de Vouziers
<b>Coût global (annuel)</b>	88 800 €
<b>Plan de financement</b>	Dynamic Argonne : 43 800 € Ville de Vouziers : 20 000 € (apports en nature) Communauté de Communes Argonne Ardennaise : 25 000€
<b>Calendrier de réalisation</b>	2021 et années suivantes
<b>Indicateur d'avancement</b>	
<b>Indicateur de résultat</b>	Nombre d'animations annuelles Nombre de participants Nombre de retombées presse Enquêtes satisfaction

## Fiche action Axe 1 -D n°1

### FICHE « PROJET PRIORITAIRE » - INVESTISSEMENT

#### • Maître d’Ouvrage

Nom : Communauté de communes de l’Argonne Ardennaise

Nature :  mairies  communautés de communes  Pays/PETR et syndicats  autre :  
Code INSEE : 240800920

RIB : FR38 3000 1005 34F0 8300 0000 053  
Adresse : 44-46 rue du Chemin Salé – 08 400 VOUZIERS  
Nom du représentant légal : Benoît SINGLIT  
Qualité du représentant légal : Président

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : Elodie Parisot (resp. Mauger David)  
Téléphone du référent : 03 24 30 23 94  
Adresse électronique du référent : [e.parisot@argonne-ardennaise.fr](mailto:e.parisot@argonne-ardennaise.fr)  
([d.mauger@argonne-ardennaise.fr](mailto:d.mauger@argonne-ardennaise.fr))

#### • Descriptif du projet

Intitulé du projet : Mise en place d’un Projet Alimentaire Territorial

Action relevant d'un programme ou d'un contrat :  POCE  Territoire d’industrie  Action cœur de ville/ville moyenne  Contrat de ruralité  contrat local de santé  autre : Programme alimentaire territorial

Orientations / thématiques / priorités stratégiques :  cohésion territoriale,  ancrage local de l’économie,  transition écologique,  résilience sanitaire,  préservation du patrimoine,  usage du numérique,  transfrontalier/interterritorial

Adresse postale du projet : territoire de l’Argonne Ardennaise

#### Descriptif du projet :

La communauté de communes de l’Argonne Ardennaise souhaite mettre en place un Projet Alimentaire Territorial dans le but de « Produire une alimentation locale, durable et accessible à tous ». L’objectif principal de la communauté de communes est de fournir à tous les habitants (même les moins aisés) une alimentation de qualité et de proximité.

Quatre axes stratégiques ont été identifiés :

- Le développement des circuits courts, l’accès à l’alimentation locale pour tous
- L’éducation à l’alimentation et la promotion du « consommer local »
- La gestion des ressources eau et la durabilité des sols
- La diversification de l’activité agricole, le renouvellement de la profession agricole pour répondre aux enjeux sociaux et environnementaux

La coordination et l’animation de ces travaux seront réalisées par une chargée de mission PAT – Agriculture recrutée sur un contrat de 36 mois par la Communauté de

Communes de l'Argonne Ardennaise. 75% de son temps de travail sera consacré à l'animation du PAT et 25% à la stratégie agricole de la Communauté de Communes.

#### Impact socio-économique et environnemental :

Ce projet vise plusieurs objectifs stratégiques :

- Développer et structurer les filières alimentaires pour répondre aux besoins du territoire
- Augmenter la part de produits locaux consommés sur le territoire, en développant l'accès de tous à une offre locale
- Sensibiliser et éduquer les populations à une alimentation saine et équilibrée, dans une logique de prévention pour la santé des populations
- Faciliter et développer l'approvisionnement local et la qualité de la restauration collective
- Lutter contre le gaspillage alimentaire
- Œuvrer en faveur de la justice sociale
- Amener à des pratiques de consommation locale, durable pour tous et d'alimentation saine et équilibrée
- Promouvoir des pratiques agricoles plus durables

#### Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ? :

En 2020, dans la foulée des élections communales, le nouvel exécutif a souhaité structurer ses actions en élaborant des politiques agricole et environnementale plus marquées, et de façon plus générale a souhaité s'orienter vers la structuration et la coordination d'actions transversales qui se concrétiseront prochainement par une contractualisation avec l'Etat, la Région et le Département au titre d'un Pacte Territorial de Relance et de Transition écologique.

L'ambition de porter un projet alimentaire territorial s'inscrit pleinement dans le cheminement engagé par la communauté de communes depuis sa création et de l'orientation stratégique impulsée par le nouvel exécutif.

#### Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? :

Les acteurs associés/ressources sont nombreux et variés :

- Cuisines des écoles /collèges/ lycée, de l'EDPAMS et EHPAD
- Acteurs de la restauration collective, distributeurs, consommateurs
- Bénéficiaires des banques alimentaires, bénéficiaires du CCAS ...
- Publics scolaires, grand public
- Agriculteurs, élus, techniciens, OPA, associations de producteurs, associations culturelles ...

## ● Échéancier des réalisations

Date de début du projet : juin 2021

Fin prévisionnelle du projet : juin 2024

Date de délibération sur le projet : 17/02/2021

- Plan de financement

Dépenses (HT) investissement uniquement	€	%	Commentaire
<input type="checkbox"/> VRD			
<input type="checkbox"/> Travaux sur le bâti			
<input checked="" type="checkbox"/> Autres	146 500 €		
<b>Montant total du projet</b>	<b>146 500 €</b>		

Financements	€	%	Commentaire
<input type="checkbox"/> Etat DSIL relance			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL rénovation			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL classique			
<input checked="" type="checkbox"/> Etat autres	100 000 €	68%	Préciser : Programme alimentaire national
<input type="checkbox"/> Europe			
<input type="checkbox"/> Région			
<input type="checkbox"/> Département			
<input type="checkbox"/> Autre collectivité			
<input type="checkbox"/> Autre financement public			
<input type="checkbox"/> Autre financement privé			
<input checked="" type="checkbox"/> Autofinancement	46 500 €	32%	20% ou 30% si chef de filât
<b>Montant total des recettes</b>	<b>146 500 €</b>		

## Fiche action Axe 1 -D n°2

### FICHE « PROJET PRIORITAIRE » - INVESTISSEMENT

- **Maître d'Ouvrage**

Nom : Communauté de communes de l'Argonne Ardennaise

Nature :  mairies  communautés de communes  Pays/PETR et syndicats  autre :  
Code INSEE : 240800920

RIB : FR38 3000 1005 34F0 8300 0000 053  
Adresse : 44-46 rue du Chemin Salé – 08 400 VOUZIERS  
Nom du représentant légal : Benoît SINGLIT  
Qualité du représentant légal : Président

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : Elodie Parisot (resp. Mauger David)  
Téléphone du référent : 03 24 30 23 94  
Adresse électronique du référent : [e.parisot@argonne-ardennaise.fr](mailto:e.parisot@argonne-ardennaise.fr)  
([d.mauger@argonne-ardennaise.fr](mailto:d.mauger@argonne-ardennaise.fr))

- **Descriptif du projet**

Intitulé du projet : Mise en place d'un concours de l'innovation agricole et forestière

Action relevant d'un programme ou d'un contrat :  POCE  Territoire d'industrie  Action cœur de ville/ville moyenne  Contrat de ruralité  contrat local de santé  autres : ...  
Orientations / thématiques / priorités stratégiques :  cohésion territoriale,  ancrage local de l'économie,  transition écologique,  résilience sanitaire,  préservation du patrimoine,  usage du numérique,  transfrontalier/interterritorial  
Adresse postale du projet : Territoire de l'Argonne Ardennaise

Descriptif du projet :

Le projet consiste à mettre en place un concours visant à valoriser l'innovation et encourager le développement d'activités de production et de transformation sur le territoire communautaire de l'Argonne Ardennaise.

Le Concours « Innovation agricole en Argonne Ardennaise » s'adresse à tous les projets de création d'activités économiques répondant aux critères suivants :  
– Projet innovant: innovation de produit, de procédé, de transformation.  
– Engagés dans les filières économiques agricole ou sylvicole

Le concours récompensera 4 porteurs de projets .

Impact socio-économique et environnemental :

Les principaux objectifs du projet sont :  
- Impulser une dynamique socio-économique nouvelle  
- Favoriser le développement économique et la création d'emplois  
- Favoriser l'émergence de projets collectifs ou collaboratifs  
- Favoriser le développement durable

Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ? :

Ce projet est prioritaire car il s'inscrit pleinement dans la logique politique qui consiste à vouloir faire « bouger le territoire » et d'inciter ses acteurs à se mobiliser.

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? :

Le concours sera ouvert à tous, autant aux exploitants agricoles qu'au particulier ou aux associations. Il s'agira de valoriser n'importe quelles ressources locales : lait, fruits et légumes, céréales, bois, etc.

- **Échéancier des réalisations**

Date de début du projet : novembre 2021

Fin prévisionnelle du projet : été 2022

Date de délibération sur le projet : à déterminer

- **Plan de financement**

Dépenses (HT)	€	%	Commentaire
investissement uniquement			
<input type="checkbox"/> VRD			
<input type="checkbox"/> Travaux sur le bâti			
<input type="checkbox"/> Autres			
<b>Montant total du projet</b>	A déterminer		

Financements	€	%	Commentaire
<input type="checkbox"/> Etat DSIL relance			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL rénovation			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL classique			
<input type="checkbox"/> Etat autres			Préciser : DSID, FNADT, DETR...
<input type="checkbox"/> Europe			Préciser :
<input type="checkbox"/> Région			Préciser :
<input type="checkbox"/> Département			
<input type="checkbox"/> Autre collectivité			Préciser :
<input type="checkbox"/> Autre financement public			Préciser : ADEME, CDC...
<input type="checkbox"/> Autre financement privé			
<input type="checkbox"/> Autofinancement			20% ou 30% si chef de filât
<b>Montant total des recettes</b>	A déterminer		

## Fiche action Axe 1 -D n°3

### FICHE « PROJET PRIORITAIRE » - INVESTISSEMENT

- **Maître d'Ouvrage**

Nom : Communauté de communes de l'Argonne Ardennaise

Nature :  mairies  communautés de communes  Pays/PETR et syndicats  autre :  
Code INSEE : 240800920

RIB : FR38 3000 1005 34F0 8300 0000 053  
Adresse : 44-46 rue du Chemin Salé – 08 400 VOUZIERS  
Nom du représentant légal : Benoît SINGLIT  
Qualité du représentant légal : Président

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : Elodie Parisot (resp. Mauger David)  
Téléphone du référent : 03 24 30 23 94  
Adresse électronique du référent : [e.parisot@argonne-ardennaise.fr](mailto:e.parisot@argonne-ardennaise.fr)  
([d.mauger@argonne-ardennaise.fr](mailto:d.mauger@argonne-ardennaise.fr))

- **Descriptif du projet**

Intitulé du projet : Favoriser la structuration d'une filière viticole sur le territoire de l'Argonne Ardennaise

Action relevant d'un programme ou d'un contrat :  POCE  Territoire d'industrie  Action cœur de ville/ville moyenne  Contrat de ruralité  contrat local de santé  autres : ...

Orientations / thématiques / priorités stratégiques :  cohésion territoriale,  ancrage local de l'économie,  transition écologique,  résilience sanitaire,  préservation du patrimoine,  usage du numérique,  transfrontalier/interterritorial

Adresse postale du projet : Territoire de l'Argonne Ardennaise

Descriptif du projet :

Le changement climatique a mené différents acteurs à se pencher, dans le cadre du Pacte Ardennes, sur le potentiel des terres ardennaises en viticulture.

Des études portant sur l'histoire de la vigne et des cultures fruitières dans les Ardennes démontrent que le vin y fut une production importante jusque dans les années 30. En 1848, on dénombre 1 744 hectares de vignes dans les Ardennes.

Les documents historiques indiquent que certains territoires du département étaient propices au développement de la vigne (Argonne, Porcien...).

Des initiatives et volontés locales se sont exprimées, reprises dans le cadre partenarial du Pacte Ardennes, mobilisant la communauté de communes de l'Argonne Ardennaise ainsi que la Chambre d'agriculture des Ardennes, et bénéficiant du soutien en ingénierie de l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT).

Dans ce cadre une étude va être menée, dans l'objectif d'alimenter les réflexions individuelles et collectives en faveur du développement et de la structuration d'une filière viticole sur le territoire.

#### Impact socio-économique et environnemental :

Les principaux objectifs de ce projet sont de :

- qualifier le potentiel viticole des terroirs de l'Argonne Ardennaise
- développer la dynamique collective et collaborative autour d'une filière viticole à partir de l'Argonne Ardennaise
- définir un ou des types de produit(s) dont le positionnement permettrait la reconnaissance de la filière viticole de l'Argonne Ardennaise et sa viabilité économique
- structurer la filière techniquement et économiquement

#### Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ? :

Ce projet est prioritaire dans la mesure où plusieurs projets individuels de plantations de vignes ont démarré et que la constitution d'un collectif moteur permettrait d'envisager la création d'une nouvelle filière sur le territoire, favorable à la création d'emplois et à l'attractivité du territoire.

#### Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? :

Plusieurs porteurs de projets et exploitants agricoles sont associés à la réflexion, l'idée étant d'élargir le cercle et favoriser la plantation de vignes sur de nouvelles surfaces.

Un comité de pilotage sera mis en place comprenant des acteurs politiques et techniques (DRAAF, AGRIMER, sous-préfecture, Direction départementale du territoire des Ardennes, chambre d'agriculture, conseil départemental des Ardennes, député des Ardennes)

## ● Échéancier des réalisations

Date de début du projet : juin 2021

Fin prévisionnelle du projet : fin 2022

Date de délibération sur le projet : à déterminer

## ● Plan de financement

Dépenses (HT) investissement uniquement	€	%	Commentaire
<input type="checkbox"/> VRD			
<input type="checkbox"/> Travaux sur le bâti			
<input checked="" type="checkbox"/> Autres	40 000 €	100	
<b>Montant total du projet</b>	<b>40 000 €</b>		

Financements	€	%	Commentaire
<input type="checkbox"/> Etat DSIL relance			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL rénovation			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL classique			
<input checked="" type="checkbox"/> Etat autres	40 000 €	100	Préciser : ANCT

<input type="checkbox"/> Europe			
<input type="checkbox"/> Région			
<input type="checkbox"/> Département			
<input type="checkbox"/> Autre collectivité			
<input type="checkbox"/> Autre financement public			
<input type="checkbox"/> Autre financement privé			
<input type="checkbox"/> Autofinancement			
<b>Montant total des recettes</b>	40 000 €		

## Fiche action Axe 1 – D n°4

### FICHE « PROJET PRIORITAIRE » - INVESTISSEMENT

- **Maître d’Ouvrage**

Nom : Communauté de communes de l’Argonne Ardennaise

Nature :  mairies  communautés de communes  Pays/PETR et syndicats  autre :  
Code INSEE : 240800920

RIB : FR38 3000 1005 34F0 8300 0000 053  
Adresse : 44-46 rue du Chemin Salé – 08 400 VOUZIERS  
Nom du représentant légal : Benoît SINGLIT  
Qualité du représentant légal : Président

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : Elodie Parisot (resp. Mauger David)  
Téléphone du référent : 03 24 30 23 94  
Adresse électronique du référent : [e.parisot@argonne-ardennaise.fr](mailto:e.parisot@argonne-ardennaise.fr)  
([d.mauger@argonne-ardennaise.fr](mailto:d.mauger@argonne-ardennaise.fr))

- **Descriptif du projet**

Intitulé du projet : Développer la filière bois

Action relevant d'un programme ou d'un contrat :  POCE  Territoire d’industrie  Action cœur de ville/ville moyenne  Contrat de ruralité  contrat local de santé  autres : ...  
Orientations / thématiques / priorités stratégiques :  cohésion territoriale,  ancrage local de l’économie,  transition écologique,  résilience sanitaire,  préservation du patrimoine,  usage du numérique,  transfrontalier/interterritorial  
Adresse postale du projet : territoire de l’Argonne Ardennaise

Descriptif du projet :

Aujourd’hui, le bois est une ressource renouvelable majeure. Une simple observation paysagère du territoire permet de constater une forte présence de la ressources bois en Argonne Ardennaise.

Dans un contexte énergétique et environnemental tendu, le bois, en tant que combustible énergétique ou en tant que matière première pour la construction d’objets, de meubles, d’habitations (etc.), peut répondre à de nouveaux défis.

Renouvelable, peu polluant, il représente une des alternatives aux énergies fossiles tout en participant au développement de l’emploi et à la diversification des activités agricoles.

Sur le territoire de l’Argonne Ardennaise, quatre structures artisanales/industrielles travaillent avec le bois comme matière principale : Qualité Bois, Escaliers Paris, Scierie Cagnacci, SARL Bestel Père et fils. Néanmoins l’approvisionnement local en bois semble très faible.

Aussi, plusieurs exploitations forestières sont implantées sur le territoire parmi lesquelles de grosses exploitations au niveau régional.

Dans ce contexte, la communauté de communes de l'Argonne Ardennaise souhaite étudier les possibilités de développer davantage de synergies entre les acteurs locaux, favoriser le développement des structures locales et l'approvisionnement bois en circuit-court.

#### Impact socio-économique et environnemental :

Les principaux objectifs sont de :

- Favoriser le développement économique et l'emploi
- Favoriser le développement durable par le travail en circuits-courts
- Favoriser les synergies entre acteurs locaux

#### Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ? :

Ce projet est prioritaire car la filière bois est un sujet

#### Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? :

Les acteurs associés au projet sont :

- Les entreprises artisanales/industrielles
- Les communes forestières
- L'ONF
- La COFA
- Les exploitants forestiers

## ● Échéancier des réalisations

Date de début du projet : 2021

Fin prévisionnelle du projet : à déterminer

Date de délibération du projet : /

## ● Plan de financement

Dépenses (HT)	€	%	Commentaire
investissement uniquement			
<input type="checkbox"/> VRD			
<input type="checkbox"/> Travaux sur le bâti			
<input type="checkbox"/> Autres			
<b>Montant total du projet</b>	indéterminé		

Financements	€	%	Commentaire
<input type="checkbox"/> Etat DSIL relance			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL rénovation			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL classique			
<input type="checkbox"/> Etat autres			Préciser : DSID, FNADT, DETR...
<input type="checkbox"/> Europe			Préciser :
<input type="checkbox"/> Région			Préciser :
<input type="checkbox"/> Département			
<input type="checkbox"/> Autre collectivité			Préciser :

<input type="checkbox"/> Autre financement public			Préciser : ADEME, CDC...
<input type="checkbox"/> Autre financement privé			
<input type="checkbox"/> Autofinancement			20% ou 30% si chef de filât
<b>Montant total des recettes</b>			

## PACTE ARDENNES

Objectif stratégique n°3	Donner de l'avance à nos filières économiques face aux mutations en cours.
Groupe de travail n°16	Construire une nouvelle attractivité touristique.
<b>Action n° 076 - Étendre et dynamiser le Parc Argonne Découverte.</b>	
Constat	Dans le cadre du développement du Parc Argonne Découverte, atout touristique majeur de notre collectivité et du département (deuxième site touristique payant des Ardennes en matière de fréquentation), la Communauté de communes de l'Argonne ardennaise souhaite porter un projet d'extension du site avec de nouvelles activités et de nouveaux services. L'étude des possibilités d'extension menée par nos services nous montre une seule possibilité : la forêt domaniale de la Croix-aux-Bois.
Description de l'action	<p><b>Phase 1 : Bail de longue durée puis acquisition</b></p> <p>Il s'agit pour la collectivité d'acquérir suffisamment de foncier afin de permettre de développer et de diversifier les activités proposées aux visiteurs du parc.</p> <p>La surface forestière nécessaire pour réaliser l'ensemble de ces projets est de 40,69 hectares (parcelles forestières n°292 à 295 de la forêt Domaniale de la Croix aux Bois</p> <p>Il s'agit de parcelles propriété aujourd'hui de l'Office national des forêts (ONF).</p> <p>L'ONF ne souhaite pas céder le foncier mais procède par voie d'échange sur la base de 1 pour 2 ou 1 pour 3.</p> <p>Ceci implique une acquisition parcellaire couteuse, complexe et longue à mettre en œuvre pour la Communauté de Communes.</p> <p>Il est ainsi envisagé de procéder en deux temps :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. La conclusion d'un bail de longue durée de 36 ans pour amorcer le projet d'extension</li> <li>2. Une acquisition ultérieure des parcelles</li> </ol> <p><b>Phase 2 : aménagement des 30 hectares acquis</b></p> <p>Une fois le terrain acquis ou mis à disposition, l'action consisterait à son aménagement dans un objectif de valorisation touristique avec des présentations animalières de loups et de grands herbivores (cervidés, bisons, etc.) ainsi que de la création d'hébergements insolites.</p> <p>En effet, de nouvelles parcelles forestières permettraient de mettre en place de nouvelles présentations animalières, de nouveaux espaces ludiques et de l'hébergement insolite. Des enclos pour herbivores pourraient être conçus. De nouveaux espaces dédiés aux loups avec à proximité des hébergements seraient mis en place.</p>

	Le liaisonnement avec le site actuel serait effectué via la création d'une passerelle et un restaurant serait créé sur le parking du Parc.																																					
Résultats et gains en attractivité attendus pour les Ardennes	<p>Le Parc Argonne Découverte est un atout touristique majeur pour le département et a fortiori pour le territoire de l'Argonne ardennaise. Sur ce dernier, le tourisme est, compte tenu des difficultés économiques liées à son enclavement, une des principales pistes de développement d'activités et d'emplois. Le Parc Argonne Découverte se doit de poursuivre son développement pour attirer les visiteurs d'encore plus loin et ainsi participer pleinement à la mise en place de produits touristiques type court séjour sur le territoire.</p> <p>Les hébergements insolites à proximité des animaux obtiennent un large succès à travers la France. De nombreux parcs zoologiques en sont aujourd'hui dotés. Cet ingrédient de développement du site obtiendra sans aucun doute un franc succès auprès de la clientèle touristique.</p> <p>Ces aménagements contribueraient ainsi à développer l'attractivité touristique de la destination Ardennes et à augmenter les flux touristiques sur le département.</p>																																					
Impacts législatifs et réglementaires																																						
Indicateurs d'évaluation proposés	Fréquentation du site. Nombre de nuitées réalisées. Nombre d'emplois créés.																																					
Maître d'ouvrage	Communauté de communes de l'Argonne ardennaise.																																					
Partenaires	Etat, région Grand Est, Agence départementale du Tourisme, Office de tourisme, ONF.																																					
Calendrier	2021-2022																																					
Coût prévisionnel (le cas échéant)	<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>Quantité</th> <th>Coût HT</th> <th>Financement</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td rowspan="2">eau</td> <td>3kms réseaux</td> <td>280 000</td> <td>Conseil Régional 604 000</td> </tr> <tr> <td>réservoir + surpresseur</td> <td>120 000</td> <td>Conseil Départemental 480 000</td> </tr> <tr> <td>électricité</td> <td>transfo + réseaux</td> <td>150 000</td> <td>Contrat de territoire</td> </tr> <tr> <td>Assainissement</td> <td>ANC + réseaux + poteau incendie</td> <td>100 000</td> <td>Etat 1 332 000</td> </tr> <tr> <td>Sanitaire</td> <td></td> <td>100 000</td> <td>Autofinancement 2C2A 604 000</td> </tr> <tr> <td>local gardien</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>cheminement</td> <td>2000m</td> <td>200 000</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Elagage</td> <td></td> <td>50 000</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>				Quantité	Coût HT	Financement	eau	3kms réseaux	280 000	Conseil Régional 604 000	réservoir + surpresseur	120 000	Conseil Départemental 480 000	électricité	transfo + réseaux	150 000	Contrat de territoire	Assainissement	ANC + réseaux + poteau incendie	100 000	Etat 1 332 000	Sanitaire		100 000	Autofinancement 2C2A 604 000	local gardien				cheminement	2000m	200 000		Elagage		50 000	
	Quantité	Coût HT	Financement																																			
eau	3kms réseaux	280 000	Conseil Régional 604 000																																			
	réservoir + surpresseur	120 000	Conseil Départemental 480 000																																			
électricité	transfo + réseaux	150 000	Contrat de territoire																																			
Assainissement	ANC + réseaux + poteau incendie	100 000	Etat 1 332 000																																			
Sanitaire		100 000	Autofinancement 2C2A 604 000																																			
local gardien																																						
cheminement	2000m	200 000																																				
Elagage		50 000																																				

<b>passerelle</b>		300 000		
<b>Ludique</b>	tyrolienne	50 000		
<b>études</b>	topo, sol, PC...	100 000		
<b>Restaurant</b>	300m <sup>2</sup>	540 000		
<b>clôture exté- rieure</b>	6000	180 000		
<b>enclos inté- rieurs "loup"</b>	2	140 000		
<b>enclos inté- rieurs herbi- vores</b>	2	150 000		
<b>barrière cana- dienne</b>	2	10 000		
<b>hébergements</b>	7	350 000		
<b>miradors</b>	6	120 000		
<b>signalétique</b>		5 000		
<b>clôture inté- rieure 1m80</b>	2500	75 000		
<b>TOTAL</b>		<b>3 020 000</b>	<b>TOTAL</b>	<b>3 020 000</b>

Les coûts évoqués constituent un estimatif devant être revu via la réalisation d'une étude marketing approfondie permettant de redimensionner éventuellement le nombre et le type d'hébergements insolites à créer.

Le financement vise les dispositifs existants de la part du Conseil Régional, en l'espèce le dispositif « Accompagner les projets structurants ». Néanmoins, il n'y a pas d'accord écrit du Conseil Régional. La faisabilité de l'opération étant conditionnée à un accompagnement financier fort de la part de l'Etat. Le financement du Conseil Départemental est pour sa part fléché dans le contrat de territoire.

## Fiche action Axe 1 -E n°2

### FICHE « PROJET PRIORITAIRE » - INVESTISSEMENT

- **Maître d'Ouvrage**

Nom : Communauté de communes de l'Argonne Ardennaise

Nature :  mairies  communautés de communes  Pays/PETR et syndicats  autre :  
Code INSEE : 240800920

RIB : FR38 3000 1005 34F0 8300 0000 053  
Adresse : 44-46 rue du Chemin Salé – 08 400 VOUZIERS  
Nom du représentant légal : Benoît SINGLIT  
Qualité du représentant légal : Président

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier :  
Oriane GUILLIN (resp. MAUGER David)  
Téléphone du référent : 03 24 30 80 70  
Adresse électronique du référent : [o.guillin@argonne-ardennaise.fr](mailto:o.guillin@argonne-ardennaise.fr)  
([d.mauger@argonne-ardennaise.fr](mailto:d.mauger@argonne-ardennaise.fr))

- **Descriptif du projet**

Intitulé du projet : Création d'un réseau de sentiers de randonnées en Argonne Ardennaise

Action relevant d'un programme ou d'un contrat :  POCE  Territoire d'industrie  Action cœur de ville/ville moyenne  Contrat de ruralité  contrat local de santé  autres : contrat de territoire

Orientations / thématiques / priorités stratégiques :  cohésion territoriale,  ancrage local de l'économie,  transition écologique,  résilience sanitaire,  préservation du patrimoine,  usage du numérique,  transfrontalier/interterritorial

Adresse postale du projet : Territoire de l'Argonne Ardennaise

Descriptif du projet :

Le projet consiste à identifier, baliser et référencer un réseau de sentiers de randonnée à l'échelle du territoire afin que l'offre soit plus lisible pour les touristes et habitants du territoire.

Au regard de son envergure, le projet a été phasé en plusieurs étapes. La première phase du projet porte sur les secteurs de Bairon, Vouziers, Semide, Autry, Condé les Autry. Une seconde phase concerne les secteurs forestiers, enfin une troisième phase porte sur la partie Est du territoire et sur le développement d'offres spécifiques (exemple : public handicapé).

Certains sentiers font l'objet de parcours thématiques permettant d'apporter une plus-value à l'offre existante. Les panneaux thématiques seront équipés de QR code avec des traductions anglaises et néerlandaises pour les touristes étrangers.

Les sentiers ont été identifiés en tenant compte des atouts et pôles d'attractivité du territoire dont le canal fait partie prenante.

Les sentiers seront élaborés de façon à s'adapter spécifiquement aux cibles touristiques suivantes :

- Public familial
- Marcheurs amateurs
- Grands randonneurs
- Sportifs
- VTTiste/cycliste
- Amateurs patrimoine/histoire/nature
- Personnes souffrant de handicaps (visuels, moteur...)

Il est à noter que certains sentiers seront liaisonnés avec des points d'intérêts touristiques tels que la voie verte/le canal, le lac de Bairon, le centre-ville de Vouziers, etc.

#### Impact socio-économique et environnemental :

Les objectifs de ce projet sont de :

- structurer un marketing territorial autour de l'offre nature/verte du territoire tout en renforçant cette identité verte et nature
- augmenter la durée de séjour des touristes sur le territoire
- accroître la clientèle touristique
- accroître les retombées économiques
- ajouter une offre touristique complémentaire aux autres offres du territoire

Sur le plan environnemental, le territoire offre une richesse et une diversité paysagère que le projet met en lumière. La randonnée est un outil d'aide à la valorisation de l'espace qui aidera le développement du territoire en favorisant :

- le développement du tourisme nature, durable et vert : le randonneur est par essence un type de clientèle respectueux de la nature
- le développement économique : l'accroissement de la clientèle touristique aura un impact sur les acteurs économiques locaux
- la mobilité sans voiture (les offres d'itinérance de type GR sont une alternative aux vacances avec voiture puisque le déplacement s'effectue à pieds, à cheval ou à vélo)

#### Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ? :

Ce projet s'inscrit indéniablement dans la mouvance actuelle de connexion à la nature et du slow tourisme. Il vise également à répondre à la demande croissante des touristes en matière d'offres d'activités nature et de randonnée tout en favorisant les initiatives locales autour de l'animation touristiques liées à la randonnée.

#### Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? :

#### Partenariats pendant le montage du projet :

**Mairies** concernées par les secteurs de la phase 1 : informations, concertations locales, demandes d'autorisations

**Institutions** : informations, concertations, conseils, demandes d'autorisations

CD08

UDAP

ONF

VNF

Communautés de communes limitrophes (Crêtes Pré ardennaises / Pays Rethélois / Portes du Luxembourg)

Office de tourisme Argonne en Ardenne

Comité Régional du tourisme (Aide au développement d'outil de valorisation numérique de l'offre : GEOTREK)

#### **Associations**

ASPV (aide sur du contenu patrimonial)

Projet d'observatoire : informations, concertations, conseils

CENCA (Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne)

Maison de la Nature

Renard

Association Belval Bois des Dames

**Habitants** des communes concernées connaissant le terrain : aide dans la recherche d'itinéraires

**Propriétaires** des parcelles traversées : informations et demandes d'autorisations

**Office du tourisme Argonne en Ardenne** : informations et travail autour de la promotion des sentiers de randonnée

**Fédération française de randonnée pédestre** / Comité Départemental de randonnée pédestre 08 : Aide et conseils méthodologiques, début d'une démarche partenariale autour du GR de Pays

#### **Partenariats après la mise en place du projet :**

Mairies : conventionnement

Propriétaires : conventionnement

Associations de marcheurs : veille des sentiers (signalétique, entretien, test sur les sentiers...)

Office du tourisme Argonne en Ardenne : travail autour de la promotion des sentiers de randonnée

Fédération française de randonnée pédestre / Comité Départemental de randonnée pédestre 08

- **Échéancier des réalisations**

Date de début des travaux : 06/2021

Fin prévisionnelle des travaux : 2023

Date de délibération sur le projet : 2019

- **Plan de financement – Accord cadre 300 000€ sur 4 ans**

Le plan de financement est décomposé en 3 phases, ci-dessous :

#### **PF Phase 1**

Dépenses (HT) investissement uniquement	€	%	Commentaire
<input type="checkbox"/> VRD			
<input type="checkbox"/> Travaux sur le bâti			
<input checked="" type="checkbox"/> Autres	56 838 €		Lot 1
<input checked="" type="checkbox"/> Autres	24 630.59€		Lot 2
<input checked="" type="checkbox"/> Autres	10 385€		Lot 3
<b>Montant total du projet</b>	<b>91 853.59 €</b>		

Financements	€	%	Commentaire
<input type="checkbox"/> Etat DSIL relance			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL rénovation			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL classique			
<input type="checkbox"/> Etat autres			
<input checked="" type="checkbox"/> Europe	58 786.30€	64%	LEADER
<input type="checkbox"/> Région			
<input type="checkbox"/> Département			
<input type="checkbox"/> Autre collectivité			
<input checked="" type="checkbox"/> Autre financement public			
<input type="checkbox"/> Autre financement privé			
<input checked="" type="checkbox"/> Autofinancement	33 067.29 €	36 %	
<b>Montant total des recettes</b>	33 067.29 €		

### **PF Phase 2 – en cours de développement**

Dépenses (HT) investissement uniquement	€	%	Commentaire
<input type="checkbox"/> VRD			
<input type="checkbox"/> Travaux sur le bâti			
<input checked="" type="checkbox"/> Autres	83 809.22€		Lot 1 – Secteurs domaniale
<input type="checkbox"/> Autres			
<input type="checkbox"/> Autres			
<input checked="" type="checkbox"/> Autres	116 190.78€		Lot 1 – Autres sentiers à développer
<b>Montant total du projet</b>	200 000€		

Financements	€	%	Commentaire
<input type="checkbox"/> Etat DSIL relance			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL rénovation			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL classique			
<input checked="" type="checkbox"/> Etat autres	80 000€	40%	DSIL
<input type="checkbox"/> Europe			
<input type="checkbox"/> Région			
<input checked="" type="checkbox"/> Département	45 000€	22.5%	Contrat de territoire
<input type="checkbox"/> Autre collectivité			
<input type="checkbox"/> Autre financement public			
<input type="checkbox"/> Autre financement privé			
<input checked="" type="checkbox"/> Autofinancement	75 000€	37.5%	
<b>Montant total des recettes</b>	200 000€		

### **PF Phase 3 – à développer**

Dépenses (HT) investissement uniquement	€	%	Commentaire
<input type="checkbox"/> VRD			
<input type="checkbox"/> Travaux sur le bâti			
<input checked="" type="checkbox"/> Autres	8 146.41€		à développer
<b>Montant total du projet</b>	8 146.41€		

Financements	€	%	Commentaire
<input type="checkbox"/> Etat DSIL relance			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL rénovation			

<input type="checkbox"/> Etat DSIL classique			A mobiliser selon besoin
<input type="checkbox"/> Etat autres			
<input type="checkbox"/> Europe			
<input type="checkbox"/> Région			A mobiliser selon besoin
<input type="checkbox"/> Département			
<input type="checkbox"/> Autre collectivité			
<input type="checkbox"/> Autre financement public			
<input type="checkbox"/> Autre financement privé			
<input checked="" type="checkbox"/> Autofinancement	8 146.41€	100%	
<b>Montant total des recettes</b>	<b>8 146.41€</b>		

## Fiche action Axe 1 -E n°3

### FICHE « PROJET PRIORITAIRE » - FONCTIONNEMENT

- **Maître d’Ouvrage**

Nom : Conseil départemental des Ardennes

Nature :  mairies  communautés de communes  Pays/PETR et syndicats  autre : Département des Ardennes

Code INSEE :

RIB :

Adresse : Place de la Préfecture Hôtel du département CS 200001 08011 Charleville Mézières Cedex

Nom du représentant légal : Noël BOURGEOIS

Qualité du représentant légal : Président du Conseil départemental des Ardennes

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : Ludivine NOEL

Téléphone du référent : 03.24.52.47.95

Adresse électronique du référent : ludivine.noel@cd08.fr

- **Descriptif du projet**

Intitulé du projet : Elaboration du contrat canal des Ardennes

Action relevant d'un programme ou d'un contrat :  POCE  Territoire d'industrie  Action cœur de ville/ville moyenne  Contrat de ruralité  contrat local de santé  autres : ...

Orientations / thématiques / priorités stratégiques :  cohésion territoriale,  ancrage local de l'économie,  transition écologique,  résilience sanitaire,  préservation du patrimoine,  usage du numérique,  transfrontalier/interterritorial

**Localisation/rayonnement du projet** : rayonnement touristique départemental et local environ 5 km autour du Canal des Ardennes

**Descriptif du projet** :

**Contexte** : Depuis plusieurs années, une dynamique forte existe autour des voies d'eau avec la création d'itinéraires cyclables d'envergure tels que La Meuse à Vélo et la voie verte Sud-Ardennes ainsi que la signature d'une Charte d'engagements réciproques s'organisant autour de trois axes stratégiques et ayant pour objectif la dynamisation de l'Axe Canal des Ardennes par une mise en tourisme concertée et coordonnée.

Voies Navigables de France a affirmé sa volonté d'assurer les trois missions fondamentales confiées par l'Etat :

- ✓ la logistique fluviale et le transport de marchandises,
- ✓ la gestion des équilibres et potentiels hydrauliques,
- ✓ le soutien et le développement des territoires irrigués par la voie d'eau autour de projets touristiques, patrimoniaux, de valorisation domaniale.

Le Club Voies Vertes regroupant l'ensemble des acteurs concernés par les itinéraires cyclables et les voies d'eau coordonne et développe des actions favorisant l'attractivité touristique des itinéraires cyclables (la Meuse à Vélo et le projet de Voie Verte Sud-Ardennes). Lors de sa dernière réunion, les membres du Club Voies Vertes, ont décidé

**d'élaborer un Contrat Canal** des Ardennes afin de maintenir la navigation sur le canal et de développer l'activité économique le long de cette voie d'eau.

**Le projet d'élaboration du contrat canal vise notamment à :**

- Définir un projet touristique fluvestre cohérent en s'appuyant sur les dynamiques enclenchées par les territoires et consolider le plan d'actions opérationnel à court et moyen termes.
- Préserver et valoriser le patrimoine paysager et architectural le long du canal tout en préservant l'environnement.

*Rôle du Département :*

Le Département assurera l'animation pour l'élaboration du contrat en lien avec le comité technique et le Club Voies Vertes.

*Méthodologie :*



**Impact socio-économique et environnemental** : Préservation et valorisation du patrimoine fluvial et naturel, développement de l'économie touristique et des animations locales

**Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ?** : Projet d'envergure territoriale avec des investissements importants pour :

La gestion hydraulique du canal 12,5 M€ sur 10 ans → Financement par VNF

Le maintien de la navigabilité du canal 15,6 M€ sur 10 ans → co-financement proposé en Club Voies Vertes cf. plan financement.

**Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ?** : Etat, VNF, Région, Département, ADT, EPCI concernés, communes

- **Échéancier du projet**

Date de début : mars 2021

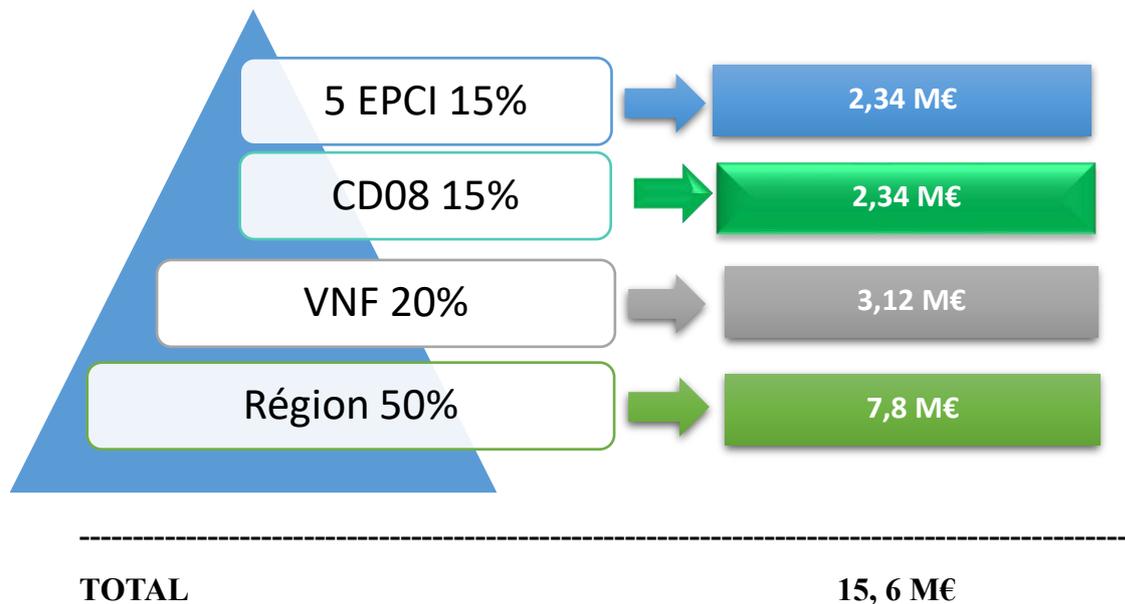
Fin prévisionnelle : signature du contrat- décembre 2021

Date de délibération sur le projet :

- **Plan de financement**

**Plan prévisionnel de financement présenté en Club Voies Vertes le 23 mars 2021**

Montant des investissements pour le maintien de la navigabilité à hauteur de **15,6 Millions d'euros sur 10 ans**



Une clé de répartition est à trouver entre les EPCI concernés (communautés de communes de l'Argonne Ardennaise, du Pays Rethélois, des Crêtes Préardennaises, des Portes du Luxembourg, communauté d'agglomération Ardenne Métropole) pour leur participation à hauteur de 15%.

## Fiche action Axe 1 -E n°4

### FICHE « PROJET PRIORITAIRE » - FONCTIONNEMENT

- **Maître d'Ouvrage**

Nom : Communauté de communes de l'Argonne Ardennaise

Nature :  mairies  communautés de communes  Pays/PETR et syndicats  autre :  
Code INSEE : Communauté de communes de l'Argonne Ardennaise

RIB : FR38 3000 1005 34F0 8300 0000 053  
Adresse : 44-46 rue du Chemin Salé – 08 400 VOUZIERS  
Nom du représentant légal : Benoît SINGLIT  
Qualité du représentant légal : Président

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : MAKSUD Léo,  
MAUGER David / Julie REAU DUBOIS  
Téléphone du référent : 03 24 30 23 94  
Adresse électronique du référent : [l.maksud@argonne-ardennaise.fr](mailto:l.maksud@argonne-ardennaise.fr)  
[d.mauger@argonne-ardennaise.fr](mailto:d.mauger@argonne-ardennaise.fr) [j.reaudubois@argonne-ardennaise.fr](mailto:j.reaudubois@argonne-ardennaise.fr)

- **Descriptif du projet**

Intitulé du projet : Mise en œuvre d'un office de tourisme intercommunautaire Sud Ardennes

Action relevant d'un programme ou d'un contrat :  POCE  Territoire d'industrie  Action cœur de ville/ville moyenne  Contrat de ruralité  contrat local de santé  autres : ...  
Orientations / thématiques / priorités stratégiques :  cohésion territoriale,  ancrage local de l'économie,  transition écologique,  résilience sanitaire,  préservation du patrimoine,  usage du numérique,  transfrontalier/interterritorial  
Localisation/rayonnement du projet : Territoire de l'Argonne Ardennaise

Descriptif du projet :

Les Communautés de communes de l'Argonne ardennaise et du Pays rethélois ont engagé une réflexion commune sur le développement touristique de leur territoire qui s'est traduit par le recrutement en 2018 d'une chargée de mission partagée dont la mission principale est de proposer une stratégie d'actions pour améliorer significativement l'attractivité et la visibilité touristique de ces deux territoires dans les années à venir. Bâtie sur un état des lieux complet, ce travail d'investigation a permis de mettre en exergue la nécessité de discuter de la structuration actuelle des offices de tourisme et surtout de ce que leur structuration pourrait devenir demain dans un cadre renforcé, avec plus de possibilités de promotion et d'animation.

Au fil des échanges, la question de l'évolution de la forme d'organisation structurelle s'est donc imposée comme un élément majeur de la stratégie. Parmi les possibilités juridiques offertes, la constitution d'une société publique locale (SPL), commune aux deux territoires, a retenu l'attention car elle offre la souplesse et la réactivité recherchée pour le développement touristique.

Les missions d'un office de tourisme :

- La mission d'accueil
- La mission d'information
- La mission promotion
- La mission de coordination
- Les autres missions (animation, commercialisation, gestion d'équipements)

Impact socio-économique et environnemental :

Les principaux objectifs du projet sont de :

- Favoriser le développement de l'économie touristique du territoire
- Favoriser la fréquentation touristique du territoire
- Miser sur une communication « web » avec moins de papiers
- Sensibiliser les acteurs touristiques et les visiteurs

Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ? :

Ce projet vise à dynamiser les actions touristiques et commerciales du territoire et accroître sa visibilité auprès de publics cibles et/ou de niches.

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? :

- Acteurs institutionnels : ADT, ART, CD 08, OT Argonne en Ardenne et le Pays Rethélois
- Acteurs privés : prestataires touristiques

## ● Échéancier du projet

Date de début : Août 2018

Fin prévisionnelle : Janvier 2022

Date de délibération sur le projet : Juillet 2021

## ● Plan de financement

Dépenses (TTC)	€	%	Commentaire
Charges de personnel : 244000€	330 000	100	Recettes : -Valorisation mise à disposition : 10 000 € - Vente de produits : 20 000 €  Reste à financer →300 000 €
Charges de fonctionnement : 26 000€			
Valorisation mise à disposition : 10 000 €			
Actions : 50 000€			
<b>Montant total du projet</b>	<b>330 000 €</b>		

Financements	€	%	Commentaire
Etat	A déterminer		Les demandes de subventions restent à déposer.
Europe			
Région			
Département			

Autre collectivité			
Autre financement public			
Autre financement privé			
Autofinancement			
<b>Montant total des recettes</b>	330 000 €		

## Fiche action Axe 1 -E n°5

### FICHE « PROJET PRIORITAIRE » - FONCTIONNEMENT

- **Maître d'Ouvrage**

Nom : Communauté de communes de l'Argonne Ardennaise

Nature :  mairies  communautés de communes  Pays/PETR et syndicats  autre :  
Code INSEE : Communauté de communes de l'Argonne Ardennaise

RIB : FR38 3000 1005 34F0 8300 0000 053

Adresse : 44-46 rue du Chemin Salé – 08 400 VOUZIERS

Nom du représentant légal : Benoît SINGLIT

Qualité du représentant légal : Président

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : GUILLIN Oriane / Julie  
REAU DUBOIS (resp. MAUGER David)

Téléphone du référent : 03 24 30 23 94

Adresse électronique du référent : [o.guillin@argonne-ardennaise.fr](mailto:o.guillin@argonne-ardennaise.fr)  
[j.reaudubois@argonne-ardennaise.fr](mailto:j.reaudubois@argonne-ardennaise.fr) ([d.mauger@argonne-ardennaise.fr](mailto:d.mauger@argonne-ardennaise.fr))

- **Descriptif du projet**

Intitulé du projet : Réhabilitation de l'ancienne voie ferrée à des fins de mobilité douce et desserte vers le Parc Argonne Découverte

Action relevant d'un programme ou d'un contrat :  POCE  Territoire d'industrie  Action cœur de ville/ville moyenne  Contrat de ruralité  contrat local de santé  autres : ...

Orientations / thématiques / priorités stratégiques :  cohésion territoriale,  ancrage local de l'économie,  transition écologique,  résilience sanitaire,  préservation du patrimoine,  usage du numérique,  transfrontalier/interterritorial

Localisation/rayonnement du projet : Territoire de l'Argonne Ardennaise

Descriptif du projet :

Le projet de Voie verte porté au niveau départemental prendra fin à Vouziers. Le projet consiste à réhabiliter l'ancienne voie de Chemin de Fer à partir de Vouziers en voie d'itinérance douce pour assurer une continuité de la Voie verte jusqu'à Challerange (rails + voie de service), puis jusqu'à Sommepey (tronçon sans rails) – tout en ajoutant une ou deux voies de desserte vers le Parc Argonne Découverte.

Une liaison avec la Marne se prolongerait jusqu'à Bazancourt – commune bénéficiant d'une gare ferroviaire.

Les futurs parcours s'inscriraient le plus souvent sur la trace historique de l'ancien chemin de fer et dans quelques cas sur des portions présentant des caractéristiques proches de celui-ci, c'est-à-dire un chemin de promenade familial, avec une plate-forme large et régulière, une pente limitée, des paysages variés.

Il permettrait toute l'année, en toute sécurité et dans d'excellentes conditions la cohabitation de la randonnée familiale, cycliste (VTT) et équestre (cheval, attelage, âne) ...

Les parcours pourraient être ponctués par un certain nombre de portes qui sont autant de points de départ possibles pour des randonnées et de continuer le maillage sur la thématique de la mobilité / itinérance douce au sein du territoire de l'Argonne Ardennaise mais aussi à l'échelle du département des Ardennes voire départements voisins (Marne et Meuse).

Le Parc Argonne Découverte serait desservi à vélo en toute sécurité avec deux options :

1. depuis Bagot
2. depuis Challerange

Le tracé est en cours de réflexion : Environ 22 & 26 km.

Une étude de faisabilité par un cabinet d'étude pourrait être réalisée.

#### Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ? :

Depuis quelques années les anciennes lignes de chemin de fer sont reprises à des fins touristiques. Plusieurs études menées démontrent le potentiel pour le territoire et son impact potentiel en termes de développement touristique.

Le tronçon possède de nombreux atouts : il traverse des environnements variés, avec des paysages de prairies, de haies et des espaces accueillant une biodiversité diversifiée. L'axe Challerange-Sommepy Tahure permettra donc de valoriser un pan moins connu de l'Argonne Ardennaise, majoritairement dominé par des grandes plaines ouvertes.

Le second axe, Challerange- Bagot, permettrait de rejoindre le 1<sup>er</sup> site payant des Ardennes.

#### Impact socio-économique et environnemental :

Les principaux objectifs du projet sont :

- Continuer la voie verte après Vouziers, dans une logique de continuité et connexion future avec le département de la Marne/maillage avec les territoires voisins
- Favoriser le « tourisme lent »
- Connexion avec le premier site touristique payant des Ardennes : le Parc Argonne Découverte

Les voies douces présentent souvent un intérêt environnemental (écologique, patrimonial, paysager...) qu'il convient de prendre en compte dans la conception et la réalisation de l'itinéraire.

Son aménagement permet, en outre, de se réappropriier le canal, améliore le cadre de vie des locaux mais aussi d'attirer une cible touristique qui souhaiterait découvrir notre territoire.

Les voies vertes constituent des parcours dédiés à de nombreux moyens de déplacement non-motorisés.

Ces aménagements facilitent une mobilité douce et verte, symbole du "slow tourisme". L'engouement pour la pratique du « slow tourisme » est devenu une priorité pour une bonne partie de la population. La crise sanitaire n'a fait que conforter ce besoin de se reconnecter à la nature et de pratiquer des loisirs en extérieur.

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? :

- Acteurs institutionnels : EPCI concernés (Marne & Meuse), mairies concernées sur le linéaire
- Autres acteurs : SCNF RESEAU

- **Échéancier du projet**

Date de début : réflexion menée en commission tourisme – mars 2021

Fin prévisionnelle : indéterminée

Date de délibération sur le projet : indéterminée

- **Plan de financement**

Dépenses (TTC)	€	%	Commentaire
<b>Montant total du projet</b>	A déterminer		

Financements	€	%	Commentaire
Etat			
Europe			
Région			
Département			
Autre collectivité			
Autre financement public			
Autre financement privé			
Autofinancement			
<b>Montant total des recettes</b>	A déterminer		

## Fiche action Axe 1 -E n° 6

<b>Axe 3 : ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE</b>	<b>Action n°4 : Aménagements touristiques au Lac de Bairon</b>		
<b>Action n°4</b>			
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Bairon et ses environs		
<b>Diagnostic/Constat</b>	<p>La Base de loisirs du Lac de Bairon est un site de 7 ha pour le loisir et la détente en famille : Canoë, kayak, paddle, pédalo, pêche, aire de jeux pour enfants, animations, stages thématiques, mini-golf, plage aménagée surveillée en saison, aire de pique-nique, sentiers de balade, restaurant le Panoramic</p> <p>Dans le cadre d'un projet global de redynamisation du site, la Commune de Bairon et ses environs souhaite équiper le camping en hébergements légers de loisirs. En effet, la commune vient de signer un bail emphytéotique avec le Département ;</p> <p>Le développement de l'hôtellerie de plein air passant par une offre d'hébergement diversifié. L'acquisition de HLL permettra de développer l'activité du camping. La dynamisation du site de Bairon est indispensable au maintien des services et commerces sur la commune.</p>		
<b>Descriptif de l'action</b>	<p>Suite à la signature d'un bail emphytéotique avec le conseil départemental, la commune souhaite équiper son camping d'hébergements légers de loisirs. Le développement de l'hôtellerie de plein air passe par une offre diversifiée.</p> <p>La dynamisation du site de Bairon est indispensable pour le maintien des services et commerce de la Commune de Bairon et ses environs</p>		
<b>Calendrier prévisionnel</b>	<p>2017 : 1<sup>ère</sup> phase 2018 : 2<sup>ème</sup> phase</p>		
<b>Budget prévisionnel</b>	<p>Montant du projet tranche 1 : 40 000 € Montant du projet tranche 2 : 40 000 €</p>		
<b>Plan de financement prévisionnel</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	
	<b>2017</b>		
	40 000 €	Etat 30 %	12 000 €
		Région 20 %	8 000 €
		Département 30 %	12 000 €
		Commune 20 %	8 000 €
	<b>2018</b>		
	40 000 €	Etat 30 %	12 000 €
		Région 20 %	8 000 €
		Département 30 %	12 000 €
	Commune 20 %	8 000 €	
<b>Moyens humains et matériels</b>	<p>Services de la commune Agent 2C2A dédié au suivi du contrat de ruralité</p>		
<b>Partenaires</b>	ADT 08 / OTAA		
<b>Indicateurs</b>	<p>Nombre d'hébergements installés Nombre de visiteurs</p>		



## Fiche action Axe 1 -E n°7

### FICHE « PROJET PRIORITAIRE » - INVESTISSEMENT

- **Maître d'Ouvrage**

Nom : Département des Ardennes

Nature :  mairies  communautés de communes  Pays/PETR et syndicats  autre : Département des Ardennes

Code INSEE :

RIB :

Adresse :

Nom du représentant légal :

Qualité du représentant légal :

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : Quentin NOAILLON

Téléphone du référent : 03 24 52 47 96

Adresse électronique du référent : quentin.noaillon@cd08.fr

- **Descriptif du projet**

Intitulé du projet : Développement du site du lac de Bairon

Action relevant d'un programme ou d'un contrat :  POCE  Territoire d'industrie  Action cœur de ville/ville moyenne  Contrat de ruralité  contrat local de santé  autres : ...

Orientations / thématiques / priorités stratégiques :  cohésion territoriale,  ancrage local de l'économie,  transition écologique,  résilience sanitaire,  préservation du patrimoine,  usage du numérique,  transfrontalier/interterritorial

Adresse postale du projet :

**Descriptif du projet :**

Le projet consiste à créer une nouvelle base de loisirs répondant aux nouvelles attentes des touristes et des axes préconisés par la Région grand Est – à savoir le développement de l'itinérance douce et le développement de l'activité de groupe.

En cohérence avec les autres projets connexes et notamment l'aménagement de la Voie verte sud Ardennes, la démolition – construction d'une nouvelle base de loisirs s'accompagnera de la rénovation du club de voile existant et de la création d'un centre nautique ad hoc, de la mise au norme des cheminements piétons à l'intérieur du site afin de rendre accessible l'ensemble des espaces publics entre eux (plage, camping, zone de promenade, restaurant, club de voile) de la réfection des places de stationnement (reprise de la gestion des eaux pluviales), de la création d'une aire de stationnement et de vidange des campings cars, de l'aménagement du sentier du tour du lac et de la transformation du poste d'assainissement existant en une station par filtre planté de roseaux.

**Impact socio-économique et environnemental :**

Le projet doit ainsi permettre d'offrir au sein d'un site rendu accessible à tous, fluide, lisible et en toute saison, des animations et capacités d'hébergement collectif, sans dépendre des capacités d'hébergement disponible sur site ou à proximité (Camping, gîtes et chambres d'hôtes), et notamment pour des activités de groupes d'environ 50 personnes (un car):

- Organisation de stages d'été de mineurs non accompagnés
- Animations avec les collègues
- Animations avec les établissements spécialisés du département (IME-Centre sociaux-EPHAD...)
- Organisation de stages sportifs avec des délégations de haut niveau ou internationales
- Aide à la préparation des athlètes et clubs ;
- Accueil de comités d'entreprises / Team Building / activités de cohésion
- Animations sportives, nautiques et terrestres
- Formations
- Séminaires
- Hébergements de groupes / tours opérateurs (cyclotouristes, randonneurs...).

**Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ? :**

La base de loisirs actuelle n'est plus conforme aux normes de sécurité et ne répond plus aux attentes de la clientèle. Sa démolition reconstruction est dès lors inévitable (rénovation impossible compte tenu de sa configuration architecturale notamment amiantage).

**Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? :**

COPIL composé de la commune, intercommunalité, services de de l'Etat (sous-préfecture, VNF, ARS), opérateurs privés : club de voile, APSCA, restaurant, camping, office de tourisme...)

● **Échéancier des réalisations**

Date de début des études : 2021 AMO, 2022 MOE

Date de début des travaux : 2023

Fin prévisionnelle des travaux : 2025

Date de délibération sur le projet : schéma voté en COPER le 4/06/2021

● **Plan de financement**

Dépenses (HT)	€	%	Commentaire
investissement uniquement			
<input type="checkbox"/> VRD	2 500 000€		
<input type="checkbox"/> Travaux sur le bâti	1 250 000 €		
<input type="checkbox"/> Autres	300 000€		Honoraires AMO + MOE
<b>Montant total du projet</b>	<b>4 050 000€</b>		

Financements	€	%	Commentaire
<input type="checkbox"/> Etat DSIL relance			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL rénovation			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL classique			
<input type="checkbox"/> Etat autres			Préciser : demande au titre du CPER
<input type="checkbox"/> Europe			Préciser :
<input type="checkbox"/> Région			Préciser : demande au titre du CPER
<input type="checkbox"/> Département			
<input type="checkbox"/> Autre collectivité			Préciser :
<input type="checkbox"/> Autre financement public			Préciser :
<input type="checkbox"/> Autre financement privé			
<input type="checkbox"/> Autofinancement			
<b>Montant total des recettes</b>			

## Fiche action Axe 1 -E n°8

<b>Axe 3 : ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE</b>	<b>Action n°5 : Aménagements touristiques à la Samaritaine</b>		
5			
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Buzancy		
<b>Diagnostic/Constat</b>	<p>Proche du camping La Samaritaine, le plan d'eau aménagé est l'ancienne pièce d'eau du Château Augéard. Il comprend sentiers, baignade surveillée en été, aire de pique-nique, ping-pong, volley, pédalo, pétanque, jeux aquatiques, petite restauration</p> <p>Il couvre 4 ha</p> <p>C'est un lieu de promenade quotidienne des buzancéens mais aussi des familles alentours qui bénéficient d'un espace verdoyant.</p> <p>La commune souhaite développer cet espace pour pérenniser l'activité camping et pour faire perdurer l'attractivité du territoire</p>		
<b>Descriptif de l'action</b>	Implantation d'un parc aquatique ludique qui permettra des activités aux enfants en sécurité pour renforcer l'offre.		
<b>Calendrier prévisionnel</b>	2018/2019		
<b>Budget prévisionnel</b>	150 000 €		
<b>Plan de financement prévisionnel</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	
	150 000 €	Etat 30 %	45 000 €
		LEADER 20 %	30 000 €
		Département 30 %	45 000 €
		2C2A 20 %	30 000 €
	<b>150 000 €</b>		<b>150 000 €</b>
<b>Moyens humains et matériels</b>	Ingénierie de la commune Agent 2C2A dédié au suivi du contrat de ruralité Directeur de l'Office de tourisme		
<b>Partenaires</b>	Acteurs locaux Office de Tourisme de l'Argonne Ardennaise ADT08		
<b>Indicateurs</b>	Réalisation de ce nouvel équipement Nombre d'usagers accueillis		



## Fiche action Axe 1 -E n°9

<b>Objectif 2</b> Axe 3	<b>Action n°5 : Rénovation d'un chemin reliant le Lac de Bairon à la commune de BAIRON et ses Environs</b>
5	
<b><i>Maître d'ouvrage</i></b>	Commune de BAIRON et ses ENVIRONS
<b><i>Diagnostic/Constat</i></b>	La Commune de Bairon et ses Environs porte un projet de développement du site du Lac de Bairon (camping notamment) et souhaite rénover un chemin qui permettra de relier le lac à la commune, pour les piétons et les vélos. D'une longueur de 1 100 mètres, il est nécessaire de le remettre en état en réalisant un traitement paysager et mobilier. Il permettra d'augmenter les retombées de l'activité touristique du lac pour la commune.
<b><i>Descriptif de l'action</i></b>	Travaux d'aménagement d'un sentier reliant le LAC de BAIRON à la commune
<b><i>Calendrier prévisionnel</i></b>	2018
<b><i>Budget prévisionnel</i></b>	- 120 000 euros
<b><i>Plan de financement prévisionnel</i></b>	Etat, Conseil départemental, Autofinancement
<b><i>Moyens humains et matériels</i></b>	
<b><i>Partenaires</i></b>	
<b><i>Indicateurs</i></b>	Linéaire rénové Augmentation du CA des commerces

## Fiche action Axe 1 -E n°10

### FICHE « PROJET PRIORITAIRE » - FONCTIONNEMENT

- **Maître d'Ouvrage**

Nom : Communauté de communes de l'Argonne Ardennaise

Nature :  mairies  communautés de communes  Pays/PETR et syndicats  autre :  
Code INSEE : Communauté de communes de l'Argonne Ardennaise

RIB : FR38 3000 1005 34F0 8300 0000 053  
Adresse : 44-46 rue du Chemin Salé – 08 400 VOUZIERS  
Nom du représentant légal : Benoît SINGLIT  
Qualité du représentant légal : Président

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : MAUGER David / Julie REAU DUBOIS  
Téléphone du référent : 03 24 30 23 94  
Adresse électronique du référent : [d.mauger@argonne-ardennaise.fr](mailto:d.mauger@argonne-ardennaise.fr)  
[j.reaudubois@argonne-ardennaise.fr](mailto:j.reaudubois@argonne-ardennaise.fr)

- **Descriptif du projet**

Intitulé du projet : création d'un dispositif de soutien à la création d'hébergements touristiques

Action relevant d'un programme ou d'un contrat :  POCE  Territoire d'industrie  Action cœur de ville/ville moyenne  Contrat de ruralité  contrat local de santé  autres : ...  
Orientations / thématiques / priorités stratégiques :  cohésion territoriale,  ancrage local de l'économie,  transition écologique,  résilience sanitaire,  préservation du patrimoine,  usage du numérique,  transfrontalier/interterritorial  
Localisation/rayonnement du projet : Territoire de l'Argonne Ardennaise

Descriptif du projet :

La communauté de communes de l'Argonne Ardennaise est structure porteuse d'un programme LEADER sur son territoire.

Le Groupe d'Action Locale (GAL), en charge de la gestion des fonds LEADER liés à ce programme, constatait son incapacité à intervenir sur certains projets d'hébergements touristiques par absence de co-financement public mobilisable.

Afin d'encourager le développement et la qualité de l'offre d'hébergements touristiques en lien avec les nouvelles attentes des touristes, la Communauté de Communes a donc décidé de créer un dispositif d'aide visant à apporter un cofinancement public pour accompagner les projets d'hébergements touristiques jugés structurants pour le territoire par le GAL de l'Argonne Ardennaise.

Par ce dispositif d'aide, la communauté de communes et le GAL de l'Argonne Ardennaise visent à renforcer l'attractivité touristique et commerciale du territoire, en

complémentarité avec le projet de Voie et Verte et l'objectif de valorisation du Canal des Ardennes.

#### Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ? :

Ce dispositif d'aide vise à dynamiser et à renforcer l'attractivité touristique et commerciale du territoire, en complémentarité avec les autres projets menés (Voie et Verte, contrat canal...), dans une logique de fort ancrage territorial dans le tourisme durable.

#### Impact socio-économique et environnemental :

Les objectifs du projet sont :

- Renouveler, valoriser et moderniser l'offre d'hébergements touristiques et commerciale existante
- Structurer l'offre en matière d'hébergements touristiques et améliorer l'offre commerciale
- Développer une nouvelle offre d'hébergements touristiques de qualité et favoriser le développement de l'offre commerciale
- Conquérir de nouvelles clientèles touristiques
- Inciter et favoriser la mise en place d'animations sur le territoire, notamment en complémentarité avec le canal et la voie verte
- Favoriser l'attractivité du territoire
- Conquérir de nouvelles clientèles touristiques

Dans ce dispositif l'impact socio-économique et environnemental est valorisé car il permet de s'adapter aux évolutions de la demande touristique.

- Sur un plan environnemental : se démarquer par une charte, un label ou une marque de qualité
- Sur un plan socio-économique : renforcer l'attractivité du territoire en favorisant une augmentation du taux d'occupation.

#### Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? :

Acteurs institutionnels et européen : ADT, Région, CD 08, OT Argonne en Ardenne, EPCI Argonne Ardennaise, LEADER (GAL)

### ● **Échéancier du projet**

Date de début : 2020

Fin prévisionnelle : 31/12/2022

Date de délibération sur le projet : - Aide aux hébergements touristiques délibérée en date du 19/12/2019 → dispositif en vigueur jusqu'à la fin de programmation LEADER prévue au 31/12/2022

### ● **Plan de financement**

Dépenses (TTC)	€	%	Commentaire

	300 000 €		Budget programme LEADER
	50 000 €		Budget communauté de communes
<b>Montant total du projet</b>	<b>350 000 €</b>		

<b>Financements</b>	<b>€</b>	<b>%</b>	<b>Commentaire</b>
Etat			
Europe	300 000 €		
Région			
Département			
Autre collectivité			
Autre financement public			
Autre financement privé			
Autofinancement	50 000 €		
<b>Montant total des recettes</b>	<b>350 000 €</b>		

## FASCICULE n°2 - ANNEXES

### FICHE « PROJET PRIORITAIRE » - INVESTISSEMENT

- Maître d'Ouvrage**

Nom : COMMUNE de LANDRES ST GEORGES

Nature :  mairies  communautés de communes  Pays/PETR et syndicats  autre :

Code INSEE : 08246

RIB : Ci-joint

Adresse : 9, rue du docteur Bernard 08240 Landres St Georges

Nom du représentant légal : M<sup>r</sup> CORNEILLE Jean-Pierre

Qualité du représentant légal : Maire

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : Cornille J. Pierre

Téléphone du référent : 06 21 09 37 44

Adresse électronique du référent : cornille-annie.0299@orange.fr

- Descriptif du projet**

Intitulé du projet :

Action relevant d'un programme ou d'un contrat :  POCE  Territoire d'industrie  Action cœur de ville/ville moyenne  Contrat de ruralité  contrat local de santé  autres : ...

Orientations / thématiques / priorités stratégiques :  cohésion territoriale,  ancrage local de l'économie,  transition écologique,  résilience sanitaire,  préservation du patrimoine,  usage du numérique,  transfrontalier/interterritorial

Adresse postale du projet : 1 et 3 rue du docteur Bernard 08240 Landres St Georges

Descriptif du projet :

Impact socio-économique et environnemental : Voir notice explicative

Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ? : et business plan

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? :

- Échéancier des réalisations**

Date de début des travaux : 2022

Fin prévisionnelle des travaux : 2023

Date de délibération sur le projet : 10 novembre 2020

- Plan de financement**

Dépenses (HT) investissement uniquement	€	%	Commentaire
<input type="checkbox"/> VRD	<u>411 800</u>		<u>Devis</u>
<input type="checkbox"/> Travaux sur le bâti	<u>986 830</u>		<u>Estimatif</u>
<input type="checkbox"/> Autres honoraires	<u>139 021,90</u>		
<b>Montant total du projet</b>	<b><u>1167 651,90</u></b>		

Financements	€	%	Commentaire
<input type="checkbox"/> Etat DSIL relance <u>DETR</u>	<u>51500</u>		<u>1<sup>ère</sup> tranche en 2021 50% sur 1<sup>ère</sup> tranche TRK</u>
<input type="checkbox"/> Etat DSIL rénovation	<u>92154</u>	<u>10%</u>	
<input type="checkbox"/> Etat DSIL classique			

<input type="checkbox"/> Etat autres DETR	276463	30%	Préciser : DSID, FNADT, DETR...
<input type="checkbox"/> Europe	276463	30%	Préciser :
<input type="checkbox"/> Région	276463	30%	Préciser :
<input type="checkbox"/> Département	-	<del>30%</del>	
<input type="checkbox"/> Autre collectivité	<del>46077</del>	<del>30%</del>	Préciser :
<input type="checkbox"/> Autre financement public			Préciser : ADEME, CDC...
<input type="checkbox"/> Autre financement privé			
<input type="checkbox"/> Autofinancement	194608,66		20% ou 30% si chef de filât
<b>Montant total des recettes</b>	<b>1167652</b>		

FRANCE CONCIERGERIE  
GESTION ET DEVELOPPEMENT

Mairie de Landres et Saint Georges  
Haut-du-Mai  
08240 LANDRES ET SAINT GEORGES

Affaire suivie par : Nicolas MAILLARD

À l'attention de Monsieur le Maire

Objet : Projet de création de gîtes

Rethel,  
Le 27 Novembre 2020

Monsieur le Maire,

Je fais suite à notre entretien en date du 26 Novembre 2020 concernant la création de 3 gîtes sur la commune de LANDRES ET SAINT GEORGES (08240).

J'ai le plaisir de vous transmettre les résultats de l'étude menée par France Conciergerie en collaboration avec BelVilla concernant la commercialisation de ces trois biens en location de courte durée.

Il en ressort que le projet répond à un réel besoin en terme d'hébergement de grande capacité dans le secteur.

Une montée de gamme de votre hébergement (mise en place d'une piscine, SPA ..) paraît être une bonne stratégie compte tenu de l'offre actuelle en Argonne Ardennaise.

De plus, la situation géographique répond à une demande de la clientèle citadine qui favorise actuellement le tourisme vert au détriment d'une tourisme balnéaire.

Comme évoqué lors de notre entrevue, veuillez trouver ci-dessous l'ensemble des prestations proposées par France Conciergerie :

**Frais de Gestion :**

- ▶ Création d'annonces de location ;
- ▶ Création de photographies du bien ;
- ▶ Gestion des annonces (réponse aux locataires etc..);

---

France Conciergerie. Monsieur MAILLARD Nicolas, 22 Rue Jean Baptiste Clément - 08300  
RETHEL. Tél : 07 87 95 94 99 - Site : [www.franceconciergerie.com](http://www.franceconciergerie.com) - Siret : 88319066200014  
TVA Intracommunautaire : FR 23 883190662

---

FRANCE CONCIERGERIE  
GESTION ET DEVELOPPEMENT

Dossier : Mairie de Landres et Saint Georges

Affaire suivie par : Nicolas MAILLARD

Date de la création du dossier : 26/11/2020

**Capacité en chambres**

	Zone 1	Zone 2	Zone 3	Total
Chambre PMR	1	1	1	3
Chambre 3 personnes	2	0	1	3
Chambre 2 personnes	1	3	4	8
Chambre 1 personne	0	1	0	1
<b>Total</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>6</b>	<b>15</b>

**Capacité en personnes**

	Zone 1	Zone 2	Zone 3	Total
Chambre PMR	2	2	2	6
Chambre 3 personnes	6	0	3	9
Chambre 2 personnes	2	6	8	16
Chambre 1 personne	0	1	0	1
<b>Total</b>	<b>10</b>	<b>9</b>	<b>13</b>	<b>32</b>

**Superficie Totale (Données approximatives)**

	Zone 1	Zone 2	Zone 3
Rez de Chaussée	85	71	155
1 <sup>er</sup> Étage	85	71	155
<b>Total</b>	<b>170</b>	<b>142</b>	<b>310</b>

**Bénéfices Annuels***(Estimation Basse)*

	<b>Zone 1</b>	<b>Zone 2</b>	<b>Zone 3</b>	<b>Total des 3 zones</b>
<b>Estimation de CA Annuel</b>	12 283 €	15 759 €	8 976 €	
<b>CA Total</b>	<b>12 283 €</b>	<b>15 759 €</b>	<b>8 976 €</b>	<b>37 018 €</b>

<b>Emprunt</b>	11 700 €
<b>Frais annexes (Energies, internet ...)</b>	6 000 €
<b>Frais de gestion France Conciergerie</b> <i>Taux de commission 14 %</i>	5 183 €
<b>Frais de remise en état France Conciergerie</b> <i>Zone 1 : Forfait ménage à 126€00 TTC / Zone 2 : Forfait ménage à 108€00 TTC / Zone 3 : Forfait ménage à 320€00 TTC</i>	8 310 €
<b>Frais d'entretien courant France conciergerie</b> <i>Entretien des espaces verts / Nettoyage courant de la piscine ...</i>	4 050 €
<b>Bénéfices Annuels</b>	<b>1 775 €</b>

**Bénéfices Annuels***(Estimation Moyenne)*

	Zone 1	Zone 2	Zone 3	Total des 3 zones
Estimation de CA Annuel	17 858 €	23 649 €	14 799 €	
<b>CA Total</b>	<b>17 858 €</b>	<b>23 649 €</b>	<b>14 799 €</b>	<b>56 306 €</b>

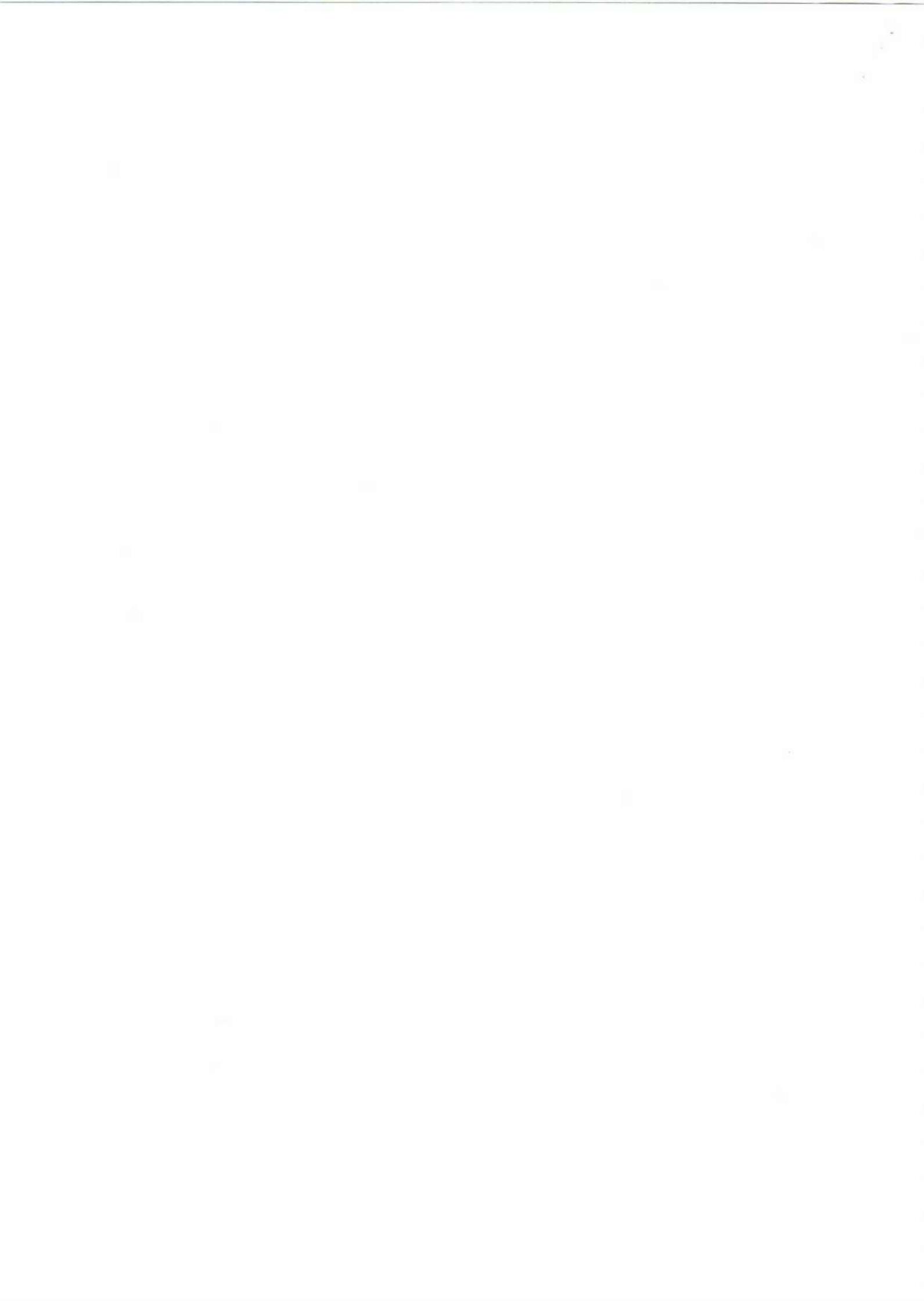
<b>Emprunt</b>	11 700 €
<b>Frais annexes (Energies, internet ...)</b>	9 000 €
<b>Frais de gestion France Conciergerie</b> <i>Taux de commission 14 %</i>	7 883 €
<b>Frais de remise en état France Conciergerie</b> <i>Zone 1 : Forfait ménage à 126€00 TTC / Zone 2 : Forfait ménage à 108€00 TTC / Zone 3 : Forfait ménage à 320€00 TTC</i>	8 310 €
<b>Frais d'entretien courant France conciergerie</b> <i>Entretien des espaces verts / Nettoyage courant de la piscine ...</i>	4 050 €
<b>Bénéfices Annuels</b>	<b>15 363 €</b>

### Bénéfices Annuels

(Estimation Haute)

	Zone 1	Zone 2	Zone 3	Total des 3 zones
Estimation de CA Annuel	35 840 €	51 950 €	29 668 €	
CA Total	35 840 €	51 950 €	29 668 €	117 458 €

Emprunt	11 700 €
Frais annexes (Energies, internet ...)	12 000 €
Frais de gestion France Conciergerie <i>Taux de commission 14 %</i>	16 444 €
Frais de remise en état France Conciergerie <i>Zone 1 : Forfait ménage à 126€00 TTC / Zone 2 : Forfait ménage à 108€00 TTC / Zone 3 : Forfait ménage à 320€00 TTC</i>	8 310 €
Frais d'entretien courant France conciergerie <i>Entretien des espaces verts / Nettoyage courant de la piscine ...</i>	4 050 €
<b>Bénéfices Annuels</b>	<b>64 954 €</b>



Arrondissement de VOUZIERS

Commune de LANDRES st GEORGES

## DOSSIER REGION 2020

### NOTICE EXPLICATIVE

La commune de LANDRES st GEORGES est en cours d'acquisition d'un corps de ferme inoccupé depuis plus de 50 ans. L'acte de vente sera réalisée en décembre 2020.  
Le but de cette acquisition est d'ouvrir un gîte rural communal de grande capacité.

#### **Situation du projet:**

L'acquisition comprend un corps de ferme avec deux maisons d'habitation, écurie, grange, le tout d'un seul tenant, avec des dépendances, sur une surface totale de 46 a 70 ca.  
Cette zone est comprise entre la Mairie – école et le terrain où est implantée l'église. La Commune serait propriétaire d'un vaste ensemble idéalement situé.

#### **But du projet:**

La construction d'un gîte rural de grande capacité, correspond tout à fait à la politique de développement économique et touristique du département dans le secteur, initiée par les instances économiques et politiques du département. En effet le manque d'hébergement pour les groupes ou les touristes est récurrent dans notre secteur.

#### **Attrait touristique:**

Landres est idéalement situé dans la région naturelle de l'Argonne, reconnue pour ses paysages de forêts, étangs, rivières, plaines vallonnées, et par son histoire. En effet les armées d'invasion sont passées par Landres, situé dans un des "défilés" de l'Argonne, depuis la campagne des émigrés avant Valmy jusqu'à la dernière guerre. Landres est labellisé sur la Route de Goëthe, route culturelle Européenne.

#### **A visiter depuis Landres: (liste non exhaustive)**

- Dans un rayon de 30 km:
  - Nombreux sites et monuments de la grande guerre, dont le cimetière américain de Romagne sous Montfaucon, le plus grand d'Europe. (10 km)
  - Parc Argonne Découverte (20 km)
  - Musée de Varennes en Argonne: musée sur les faïenceries des Islettes, arrestation de Louis XVI, la grande guerre. (15 km)

### **Paysages vallonnés de forêts.**

- Dans un rayon de 50 km:
  - Verdun, ville historique, centre mondial de la Paix.
  - Sedan, son château-fort.
  - Villy-la-Ferté: fort de la ligne Maginot, unique fort investi par les allemands en 1940.

### **Différents musées sur l'histoire locale (moulin à couleurs d'Ecordal)**

- Dans un rayon de 100 km:
    - Charleville -Mézières, chef-lieu de Département, musée de l'Ardenne, musée Arthur Rimbaud.
    - Reims, cité des sacres, sa cathédrale.
- Et d'autres: Nancy à 120 km.

### **Faisabilité du projet:**

Le bâtiment dans son ensemble répondra aux dernières normes énergétiques en vigueur avec possibilité d'énergies renouvelables comme pompe à chaleur, géothermie, panneaux solaire et panneaux photovoltaïques.

L'hébergement serait constitué de 3 gîtes côte à côte, mais séparés mais possibilité de communiquer entre eux, de 9, 10, 13 places avec une chambre PMR par site et tout le confort nécessaire, dont piscine.

Faisabilité du projet voir le business plan joint

### **Début des travaux – durée**

Les travaux pourraient débuter en 2022. la durée des travaux pourrait durer 18 mois.

**Coût prévisionnel global HT : 1 167 652 €**

### **Montant des subventions sollicitées :**

**- DETR – DSIL – REGION – Fonds européen (LEADER) le tout 80 %**

Fait à Landres St Georges le 17,05,2021

Le Maire Jean Pierre CORNEILLE

---

**Banque de France**

1, Rue la Vrillière

75001 PARIS

SERVICE DE GESTION COMPTABLE

DE VOUZIERES

86 RUE GAMBETTA

08400 VOUZIERES

**Relevé d'Identité Bancaire (RIB) 053**

**RIB :** 30001 00534 F0830000000 53

**IBAN :** FR38 3000 1005 34F0 8300 0000 053

**BIC :** BDFEFRPPCCT



## Fiche action Axe 2 -A n°1

### FICHE « PROJET PRIORITAIRE » - INVESTISSEMENT

- **Maître d'Ouvrage**

Nom : Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise

Nature :  mairies  communautés de communes  Pays/PETR et syndicats  autre :  
Code INSEE : 240 800 920 00045

RIB :

Adresse : 44/46 rue du Chemin Salé 08400 VOUZIERS

Nom du représentant légal : SINGLIT Benoit

Qualité du représentant légal : Président

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : K. ODIENNE

Téléphone du référent : 03.24.30.23.94

Adresse électronique du référent : k.odienne@argonne-ardennaise.fr

- **Descriptif du projet**

Intitulé du projet : MAISON DE SANTE PLURIPROFESSIONNELLE A BUZANCY

Action relevant d'un programme ou d'un contrat :  POCE  Territoire d'industrie  Action cœur de ville/ville moyenne  Contrat de ruralité  contrat local de santé  autres : ...

Orientations / thématiques / priorités stratégiques :  cohésion territoriale,  ancrage local de l'économie,  transition écologique,  résilience sanitaire,  préservation du patrimoine,  usage du numérique,  transfrontalier/interterritorial

Adresse postale du projet : 4 rue de la petite bar – 08240 BUZANCY

Descriptif du projet : Aménagement d'une maison de santé de 390 m<sup>2</sup> dans un ancien bureau de poste en centre bourg

Impact socio-économique et environnemental : Amélioration de l'offre de soins, favoriser l'installation de professionnels de santé

Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ? : Le territoire de l'Argonne Ardennaise va connaître dans les 5 prochaines années de nombreux départs en retraite de médecins généralistes ; il est primordial d'en attirer de nouveaux

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? : Mairie de Buzancy, professionnels de santé, financeurs

- **Échéancier des réalisations**

Date de début des travaux : Avril 2020

Fin prévisionnelle des travaux : mai 2021

Date de délibération sur le projet : DC2018/105 du 14/11/2018

- **Plan de financement**

<b>Dépenses (HT)</b> investissement uniquement	€	%	Commentaire
<input type="checkbox"/> VRD			
<input type="checkbox"/> Travaux sur le bâti	448 251	88.2	
<input type="checkbox"/> Autres :	60 000	11.80	Honoraires
<b>Montant total du projet</b>	<b>508 251</b>		

<b>Financements</b>	€	%	Commentaire
<input type="checkbox"/> Etat DSIL relance			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL rénovation			
<input checked="" type="checkbox"/> Etat DSIL classique			
<input checked="" type="checkbox"/> Etat autres	169 090	33	DETR 2019
<input checked="" type="checkbox"/> Europe	80 000	16	LEADER
<input checked="" type="checkbox"/> Région	130 000	26	Préciser :
<input type="checkbox"/> Département			
<input type="checkbox"/> Autre collectivité			Préciser :
<input type="checkbox"/> Autre financement public			Préciser : ADEME, CDC...
<input type="checkbox"/> Autre financement privé			
<input type="checkbox"/> Autofinancement	129 161	25%	20% ou 30% si chef de filât
<b>Montant total des recettes</b>	<b>508 251</b>		

## Fiche action Axe 2 -A n°2

### FICHE « PROJET PRIORITAIRE » - INVESTISSEMENT

- **Maître d’Ouvrage**

Nom : Communauté de Communes de l’Argonne Ardennaise

Nature :  mairies  communautés de communes  Pays/PETR et syndicats  autre :  
Code INSEE : 240 800 920 00045

RIB :  
Adresse : 44/46 rue du Chemin Salé 08400 VOUZIERS  
Nom du représentant légal : SINGLIT Benoit  
Qualité du représentant légal : Président

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : K. ODIENNE  
Téléphone du référent : 03.24.30.23.94  
Adresse électronique du référent : k.odienne@argonne-ardennaise.fr

- **Descriptif du projet**

Intitulé du projet : MAISON DE SANTE PLURIPROFESSIONNELLE A VOUZIERS

Action relevant d'un programme ou d'un contrat :  POCE  Territoire d’industrie  Action cœur de ville/ville moyenne  Contrat de ruralité  contrat local de santé  autres : ...

Orientations / thématiques / priorités stratégiques :  cohésion territoriale,  ancrage local de l'économie,  transition écologique,  résilience sanitaire,  préservation du patrimoine,  usage du numérique,  transfrontalier/interterritorial

Adresse postale du projet : 6 rue Avetant – 08400 VOUZIERS

Descriptif du projet : Aménagement d’une maison de santé comprenant une douzaine de professionnels de santé , de 900 m<sup>2</sup> dans une école qui va être libérée suite à l’ouverture du pôle scolaire de Vouziers

Impact socio-économique et environnemental : Amélioration de l’offre de soins, favoriser l’installation de professionnels de santé

Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ? : Le territoire de l’Argonne Ardennaise va connaître dans les 5 prochaines années de nombreux départs en retraite de médecins généralistes ; il est primordial d’en attirer de nouveaux

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? : Mairie de Vouziers, professionnels de santé, financeurs

- **Échéancier des réalisations**

Date de début des travaux : Octobre 2021  
Fin prévisionnelle des travaux : Décembre 2022  
Date de délibération sur le projet : 2020/44 du 08/12/2020

- **Plan de financement**

Dépenses (HT)	€	%	Commentaire
investissement uniquement			
<input type="checkbox"/> VRD			

<input type="checkbox"/> Travaux sur le bâti	912 111.07	88.45	
<input type="checkbox"/> Autres :	119 150,22	11.55	Honoraires
<b>Montant total du projet</b>	<b>1 031 261,29</b>		

<b>Financements</b>	<b>€</b>	<b>%</b>	<b>Commentaire</b>
<input type="checkbox"/> Etat DSIL relance			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL rénovation			
<input checked="" type="checkbox"/> Etat DSIL classique	157 573.00	15.28	
<input checked="" type="checkbox"/> Etat autres	60 000.00	5.82	DETR
<input checked="" type="checkbox"/> Europe	100 000.00	9.70	LEADER
<input checked="" type="checkbox"/> Région	150 000.00	14.55	Préciser :
<input checked="" type="checkbox"/> Département	110 000.00	10.67	
<input type="checkbox"/> Autre collectivité			Préciser :
<input type="checkbox"/> Autre financement public			Préciser : ADEME, CDC...
<input type="checkbox"/> Autre financement privé			
<input type="checkbox"/> Autofinancement	453 688,29	43.99	20% ou 30% si chef de filât
<b>Montant total des recettes</b>	<b>1 031 261.29</b>		

## Fiche action Axe 2 -A n°3

### FICHE « PROJET PRIORITAIRE » - FONCTIONNEMENT

- **Maître d’Ouvrage**

Nom : Communauté de Communes de l’Argonne Ardennaise

Nature :  mairies  communautés de communes  Pays/PETR et syndicats  autre :  
Code INSEE : 24080092000045

RIB :

Adresse : 44/46 rue du chemin salé – 08400 VOUZIERES

Nom du représentant légal : SINGLIT Benoit

Qualité du représentant légal : Président

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : K. ODIENNE

Téléphone du référent : 03.24.30.23.94

Adresse électronique du référent : k.odienne@argonne-ardennaise.fr

- **Descriptif du projet**

Intitulé du projet : Mise en œuvre du contrat local de santé

Action relevant d'un programme ou d'un contrat :  POCE  Territoire d’industrie  Action cœur de ville/ville moyenne  Contrat de ruralité  contrat local de santé  autres : ...  
Orientations / thématiques / priorités stratégiques :  cohésion territoriale,  ancrage local de l’économie,  transition écologique,  résilience sanitaire,  préservation du patrimoine,  usage du numérique,  transfrontalier/interterritorial  
Localisation/rayonnement du projet : totalité du territoire de l’Argonne Ardennaise

Descriptif du projet : La Communauté de Communes a signé un contrat local de santé pour la période 2018/2023 avec l’Etat, l’ARS, le DASEN, le Conseil Départemental, la Région Grand Est, la MSA, la CPAM.

Ce contrat comporte 6 axes :

- Promouvoir le maintien à domicile des personnes âgées
- Développer une mobilisation sociale favorable à la santé des habitants du territoire
- Améliorer l’accès aux droits de santé et aux soins
- Favoriser la pratique de l'activité physique, notamment chez les jeunes
- Développer le soutien social des personnes en situation d’exclusion et de discrimination
- Soutenir l’adoption de comportements favorables à la santé de tous les habitants et notamment des enfants

Déclinés en 33 fiches actions portées par différentes structures dont 1/3 portées par l’intercommunalité.

Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ? : La mise en œuvre d’un contrat local de santé a été intégrée aux compétences de l’intercommunalité en 2018, suite au projet de territoire défini en 2016.

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? : Argonne Ardennaise / signataires du contrat, acteurs du territoire portant des actions liés à la santé

- **Échéancier du projet**

Date de début : 2019

Fin prévisionnelle : 2013

Date de délibération sur le projet : Délibération du conseil communautaire n°18/112 approuvant le projet de contrat local de santé et autorisation d'approbation finale et de signature au Président

- **Plan de financement 2021/2023 :**

<b>Dépenses (TTC)</b>	<b>€</b>	<b>%</b>	<b>Commentaire</b>
Charges de personnel	61 350	72	
Autres : Déplacements, fournitures, assurance, télécommunication ....	24 000	28	
<b>Montant total du projet</b>	<b>85 350</b>		
<b>Financements</b>			
Etat			
Europe			
Région			
Département	19 500	23	
Autre collectivité			
Autre financement public	36 000	42	ARS
Autre financement privé			
Autofinancement	29 850	45	
<b>Montant total des recettes</b>	<b>85 350</b>		

## Fiche action Axe 2 -A n°4

<b>Objectif 1</b> Axe 1	<b>Action n°1 : Création d'un réseau de maisons médicales sur le territoire en fonction des besoins</b>
1	
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Monthois Commune de Buzancy Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise en fonction des résultats du diagnostic local de santé
<b>Diagnostic/Constat</b>	Lors du projet de territoire de l'Argonne Ardennaise, la thématique de la santé est apparue comme prioritaire pour beaucoup d'élus, ce qui a conduit la collectivité à lancer la réalisation d'un diagnostic local de santé. Parallèlement, certaines communes connaissent un manque de médecins généralistes ou de spécialistes de santé ce qui les pousse à chercher des solutions facilitant l'accueil de ces professionnels.
<b>Descriptif de l'action</b>	Création en fonction des situations locales de Maisons Médicales pouvant accueillir selon les situations : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Des médecins généralistes ainsi que des spécialistes de santé</li> <li>• Des spécialistes de santé (à Monthois notamment)</li> </ul>
<b>Calendrier prévisionnel</b>	2017-2024
<b>Budget prévisionnel</b>	Budget à définir en fonction des besoins qui seront définis dans le diagnostic local de santé ainsi que des opportunités foncières
<b>Plan de financement prévisionnel</b>	Financement ARS, Etat, Conseil Régional, Conseil Départemental ?
<b>Moyens humains et matériels</b>	Elus Communaux Suivi du diagnostic local de santé par la Directrice générale Adjointe de la 2C2A en charge des services à la population
<b>Partenaires</b>	ARS CPAM CAF MSA Conseil Départemental
<b>Indicateurs</b>	Nombre de généralistes sur le territoire Nombre de spécialistes sur le territoire

## Fiche Action Axe 2 –A n°5

<b>Axe de rattachement</b>	Axe 5 Fournir l'accès aux équipements, services publics, à l'offre culturelle et de loisirs	
<b>Nom de l'action</b>	Transformation d'un logement communal en local de santé	
<b>Contexte et origine de l'action</b>	<p>Dans la commune, il y a une maison de santé privée (reconnue par l'ARS) comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 2 médecins généralistes,</li> <li>- 1 pharmacie,</li> <li>- 2 infirmières libérales.</li> </ul> <p>La commune recherche des professionnels de la santé et en particulier un masseur-kinésithérapeute.</p>	
<b>Description générale</b>	<p>Transformation d'un logement communal en rez-de-chaussée avec 3 chambres, 1 salle de bain, 1 wc et 1 cuisine, 1 séjour et places de parking. Le séjour deviendra la salle d'attente commune.</p> <p>Des travaux seront réalisés pour modifier la porte d'entrée des WC et pouvoir accueillir des personnes handicapées.</p> <p>La marche devant l'entrée sera modifiée pour l'accessibilité aux personnes handicapées.</p>	
<b>Objectifs</b>	Trouver un ou plusieurs professionnels de la santé (ou un ou plusieurs professionnels paramédical) pour venir exercer dans notre commune	
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Machault	
<b>Intervenants / Partenaires</b>	Les agents communaux Entreprise de plomberie et d'électricité	
<b>Périmètre d'intervention</b>	Déclaration préalable de travaux	
<b>Localisation spécifique</b>	Logement en rez-de-chaussée avec places de parking disponible	
<b>Coût global</b>	Estimation environ 20 000 €	
<b>Plan de financement</b>	Matériaux utilisés par les agents communaux	10 000 €
	Entreprise plomberie	10 000 €
	Autofinancement minimum	20 000 €
<b>Calendrier de réalisation</b>	<p>Janvier à mars 2020 : travaux</p> <p>Avril 2020 : fin des travaux et recherche active d'un ou de plusieurs professionnels de la santé</p>	
<b>Indicateur d'avancement</b>		
<b>Indicateur de résultat</b>	Un ou plusieurs professionnels de la santé qui exercent dans ces locaux	

## Fiche action Axe 2 -A n°6

### FICHE « PROJET PRIORITAIRE » - FONCTIONNEMENT

- **Maître d'Ouvrage**

Nom : Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise

Nature : mairies  communautés de communes  Pays/PETR et syndicats  autre :  
Code INSEE : 240 800 920 000 45

RIB :  
Adresse : 44/46 rue du Chemin Salé 08400 VOUZIERS  
Nom du représentant légal : SINGLIT Benoit  
Qualité du représentant légal : Président

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : K. ODIENNE  
Téléphone du référent : 03.24.30.23.94  
Adresse électronique du référent : k.odienne@argonne-ardennaise.fr

- **Descriptif du projet**

Intitulé du projet : RECOURS A DEUX CABINETS DE RECRUTEMENTS DE MEDECINS GENERALISTES

Action relevant d'un programme ou d'un contrat :  POCE  Territoire d'industrie  Action cœur de ville/ville moyenne  Contrat de ruralité  contrat local de santé  autres : ...  
Orientations / thématiques / priorités stratégiques :  cohésion territoriale,  ancrage local de l'économie,  transition écologique,  résilience sanitaire,  préservation du patrimoine,  usage du numérique,  transfrontalier/interterritorial  
Adresse postale du projet :

**Descriptif du projet** : Deux médecins généralistes de Monthois partent en retraite au 30/06/21 sans avoir trouvé de remplaçants. La communauté de communes a donc fait le choix de recourir à deux cabinets de recrutements de médecins, l'un spécialisé sur le recrutement en France, le second à l'étranger

**Impact socio-économique et environnemental** : Faciliter l'accès aux soins ; attractivité du territoire pour les familles

**Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ?** : Le territoire de l'Argonne Ardennaise va connaître dans les 5 prochaines années de nombreux départs en retraite de médecins généralistes. Il est donc impératif d'attirer de nouveaux professionnels

**Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ?** : Mairie de Monthois, vice-président en charge des services à la personne, professionnels de santé de Monthois

**Échéancier des réalisations :**

Date de début des travaux : En cours  
Fin prévisionnelle des travaux : Dès recrutement  
Date de délibération sur le projet : Sans objet

- Plan de financement

<b>Dépenses (HT)</b> investissement uniquement	€	%	Commentaire
Charges de personnel			
Autres :	8500 à 12 000 € HT	100	Honoraires du cabinet si recrutement
<b>Montant total du projet</b>	8500 à 12 000 € HT		
<b>Financements</b>			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL relance			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL rénovation			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL classique			
<input type="checkbox"/> Etat autres			
<input type="checkbox"/> Europe			
<input type="checkbox"/> Région			
<input type="checkbox"/> Département			
<input type="checkbox"/> Autre collectivité			
<input type="checkbox"/> Autre financement public			
<input type="checkbox"/> Autre financement privé			
<input checked="" type="checkbox"/> Autofinancement	8500 à 12000 HT		
<b>Montant total des recettes</b>	8500 à 12000 HT		

## FICHE ACTION Axe2-A n°7

### DISPOSITIF SPORT SANTE- FONCTIONNEMENT

- **Maître d'Ouvrage**

Nom : Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise

Nature :  mairies  communautés de communes  Pays/PETR et syndicats  autre :  
Code INSEE :240 800 920 00045

RIB :30001 00534 F0830000000-53

Adresse : 44-46 rue du Chemin Salé 08400 VOUZIERS

Nom du représentant légal : Monsieur Benoît SINGLIT

Qualité du représentant légal : Président de la Communauté de Communes

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : Alexia BOUCHE

Téléphone du référent :03 24 30 76 34

Adresse électronique du référent :a.bouche@argonne-ardennaise.fr

- **Descriptif du projet**

Intitulé du projet : **Développement de créneaux Sport santé**

Action relevant d'un programme ou d'un contrat :  POCE  Territoire d'industrie  Action cœur de ville/ville moyenne  Contrat de ruralité  contrat local de santé  autres : ...

Orientations / thématiques / priorités stratégiques :  cohésion territoriale,  ancrage local de l'économie,  transition écologique,  résilience sanitaire,  préservation du patrimoine,  usage du numérique,  transfrontalier/interterritorial

Localisation/rayonnement du projet : Territoire de la Communauté de Communes

**Descriptif du projet :** Appels à projets auprès des associations sportives pour la mise en place de créneaux sport santé, qui recouvrent la pratique physique et sportive contribuant au bien-être et à la santé du pratiquant.

**Impact socio-économique et environnemental :** Réductions des inégalités sociales en offrant à tous les publics une pratique physique et sportive. Développement du sport santé permettant une meilleure prise en charge de certaines pathologies et une alternative aux traitements médicamenteux.

**Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ? :** À la suite des différents confinements en 2020-2021 et aux nombreuses restrictions appliquées pour limiter la circulation du virus Covid 19, différentes pathologies médicales sont apparues et d'autres n'ont pu être soignées convenablement. L'activité physique et sportive est un élément de santé et de bien-être tout au long de la vie. La création de créneaux sport santé permettra d'offrir aux patients de nouveaux soins sur le territoire avec une activité sportive adaptée aux différentes pathologies.

**Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? :** Associations sportives, prescri'mouv, professionnels de santé.

- **Échéancier du projet**

Date de début : septembre 2021

Fin prévisionnelle : pas de fin

Date de délibération sur le projet :

- **Plan de financement**

Dépenses (TTC)	€	%	Commentaire
<b>Budget annuel consacré</b>	2000€		

## Fiche action Axe 2 -B n°1

### FICHE « PROJET PRIORITAIRE » - INVESTISSEMENT

- **Maître d'Ouvrage**

Nom : Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise

Nature :  mairies  communautés de communes  Pays/PETR et syndicats  autre :  
Code INSEE : 240 800 920 00045

RIB :

Adresse : 44/46 rue du Chemin Salé 08400 VOUZIERS

Nom du représentant légal : SINGLIT Benoit

Qualité du représentant légal : Président

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : K. ODIENNE

Téléphone du référent : 03.24.30.23.94

Adresse électronique du référent : k.odienne@argonne-ardennaise.fr

- **Descriptif du projet**

Intitulé du projet : EXTENSION D'UN BATIMENT A VOCATION SOCIALE

Action relevant d'un programme ou d'un contrat :  POCE  Territoire d'industrie  Action cœur de ville/ville moyenne  Contrat de ruralité  contrat local de santé  autres : ...

Orientations / thématiques / priorités stratégiques :  cohésion territoriale,  ancrage local de l'économie,  transition écologique,  résilience sanitaire,  préservation du patrimoine,  usage du numérique,  transfrontalier/interterritorial

Adresse postale du projet : 15 rue du champ de foire – 08400 VOUZIERS

Descriptif du projet : Extension d'un bâtiment occupé par le centre social pour augmenter la surface d'environ 900 m<sup>2</sup> et quelques travaux dans les locaux existant. Le centre social est aujourd'hui un véritable lieu de rencontre et d'échange entre les générations, il est un lieu d'animation indispensable à la vie sociale, locale et intercommunale.

Or les locaux actuels sont devenus inadaptés à l'exercice des activités et missions proposées et accomplies. Ces freins déjà nuisibles aux actions actuelles de l'association et à la cohésion de son équipe ne permettent pas de faire face aux enjeux du territoire tels que le vieillissement de la population, l'isolement des familles, l'accompagnement à la culture et aux savoirs, dans de bonnes conditions.

Lors de sa séance du 08/04/2019, le Conseil Communautaire a décidé, dans le cadre de son projet de territoire, de porter la maîtrise d'ouvrage de l'extension du bâtiment à vocation sociale, situé à Vouziers – 15 rue du champ de foire, qui est aujourd'hui mis à la disposition par la commune de Vouziers, de l'association FJEPCS La Passerelle.

Les actions de l'association s'articulent autour de 6 axes d'intervention : le soutien à la parentalité, l'intervention sociale, la mobilité, les seniors, l'estaminet (espace citoyen et solidaire), les loisirs pour tous.

Le travail collaboratif entre la 2C2A et l'association dépasse aujourd'hui le simple cadre du soutien financier et concerne une mise en œuvre coordonnée et complémentaire de politiques publiques sur le territoire de l'Argonne Ardennaise (santé, mobilité...).

Impact socio-économique et environnemental : Amélioration des conditions d'accueil des usagers et bénévoles du centre social ; économie foncière

Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ? : Améliorer l'accueil en un même lieu le public en développant la surface (aujourd'hui l'association loue un local annexe et a donc deux lieux d'accueil) ; Rendre les locaux accessibles

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? : Mairie de Vouziers, association FJEPCS La Passerelle, entreprises, partenaires financiers

## ● Échéancier des réalisations

Date de début des travaux : Avril 2021

Fin prévisionnelle des travaux : juin 2022

Date de délibération sur le projet : 2019/44 du 08/04 : Définition de l'intérêt communautaire ; 2019/47 du 08/04 : lancement de l'opération et autorisation à solliciter des subventions

Plan de financement :

Dépenses (HT)	€	%	Commentaire
investissement uniquement			
<input type="checkbox"/> VRD			
<input type="checkbox"/> Travaux sur le bâti	1 684 834,78	92%	
<input type="checkbox"/> Autres :	146 825,00	8 %	Honoraires
<b>Montant total du projet</b>	<b>1 831 659,78</b>		

Financements	€	%	Commentaire
<input type="checkbox"/> Etat DSIL relance			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL rénovation			
<input checked="" type="checkbox"/> Etat DSIL classique	416 000.00	23%	Contrat de ruralité 2019 et 2020
<input type="checkbox"/> Etat autres			
<input checked="" type="checkbox"/> Europe	50 000.00	3%	LEADER
<input checked="" type="checkbox"/> Région	187 500.00	10 %	
<input checked="" type="checkbox"/> Département	200 000.00	11 %	
<input type="checkbox"/> Autre collectivité			
<input checked="" type="checkbox"/> Autre financement public	200 000.00	11%	CAF
<input type="checkbox"/> Autre financement privé			
<input type="checkbox"/> Autofinancement	778 159.78	42 %	20% ou 30% si chef de filât
<b>Montant total des recettes</b>	<b>1 053 500,00</b>		

## Fiche action Axe 2 -B n°2

### FICHE « PROJET PRIORITAIRE » - FONCTIONNEMENT

- **Maître d'Ouvrage**

Nom : Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise

Nature :  mairies  communautés de communes  Pays/PETR et syndicats  autre :  
Code INSEE : 24080092000045

RIB :

Adresse : 44/46 rue du chemin salé – 08400 VOUZIERS

Nom du représentant légal : SINGLIT Benoit

Qualité du représentant légal : Président

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : K. ODIENNE

Téléphone du référent : 03.24.30.23.94

Adresse électronique du référent : k.odienne@argonne-ardennaise.fr

- **Descriptif du projet**

Intitulé du projet : France services

Action relevant d'un programme ou d'un contrat :  POCE  Territoire d'industrie  Action cœur de ville/ville moyenne  Contrat de ruralité  contrat local de santé  autres : ...

Orientations / thématiques / priorités stratégiques :  cohésion territoriale,  ancrage local de l'économie,  transition écologique,  résilience sanitaire,  préservation du patrimoine,  usage du numérique,  transfrontalier/interterritorial

Localisation/rayonnement du projet : totalité du territoire de l'Argonne Ardennaise

Descriptif du projet : La Communauté de Communes de l'Argonne ardennaise et la Sous-préfecture de Vouziers ont travaillé conjointement dans l'objectif de créer une structure France Services partenariale, labellisée au 1er avril 2021. Cette mutualisation des moyens humains, financiers et logistiques, cette montée en gamme des deux structures permet de proposer aux concitoyens un outil complet, répondant à l'ensemble des exigences du label France Services et adapté aux besoins et spécificités du territoire de l'arrondissement de Vouziers.

Cette structure France Services bénéficie de la participation de l'ensemble des partenaires socles signataires de l'accord cadre national France services mais a également l'ambition de rassembler des partenaires locaux institutionnels et du monde socio-économique

L'offre France Services conjointe est construite autour :

1. D'un module (ou structure) « fixe », situé au sein de la sous-préfecture de Vouziers ;
2. D'un module (ou structure) « itinérant » sur l'ensemble de l'Argonne Ardennaise, permettant notamment d'assurer la présence France Services dans les communes de Bairon et ses environs, Buzancy, Grandpré, Monthois et Machault, communes par ailleurs incluses dans la convention relative à l'opération de revitalisation du territoire (ORT) signée entre l'État et la communauté de communes de l'Argonne Ardennaise en avril 2020.

Impact socio-économique et environnemental : Fournir l'accès aux services et équipements, lutter contre l'illectronisme, améliorer l'accueil de l'utilisateur, Réduire les inégalités sociales et territoriales

Améliorer et faciliter l'accès aux droits

Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ? : La maison des solidarités actuellement située Rue Henrionnet à Vouziers ne répond plus aux normes d'accessibilité ; il est donc urgent qu'elle puisse être intégrée dans ce bâtiment.

Pour la commune, ce projet s'intègre dans une dynamique globale de redynamisation du centre bourg.

Le regroupement de services permettra à la population de trouver en un seul lieu l'ensemble des structures à vocation sociale.

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? : Etat, Partenaires France Services : CPAM, CAF, CARSAT, MSA, POLE EMPLOI, ADIL, UDAP, Intervenant-e social-e en gendarmerie mais aussi les acteurs locaux : mairies, CCAS de Vouziers, associations, direction des solidarités qui concourent à faire connaître le service

- **Échéancier du projet**

Date de début : 01/04/2021

Fin prévisionnelle : néant

Date de délibération sur le projet : 2020/103 du 17/12/2020

- **Plan de financement 2021**

Dépenses (TTC)	€	%	Commentaire
Charges de personnel	48 000	86 %	
Autres : Déplacements, fournitures, assurance, télécommunication ...	8 000	14 %	
<b>Montant total du projet</b>	56 000		

Financements	€	%	Commentaire
Etat	60 000	107 %	Pour les années suivantes : 30 000 €
Europe			
Région			
Département			
Autre collectivité			
Autre financement public			
Autre financement privé			
Autofinancement			
<b>Montant total des recettes</b>	60 000		

## Fiche action Axe 2 -B n°3

- **Maître d'Ouvrage**

Nom : Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise

Nature :  mairies  communautés de communes  Pays/PETR et syndicats  autre :  
Code INSEE : 240800920

RIB :

Adresse : 44/46 rue du chemin salé – 08400 VOUZIERS

Nom du représentant légal : SINGLIT Benoit

Qualité du représentant légal : Président

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : K. ODIENNE

Téléphone du référent : 03.24.30.23.94

Adresse électronique du référent : k.odienne@argonne-ardennaise.fr

- **Descriptif du projet**

Intitulé du projet : Intervention sociale en Gendarmerie

Action relevant d'un programme ou d'un contrat :  POCE  Territoire d'industrie  Action cœur de ville/ville moyenne  Contrat de ruralité  contrat local de santé  autres : ...

Orientations / thématiques / priorités stratégiques :  cohésion territoriale,  ancrage local de l'économie,  transition écologique,  résilience sanitaire,  préservation du patrimoine,  usage du numérique,  transfrontalier/interterritorial

Localisation/rayonnement du projet : totalité du territoire de l'Argonne Ardennaise + 23 communes de la communauté de communes des crêtes préardennaises

Descriptif du projet : Le territoire de la compagnie de Gendarmerie de Vouziers correspond à l'arrondissement éponyme : 118 communes (95 Argonne Ardennaise – 23 Crêtes Préardennaises) et 21 846 habitants. Il était jusqu'en 2020 l'un des seuls arrondissements ardennais à ne pas disposer du dispositif d'intervenant social en gendarmerie.

Il permet de pallier le manque et l'isolement des dispositifs consacré à l'aide aux victimes. Il permet également de lutter contre l'isolement personnel (isolement social) et géographique des personnes en détresse au sens large, en lien avec un réseau de partenaires.

L'ISG est un dispositif de premier contact, d'écoute et d'orientation. On estime que 50% des cas soumis à l'ISG concerne des personnes qui relèveraient de l'aide sociale mais qui ne sont pas connues des services sociaux du département.

Impact socio-économique et environnemental : Réduire les inégalités sociales et territoriales, améliorer et faciliter l'accès aux droits,

Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ? : Dans la mesure où l'Argonne Ardennaise était la seule intercommunalité, il est important que l'ensemble du département soit couvert par ce dispositif

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? : Etat, ARS, Conseil départemental, CAF, CC des crêtes préardennaises, mairies, acteurs locaux et acteurs intervenant sur le territoire, assistantes sociales,...

- **Échéancier du projet**

Date de début : 01/01/2021

Fin prévisionnelle : 31/12/2023

Date de délibération sur le projet : Conseil communautaire : n°DC2020/87 du 22/10/20

- **Plan de financement 2021-2023**

<b>Dépenses (TTC)</b>	<b>€</b>	<b>%</b>	<b>Commentaire</b>
Charges de personnel	150 000	100	
Autres : Déplacements, fournitures, assurance, télécommunication ....			
<b>Montant total du projet</b>	150 000		

<b>Financements</b>	<b>€</b>	<b>%</b>	<b>Commentaire</b>
Etat	50 000		
Europe			
Région			
Département	6 000		
Autre collectivité	12 600		Crêtes Préardennaises
Autre financement public	15 000		ARS
Autre financement public	9 000		CAF
Autofinancement	57 400		
<b>Montant total des recettes</b>	150 000		

## Fiche action Axe 2 – B n°4

### FICHE « PROJET PRIORITAIRE » - INVESTISSEMENT

- **Maître d'Ouvrage**

Nom : Communauté de communes de l'Argonne Ardennaise

Nature :  mairies  communautés de communes  Pays/PETR et syndicats  autre :  
Code INSEE : 240800920

RIB : FR38 3000 1005 34F0 8300 0000 053  
Adresse : 44-46 rue du Chemin Salé – 08 400 VOUZIERS  
Nom du représentant légal : Benoît SINGLIT  
Qualité du représentant légal : Président

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : Mauger David  
Téléphone du référent : 03 24 30 23 94  
Adresse électronique du référent : [d.mauger@argonne-ardennaise.fr](mailto:d.mauger@argonne-ardennaise.fr)

- **Descriptif du projet**

Intitulé du projet : Mise en place d'un dispositif d'aide pour favoriser les tournées des commerçants

Action relevant d'un programme ou d'un contrat :  POCE  Territoire d'industrie  Action cœur de ville/ville moyenne  Contrat de ruralité  contrat local de santé  autres : ...

Orientations / thématiques / priorités stratégiques :  cohésion territoriale,  ancrage local de l'économie,  transition écologique,  résilience sanitaire,  préservation du patrimoine,  usage du numérique,  transfrontalier/interterritorial

Adresse postale du projet : Territoire de l'Argonne Ardennaise

Descriptif du projet :

Le territoire de l'Argonne Ardennaise, rural et fortement enclavé, doit faire face à un vieillissement et à une baisse de sa population continue depuis plusieurs décennies. Le maintien d'un niveau de services à la population suffisant est important pour l'avenir du territoire.

A cet effet, de multiples tournées au sein des villages sont organisées par certains commerçants sur le territoire : boulangers, vente de matériels divers, glaces, etc. Néanmoins, la rentabilité économique de ces tournées reste très fragile.

Afin de conforter les tournées des commerçants sédentaires, la 2C2A envisage de mettre en place un dispositif d'aide à l'achat ou au remplacement des véhicules de tournées. Au préalable, il s'agirait de dresser un diagnostic complet de l'ensemble des tournées existantes sur le territoire de l'Argonne Ardennaise.

Impact socio-économique et environnemental :

Les principaux objectifs sont de :

- Favoriser le maintien et/ou développement des services à la population des communes les plus isolées
- Favoriser le lien social et résoudre les problèmes de mobilité auxquels doivent faire face certaines personnes

Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ? :

Ce projet est prioritaire car il s'inscrit dans la politique de développement des services à la population mise en place par la communauté de communes, en lien avec les problématiques de mobilité rencontrées par les publics les plus fragiles notamment.

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? :

Les principaux acteurs associés au projet sont :

- Les commerçants
- Les porteurs de projets économiques
- Les chambres consulaires
- L'association Dynamic Argonne

## ● Échéancier des réalisations

Date de début du projet : à déterminer

Fin prévisionnelle du projet : à déterminer

Date de délibération sur le projet : à déterminer

## ● Plan de financement

Dépenses (HT)	€	%	Commentaire
investissement uniquement			
<input type="checkbox"/> VRD			
<input type="checkbox"/> Travaux sur le bâti			
<input type="checkbox"/> Autres			
<b>Montant total du projet</b>	A déterminer		
Financements	€	%	Commentaire
<input type="checkbox"/> Etat DSIL relance			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL rénovation			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL classique			
<input type="checkbox"/> Etat autres			Préciser : DSID, FNADT, DETR...
<input type="checkbox"/> Europe			Préciser :
<input type="checkbox"/> Région			Préciser :
<input type="checkbox"/> Département			
<input type="checkbox"/> Autre collectivité			Préciser :
<input type="checkbox"/> Autre financement public			Préciser : ADEME, CDC...
<input type="checkbox"/> Autre financement privé			
<input type="checkbox"/> Autofinancement			20% ou 30% si chef de filât
<b>Montant total des recettes</b>	A déterminer		

## Fiche action Axe 2 – B n°5

### FICHE « PROJET PRIORITAIRE » - INVESTISSEMENT

- **Maître d'Ouvrage**

Nom : Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise

Nature :  mairies  communautés de communes  Pays/PETR et syndicats  autre :  
Code INSEE : 08490

RIB :

Adresse : Place Carnot 08400 VOUZIERS  
Nom du représentant légal : DUGARD Yann  
Qualité du représentant légal : Maire

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : K. ODIENNE  
Téléphone du référent : 03.24.30.23.94  
Adresse électronique du référent : k.odienne@argonne-ardennaise.fr

- **Descriptif du projet**

Intitulé du projet : AMENAGEMENT D'UNE MAISON DES SERVICES A CARACTERE SOCIAL

Action relevant d'un programme ou d'un contrat :  POCE  Territoire d'industrie  Action cœur de ville/ville moyenne  Contrat de ruralité  contrat local de santé  autres : ...

Orientations / thématiques / priorités stratégiques :  cohésion territoriale,  ancrage local de l'économie,  transition écologique,  résilience sanitaire,  préservation du patrimoine,  usage du numérique,  transfrontalier/interterritorial

Adresse postale du projet : Rue du Chemin Salé – 08400 VOUZIERS

**Descriptif du projet** : L'ouverture d'un pôle scolaire va permettre de libérer différents bâtiments communaux. Par conséquent, le projet consiste à regrouper des services d'actions sociales et solidaires sur un seul site, en centre-ville, doté de plusieurs entrées permettant de mutualiser les économies de fonctionnement tout en offrant confidentialité et accessibilité. Ce projet est travaillé avec le conseil départemental qui souhaite intégrer une partie de ce bâtiment communal pour sa maison des solidarités de Vouziers, devenue exiguë et ne répondant pas aux normes d'accessibilité.

Une étude de faisabilité est en cours dans le cadre d'une convention signée entre la commune et le conseil départemental

Impact socio-économique et environnemental : Redynamiser le centre bourg de Vouziers par la réunion d'un ensemble de structures actuellement dispersées dans la ville, faciliter l'accès des habitants aux services, améliorer la qualité du service, favoriser les synergies entre acteurs

Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ? : La maison des solidarités actuellement située Rue Henrionnet à Vouziers ne répond plus aux normes d'accessibilité ; il est donc urgent qu'elle puisse être intégrée dans ce bâtiment.

Pour la commune, ce projet s'intègre dans une dynamique globale de redynamisation du centre bourg.

Le regroupement de services permettra à la population de trouver en un seul lieu l'ensemble des structures à vocation sociale.

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? : Conseil Départemental, CCAS de Vouziers, France Services, CAF, Pôle Emploi, Travail Partage, Mission Locale Sud Ardennes...

Échéancier des réalisations :

Date de début des travaux : 2023

Fin prévisionnelle des travaux :

Date de délibération sur le projet :

● **Plan de financement**

Dépenses (HT)	€	%	Commentaire
investissement uniquement			
<input type="checkbox"/> VRD			
<input type="checkbox"/> Travaux sur le bâti	Etude de faisabilité en cours		
<input type="checkbox"/> Autres :			
<b>Montant total du projet</b>			

Financements	€	%	Commentaire
<input type="checkbox"/> Etat DSIL relance			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL rénovation			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL classique			
<input type="checkbox"/> Etat autres			
<input type="checkbox"/> Europe			
<input type="checkbox"/> Région			
<input type="checkbox"/> Département			
<input type="checkbox"/> Autre collectivité			
<input type="checkbox"/> Autre financement public			
<input type="checkbox"/> Autre financement privé			
<input checked="" type="checkbox"/> Autofinancement			
<b>Montant total des recettes</b>			

## Fiche action Axe 2-C n°1

### FICHE « PROJET PRIORITAIRE »- FONCTIONNEMENT

- Maître d'Ouvrage

Nom : Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise

Nature :  mairies  communautés de communes  Pays/PETR et syndicats  autre :  
Code INSEE : 24080092000045

RIB :

Adresse : 44/46 rue du chemin salé – 08400 VOUZIERS

Nom du représentant légal : SINGLIT Benoit

Qualité du représentant légal : Président

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : K. ODIENNE

Téléphone du référent : 03.24.30.23.94

Adresse électronique du référent : k.odienne@argonne-ardennaise.fr

- Descriptif du projet

Intitulé du projet : Réseau de bornes électriques

Action relevant d'un programme ou d'un contrat :  POCE  Territoire d'industrie  Action cœur de ville/ville moyenne  Contrat de ruralité  contrat local de santé  autres : ...  
Orientations / thématiques / priorités stratégiques :  cohésion territoriale,  ancrage local de l'économie,  transition écologique,  résilience sanitaire,  préservation du patrimoine,  usage du numérique,  transfrontalier/interterritorial  
Localisation/rayonnement du projet : Buzancy, Grandpré, Le Chesne, Lac de Bairon, Machault, Monthois, Vouziers

Descriptif du projet :

La mobilité est un enjeu transversal aux politiques publiques menées sur le territoire.

L'Argonne ardennaise est lauréate dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt France Mobilité qui propose un bouquet de solutions de mobilités dont l'implantation d'un réseau de bornes électriques. Le fil rouge de ce programme Mobil'Argonne est la coordination et l'accompagnement aux changements de comportements.

Ainsi, la volonté de la collectivité est aussi d'inciter au changement de comportement en implantant un réseau de bornes électriques pour favoriser l'utilisation de véhicules électriques : Il s'agit de créer un choc d'offres en implantant des bornes sur le territoire.

La Fédération Départementale des Energies des Ardennes (FDEA) porte un schéma de déploiement des IRVE sur les Ardennes dont les objectifs sont :

- D'assurer un déploiement mesuré et cohérent des bornes sur le territoire
- De garantir son interopérabilité
- De répondre aux besoins de différents utilisateurs : Habitants du département dans le cadre de leurs déplacements quotidiens, touristes en séjour dans les Ardennes, usagers en limite d'autonomie et nécessitant un rechargement d'urgence

Le projet consiste à implanter 40 bornes sur le département dont 8 en Argonne Ardennaise. La Fédération a proposé à l'ensemble des EPCI ardennais de porter la maîtrise d'ouvrage des investissements de ce plan de déploiement. Le financement est porté à 100 % par la fédération.

Impact socio-économique et environnemental : Favoriser la transition vers ce mode de déplacement et limiter l’empreinte environnementale, favoriser le développement de flotte automobile électrique en entreprises, améliorer les conditions d’accueil des touristes

Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ? : Ce projet s’inscrit dans un programme d’action intitulé « Mobil’Argonne » labellisé France Mobilité

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? : Les communes, les vendeurs automobiles, la FDEA, l’office de tourisme,

- **Échéancier du projet**

Date de début : Mai 2021

Fin prévisionnelle : L’ensemble des bornes sont posées sauf celle de Grandpré lié à un projet de requalification de la place de la mairie

Date de délibération sur le projet :

- **Plan de financement 2021**

Dépenses (TTC)	€	%	Commentaire
Charges de personnel			
Autres : Déplacements, fournitures, assurance, télécommunication ....	13 632		142 € HT / mois / borne : cout de fonctionnement (entretien, maintenance, assurance, abonnement et consommation électrique
<b>Montant total du projet</b>	13 632		

Financements	€	%	Commentaire
Etat			
Europe			
Région			
Département			
Autre collectivité			
Autre financement public			
Autre financement privé			
Autofinancement	13 632		
<b>Montant total des recettes</b>	13 632		

## Fiche action Axe 2 -C n°2

### FICHE « PROJET PRIORITAIRE » - FONCTIONNEMENT

- **Maître d'Ouvrage**

Nom : Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise

Nature :  mairies  communautés de communes  Pays/PETR et syndicats  autre :  
Code INSEE : 24080092000045

RIB :

Adresse : 44/46 rue du chemin salé – 08400 VOUZIERS

Nom du représentant légal : SINGLIT Benoit

Qualité du représentant légal : Président

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : K. ODIENNE

Téléphone du référent : 03.24.30.23.94

Adresse électronique du référent : k.odienne@argonne-ardennaise.fr

- **Descriptif du projet**

Intitulé du projet :

Action relevant d'un programme ou d'un contrat :  POCE  Territoire d'industrie  Action cœur de ville/ville moyenne  Contrat de ruralité  contrat local de santé  autres : ...

Orientations / thématiques / priorités stratégiques :  cohésion territoriale,  ancrage local de l'économie,  transition écologique,  résilience sanitaire,  préservation du patrimoine,  usage du numérique,  transfrontalier/interterritorial

Localisation/rayonnement du projet : totalité du territoire de l'Argonne Ardennaise

Descriptif du projet : La mobilité est un enjeu transversal aux politiques publiques menées sur le territoire. L'Argonne ardennaise est lauréate dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt France Mobilités pour son programme Mobil'Argonne qui propose un bouquet de solutions de mobilités dont l'implantation d'un réseau d'autostop structuré et sécurisé. Le fil rouge du programme est la coordination et l'accompagnement aux changements de comportements.

La Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise, en adhérant à la SCIC Rézo Pouce, propose aux habitants un nouveau moyen de se déplacer sur son territoire : dispositif d'autostop sécurisé et solidaire. Concrètement des points d'arrêts clairement identifiés ont été mis en place sur l'ensemble du territoire.

La présente fiche action a pour objet l'animation du dispositif, confiée à un prestataire pour une période de 3 ans d'octobre 2019 à octobre 22

Impact socio-économique et environnemental : Lutte contre l'autosolisme et donc limiter l'empreinte environnementale

Proposer des solutions de mobilité à tous les habitants

Offrir des solutions permettant de réduire les couts de déplacement

Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ? :

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? : Communes, plateforme départementale Mobil'Ardenne, intercommunalités ardennaises, France Services, tous les acteurs locaux pouvant être prescripteurs tels que les associations (Travail Partage, Restos du Cœur, La Croix Rouge, FJEPSC La Passerelle, ..) ou bien encore des structures comme la mission locale Sud Ardennes, les CCAS ...

- **Échéancier du projet**

Date de début : octobre 2019

Fin prévisionnelle : octobre 2023

Date de délibération sur le projet : Délibération du Bureau n°2019/46 du 07/10/2019 attribuant le marché des prestations d'animation et de promotion du dispositif

- **Plan de financement 2019/2023**

Dépenses (TTC)	€	%	Commentaire
Charges de personnel	0		
Autres : Déplacements, fournitures, assurance, télécommunication ....	73 200	76	Animation Rézo Pouce : prestation de service
	13 500	14	Abonnement Rézo Pouce
	10 000	10	Communication
<b>Montant total du projet</b>	<b>96 700</b>		

Financements	€	%	Commentaire
Autre financement public	35 941	49.10	Animation ADEME
Autre Financement public	11 357	48.33	Communication ADEME
Autofinancement	49 402		Argonne Ardennaise
<b>Montant total des recettes</b>	<b>96 700</b>		

## Fiche action Axe 2 - C n°3

### FICHE « PROJET PRIORITAIRE » - FONCTIONNEMENT

- **Maître d'Ouvrage**

Nom : Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise

Nature :  mairies  communautés de communes  Pays/PETR et syndicats  autre :  
Code INSEE : 24080092000045

RIB :

Adresse : 44/46 rue du chemin salé – 08400 VOUZIERS

Nom du représentant légal : SINGLIT Benoit

Qualité du représentant légal : Président

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : K. ODIENNE

Téléphone du référent : 03.24.30.23.94

Adresse électronique du référent : k.odienne@argonne-ardennaise.fr

- **Descriptif du projet**

Intitulé du projet : Soutien au transport à la demande du FJEPCS La Passerelle

Action relevant d'un programme ou d'un contrat :  POCE  Territoire d'industrie  Action cœur de ville/ville moyenne  Contrat de ruralité  contrat local de santé  autres : ...

Orientations / thématiques / priorités stratégiques :  cohésion territoriale,  ancrage local de l'économie,  transition écologique,  résilience sanitaire,  préservation du patrimoine,  usage du numérique,  transfrontalier/interterritorial

Localisation/rayonnement du projet : totalité du territoire de l'Argonne Ardennaise

Descriptif du projet : L'association FJEPCS est un des opérateurs de la plateforme "Mobil Arden" une association départementale composée d'organismes œuvrant dans le domaine de la mobilité solidaire. Trois actions complémentaires commencent à se développer dont le transport à la demande.

Le transport à la demande est destiné :

- aux personnes relevant de dispositifs d'insertion ou aux jeunes de moins de 25 ans pour l'accès aux soins ou des démarches d'insertion socio-professionnelle.

- aux seniors du territoire pour l'accès aux soins

- aux 4-13 ans ainsi qu'aux adolescents de 14 ans et plus pour les activités

Ces transports sont accessibles par prescription de partenaires sociaux ou après évaluation de la situation par le FJEPCS.

Le transport à la demande s'adresse aux personnes non mobiles, en situation d'isolement, adhérentes de l'association. Ces transports sont assurés par les salariés du chantier de mobilité du pôle insertion de l'association. Les tarifs aller/retour varient entre 2.5 et 5 €.

La Communauté de Communes est partenaire de l'association depuis de nombreuses années, ce qui se traduit par des conventions de moyens financiers annuelles. De 2021 à 2024, une subvention annuelle de 80 000 € sera attribuée, notamment pour ce service de TàD.

Par ailleurs, l'intercommunalité est labellisée au titre de France Mobilité pour son programme d'actions intitulée Mobil'Argonne, incluant notamment le transport à la demande à vocation sociale de l'association.

Impact socio-économique et environnemental : Proposer des solutions de mobilité aux habitants en situation de précarité ; Faciliter l'accès aux services ; Créer des emplois via le chantier d'insertion

Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ? : Le diagnostic territorial mené en 2016 a mis en exergue les difficultés de mobilité sur le territoire tout comme le diagnostic local de santé. L'action de l'association est donc primordiale pour un public en situation de précarité

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? : Argonne Ardennaise / Association FJEPCS La Passerelle

- **Échéancier du projet**

Date de début : 01/01/2021

Fin prévisionnelle : 31/12/2024

Date de délibération sur le projet : Délibération du Bureau n°2020/45 du 08/12/2021 approuvant la convention annuelle à l'association

- **Plan de financement 2021 : non chiffrable puisque la subvention n'est pas fléchée -**

Dépenses (TTC)	€	%	Commentaire
Charges de personnel			
Autres : Déplacements, fournitures, assurance, télécommunication ....			
<b>Montant total du projet</b>			
<b>Financements</b>			
Etat			
Europe			
Région			
Département			
Autre collectivité			
Autre financement public			
Autre financement privé			
Autofinancement			
<b>Montant total des recettes</b>			

FICHE « PROJET PRIORITAIRE »- FONCTIONNEMENT

• Maître d’Ouvrage

Nom : Région/RDTA/Communauté de Communes de l’Argonne Ardennaise

Nature :  mairies  communautés de communes  Pays/PETR et syndicats  autre :  
Région / RDTA  
Code INSEE : 24080092000045

RIB :  
Adresse : 44/46 rue du chemin salé – 08400 VOUZIERS  
Nom du représentant légal : SINGLIT Benoit  
Qualité du représentant légal : Président

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : K. ODIENNE  
Téléphone du référent : 03.24.30.23.94  
Adresse électronique du référent : k.odienne@argonne-ardennaise.fr

• Descriptif du projet

Intitulé du projet : **Réflexion autour de la mise en place de lignes collectives de transport**

Action relevant d'un programme ou d'un contrat :  POCE  Territoire d'industrie  Action cœur de ville/ville moyenne  Contrat de ruralité  contrat local de santé  autres : ...  
Orientations / thématiques / priorités stratégiques :  cohésion territoriale,  ancrage local de l'économie,  transition écologique,  résilience sanitaire,  préservation du patrimoine,  usage du numérique,  transfrontalier/interterritorial  
Localisation/rayonnement du projet :

Descriptif du projet :

La mobilité est un enjeu transversal aux politiques publiques menées sur le territoire. L'Argonne ardennaise est lauréate dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt France Mobilité qui propose un bouquet de solutions de mobilités dont l'implantation d'un réseau d'autostop structuré et solidaire, l'installation de bornes électriques, une étude de faisabilité sur l'implantation de tiers lieux, le développement d'un service de transport à la demande à vocation sociale (porté par une association locale) et enfin une étude sur le maillage des tournées économiques. Le fil rouge de ce programme Mobil'Argonne est la coordination et l'accompagnement aux changements de comportements.

De plus, la Communauté de Communes dispose de la compétence d'organisation de la mobilité depuis peu.

La RDTA a pour objectif, par ailleurs à l'horizon 2022, de mener une analyse globale sur les lignes régulières ardennaises.

Dans le cadre du PTRTE, il est apparu nécessaire de marquer la volonté des parties prenantes d'entamer un travail collaboratif qui se traduira par :

- Etat de lieux de l'existant
- Communication à l'échelle du territoire de l'Argonne ardennaise

- Lancement de la réflexion globale sur les lignes régulières : Analyse des données statistiques de la RDTA, enquête auprès des usagers du TàD, analyse des flux pendulaires, étude des besoins ...

- Impact socio-économique et environnemental :

Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ? :

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? : La Région, la RDTA, l'agence d'urbanisme de Reims, l'intercommunalité, la DDT, les acteurs locaux portant des actions de mobilité

Selon les besoins, un groupe de travail spécifique réunissant les acteurs cités pourra être mis en place.

- **Échéancier du projet**

Date de début : Septembre 2021

Fin prévisionnelle : Décembre 2022

Date de délibération sur le projet : Sans objet

- **Plan de financement 2021 – Sans objet à l'écriture de la présente fiche**

Dépenses (TTC)	€	%	Commentaire
Charges de personnel			
Autres : Déplacements, fournitures, assurance, télécommunication ....			
<b>Montant total du projet</b>			

Financements	€	%	Commentaire
Etat			
Europe			
Région			
Département			
Autre collectivité			
Autre financement public			
Autre financement privé			
Autofinancement			
<b>Montant total des recettes</b>			

FICHE « PROJET PRIORITAIRE » - FONCTIONNEMENT

- **Maître d’Ouvrage**

Nom : Communauté de Communes de l’Argonne Ardennaise

Nature :  mairies  communautés de communes  Pays/PETR et syndicats  autre :  
Code INSEE : 240800920

RIB :

Adresse : 44/46 rue du chemin salé – 08400 VOUZIERS

Nom du représentant légal : SINGLIT Benoit

Qualité du représentant légal : Président

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : K. ODIENNE

Téléphone du référent : 03.24.30.23.94

Adresse électronique du référent : k.odienne@argonne-ardennaise.fr

- **Descriptif du projet**

Intitulé du projet : Déploiement de la charte avec les Familles sur l’ensemble du territoire de l’Argonne ardennaise

Action relevant d'un programme ou d'un contrat :  POCE  Territoire d’industrie  Action cœur de ville/ville moyenne  Contrat de ruralité  contrat local de santé  autres : ...

Orientations / thématiques / priorités stratégiques :  cohésion territoriale,  ancrage local de l’économie,  transition écologique,  résilience sanitaire,  préservation du patrimoine,  usage du numérique,  transfrontalier/interterritorial

Localisation/rayonnement du projet : totalité du territoire de l’Argonne Ardennaise

Descriptif du projet : La Communauté de Communes et la Mutualité Sociale Agricole ont signé une charte avec les familles qui couvrent les 22 communes du bassin de vie de la commune de Buzancy. Elle s'appuie sur la mobilisation et la participation de la population, de ses représentants locaux, pour l'identification, la définition des besoins et des priorités d'actions. Le collectif partenarial est responsable du respect de la démarche de développement social local par :

La réalisation d’un diagnostic territorial partagé et participatif,

L’élaboration d’un programme d’actions concerté et sa mise en œuvre,

La réalisation d’une évaluation des actions.

Cette charte sera conduite jusqu’en octobre 2023 sur ce secteur.

La présente fiche a pour objectif de permettre le déploiement de cette méthode de développement social local sur les autres secteurs de l’Argonne Ardennaise

Impact socio-économique et environnemental : Favoriser l’accès aux droits et aux services par l’information et le développement de nouveaux services , Favoriser le lien social, l’engagement citoyen et renforcer les solidarités , Développer une culture partagée de la prévention en particulier en mobilisant « les ressources » des familles, Encourager les dynamiques locales par la participation des familles et la mobilisation des acteurs

Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ? : En 2016, la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise a défini son projet de territoire dont le fil rouge est le maintien de sa population. Le monde rural souffre d'une baisse importante de sa population, l'Argonne Ardennaise ne fait pas exception

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? : Argonne Ardennaise / habitants, structures et associations œuvrant les bassins de vie

- **Échéancier du projet**

Date de début : 2025

Fin prévisionnelle : non défini

Date de délibération sur le projet : Délibération du conseil communautaire n°DC2018/90 approuvant le principe du déploiement de la charte avec les familles sur le secteur de Buzancy

- **Plan de financement : Non défini à ce jour**

Dépenses (TTC)	€	%	Commentaire
Charges de personnel			
Autres : Déplacements, fournitures, assurance, télécommunication ...			
<b>Montant total du projet</b>			
<b>Financements</b>			
Etat			
Europe			
Région			
Département			
Autre collectivité			
Autre financement public			
Autre financement privé			
Autofinancement			
<b>Montant total des recettes</b>			

## Fiche action Axe 2 -D n°2

### FICHE « PROJET PRIORITAIRE » - FONCTIONNEMENT

- **Maître d'Ouvrage**

Nom : Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise

Nature :  mairies  communautés de communes  Pays/PETR et syndicats  autre :  
Code INSEE : 240800920

RIB :

Adresse : 44/46 rue du chemin salé – 08400 VOUZIERS

Nom du représentant légal : SINGLIT Benoit

Qualité du représentant légal : Président

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : K. ODIENNE

Téléphone du référent : 03.24.30.23.94

Adresse électronique du référent : k.odienne@argonne-ardennaise.fr

- **Descriptif du projet**

Intitulé du projet : Révision du dispositif Solidarité Etudiants

Action relevant d'un programme ou d'un contrat :  POCE  Territoire d'industrie  Action cœur de ville/ville moyenne  Contrat de ruralité  contrat local de santé  autres : ...  
Orientations / thématiques / priorités stratégiques :  cohésion territoriale,  ancrage local de l'économie,  transition écologique,  résilience sanitaire,  préservation du patrimoine,  usage du numérique,  transfrontalier/interterritorial  
Localisation/rayonnement du projet : totalité du territoire de l'Argonne Ardennaise

Descriptif du projet : Depuis 2002, la Communauté de Communes a succédé à la ville de Vouziers dans le soutien aux étudiants post bac dont la famille vit sur le territoire ; Cette aide est calculée suivant des modalités complexes dont certaines aujourd'hui sont difficilement explicables, car reprises d'un historique

La commission services à la personne a décidé de réviser le dispositif dans l'objectif de le simplifier mais aussi d'aider davantage les étudiants en 2021 pour application en 2022

Impact socio-économique et environnemental : Favoriser l'accès aux études supérieures

Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ? : Le soutien aux études supérieures a été fléchée dans les statuts de l'intercommunalité comme étant une action sociale d'intérêt communautaire

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? : Argonne Ardennaise – Etudiants habitant sur le territoire

- **Échéancier du projet**

Date de début : 2022

Fin prévisionnelle :

Date de délibération sur le projet : Délibération à venir

- **Plan de financement annuel :**

<b>Dépenses (TTC)</b>	<b>€</b>	<b>%</b>	<b>Commentaire</b>
Charges de personnel			
Autres : Déplacements, fournitures, assurance, télécommunication ....	15 000 à 20 000		Bourses étudiantes
<b>Montant total du projet</b>	15 000 à 20 000		
<b>Financements</b>			
Etat			
Europe			
Région			
Département			
Autre collectivité			
Autre financement public			
Autre financement privé			
Autofinancement	15 000 à 20 000		
<b>Montant total des recettes</b>	15 000 à 20 000		

## FICHE ACTION Axe2-D n°2

### RELAIS PETITE ENFANCE- FONCTIONNEMENT

- **Maître d'Ouvrage**

Nom : Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise

Nature :  mairies  communautés de communes  Pays/PETR et syndicats  autre :  
Code INSEE : 240 800 920 00045

RIB : 30001 00534 F0830000000-53

Adresse : 44-46 rue du Chemin Salé 08400 VOUZIERS

Nom du représentant légal : Monsieur Benoît SINGLIT

Qualité du représentant légal : Président de la Communauté de Communes

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : Annie DEMISSY

Téléphone du référent : 03 24 30 23 94

Adresse électronique du référent : rpe@argonne-ardennaise.fr

- **Descriptif du projet**

Intitulé du projet : **Poursuite de l'activité du Relais Petite Enfance**

Action relevant d'un programme ou d'un contrat :  POCE  Territoire d'industrie  Action cœur de ville/ville moyenne  Contrat de ruralité  contrat local de santé  autres : Contrat Enfance Jeunesse+ Projet de fonctionnement CAF

Orientations / thématiques / priorités stratégiques :  cohésion territoriale,  ancrage local de l'économie,  transition écologique,  résilience sanitaire,  préservation du patrimoine,  usage du numérique,  transfrontalier/interterritorial

Localisation/rayonnement du projet : Territoire de l'Argonne Ardennaise

**Descriptif du projet :** Le RPE est un lieu d'informations pour les familles, les assistants maternels agréés et les professionnels de la garde à domicile. Il offre un cadre de rencontres et d'échanges des pratiques professionnelles.

**Impact socio-économique et environnemental :** Accompagnement des parents sur le choix et la contractualisation d'un mode de garde. Professionnalisation (formations organisées sur le territoire) et mise en réseau des professionnels de la garde individuelle et collective.

**Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ? :** Service administratif de proximité, relai sur le territoire de services nationaux (CAF, Pajemploi, DDETSPP), professionnalisation des assistants maternels.

**Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? :** Comité de pilotage composé d'élus et d'assistants maternels, CAF, PMI, Mairies, Professionnels de santé et de la petite enfance.

- **Échéancier du projet**

Date de début : 1<sup>er</sup> janvier 2021

Fin prévisionnelle : 31 décembre 2024

Date de délibération sur le projet : 1<sup>er</sup> octobre 2020

- Plan de financement

## 2021

Dépenses (TTC)	€	%	Commentaire
Achats	2670.64		
Services extérieurs	2461.46		
Autres services extérieurs	6826.94		
Charges de personnel	25870.32		
Autres charges gestion courante	8400		
Dotations	323.18		
<b>Montant total du projet</b>	<b>46 551.84</b>		

Financements	€	%	Commentaire
Etat			
Europe			
Région			
Département			
Autre collectivité-EPCI	26534.55		
Autre financement public-CAF	20017.29	43	
Autre financement privé			
Autofinancement			
<b>Montant total des recettes</b>	<b>46551.84</b>		

## 2022

Dépenses (TTC)	€	%	Commentaire
Achats	2730.05		
Services extérieurs	2510.69		
Autres services extérieurs	7110.09		
Charges de personnel	26384.73		
Autres charges gestion courante	8568,00		
Dotations	628.98		
<b>Montant total du projet</b>	<b>47932.54</b>		

Financements	€	%	Commentaire
Etat			
Europe			
Région			
Département			
Autre collectivité-EPCI	27321.55	43	
Autre financement public-CAF	20610.99		
Autre financement privé			
Autofinancement			
<b>Montant total des recettes</b>	<b>47932.54</b>		

## 2023

Dépenses (TTC)	€	%	Commentaire
Achats	2805.00		
Services extérieurs	2626.26		
Autres services extérieurs	7148.09		
Charges de personnel	26909.42		
Autres charges gestion courante	8739.36		
Dotations	955.20		
<b>Montant total du projet</b>	<b>49183.33 €</b>		

Financements	€	%	Commentaire
Etat			
Europe			
Région			
Département			
Autre collectivité-EPCI	28034.50	43	
Autre financement public-CAF	21148.83		
Autre financement privé			
Autofinancement			
<b>Montant total des recettes</b>	<b>49183.33</b>		

## 2024

Dépenses (TTC)	€	%	Commentaire
Achats	2866.00		
Services extérieurs	2678.78		
Autres services extérieurs	7278.21		
Charges de personnel	27454.61		
Autres charges gestion courante	8914.14		
Dotations	955.20		
<b>Montant total du projet</b>	<b>50146.94</b>		

Financements	€	%	Commentaire
Etat			
Europe			
Région			
Département			
Autre collectivité-EPCI	28583.76	43	
Autre financement public-CAF	21563.19		
Autre financement privé			
Autofinancement			
<b>Montant total des recettes</b>	<b>50146.94</b>		

## FICHE ACTION Axe2-E n°1

### PROJET CULTUREL DE TERRITOIRE-LECTURE PUBLIQUE- FONCTIONNEMENT

#### • Maître d'Ouvrage

Nom : Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise

Nature :  mairies  communautés de communes  Pays/PETR et syndicats  autre :

Code INSEE : 240 800 920 00045

RIB : 30001 00534 F0830000000-53

Adresse : 44-46 rue du Chemin Salé 08400 VOUZIERS

Nom du représentant légal : Monsieur Benoît SINGLIT

Qualité du représentant légal : Président de la Communauté de Communes

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : Karen NOEL

Téléphone du référent : 06.03.27.20.17

Adresse électronique du référent : k.noel@ville-vouziers.com

#### • Descriptif du projet

Intitulé du projet : Développement d'un réseau de bibliothèques/points-lecture

Action relevant d'un programme ou d'un contrat :  POCE  Territoire d'industrie  Action cœur de ville/ville moyenne  Contrat de ruralité  contrat local de santé  autres : ...

- Orientations / thématiques / priorités stratégiques :  cohésion territoriale,  ancrage local de l'économie,  transition écologique,  résilience sanitaire,  préservation du patrimoine,  usage du numérique,  transfrontalier/interterritorial

Localisation/rayonnement du projet : Territoire de l'Argonne ardennaise

**Descriptif du projet** : redynamisation des points-lecture et mise en réseau des structures existantes. Création de nouvelles structures sur le territoire de l'Argonne ardennaise. Recrutement, formation et accompagnement des bénévoles par la BDA et un professionnel de la communauté de communes de l'Argonne ardennaise, animations sur le réseau, prêt entre bibliothèques...

**Impact socio-économique et environnemental** : Accessibilité à la culture, inclusion sociale, lutte contre l'illectronisme, l'illettrisme et l'isolement, éducation aux médias (lutte contre les fausses informations...).

**Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ?** : La période de confinement a exacerbé le besoin de relations sociales, d'échanges et révélé un état d'isolement d'une partie de la population. Essoufflement du bénévolat (nécessité d'un professionnel pour soutenir et coordonner l'action des bénévoles sur le territoire). Taux important de personnes sans diplôme (28% en 2017), vieillissement de la population, taux de chômage élevé (17% en 2017 contre 9.4% pour l'ensemble du pays).

**Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ?** : Bénévoles des PL, CD08, Maires des communes, personnel intercommunal, DRAC.

#### • Échéancier du projet

Date de début : septembre 2021

Fin prévisionnelle : NC

Date de délibération sur le projet : NC

- Plan de financement / A construire

Dépenses (TTC)	€	%	Commentaire
Temps agent salarié			
Véhicule			
<b>Montant total du projet</b>			

Financements	€	%	Commentaire
Etat			
Europe			
Région			
Département			
Autre collectivité			
Autre financement public			
Autre financement privé			
Autofinancement			
<b>Montant total des recettes</b>			

## FICHE ACTION Axe2-E n°2

### SOUTIEN A LA FORMATION D'ENCADRANTS SPORTIFS - FONCTIONNEMENT

- **Maître d'Ouvrage**

Nom : Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise

Nature :  mairies  communautés de communes  Pays/PETR et syndicats  autre :  
Code INSEE : 240 800 920 00045

RIB : 30001 00534 F0830000000-53

Adresse :44-46 rue du Chemin Salé 08400 VOUZIERS

Nom du représentant légal : Benoît SINGLIT

Qualité du représentant légal : Président de la Communauté de Communes

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier :Alexia BOUCHE

Téléphone du référent :03 24 30 76 34

Adresse électronique du référent :a.bouche@argonne-ardennaise.fr

- **Descriptif du projet**

Intitulé du projet : **Soutien à la professionnalisation des associations sportives**

Action relevant d'un programme ou d'un contrat :  POCE  Territoire d'industrie  Action cœur de ville/ville moyenne  Contrat de ruralité  contrat local de santé  autres : Dispositif communauté de communes

Orientations / thématiques / priorités stratégiques :  cohésion territoriale,  ancrage local de l'économie,  transition écologique,  résilience sanitaire,  préservation du patrimoine,  usage du numérique,  transfrontalier/interterritorial

Localisation/rayonnement du projet : Territoire de l'Argonne Ardennaise

**Descriptif du projet** : Soutenir les clubs dans la structuration de leur association et dans la professionnalisation de leurs encadrants : participation au financement de la formation des cadres, éducateurs et arbitres.

**Impact socio-économique et environnemental** : Professionnalisation des associations, offrir à la population des activités sportives mises en place par des associations structurées et solides.

**Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ?** : Dispositif permettant la restructuration et la relance des associations sportives à la suite de la crise sanitaire de la covid 19.

**Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ?** : Associations sportives

- **Échéancier du projet**

Date de début : juillet 2021

Fin prévisionnelle : pas de fin

Date de délibération sur le projet : 8 juillet 2021

- **Plan de financement**

Formation des cadres, arbitres, dirigeants : financement 50% de la formation avec plafond à 300€ (enveloppe annuelle 1500€)

Formation sauveteur secouriste : (enveloppe annuelle 1500€)

## FICHE ACTION Axe2-E n° 3

### SOUTIEN AUX PROJETS PEDAGOGIQUES DES STRUCTURES SCOLAIRES- FONCTIONNEMENT

- **Maître d'Ouvrage**

Nom : Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise

Nature :  mairies  communautés de communes  Pays/PETR et syndicats  autre :  
Code INSEE : 240 800 920 00045

RIB : 30001 00534 F0830000000-53

Adresse : 44-46 rue du Chemin Salé 08400 VOUZIERS

Nom du représentant légal : Monsieur Benoît SINGLIT

Qualité du représentant légal : Président de la Communauté de Communes

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : Alexia BOUCHE

Téléphone du référent : 03 24 30 76 34

Adresse électronique du référent : a.bouche@argonne-ardennaise.fr

- **Descriptif du projet**

Intitulé du projet : **SOUTIEN AUX PROJETS PEDAGOGIQUES DES  
STRUCTURES SCOLAIRES**

Action relevant d'un programme ou d'un contrat :  POCE  Territoire d'industrie  Action cœur de ville/ville moyenne  Contrat de ruralité  contrat local de santé  autres : ...

Orientations / thématiques / priorités stratégiques :  cohésion territoriale,  ancrage local de l'économie,  transition écologique,  résilience sanitaire,  préservation du patrimoine,  usage du numérique,  transfrontalier/interterritorial

Localisation/rayonnement du projet : Territoire de la Communauté de Communes

**Descriptif du projet :** Soutien financier pour permettre le développement des activités, projets pédagogiques, ateliers artistiques à destination des écoles primaires et organisés par des intervenants extérieurs. Ce financement sera complémentaire à l'action des SIVU/SIVOM/Commune.

**Impact socio-économique et environnemental :** Développement des actions pédagogiques à destination des enfants du territoire. Elles contribuent à la mise en œuvre des différents parcours éducatifs et de l'apprentissage des élèves. Dispositif permettant l'accès aux actions éducatives.

**Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ? :** À la suite des différents confinements liés à la crise sanitaire de la covid 19, les semaines sans enseignement à l'école ont eu des conséquences néfastes sur l'apprentissage des enfants. Les actions pédagogiques permettront de soutenir les apprentissages faits en classe et viendront atténuer ces conséquences.

**Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? :**  
SIVU/SIVOM/Commune/Associations/Organismes

- **Échéancier du projet**

Date de début : septembre 2021

Fin prévisionnelle : pas de fin

Date de délibération sur le projet :-

- **Plan de financement**

L'aide sera de 1€ pour 1€, pour chaque Euro financé par le SIVU/SIVOM/Commune la Collectivité abondera d'autant.

## FICHE ACTION Axe2-A n°4

### PRISE EN CHARGE DES TRANSPORTS SCOLAIRES VERS LA PISCINE- FONCTIONNEMENT

- **Maître d’Ouvrage**

Nom : Communauté de Communes de l’Argonne Ardennaise

Nature :  mairies  communautés de communes  Pays/PETR et syndicats  autre :  
Code INSEE :240 800 920 00045

RIB :30001 00534 F0830000000-53

Adresse : 44-46 rue du Chemin Salé 08400 VOUZIERS

Nom du représentant légal : Monsieur Benoît SINGLIT

Qualité du représentant légal : Président de la Communauté de Communes

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : Alexia BOUCHE

Téléphone du référent :03 24 30 76 34

Adresse électronique du référent :a.bouche@argonne-ardennaise.fr

- **Descriptif du projet**

Intitulé du projet : **Prise en charge des transports scolaires vers la piscine**

Action relevant d'un programme ou d'un contrat :  POCE  Territoire d’industrie  Action cœur de ville/ville moyenne  Contrat de ruralité  contrat local de santé  autres : ...

Orientations / thématiques / priorités stratégiques :  cohésion territoriale,  ancrage local de l’économie,  transition écologique,  résilience sanitaire,  préservation du patrimoine,  usage du numérique,  transfrontalier/interterritorial

Localisation/rayonnement du projet : Territoire de la communauté de Communes

**Descriptif du projet** : Prise en charge des frais de transport pour se rendre à la piscine pour tous les scolaires du 1er degré du territoire

**Impact socio-économique et environnemental** : fin des inégalités face au coût du transport, accès à la piscine pour tous les enfants scolarisés.

**Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ?** : Ce projet s’inscrit dans la continuité des actions gouvernementales d’apprentissage de la natation chez les enfants et de lutte contre les noyades.

**Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ?** :  
SIVU/SIVOM/Commune

- **Échéancier du projet**

Date de début : septembre 2021

Fin prévisionnelle : pas de fin

Date de délibération sur le projet : 8 juillet 2021

- **Plan de financement**

Dépenses (TTC)	€	%	Commentaire
Montant annuel du projet	20 000€		

### Fiche Action Axe 2-E n°5

<b>Axe de rattachement</b>	AXE 5 – Fournir l'accès aux équipements et services publics
<b>Nom de l'action</b>	Création d'une maison d'accueil multiservice intergénérationnelle
<b>Contexte et origine de l'action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Difficulté à accéder à une offre culturelle pour tous.</li> <li>- Manque de lieu pour accueillir les services aux publics</li> <li>- Absence d'espace de télétravail</li> </ul>
<b>Description générale</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Création d'une MAMI en cœur de bourg à proximité de l'école, 400m<sup>2</sup> environ d'espaces partagés.</li> <li>- Embauche d'une personne</li> </ul>
<b>Objectifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Permettre l'accès à la culture pour tous en créant une bibliothèque, ludothèque.</li> <li>- Créer du lien social en s'appuyant sur un lieu et des animations.</li> </ul>
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Bairon et ses environs
<b>Intervenants / Partenaires</b>	Commune, école, SIVOM, 2C2A, CAF, MSA, FJEP et associations locales.
<b>Périmètre d'intervention</b>	La commune et les communes voisines
<b>Localisation spécifique</b>	Près de l'école au cœur de bourg.
<b>Coût global</b>	700 000 €
<b>Plan de financement</b>	DETR 15% DSIL 15% REGION 30% DC08 10% DRAC 3% CAF 3% MSA 3% commune 20 %
<b>Calendrier de réalisation</b>	Fin des travaux : 09/2020
<b>Indicateur d'avancement</b>	
<b>Indicateur de résultat</b>	

Fiche synthétique de présentation du projet

1 - Territoire concerné

MACHAULT

2 - Identification du maître d'ouvrage

Commune de MACHAULT

3 - Intitulé du projet et localisation

Travaux d'isolation intérieure du Gymnase  
(Promenade des Tillands), à côté du terrain des  
sports et Remplacement de 12 Baies vitrées

4 - Présentation du projet (objectifs, descriptif synthétique, nature des travaux, état d'avancement du projet...)

Le gymnase, propriété de la commune, a été construit en 1983 et est mis à la disposition de toutes les associations sportives du village, du pôle scolaire de Machault et à des rencontres sportives. Le collège de Machault l'a fréquenté quotidiennement jusqu'en 2001.

Pendant l'hiver, ce bâtiment est glacial. Il faut envisager une isolation des murs et plafonds et le remplacement de 12 Baies vitrées dont l'entretien en bois est très détérioré.

De ce fait, d'autres activités sportives pourraient s'y pratiquer et permettre de libérer des créneaux horaires à la salle polyvalente (celle-ci est occupée quotidiennement en fin de journée 6 jours sur 7) mais c'est une preuve que le village est vivant.

L'ensemble des activités sont proposées à la population des 14 communes de l'ancien canton de Machault, voire même des communes extérieures.

La commune est toujours en cours d'étude pour avoir une structure la mieux adaptée possible.

**5 – Echancier de réalisation**

Date prévisionnelle de démarrage des travaux : 11/9/2019

Date prévisionnelle d'achèvement des travaux : 31/12/2019

**6 – Priorité dans laquelle entre le projet**

- 1. Soutien à l'économie et à l'emploi (investissement)
- 2. Equipements et infrastructures (investissement)
- 3. Animation et valorisation du territoire (fonctionnement)

**7 – Caractère structurant du projet**

- Rayonnement du projet (local, intercommunal, interterritorial, départemental) :

- Si le projet répond à la priorité 1 : Impact du projet sur l'emploi et l'économie locale :

- Participation des acteurs locaux et partenaires à l'élaboration du projet (préciser la nature du partenariat, technique, financier) :

projet, élaboré pour répondre à la sollicitation des Associations afin d'améliorer leur confort lors des différentes disciplines

**8 – Plan de financement prévisionnel**

Montant du projet : ..... 73590 ..... €  HT  Investissement  
 TTC  Fonctionnement

Subvention départementale sollicitée : ..... 15918 ..... € ..... 20 ..... %

Autres subventions sollicitées :

- Etat : ..... € ..... %  
- Région : ..... € ..... %  
- Europe : ..... € ..... %  
- Autre(s) : ..... € ..... %

Autofinancement : ..... € ..... %

A ce jour, aucune demande de subvention n'a été déposée. Elles le seront au cours du 2<sup>e</sup> semestre 2017.

Fait à Machaut .....

Le 17 Mars 2017

Cachet officiel et signature  
du représentant légal du maître d'ouvrage

Cachet officiel et signature  
du représentant légal de l'EPCI

*C. Picot*  
Le Maire  
Ch. Picot



**EXTENSION DU GYMNASE CAQUOT - INVESTISSEMENT**

● **Maître d’Ouvrage**

Nom : Commune de Vouziers

Nature :  mairies  communautés de communes  Pays/PETR et syndicats  autre :  
Code INSEE : 20006238800018

RIB : 3001 00534 F083000000053  
Adresse : Place Carnot 08400 VOUZIERS  
Nom du représentant légal : Yann DUGARD  
Qualité du représentant légal : Maire de Vouziers

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : Angélique HAUDECOEUR  
Téléphone du référent : 03 24 30 76 56  
Adresse électronique du référent : a.haudecoeur@ville-vouziers.com

● **Descriptif du projet**

Intitulé du projet : **Réhabilitation de l’équipement et création d’espaces pour développer la pratique pour tous**

Action relevant d'un programme ou d'un contrat :  POCE  Territoire d’industrie  Action cœur de ville/ville moyenne  Contrat de ruralité  contrat local de santé  autres : ...  
Orientations / thématiques / priorités stratégiques :  cohésion territoriale,  ancrage local de l’économie,  transition écologique,  résilience sanitaire,  préservation du patrimoine,  usage du numérique,  transfrontalier/interterritorial  
Adresse postale du projet : Rue de la fusion 08400 Vouziers

**Descriptif du projet :** Projet de réhabilitation et d’agrandissement du gymnase Caquot. Avec pour objectifs l’accueil de clubs supplémentaires, le développement du sport santé et de l’handisport, l’adaptation du gymnase pour l’organisation de compétitions au niveau régional, le développement du sport scolaire et l’organisation d’évènements exceptionnels faisant de ce site un lieu de rencontres et d’échanges.  
**Impact socio-économique et environnemental :** Réhabilitation avec mesures de rénovation énergétique (isolation, chauffage, panneaux photovoltaïque, modernisation des systèmes d’éclairage).  
Mise aux normes d’accessibilité.  
Lieu d’échanges et de rencontres.  
**Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ? :** Bâtiment vétuste, Réponse aux besoins des associations en vue de tenir les créneaux sportifs déjà proposés à la population et d’offrir de nouvelles activités (sport santé..)  
**Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? :** Etat, Région, Département, CDOS, fédérations, Jeunesse et sports.

● **Échéancier des réalisations**

Date de début des travaux : 2024-2025  
Fin prévisionnelle des travaux :  
Date de délibération sur le projet :

- Plan de financement

Plan de financement prévisionnel - Gymnase Caquot				
Réhabilitation de l'équipement avec la création de nouveaux espaces pour développer la pratique sportive pour tous				
Dépenses		Estimation HT	Recette	
Montants prévisionnels			Subventions prévisionnelles	
Etude de faisabilité		3 200,00 €	Etat	40% 407 656,40 €
Travaux		788 386,00 €	ANS	20% 203 828,20 €
Equipements sportifs (Dojo - chariots..)		25 550,00 €	LEADER	10% 101 914,10 €
Frais d'études		102 539,00 €		
Diagnostic de la structure		5 700,00 €		
Diagnostic énergétique				
Travaux de rénovation (chauffage grande salle , couverture -étanchéité de la totalité du gymnase, étanchéité grande salle changement des fenêtres)		93 765,99 €		
<b>TOTAL MONTANTS ELIGIBLES</b>		<b>1 019 140,99 €</b>	<b>TOTAL DES SUBVENTIONS</b>	<b>713 398,69 €</b>
			Autofinancement	308 954,63 €
TVA (20%)		203 828,20 €	FCTVA (16,404%)	200 615,87 €
<b>TOTAL Général TTC</b>		<b>1 222 969,19 €</b>	<b>TOTAL Général TTC</b>	<b>1 222 969,19 €</b>
Financement communal			Autofinancement	308 954,63 €
				0,00 €

# Fiche Action n°5

<b>Axe de rattachement</b>	Axe 5
<b>Nom de l'action</b>	Aménagement de la maison des associations avec réhabilitation de la salle des fêtes attenante à GRANDPRÉ
<b>Contexte et origine de l'action</b>	Nécessité de créer des locaux appropriés aux associations au nombre de 14
<b>Description générale</b>	Réhabilitation d'une maison dégradée acquise par la commune en 2014 et rénovation de la salle des fêtes attenante à cette maison
<b>Objectifs</b>	Répondre à un besoin associatif
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de GRANDPRÉ
<b>Intervenants / Partenaires</b>	Communauté de Communes – Etat - Département
<b>Périmètre d'intervention</b>	Salle des fêtes et maison 28 et 30 rue de Monfrix
<b>Localisation spécifique</b>	-
<b>Coût global</b>	200 000 €
<b>Plan de financement</b>	Leader – DETR – Région – Fonds propres
<b>Calendrier de réalisation</b>	2021/2022
<b>Indicateur d'avancement</b>	-
<b>Indicateur de résultat</b>	-

## Fiche action Axe 2 -E n°9

### FICHE « PROJET PRIORITAIRE » - FONCTIONNEMENT

- **Maître d'Ouvrage**

Nom : Etat – CD08

Nature :  mairies  communautés de communes  Pays/PETR et syndicats  autre : Département des Ardennes

Code INSEE :

RIB :

Adresse :

Nom du représentant légal :

Qualité du représentant légal :

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : Jean-Rémi FRANCOIS

Téléphone du référent : 06 86 78 58 24

Adresse électronique du référent : jean-remi.francois@cd08.fr

- **Descriptif du projet**

Intitulé du projet : Education artistique et culturelle

Action relevant d'un programme ou d'un contrat :  POCE  Territoire d'industrie  Action cœur de ville/ville moyenne  Contrat de ruralité  contrat local de santé  autres : CTEAC

Orientations / thématiques / priorités stratégiques :  cohésion territoriale,  ancrage local de l'économie,  transition écologique,  résilience sanitaire,  préservation du patrimoine,  usage du numérique,  transfrontalier/interterritorial

Localisation/rayonnement du projet : Argonne ardennaise

**Descriptif du projet :** copilotage Etat-CD08 pour l'organisation d'actions artistiques et de résidences artistiques dans les structures scolaires du territoire, en partenariat avec la CAF pour le volet petite enfance et Canopé, et avec les référents culture des intercommunalités et communes volontaires.

La communauté de communes Argonne Ardennaise pourra participer et soutenir les projets via le comité technique du CTEAC.

**Impact socio-économique et environnemental :** ouverture du territoire, mobilité psychologique, développement social par la culture.

Les projets préparés entre janvier et avril via la coordination Etat-CD08 sont soumis à la validation d'un comité académique en juin.

**Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ? :** l'EAC est important dans le parcours de l'élève et permet d'ouvrir l'élève à d'autres horizons.

**Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? :** les acteurs culturels professionnels de l'Argonne Ardennaise (les Tourelles, Association Bronca, artistes et compagnie)

- **Échéancier du projet**

Date de début : 2021

Fin prévisionnelle : 2024

Date de délibération sur le projet : 2021

- Plan de financement

Dépenses (TTC)	€	%	Commentaire
<b>Montant total du projet</b>			

Financements	€	%	Commentaire
Etat			
Europe			
Région			
Département			
Autre collectivité			
Autre financement public			
Autre financement privé			
Autofinancement			
<b>Montant total des recettes</b>			

## Fiche action Axe 2 -E n°10

### FICHE « PROJET PRIORITAIRE » - FONCTIONNEMENT

- **Maître d'Ouvrage**

Nom : CD08

Nature :  mairies  communautés de communes  Pays/PETR et syndicats  autre : Département des Ardennes

Code INSEE :

RIB :

Adresse :

Nom du représentant légal :

Qualité du représentant légal :

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : Jean-Rémi FRANCOIS

Téléphone du référent : 06 86 78 58 24

Adresse électronique du référent : jean-remi.francois@cd08.fr

- **Descriptif du projet**

Intitulé du projet : accompagnement à la structuration d'un réseau intercommunal de lecture publique

Action relevant d'un programme ou d'un contrat :  POCE  Territoire d'industrie  Action cœur de ville/ville moyenne  Contrat de ruralité  contrat local de santé  autres : ...

Orientations / thématiques / priorités stratégiques :  cohésion territoriale,  ancrage local de l'économie,  transition écologique,  résilience sanitaire,  préservation du patrimoine,  usage du numérique,  transfrontalier/interterritorial

Localisation/rayonnement du projet : Argonne Ardennaise

**Descriptif du projet** : Dans le cadre du dispositif Ardennes Ingénierie, sécuriser et développer l'offre de lecture publique en Argonne Ardennaise dans une optique d'amélioration de l'accès à la culture via un maillage équilibré et une structuration correct des services sur le territoire intercommunal.

**Impact socio-économique et environnemental** : attractivité par la présence de services culturels, entretenir la dynamique sociale.

- Ingénierie, conseil et accompagnement de projet pour une action culturelle à l'échelle du territoire, et l'organisation de formation décentralisée sur le territoire.

**Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ?** : situation précaire des points-lecture du territoire intercommunal, très majoritairement en gestion bénévole.

**Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ?** : les bénévoles des bibliothèques et points-lecture du territoire, la responsable de la médiathèque de Bairon et environ, la responsable de la bibliothèque de Vouziers.

- **Échéancier du projet**

Date de début :2021

Fin prévisionnelle : 2025

Date de délibération sur le projet :

- **Plan de financement**

Dépenses (TTC)	€	%	Commentaire
<b>Montant total du projet</b>			

Financements	€	%	Commentaire
Etat			
Europe			
Région			
Département	12 920€		2 jours de formation annuelle + 1 action culturelle interco en 2021
Autre collectivité			
Autre financement public			
Autre financement privé			
Autofinancement			
<b>Montant total des recettes</b>	12 920€		

## Fiche action Axe 2 -E n°11

### FICHE « PROJET PRIORITAIRE » - INVESTISSEMENT

- **Maître d'Ouvrage**

Nom : CD08

Nature :  mairies  communautés de communes  Pays/PETR et syndicats  autre : Département des Ardennes

Code INSEE :

RIB :

Adresse :

Nom du représentant légal :

Qualité du représentant légal :

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : jean-rémi FRANCOIS

Téléphone du référent : 06 86 78 58 24

Adresse électronique du référent : jean-remi.francois@cd08.fr

- **Descriptif du projet**

Intitulé du projet : création d'un Lieu Art et Culture (LAC) au collège de Vouziers

Action relevant d'un programme ou d'un contrat :  POCE  Territoire d'industrie  Action cœur de ville/ville moyenne  Contrat de ruralité  contrat local de santé  autres : ...

Orientations / thématiques / priorités stratégiques :  cohésion territoriale,  ancrage local de l'économie,  transition écologique,  résilience sanitaire,  préservation du patrimoine,  usage du numérique,  transfrontalier/interterritorial

Adresse postale du projet : Cité scolaire Paul Drouot, rue de la Fusion, Vouziers

**Descriptif du projet :** Le collège de Vouziers a été choisi par le Rectorat pour accueillir un projet de lieu Art et Culture. Le LAC est un lieu culturel portée par l'équipe pédagogique et les élèves et ouvert à la population et autres structures scolaires du territoire de proximité. Le Département accompagne le projet par un volet d'action artistique via une résidence d'artiste avec l'association Bronca en 2021-2022 pour préfigurer le projet culturel de LAC et ses besoins fonctionnels.

Une fois le projet culturel réalisé, le Cd08 fera une étude de faisabilité pour le réaménagement de la cantine en LAC en 2022 pour des travaux en 2023.

**Impact socio-économique et environnemental :**

**Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ? :** zone blanche culturel, action innovante et expérimentale

**Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? :** compagnie artistique Bronca, cité scolaire de Vouziers.

- **Échéancier des réalisations**

Date de début des travaux : démarrage de la résidence en 2021-2022, étude de faisabilité en 2022, travaux en 2023.

Fin prévisionnelle des travaux : 2023

Date de délibération sur le projet :

- **Plan de financement**

<b>Dépenses (HT)</b> investissement uniquement	€	%	Commentaire
<input type="checkbox"/> VRD			
<input type="checkbox"/> Travaux sur le bâti			
<input type="checkbox"/> Autres			
<b>Montant total du projet</b>			

<b>Financements</b>	€	%	Commentaire
<input type="checkbox"/> Etat DSIL relance			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL rénovation			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL classique			
<input type="checkbox"/> Etat autres			Préciser : DSID, FNADT, DETR...
<input type="checkbox"/> Europe			Préciser :
<input type="checkbox"/> Région			Préciser :
<input type="checkbox"/> Département			
<input type="checkbox"/> Autre collectivité			Préciser :
<input type="checkbox"/> Autre financement public			Préciser : ADEME, CDC...
<input type="checkbox"/> Autre financement privé			
<input type="checkbox"/> Autofinancement			20% ou 30% si chef de filât
<b>Montant total des recettes</b>			

## Fiche action Axe 3 -A n°1

### FICHE « PROJET PRIORITAIRE » - INVESTISSEMENT

- **Maître d'Ouvrage**

Nom : Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise

Nature :  communautés de communes  
Code INSEE : 240800920

RIB :  
Adresse : 44 rue du chemin salé  
Nom du représentant légal : M. Benoît SINGLIT  
Qualité du représentant légal : Président

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : Maksud Léo  
Téléphone du référent : 06 37 99 08 85  
Adresse électronique du référent : l.maksud@argonne-ardennaise.fr

- **Descriptif du projet**

Intitulé du projet : Mettre en place ou favoriser la mise en place de panneaux photovoltaïque sur les bâtiments du territoire

Action relevant d'un programme ou d'un contrat :  
Orientations / thématiques / priorités stratégiques :  ancrage local de l'économie,  transition écologique,  
Adresse postale du projet :-

Descriptif du projet : Il s'agit de mettre en place des panneaux photovoltaïques sur les bâtiments du territoire, en direct pour les bâtiments communautaires et communaux, notamment en lien avec la Commune de Vouziers et de favoriser les propriétaires privés à avoir une démarche analogue  
Impact socio-économique et environnemental : Impact environnemental via le développement sur le territoire des énergies renouvelables.  
Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ? : Ce projet est au cœur de la démarche de transition écologique  
Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? : EPCI, Communes dont Vouziers, propriétaires intéressés par la démarche

- **Échéancier des réalisations**

Date de début des travaux : En cours d'étude et de travail – les projets vont s'échelonner sur 2022-2026  
Fin prévisionnelle des travaux :  
Date de délibération sur le projet :

- **Plan de financement**

Dépenses (HT)	€	%	Commentaire
investissement uniquement			
<input type="checkbox"/> VRD			

<input type="checkbox"/> Travaux sur le bâti			
<input type="checkbox"/> Autres			
<b>Montant total du projet</b>			
<b>Financements</b>	<b>€</b>	<b>%</b>	<b>Commentaire</b>
<input type="checkbox"/> Etat DSIL relance			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL rénovation			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL classique			
<input type="checkbox"/> Etat autres			Préciser : DSID, FNADT, DETR...
<input type="checkbox"/> Europe			Préciser :
<input type="checkbox"/> Région			Préciser :
<input type="checkbox"/> Département			
<input type="checkbox"/> Autre collectivité			Préciser :
<input type="checkbox"/> Autre financement public			Préciser : ADEME, CDC...
<input type="checkbox"/> Autre financement privé			
<input type="checkbox"/> Autofinancement			20% ou 30% si chef de filât
<b>Montant total des recettes</b>			

Financement en construction

## Fiche action Axe 3 -A n°2

### FICHE « PROJET PRIORITAIRE » - INVESTISSEMENT

- **Maître d’Ouvrage**

Nom : Communauté de communes de l’Argonne Ardennaise

Nature :  mairies  communautés de communes  Pays/PETR et syndicats  autre :  
Code INSEE : 240800920

RIB : FR38 3000 1005 34F0 8300 0000 053  
Adresse : 44-46 rue du Chemin Salé – 08 400 VOUZIERS  
Nom du représentant légal : Benoît SINGLIT  
Qualité du représentant légal : Président

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : Mauger David  
Téléphone du référent : 03 24 30 80 70  
Adresse électronique du référent : [d.mauger@argonne-ardennaise.fr](mailto:d.mauger@argonne-ardennaise.fr)

- **Descriptif du projet**

Intitulé du projet :

Action relevant d'un programme ou d'un contrat :  POCE  Territoire d’industrie  Action cœur de ville/ville moyenne  Contrat de ruralité  contrat local de santé  autres : ...  
Orientations / thématiques / priorités stratégiques :  cohésion territoriale,  ancrage local de l’économie,  transition écologique,  résilience sanitaire,  préservation du patrimoine,  usage du numérique,  transfrontalier/interterritorial  
Adresse postale du projet : Territoire de l’Argonne Ardennaise

Descriptif du projet :

Dans le cadre du Pacte Stratégique Ardennes, l’agence Ardennes Développement a été missionnée en 2019 pour piloter une étude visant à mettre en place et préfigurer un outil de financement et de soutien aux projets ENR (énergies renouvelables) et de développement durable dans les Ardennes.

Ardennes Développement a été accompagnée par un groupement composé de ADAMAS (volet juridique), INDIGO (volet technique ENR) et FINANCE CONSULT (volet financier) pour étudier la faisabilité d’un projet de création d’une Société d’Economie Mixte Locale (SEML) dédiée aux énergies renouvelables dans les Ardennes.

En date du 17 février 2021, la Communauté de Communes de l’Argonne Ardennaise a acté son entrée au capital de la SEML dans le cadre notamment de sa compétence Protection et mise en valeur de l’Environnement.

La SEML ENR Ardennes a officiellement été créée en avril 2021, avec l’engagement et la participation de quinze actionnaires.

Impact socio-économique et environnemental :

Les principaux objectifs de ce projets sont :

- Favoriser l'émergence de projets ENR sur le territoire, le développement des énergies renouvelables
- Favoriser la création et la conservation de la valeur économique générée par les projets ENR
- Favoriser le réinvestissement de cette valeur ajoutée dans des projets locaux, de plus faible envergure

Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ? :

Ce projet est prioritaire car il s'inscrit pleinement dans le cadre de la politique menée par la communauté de communes de l'Argonne Ardennaise en faveur de l'Environnement.

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? :

Les quinze actionnaires de la SEML sont :

- La Région Grand Est
- Le Département des Ardennes
- La Caisse des Dépôts et Consignations
- La Chambre de commerce et d'Industrie des Ardennes
- La communauté d'agglomération Ardenne Métropole
- La communauté de communes Ardennes Rives de Meuse
- La Communauté de communes Ardennes Thiérache
- La communauté de communes de l'Argonne Ardennaise
- La communauté de communes des Crêtes Préardennaises
- La communauté de communes du Pays Rethélois
- La communauté de communes des Portes du Luxembourg
- La Caisse d'Epargne et de Prévoyance Grand Est Europe
- Groupama Nord-Est
- Le Groupe COVEA
- L'Agence de développement économique des Ardennes

## ● Échéancier des réalisations

Date de début du projet : avril 2021

Fin prévisionnelle du projet : indéterminée

Date de délibération sur le projet : 17/02/2021

## ● Plan de financement

Dépenses (HT)	€	%	Commentaire
investissement uniquement			
<input type="checkbox"/> VRD			
<input type="checkbox"/> Travaux sur le bâti			
<input checked="" type="checkbox"/> Autres	110 739 €		Participation au capital
<b>Montant total du projet</b>	<b>110 739 €</b>		

Financements	€	%	Commentaire
<input type="checkbox"/> Etat DSIL relance			

<input type="checkbox"/> Etat DSIL rénovation			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL classique			
<input type="checkbox"/> Etat autres			Préciser : DSID, FNADT, DETR...
<input type="checkbox"/> Europe			Préciser :
<input type="checkbox"/> Région			Préciser :
<input type="checkbox"/> Département			
<input type="checkbox"/> Autre collectivité			Préciser :
<input type="checkbox"/> Autre financement public			Préciser : ADEME, CDC...
<input type="checkbox"/> Autre financement privé			
<input checked="" type="checkbox"/> Autofinancement	110 739 €		20% ou 30% si chef de filât
<b>Montant total des recettes</b>	<b>110 739 €</b>		

## FICHE ACTION AXE 3 – B n°1

### FICHE « PROJET PRIORITAIRE » - INVESTISSEMENT

- **Maître d'Ouvrage**

Nom : Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise

Nature :  communautés de communes

Code INSEE : 240800920

RIB :

Adresse : 44 rue du chemin salé

Nom du représentant légal : M. Benoît SINGLIT

Qualité du représentant légal : Président

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : Elodie COURTOIS

Téléphone du référent : 03 24 30 76 32

Adresse électronique du référent : e.courtois@argonne-ardennaise.fr

- **Descriptif du projet**

Intitulé du projet : **Dispositifs de soutien à la réfection de toitures et façades**

Action relevant d'un programme ou d'un contrat :  POCE  Territoire d'industrie  Action cœur de ville/ville moyenne  Contrat de ruralité  contrat local de santé  autres : Dispositif de l'Argonne Ardennaise

Orientations / thématiques / priorités stratégiques :  cohésion territoriale,  ancrage local de l'économie,  transition écologique,  résilience sanitaire,  préservation du patrimoine,  usage du numérique,  transfrontalier/interterritorial

Adresse postale du projet : Territoire de l'Argonne Ardennaise

**Descriptif du projet :** Apporter un soutien financier aux opérations d'entretien et de réhabilitation du patrimoine bâti dans un objectif de conservation du patrimoine bâti et d'amélioration du cadre de vie. Aide ouverte aux personnes physiques, propriétaires occupants ou bailleurs. La subvention représente 15% pour les toitures et 25% pour les façades du montant subventionnable (montant maximum des travaux subventionnables fixé à 10 000€).

**Impact socio-économique et environnemental :** Préservation du patrimoine bâti et amélioration du cadre de vie.

**Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ? :** Il permet d'accompagner les ménages éligibles (dispositif soumis à condition de ressources) dans leurs travaux de réfection de toiture ou de ravalement de façades et favorise l'embellissement des villages et bourgs ruraux.

**Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? :** Service Habitat de la CC de l'Argonne Ardennaise

- **Échéancier des réalisations**

Date de début des travaux : Depuis 1999, mis à jour en 2015 et 2021

Fin prévisionnelle des travaux : sans objet

Date de délibération sur le projet :

• Plan de financement annuel

Dépenses (HT) investissement uniquement	€	%	Commentaire
<input type="checkbox"/> VRD			
<input type="checkbox"/> Travaux sur le bâti	45 000€		
<input type="checkbox"/> Autres			
<b>Montant total du projet</b>			

Financements	€	%	Commentaire
<input type="checkbox"/> Etat DSIL relance			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL rénovation			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL classique			
<input type="checkbox"/> Etat autres			Préciser : DSID, FNADT, DETR...
<input type="checkbox"/> Europe			Préciser :
<input type="checkbox"/> Région			Préciser :
<input type="checkbox"/> Département			
<input type="checkbox"/> Autre collectivité			Préciser :
<input type="checkbox"/> Autre financement public			Préciser : ADEME, CDC...
<input type="checkbox"/> Autre financement privé			
<input type="checkbox"/> Autofinancement	45 000€		20% ou 30% si chef de filât
<b>Montant total des recettes</b>			

## FICHE ACTION AXE 3 – B n°2

### FICHE « PROJET PRIORITAIRE » - INVESTISSEMENT

- **Maître d’Ouvrage**

Nom : Communauté de Communes de l’Argonne Ardennaise

Nature :  communautés de communes  
Code INSEE : 240800920

RIB :  
Adresse : 44 rue du chemin salé  
Nom du représentant légal : M. Benoît SINGLIT  
Qualité du représentant légal : Président

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : Elodie COURTOIS  
Téléphone du référent : 03 24 30 76 32  
Adresse électronique du référent : e.courtois@argonne-ardennaise.fr

- **Descriptif du projet**

Intitulé du projet : **Opération Programmée d’Amélioration de l’Habitat**

Action relevant d'un programme ou d'un contrat :  POCE  Territoire d’industrie  Action cœur de ville/ville moyenne  Contrat de ruralité  contrat local de santé  autres : ...

Orientations / thématiques / priorités stratégiques :  cohésion territoriale,  ancrage local de l’économie,  transition écologique,  résilience sanitaire,  préservation du patrimoine,  usage du numérique,  transfrontalier/interterritorial

Localisation/Rayonnement du projet : les 3 Communautés de communes du Sud Ardennes

**Descriptif du projet :** La mise en place de l’OPAH Sud Ardennes a pour objectif la poursuite de l’action engagée depuis 2013 par les deux PIG réalisés à l’échelle du Département des Ardennes (« Habiter Mieux en Ardennes»). Les thématiques portées par ce dispositif recouvrent la lutte contre la précarité énergétique, la lutte contre l’habitat indigne et la perte d’autonomie dans l’habitat. Le pilotage et l’animation du projet sont portés par les 3 communautés de communes du Sud Ardennes (CC du Pays Rethélois, CC des Crêtes Préardennaises et CC de l’Argonne Ardennaise) en lien avec 1 ou plusieurs opérateurs qui seront choisis fin 2021 par le groupement de commande.

**Impact socio-économique et environnemental :** Cette opération offre un soutien technique et financier pour la rénovation de l’habitat privé. Il permet d’accompagner les propriétaires occupants ou bailleurs éligibles (dispositif soumis à condition de ressources) dans leurs travaux de rénovation énergétique ou d’adaptation du logement liée à une perte d’autonomie.

**Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ? :** Cette aide permet d’entretenir le patrimoine bâti du territoire, de limiter la déperdition énergétique, de lutter contre la vacance du parc de logements et de redensifier les cœurs de bourgs et villages en permettant la réhabilitation du bâti ancien.

**Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ?** : Service Habitat de la CC de l'Argonne Ardennaise, Groupement de commande à l'échelle du Sud Ardennes, l'ensemble des partenaires de l'OPAH (ANAH, CAF, Région).

- **Échéancier des réalisations**

Date de début des travaux : Mars 2022  
 Fin prévisionnelle des travaux : Mars 2027  
 Date de délibération sur le projet : En cours

- **Plan de financement**

Dépenses (HT) investissement uniquement	€	%	Commentaire
<input type="checkbox"/> VRD			
<input type="checkbox"/> Travaux sur le bâti			
<input type="checkbox"/> Autres			
<b>Montant total du projet</b>			

Financements	€	%	Commentaire
<input type="checkbox"/> Etat DSIL relance			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL rénovation			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL classique			
<input type="checkbox"/> Etat autres			Préciser : DSID, FNADT, DETR...
<input type="checkbox"/> Europe			Préciser :
<input type="checkbox"/> Région			Préciser :
<input type="checkbox"/> Département			
<input type="checkbox"/> Autre collectivité			Préciser :
<input type="checkbox"/> Autre financement public			Préciser : ADEME, CDC...
<input type="checkbox"/> Autre financement privé			
<input type="checkbox"/> Autofinancement			20% ou 30% si chef de filât
<b>Montant total des recettes</b>			

## FICHE ACTION AXE 3 – B n°3

### FICHE « PROJET PRIORITAIRE » - INVESTISSEMENT

- **Maître d'Ouvrage**

Nom : Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise

Nature :  communautés de communes

Code INSEE : 240800920

RIB :

Adresse : 44 rue du chemin salé

Nom du représentant légal : M. Benoît SINGLIT

Qualité du représentant légal : Président

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : Elodie COURTOIS

Téléphone du référent : 03 24 30 76 32

Adresse électronique du référent : e.courtois@argonne-ardennaise.fr

- **Descriptif du projet**

Intitulé du projet : **Dispositif de soutien à la résorption de ruines**

Action relevant d'un programme ou d'un contrat :  POCE  Territoire d'industrie  Action cœur de ville/ville moyenne  Contrat de ruralité  contrat local de santé  autres : Dispositif de l'Argonne Ardennaise

Orientations / thématiques / priorités stratégiques :  cohésion territoriale,  ancrage local de l'économie,  transition écologique,  résilience sanitaire,  préservation du patrimoine,  usage du numérique,  transfrontalier/interterritorial

Localisation/Rayonnement du projet : Territoire de l'Argonne Ardennaise

**Descriptif du projet** : Ce dispositif apporte un soutien financier à la démolition de ruines implantées dans les bourgs des communes. Il est ouvert aux personnes physiques ou morales propriétaires, usufruitières ou en indivision ainsi qu'aux communes de la Communauté de communes de l'Argonne Ardennaise. L'aide attribuée est de 50% sur un plafond de travaux subventionnables de 10 000€ TTC

**Impact socio-économique et environnemental** : Cette opération vise à favoriser la résorption de points noirs dans les bourgs et la valorisation du foncier dans les zones bâties afin de limiter la consommation d'espaces en dehors des zones urbaines.

**Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ?** : Cette aide permet de mobiliser du foncier en densification, d'améliorer le cadre de vie en supprimant les bâtiments en ruines dans les bourgs, de lutter contre la vacance (par la suppression de logements non réhabilitables). Dans le cadre de l'élaboration du PLUi et pour répondre aux objectifs du SRADDET Grand Est sur la réduction de la consommation d'espaces, ce dispositif favorise la densification des zones urbaines de la Communauté de communes.

**Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ?** : Service Habitat de la CC de l'Argonne Ardennaise

- **Échéancier des réalisations**

Date de début des travaux : Février 2021  
 Fin prévisionnelle des travaux : sans objet  
 Date de délibération sur le projet : 17 février 2021

- **Plan de financement annuel**

Dépenses (HT) investissement uniquement	€	%	Commentaire
<input type="checkbox"/> VRD			
<input type="checkbox"/> Travaux sur le bâti	40 000€		
<input type="checkbox"/> Autres			
<b>Montant total du projet</b>			

Financements	€	%	Commentaire
<input type="checkbox"/> Etat DSIL relance			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL rénovation			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL classique			
<input type="checkbox"/> Etat autres			Préciser : DSID, FNADT, DETR...
<input type="checkbox"/> Europe			Préciser :
<input type="checkbox"/> Région			Préciser :
<input type="checkbox"/> Département			
<input type="checkbox"/> Autre collectivité			Préciser :
<input type="checkbox"/> Autre financement public			Préciser : ADEME, CDC...
<input type="checkbox"/> Autre financement privé			
<input type="checkbox"/> Autofinancement	40 000€		20% ou 30% si chef de filât
<b>Montant total des recettes</b>			

## FICHE ACTION AXE 3 – B n°4

### FICHE « PROJET PRIORITAIRE » - FONCTIONNEMENT

- **Maître d’Ouvrage**

Nom : Communauté de Communes de l’Argonne Ardennaise

Nature :  communautés de communes  
Code INSEE : 240800920

RIB :  
Adresse : 44-46 rue du chemin salé  
Nom du représentant légal : M. Benoît SINGLIT  
Qualité du représentant légal : Président

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : Elodie COURTOIS  
Téléphone du référent : 03 24 30 76 32  
Adresse électronique du référent : e.courtois@argonne-ardennaise.fr

- **Descriptif du projet**

Intitulé du projet : **Promotion du dispositif Denormandie**

Action relevant d'un programme ou d'un contrat :  POCE  Territoire d’industrie  Action cœur de ville/ville moyenne  Contrat de ruralité  contrat local de santé  autres : Opération de Revitalisation du Territoire

Orientations / thématiques / priorités stratégiques :  transition écologique,  préservation du patrimoine,

Localisation/rayonnement du projet : Territoire de l’Argonne Ardennaise

**Descriptif du projet** : Promouvoir le dispositif Denormandie disponible dans les 6 bourgs concernés par l’ORT.

**Impact socio-économique et environnemental** : Ce dispositif favorise la mixité sociale au sein des centres-bourgs par la mise sur le marché de logements locatifs avec des loyers plafonnés pendant 6 ans minimum.

**Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ?** : Favoriser la rénovation énergétique du patrimoine bâti dans les bourgs centre, réduire la vacance et renforcer l’offre en locatif.

**Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ?** :

- **Échéancier du projet**

Date de début : 2021  
Fin prévisionnelle : fin de l’ORT  
Date de délibération sur le projet : Convention ORT validée en février 2020

- **Plan de financement**

Dépenses (TTC)	€	%	Commentaire
<b>Montant total du projet</b>			

<b>Financements</b>	<b>€</b>	<b>%</b>	<b>Commentaire</b>
Etat			
Europe			
Région			
Département			
Autre collectivité			
Autre financement public			
Autre financement privé			
Autofinancement			
<b>Montant total des recettes</b>			

## FICHE ACTION AXE 3 – B n°5

### FICHE « PROJET PRIORITAIRE » - FONCTIONNEMENT

- **Maître d’Ouvrage**

Nom : Communauté de Communes de l’Argonne Ardennaise

Nature :  communautés de communes  
Code INSEE : 240800920

RIB :  
Adresse : 44 rue du chemin salé  
Nom du représentant légal : M. Benoît SINGLIT  
Qualité du représentant légal : Président

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : Elodie COURTOIS  
Téléphone du référent : 03 24 30 76 32  
Adresse électronique du référent : e.courtois@argonne-ardennaise.fr

- **Descriptif du projet**

Intitulé du projet : **Promotion de la SEM Oktave**

Action relevant d'un programme ou d'un contrat :  POCE  Territoire d’industrie  Action cœur de ville/ville moyenne  Contrat de ruralité  contrat local de santé  autres : ...  
Orientations / thématiques / priorités stratégiques :  transition écologique,  préservation du patrimoine  
Localisation/rayonnement du projet : Territoire de l’Argonne Ardennaise

**Descriptif du projet :** Promouvoir l’action menée par la SEM Oktave auprès des propriétaires pour engager des travaux de rénovation énergétique de leurs logements.  
**Impact socio-économique et environnemental :** Accompagner les porteurs de projet dans leurs travaux de rénovation énergétique permettant d’atteindre les normes BBC.  
**Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ? :** Réduire les consommations énergétiques dans le parc de logements.  
**Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? :** Service Habitat de l’Argonne Ardennaise

- **Échéancier du projet**

Date de début : 2021  
Fin prévisionnelle : sans objet  
Date de délibération sur le projet :

- **Plan de financement**

Dépenses (TTC)	€	%	Commentaire
<b>Montant total du projet</b>			
<b>Financements</b>	<b>€</b>	<b>%</b>	<b>Commentaire</b>

Etat			
Europe			
Région			
Département			
Autre collectivité			
Autre financement public			
Autre financement privé			
Autofinancement			
<b>Montant total des recettes</b>			

## Fiche action AXE 3 -B n°6

### FICHE « PROJET PRIORITAIRE » - FONCTIONNEMENT

- **Maître d'Ouvrage**

Nom : Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise

Nature :  communautés de communes

Code INSEE : 240800920

RIB :

Adresse : 44 rue du chemin salé

Nom du représentant légal : M. Benoît SINGLIT

Qualité du représentant légal : Président

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : Maksud Léo

Téléphone du référent : 03 24 30 23 94

Adresse électronique du référent : l.maksud@argonne-ardennaise.fr

- **Descriptif du projet**

Intitulé du projet : Territoire expérimentateur de la fiche action n°14 du Pacte Ardennes (recenser l'ensemble des points noirs présents dans le département)

Action relevant d'un programme ou d'un contrat :  Pacte Ardennes

Orientations / thématiques / priorités stratégiques :  cohésion territoriale,  préservation du patrimoine,  usage du numérique,

Localisation/rayonnement du projet : Départemental

Descriptif du projet : Le Pacte Ardennes porte une ambition forte de revitalisation du territoire ardennais. Cela passe notamment par l'amélioration du cadre de vie, des conditions de vie et d'accueil dans le département. Cela implique une capacité à 1) identifier et à « traiter » un ensemble de points noirs qui constituent autant de freins à l'attractivité et au bien être mais aussi 2) à informer les titulaires de droits réels et personnels des soutiens financiers mobilisables pour l'amélioration de leur bien/patrimoine. Pour cela, un projet autour du recensement de ces points noirs, de la consolidation d'une boîte à outils et de la mise en œuvre d'actions de résolution a été lancé dans le cadre du Pacte Ardennes. La Communauté de Communes se porte volontaire pour être territoire expérimentateur de cette action

Impact socio-économique et environnemental : Réutilisation et donc limitation de la consommation foncière

Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ? :

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? : Etat, Conseil Régional, Communes, Fondation du patrimoine

- **Échéancier du projet**

Date de début : 2021

Fin prévisionnelle : 2023

Date de délibération sur le projet :

- **Plan de financement**

Dépenses (TTC)	€	%	Commentaire
<b>Montant total du projet</b>			

Financements	€	%	Commentaire
Etat			
Europe			
Région			
Département			
Autre collectivité			
Autre financement public			
Autre financement privé			
Autofinancement			
<b>Montant total des recettes</b>			

## FICHE « PROJET PRIORITAIRE » - INVESTISSEMENT

- Maître d'Ouvrage

Nom : commune de MARCQ

Nature :  mairies  communautés de communes  Pays/PETR et syndicats  autre :

Code INSEE : 08274

RIB : FR79 3000 1005 3400 00M0 5006 014

Adresse : 1 place de la mairie – 08250 MARCQ

Nom du représentant légal : Séverine LALLEMENT

Qualité du représentant légal : Maire

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : Séverine LALLEMENT

Téléphone du référent : 06.09.67.04.42

Adresse électronique du référent : [severine.lallement@yahoo.fr](mailto:severine.lallement@yahoo.fr)

- Descriptif du projet

Intitulé du projet : déconstruction de ruines en centre village, renaturation de l'espace

Action relevant d'un programme ou d'un contrat :  POCE  Territoire d'industrie  Action cœur de ville/ville moyenne  
 Contrat de ruralité  contrat local de santé  autres : ...

Orientations / thématiques / priorités stratégiques :  cohésion territoriale,  ancrage local de l'économie,  transition écologique,  résilience sanitaire,  préservation du patrimoine,  usage du numérique,  transfrontalier/interterritorial

Adresse postale du projet : 6 et 8 place de la mairie – 08250 MARCQ

Descriptif du projet :

Impact socio-économique et environnemental : rénovation au cœur de village, renaturation du lieu et aménagements légers, en vue de l'organisation de micro-événements culturels intimistes (lectures, concerts...).

Organisation d'ateliers citoyens avec les habitants et l'association Marcq Animation pour créer du mobilier, des structures avec des matériaux issus de la déconstruction.

Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ? : 1 des 2 bâtiments est sous le coup d'un arrêté de péril. Le second le sera probablement avant la fin de l'année si le projet collaboratif ne voit pas le jour.

Actuellement la situation n'avance pas au niveau des 2 propriétaires privées. Les bâtiments mitoyens pourraient être en danger dans quelques mois. Les bâtiments situés sur la place du village se déprécient en raison de la vue déplorable.

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? :

EPFGE, sous-préfecture de Vouziers, Ardennes Ingénierie, CD08, Député Warsmann, 2C2A

- Échéancier des réalisations

Date de début des travaux : automne 2021

Fin prévisionnelle des travaux : automne 2022

Date de délibération sur le projet : 12 avril 2021 : autorisation convention pré-opérationnelle EPFGE

- Plan de financement

Dépenses (HT)	€	%	Commentaire
investissement uniquement			
<input type="checkbox"/> VRD			ETUDE PRE OPERATIONNELLE (EPFGE) A VENIR DANS LES SEMAINES A VENIR
<input type="checkbox"/> Travaux sur le bâti			
<input type="checkbox"/> Autres			
<b>Montant total du projet</b>			
<b>Financements</b>	€	%	Commentaire

<input type="checkbox"/> Etat DSIL relance			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL rénovation			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL classique			
<input type="checkbox"/> Etat autres			Préciser : DSID, FNADT, DETR...
<input type="checkbox"/> Europe			Préciser :
<input type="checkbox"/> Région			Préciser :
<input type="checkbox"/> Département			
<input type="checkbox"/> Autre collectivité			Préciser :
<input type="checkbox"/> Autre financement public			Préciser : ADEME, CDC...
<input type="checkbox"/> Autre financement privé			
<input type="checkbox"/> Autofinancement			20% ou 30% si chef de filât
<b>Montant total des recettes</b>			

# Fiche Action

<b>Axe de rattachement</b>	
<b>Nom de l'action</b>	Réhabilitation de l'habitat du centre bourg
<b>Contexte et origine de l'action</b>	<p>Le recensement de 2019 montre une augmentation de la population sur notre village. Ces dernières années, plusieurs maisons en état de ruine ont été réhabilitées. Corps de fermes transformés en maison d'habitation.</p> <p>A ce jour, seul la rue Charles Coffin n'a pas fait l'objet d'un véritable engouement de la part des propriétaires et les anciens commerces fermés depuis des décennies n'ont pas été réhabilités.</p> <p>Ces bâtisses situées en face de notre église classée freinent la réhabilitation par les contraintes architecturales mais aussi le coût très onéreux pour transformer des anciens commerces en maison d'habitation.</p> <p>Voir plan des immeubles en cours ou restaurer et les immeubles en état d'abandon.</p>
<b>Description générale</b>	Pour créer un dynamisme et attractivité, la commune vient de réaménager le jardin public situé au pied de l'église en face des immeubles concernés.
<b>Objectifs</b>	Réhabiliter le cœur du bourg centre
<b>Maître d'ouvrage</b>	Propriétaires privés et commune de Buzancy
<b>Intervenants / Partenaires</b>	Département des Ardennes, Région, Etat Organismes publics : ANAH
<b>Périmètre d'intervention</b>	Rue Charles Coffin
<b>Localisation spécifique</b>	Cœur de village
<b>Coût global</b>	Non défini à ce jour
<b>Calendrier de réalisation</b>	Plus ou moins 10 ans pour la réhabilitation de l'ensemble, si il est constitué d'un programme de soutien auprès des propriétaires privés
<b>Indicateur d'avancement</b>	<p>La commune a réhabilité le jardin public en réalisant un élagage du site permettant de visualiser l'église mais aussi de redonner de la clarté aux habitations voisines</p> <p>But recréer un dynamisme pour entamer un long processus de réhabilitation au cœur du village.</p> <p>En 2020, la commune réalisera la rénovation de la salle des fêtes et du multiservices. Dans l'optique de créer une dynamique auprès des administrés et d'offrir un village accueillant.</p> <p>A la recherche de soutien administratif et financier</p>

## Fiche Action

<b>Axe de rattachement</b>	
<b>Nom de l'action</b>	Réhabilitation du centre bourg
<b>Contexte et origine de l'action</b>	La circulation intensive, les poids lourds, la vitesse sont devenues anxiogène au cœur de la commune de Buzancy. Notamment au vu d'un évènement tragique, provoquant un accident de la route mortelle.
<b>Description générale</b>	Faire ralentir les véhicules durant la traversée de Buzancy notre village étant traversé par la départementale 947, voirie classée à grande circulation.
<b>Objectifs</b>	Faire ralentir les véhicules, circulation autorisée à 30 km/ heure
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Buzancy
<b>Intervenants / Partenaires</b>	Département des Ardennes
<b>Périmètre d'intervention</b>	RD 947 secteur urbain
<b>Localisation spécifique</b>	Entrée de village
<b>Coût global</b>	200 000 euros partie sécurité 600 000 euros rénovation de voirie (rue Chanzy et rue Charles Coffin)
<b>Plan de financement</b>	En cours de élaboration
<b>Calendrier de réalisation</b>	Plus ou moins 3 ans
<b>Indicateur d'avancement</b>	Dossier sécurité élaboré par ATD 08 Voirie en cours de réalisation (dossier)
<b>Indicateur de résultat</b>	



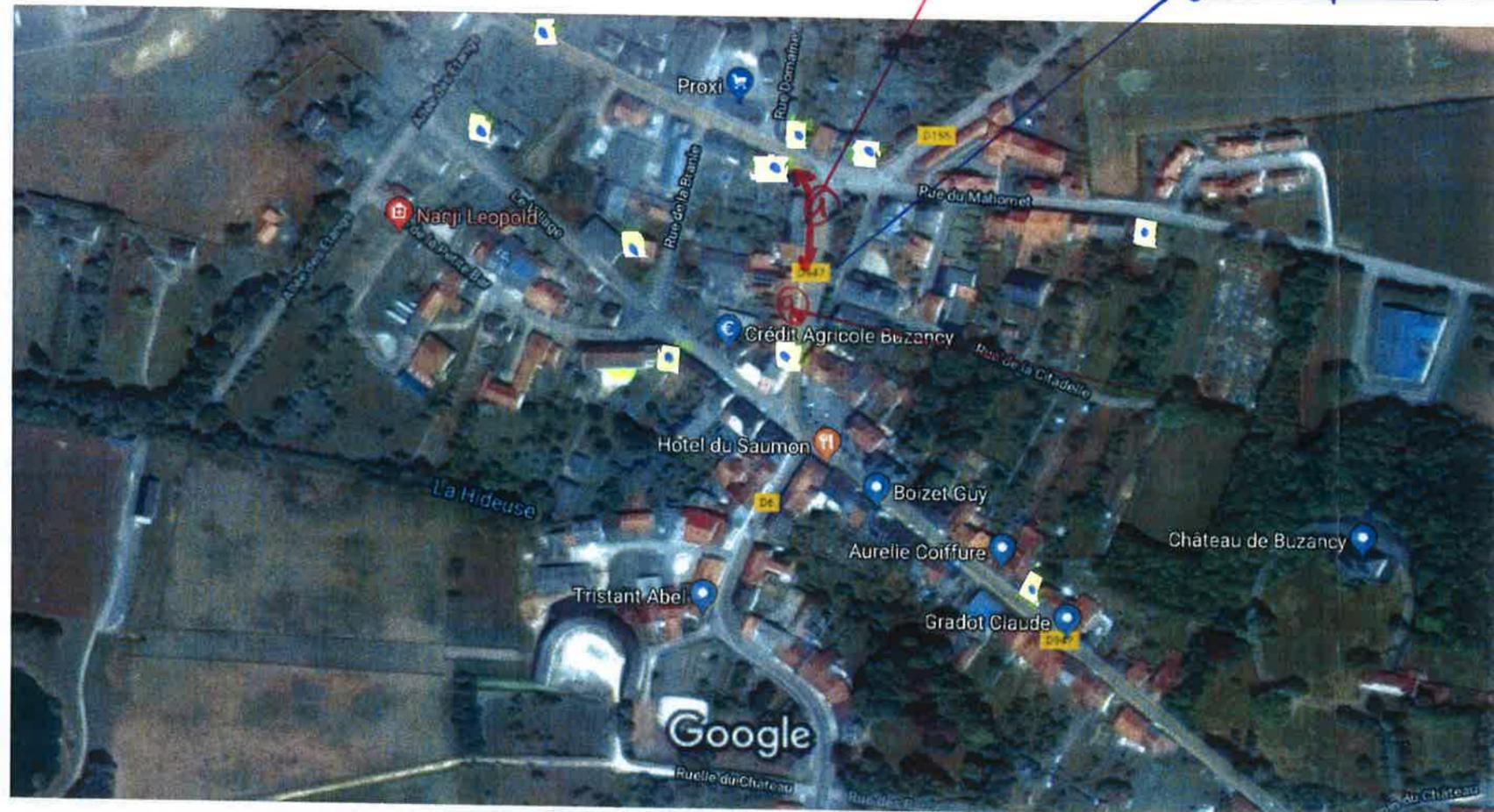
# Buzancy

illustration de la dynamique du village  
• Maisons rénovées ou en rénovation



ancien commerce photo n°1 A rénover

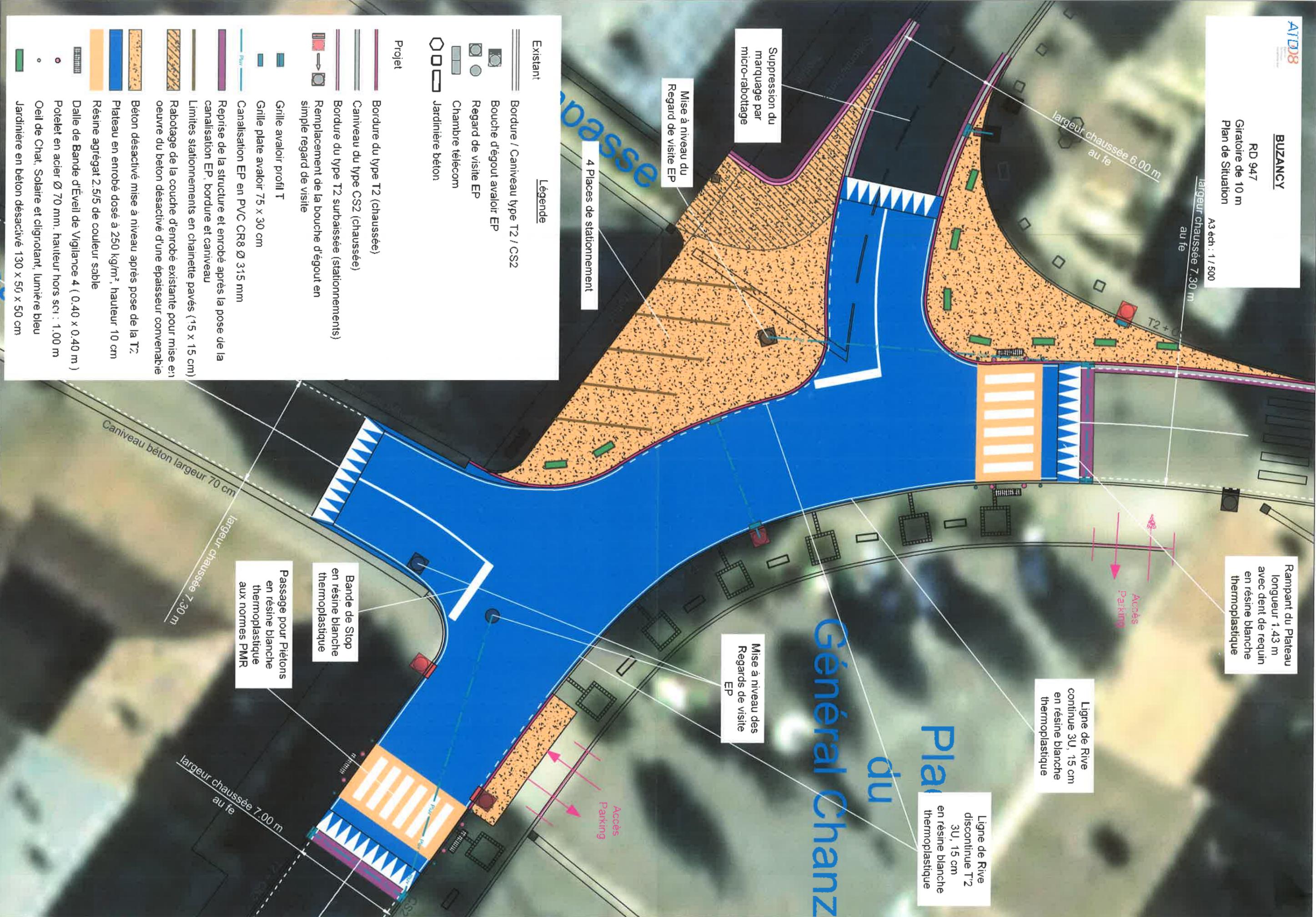
Jardin public



Jardin public  
église



ancien commerce a rénover



Rampant du Plateau  
longueur 1,43 m  
avec dent de requin  
en résine blanche  
thermoplastique

Ligne de Rive  
continue 3U, 15 cm  
en résine blanche  
thermoplastique

Ligne de Rive  
discontinue T2  
3U, 15 cm  
en résine blanche  
thermoplastique

Mise à niveau des  
Regards de visite  
EP

Mise à niveau du  
Regard de visite EP

Suppression du  
marquage par  
micro-rabotage

4 Places de stationnement

Passage pour Piétons  
en résine blanche  
thermoplastique  
aux normes PMR

Bande de Stop  
en résine blanche  
thermoplastique

Caniveau béton largeur 70 cm  
largeur chaussée 7,30 m

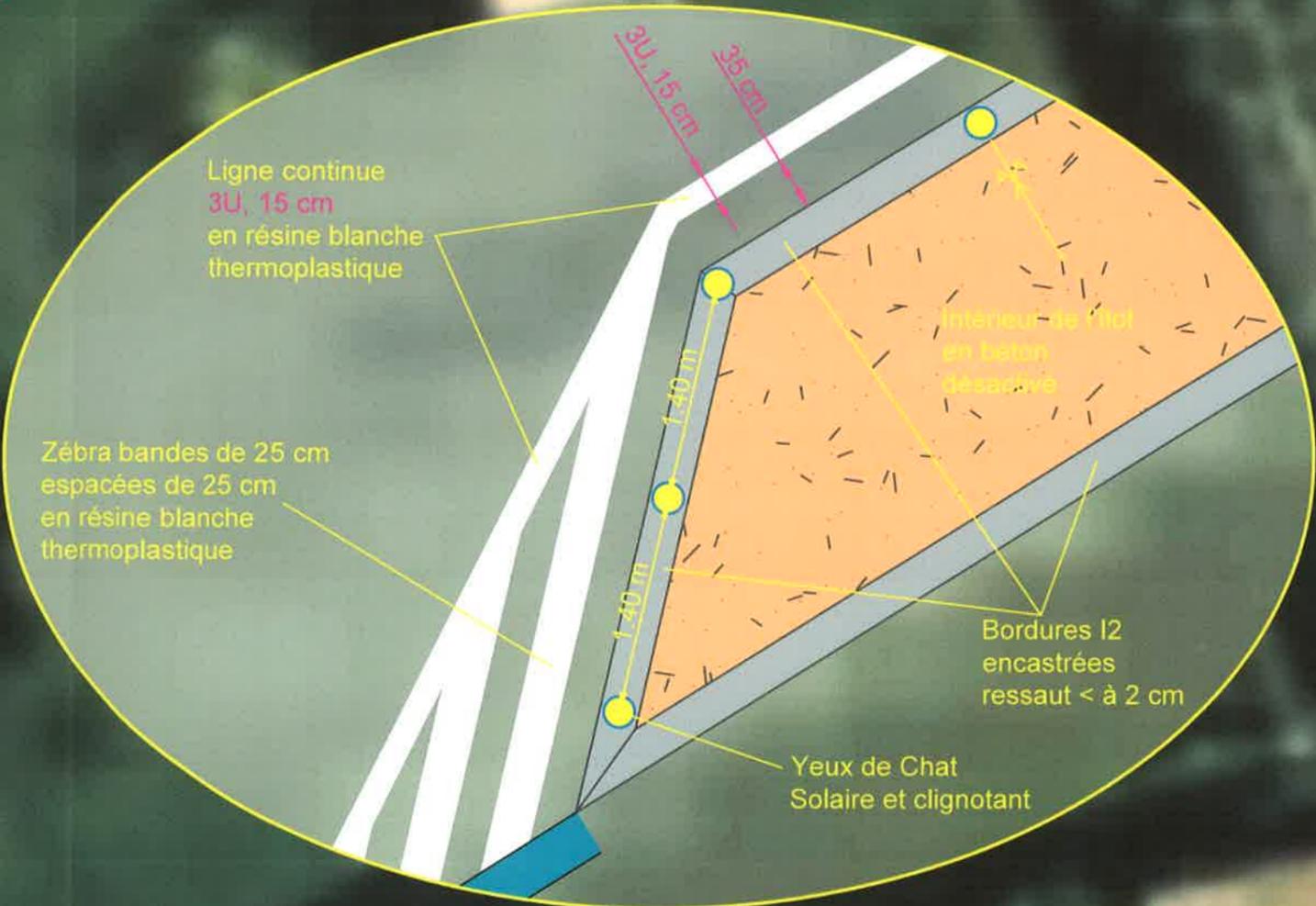
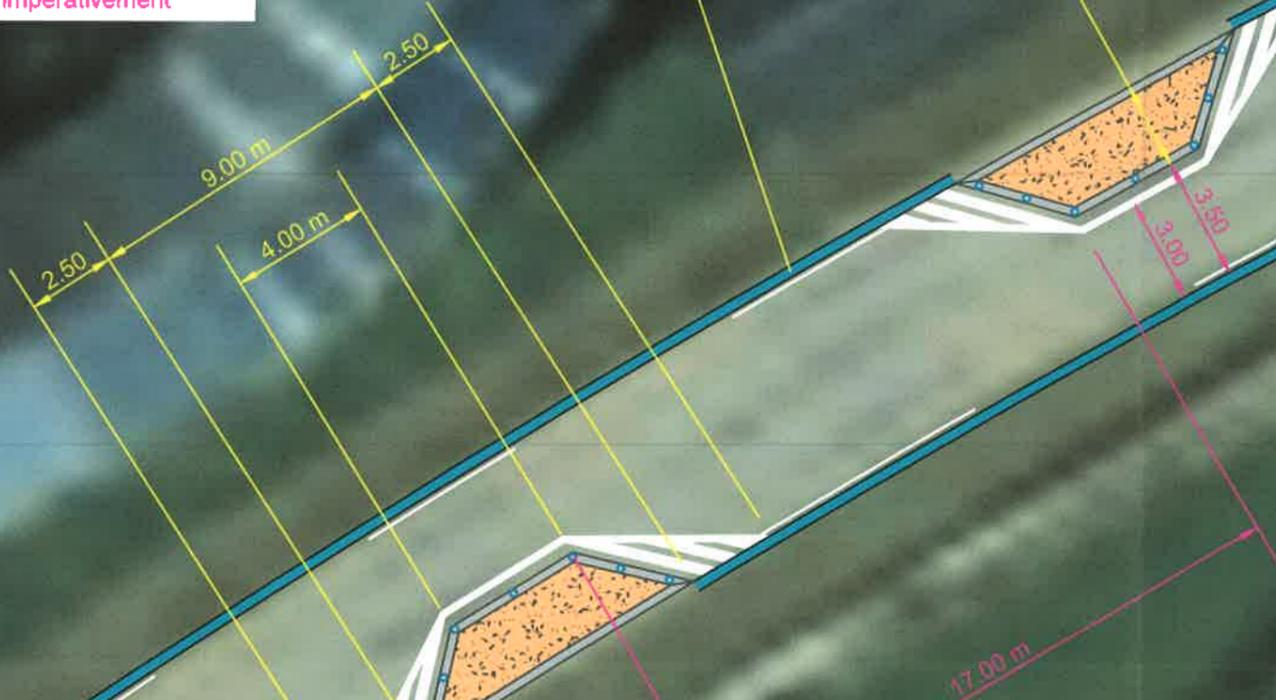
largeur chaussée 7,00 m  
au fe

Existant		Légende	
	Bordure / Caniveau type T2 / CS2		Bordure du type T2 (chaussée)
	Bouche d'égout avaloir EP		Caniveau du type CS2 (chaussée)
	Regard de visite EP		Bordure du type T2 surbaissée (stationnements)
	Chambre télécom		Remplacement de la bouche d'égout en simple regard de visite
	Jardinière béton		Grille avaloir profil T
			Grille plate avaloir 75 x 30 cm
	Canalisation EP en PVC CR8 Ø 315 mm		Canalisation EP en PVC CR8 Ø 315 mm
	Reprise de la structure et enrobé après la pose de la canalisation EP, bordure et caniveau		Limites stationnements en chaînette pavés (15 x 15 cm)
	Rabotage de la couche d'enrobé existante pour mise en oeuvre du béton désactivé d'une épaisseur convenable		Béton désactivé mise à niveau après pose de la T2
	Platneau en enrobé dosé à 250 kg/m², hauteur 10 cm		Résine agrégat 2,5/5 de couleur sable
	Dalle de Bande d'Éveil de Vigilance 4 (0,40 x 0,40 m)		Potelet en acier Ø 70 mm, hauteur hors scri : 1,00 m
	Oeil de Chat, Solaire et clignotant, lumière bleu		Jardinière en béton désactivé 130 x 50 x 50 cm

**Nota :** la cotation de couleur Magenta doit être respecté impérativement

"MACES" en béton  
suivant normes  
hauteur sous sol 50 cm  
largeur 30 cm

largeur de l'îlot 2.50 m



largeur chaussée 6.00 m

Chemin d'exploitation

Ligne continue axial  
3U, 15 cm  
en résine blanche  
thermoplastique  
sur 100 m

15.00 m

20.00 m

18.60 m

20.00 m

6.50 m

6.50 m

6.50 m

largeur chaussée 6.50 m

Ligne continue de Rive  
3U, 15 cm  
en résine blanche  
thermoplastique

Ligne continue axial  
3U, 15 cm  
en résine blanche  
thermoplastique

Chemin d'exploitation

CC1 existant

CC1 existant

Légende Projet

-  Bordure caniveau du type T2+CS2
-  Chaussée, structure et enrobé dosé à 150 kg/m<sup>2</sup>
-  Chaussée, enrobé dosé à 150 kg/m<sup>2</sup>
-  Oeil de Chat Solaire et clignotant, lumière blanche
-  Rabotage de la couche d'enrobé existante et mise en oeuvre de terre végétale sur 18 cm

**BUZANCY**

RD 947, Rue de la Gare  
Chicane A  
Plan de Situation

A3 éch : 1 / 500

Pose provisoire  
d'un KC1  
"ATTENTION  
CHICANE"  
à 100 m en amont  
de la chicane

EB10, AB6  
et B14 "30" + M4g  
existants  
à déplacer

EB20, AB6  
existants  
à déplacer

Pose provisoire  
d'un KC1  
"ATTENTION  
CHICANE"

Réfection de la Bande  
de Ceder le passage  
en résine blanche  
thermoplastique

AB3a  
existant  
à remplacer  
et remise à niveau  
du support

RD 947

35

34

33

31

32

106

1

3

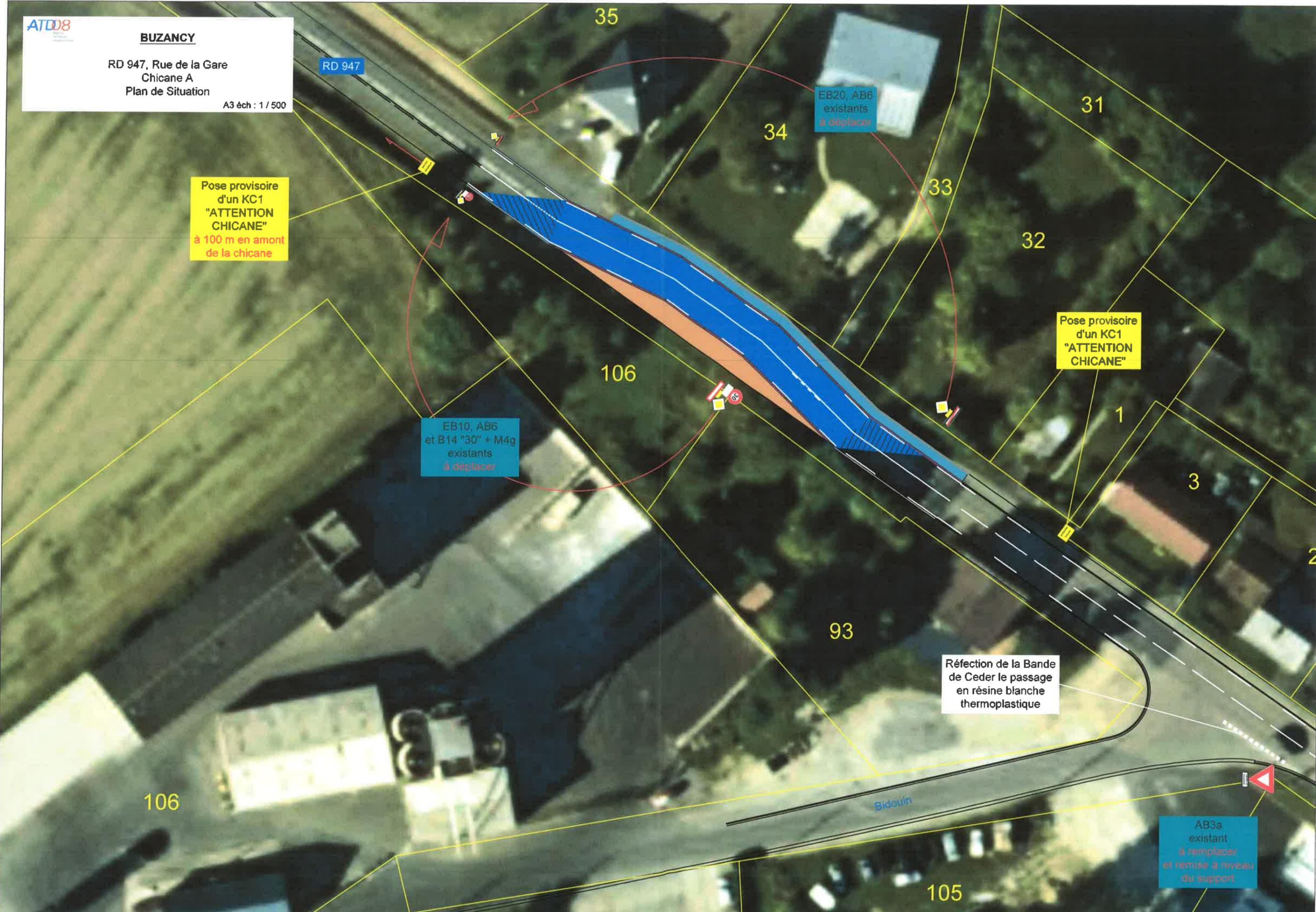
93

106

Bidouin

105

2





## Fiche Action AXE 3-C n°2

<b>Axe de rattachement</b>	AXE 4
<b>Nom de l'action</b>	Requalification de la place René Bouré à GRANDPRÉ
<b>Contexte et origine de l'action</b>	Amélioration du cadre de vie
<b>Description générale</b>	Traitement de l'espace qualitatif Création d'emplacements de parking Mise en place de végétalisation appropriée
<b>Objectifs</b>	Amélioration de l'attractivité de la commune
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de GRANDPRÉ
<b>Intervenants / Partenaires</b>	Communauté de Communes – Etat - Département
<b>Périmètre d'intervention</b>	Périmètre de la place publique actuelle
<b>Localisation spécifique</b>	-
<b>Coût global</b>	200 000 €
<b>Plan de financement</b>	Leader – DETR – Région – Fonds propres
<b>Calendrier de réalisation</b>	Fin 2020/2021
<b>Indicateur d'avancement</b>	-
<b>Indicateur de résultat</b>	-

## Fiche action AXE 3- C n°3

<b>Axe de rattachement</b>	Axe 4 - Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine
<b>Nom de l'action</b>	Rénovation et élargissement de la Promenade des Tilleuls Rénovation de la rue de Tabure Rénovation de la rue de la Procession
<b>Contexte et origine de l'action</b>	Les voiries de la rue de la Procession, rue de Tabure et de la Promenade des Tilleuls sont endommagées. La promenade des tilleuls permet l'accessibilité au cabinet médical, la route est actuellement étroite et dépourvue de trottoir (elle permet d'accéder également au cimetière et au gymnase / terrain de football)
<b>Description générale</b>	<p>Rénovation et élargissement de la chaussée pour la promenade des tilleuls, Rénovation de la chaussée pour la rue de la Procession et de la rue de Tabure</p> <p><b><u>RUE DE LA PROCESSION</u></b></p> <p>Fraisage de voirie sur 6 cm et évacuation Fourniture et mise en oeuvre couche d'accrochage Fourniture et mise en oeuvre Enrobé 0/10 classe 1 sur 6 cm</p> <p><b><u>PROMENADE DES TILLEULS</u></b></p> <p>Terrassement et évacuation des déblais en décharge communale Fourniture et mise en oeuvre géotextile Fourniture et mise en oeuvre Grave non traité 0/315 sur 20 cm Fourniture et mise en oeuvre Grave traité au liant hydraulique 0/20 sur 20 cm Fourniture et mise en oeuvre couche d'imprégnation Fourniture et mise en oeuvre Enrobé 0/10 classe 3 sur 6 cm Fourniture et mise en oeuvre Caniveau béton CC2 Réglage des accotements en terre végétale Raccord accotement en enrobé sur 50 cm de large Fourniture et mise en oeuvre puisard ( 3*3*3) Fourniture et mise en oeuvre grille 50/50 Fourniture et mise en oeuvre tuyau Ø200</p> <p><b><u>RUE DE TABURE</u></b></p> <p>Terrassement et évacuation des déblais en décharge communale Fourniture et mise en oeuvre géotextile Fourniture et mise en oeuvre Grave non traité 0/315 sur 20 cm Fourniture et mise en oeuvre Grave traité au liant hydraulique 0/20 sur 20 cm Fourniture et mise en oeuvre couche d'imprégnation Fourniture et mise en oeuvre Enrobé 0/10 classe 1 sur 6 cm Fourniture et mise en oeuvre Caniveau béton CC2 Fourniture et mise en oeuvre grille 50/50 Fourniture et mise en oeuvre tuyau Ø200 Mise a niveau grille Mise a niveau bouche a clé</p>
<b>Objectifs</b>	Promenade des Tilleuls : élargir la rue, création de trottoirs, Facilité l'accessibilité au gymnase, à la maison de santé et au cimetière. Facilité la cohabitation véhicules / piétons

	Rénovation de la chaussée pour la rue de la Procession et de la rue de Tabure
<b>Maître d'ouvrage</b>	Commune de Machault
<b>Intervenants / Partenaires</b>	Entreprise de travaux publics
<b>Périmètre d'intervention</b>	Déclaration préalable de travaux
<b>Localisation spécifique</b>	Rue de la Procession Rue de Tabure Promenade des Tilleuls
<b>Coût global</b>	Rue de la Procession : 19 624 € Promenade des Tilleuls : 153 642.40 € Rue de Tabure : 31 641 €  Soit un total de 204 907.40 € HT et de 245 888.88 € TTC
<b>Plan de financement</b>	Subventions espérées Autofinancement Emprunt
<b>Calendrier de réalisation</b>	Réalisation de devis par les entreprises de travaux publics Novembre 2019 Demande de subvention année 2020 Réalisation des travaux entre 2020 et 2025
<b>Indicateur d'avancement</b>	
<b>Indicateur de résultat</b>	La satisfaction des usagers

# Fiche Action



<b>Axe de rattachement</b>	
<b>Nom de l'action</b>	Travaux de Voirie (Rue Hémmerlé et Tannerie)
<b>Contexte et origine de l'action</b>	
<b>Description générale</b>	Voirie – trottoirs -enfouissement des réseaux
<b>Objectifs</b>	
<b>Maître d'ouvrage</b>	Mr Weirig ( Compétence Sivom MONTHOIS)
<b>Intervenants / Partenaires</b>	
<b>Périmètre d'intervention</b>	
<b>Localisation spécifique</b>	Village
<b>Coût global</b>	134.200€
<b>Plan de financement</b>	Emprunt sur 10 ans
<b>Calendrier de réalisation</b>	2020
<b>Indicateur d'avancement</b>	
<b>Indicateur de résultat</b>	

## Fiche action AXE 3- C n°5

### FICHE « PROJET PRIORITAIRE » - INVESTISSEMENT

- **Maître d'Ouvrage**

Nom : Commune de Vouziers

Nature :  mairies  
Code INSEE : 08490

RIB :  
Adresse : Place carnot 08400 VOUZIERS  
Nom du représentant légal : Yann Dugard  
Qualité du représentant légal : Maire

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : Maksud Léo  
Téléphone du référent : 03 24 30 76 30  
Adresse électronique du référent : l.maksud@argonne-ardennaise.fr

- **Descriptif du projet**

Intitulé du projet : Projet de requalification du centre-bourg de Vouziers

Action relevant d'un programme ou d'un contrat :  Contrat de ruralité  ORT  
Orientations / thématiques / priorités stratégiques :  cohésion territoriale,  ancrage local de l'économie,  préservation du patrimoine,  
Adresse postale du projet : Place carnot - Vouziers

Descriptif du projet : Il s'agit de travailler sur la requalification de l'espace public du centre-ville de Vouziers et notamment sur la place Carnot ainsi que sur la liaison au parking du champ de foire via la place de la Paix  
Le projet devra être global et intégré notamment les enjeux de circulation, stationnement, commerce, accès aux services...  
Impact socio-économique et environnemental : Enjeu d'attractivité pour la commune et les commerces situés en centre-ville  
Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ? : Amélioration de l'attractivité commerciale et résidentielle du centre-ville de Vouziers  
Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? : Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise, Dynamic Argonne, Chambres consulaires, Agence d'urbanisme de Reims

- **Échéancier des réalisations**

Date de début des travaux : 2022  
Fin prévisionnelle des travaux : 2024  
Date de délibération sur le projet : début 2022

- **Plan de financement**

Dépenses (HT) investissement uniquement	€	%	Commentaire
<input type="checkbox"/> VRD	1000000		
<input type="checkbox"/> Travaux sur le bâti			

<input type="checkbox"/> Autres	500 000		
<b>Montant total du projet</b>	<b>1 500 000€</b>		
<b>Financements</b>	<b>€</b>	<b>%</b>	<b>Commentaire</b>
<input type="checkbox"/> Etat DSIL relance	400 000€		
<input type="checkbox"/> Etat DSIL rénovation			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL classique			
<input type="checkbox"/> Etat autres			Préciser : DSID, FNADT, DETR...
<input type="checkbox"/> Europe	??		Préciser :
<input type="checkbox"/> Région	200 000€		Préciser :
<input type="checkbox"/> Département	200 000€		
<input type="checkbox"/> Autre collectivité			Préciser :
<input type="checkbox"/> Autre financement public			Préciser : ADEME, CDC...
<input type="checkbox"/> Autre financement privé			
<input type="checkbox"/> Autofinancement	700 000		20% ou 30% si chef de filât
<b>Montant total des recettes</b>	<b>1 500 000</b>		

## Fiche action AXE 3 -D n°1

### FICHE « PROJET PRIORITAIRE » - INVESTISSEMENT

- **Maître d’Ouvrage**

Nom : Communauté de communes de l’Argonne Ardennaise

Nature :  mairies  communautés de communes  Pays/PETR et syndicats  autre :  
Code INSEE : 240800920

RIB : FR38 3000 1005 34F0 8300 0000 053  
Adresse : 44-46 rue du Chemin Salé – 08 400 VOUZIERS  
Nom du représentant légal : Benoît SINGLIT  
Qualité du représentant légal : Président

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : Musu Aurélien  
Téléphone du référent : 03 24 71 59 93  
Adresse électronique du référent : [a.musu@argonne-ardennaise.fr](mailto:a.musu@argonne-ardennaise.fr)

- **Descriptif du projet**

Intitulé du projet : Maîtrise d’ouvrage des zones Natura 2000

Action relevant d'un programme ou d'un contrat :  POCE  Territoire d’industrie  Action cœur de ville/ville moyenne  Contrat de ruralité  contrat local de santé  autres : ...

Orientations / thématiques / priorités stratégiques :  cohésion territoriale,  ancrage local de l’économie,  transition écologique,  résilience sanitaire,  préservation du patrimoine,  usage du numérique,  transfrontalier/interterritorial

Adresse postale du projet : territoire de l’Argonne Ardennaise

Descriptif du projet :

Le réseau Natura 2000 est un ensemble de sites naturels identifiés pour la rareté et la fragilité des espèces animales et végétales et de leurs habitats. L’objectif principal est d’y préserver la biodiversité par la recherche collective d’une gestion équilibrée et durable prenant en compte les enjeux économiques et sociaux.

Le territoire de l’Argonne Ardennaise comprend 6 sites, répartis sur plus de 7 000 hectares :

- le site FR2100287 « Marais de Germont » (n° régional 42 - 99 ha) ;
- le site FR2100288 « Prairies d’Autry » (n°43 – 166 ha) ;
- le site FR2100298 « Prairies de la vallée de l’Aisne » (n°53 – 4 242 ha – en 2 zones) ;
- le site FR2100331 « Etangs de Bairon » (n°86 – 105 ha) ;
- le site FR2112006 « Confluence des vallées de l’Aisne et de l’Aire » (n°209 – 2 142 ha) ;
- le site FR2112008 « Vallée de l’Aisne à Mouron » (n°210 – 385 ha).

Initiée en 2009 de par la compétence « Protection et mise en valeur de l’environnement et de l’agriculture », l’animation Natura 2000 a été prise par la communauté de communes suite à un transfert de compétences de l’Etat vers les collectivités territoriales. En effet, la communauté de communes souhaitait s’inscrire

dans une démarche de développement durable, avec une volonté de s'approprier la conservation du patrimoine local et de développer l'activité touristique de son territoire en s'appuyant sur une nature riche et préservée.

Les COPIL multisites, réunis le 13/10/2020, ont validé la candidature de la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise pour poursuivre l'animation des 6 sites Natura 2000 sur la période 2021-2022

En date du 17/12 /2020, la communauté de communes de l'Argonne Ardennaise a validé la candidature à la maîtrise d'ouvrage du programme 2021-2022.

#### Impact socio-économique et environnemental :

Les principaux objectifs sont de :

- préserver la biodiversité par la recherche collective d'une gestion équilibrée et durable prenant en compte les enjeux économiques et sociaux
- valoriser les sites Natura 2000 par le biais d'animations à vocation pédagogiques, touristiques, etc..

#### Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ? :

Ce projet est prioritaire car il s'inscrit pleinement dans la politique environnementale et touristique de la communauté de communes.

#### Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? :

Les acteurs associés dans ce projet sont divers : Etat/DDT, FEDER (Région), exploitants agricoles, structures naturalistes, habitants, touristes, scolaires, etc.

### • Échéancier des réalisations

Date de début du projet : 01/01/2021

Fin prévisionnelle du projet : 31/12/2022

Date de délibération sur le projet : 17/12/2020

### • Plan de financement

Poste de dépenses	Action	Site	Estimation
<b>ETUDES</b>	Etude hydraulique	42	80 000.00 €
	Suivi du Cuivré des marais	42	2 120.00 €
	Suivi de l'Agrion de Mercure + Leucorrhine à large queue	42	3 180.00 €
	Suivi des Chiroptères	53	9 750.00 €
	Evaluation des incidences liée à la mise en assec du Vieil-Etang	86	15 000.00 €

	Pêche de transfert liée à la mise en assec du Vieil-Etang	86	5 250.00 €
	Suivi du peuplement piscicole	86	1 750.00 €
	Suivi des oiseaux prioritaires – session 2	209	9 750.00 €
	Suivi des oiseaux prioritaires – session 2	210	5 000.00 €
	<b>SOUS TOTAL POSTE ETUDES</b>		<b>131 800.00 €</b>
<b>ANIMATION</b>	Animations généralistes grand public (10)	tous	4 420.00 €
	Animations spécifiques (13)	tous	4 844.82 €
	Conférences thématiques (4)	tous	2 725 .50 €
	Programme d'animations scolaires (50 classes - cycles 2 et 3)	tous	12 800.00 €
	<b>SOUS TOTAL POSTE ANIMATION</b>		<b>24 790.32 €</b>
<b>COMMUNICATION</b>	Infosite - 12 000 exemplaires + distribution BâL (2)	tous	10 389.52 €
	Lettre spécifique mise en assec + distribution BâL (1)	86	379.20 €
	Dépliants exploitants agricoles et MAEc (2)	43-53-209-210	324.00 €
	Prises de vues aériennes (2)	42-86	1 515.60 €
	Signalétique d'accueil (1) + totem lecture de paysage (1) - observatoire ornithologique du Vieil-Etang (+pose)	86	1 150.80 €
	Signalétique d'accueil (2) – ouverture au public du site	42	1 552.80 €
	Convention d'utilisation de 8 photographies (1)	tous	480.00 €
	Affiches évènements - 400 exemplaires (2)	tous	139.20 €
	Flyers évènements - 2 000 exemplaires (2)	tous	252.00 €
	Carton d'invitation conférence « élus » - 2 000 ex (1)	tous	78.00 €
	Dépliants évènements – 2 000 exemplaires (2)	tous	516.00 €
	<b>SOUS TOTAL POSTE COMMUNICATION</b>		<b>16 777.12 €</b>
<b>COORDINATION</b>	Salaire coordinateur Natura 2000 – 100%	tous	82 800.00 €
	Salaire chargée de communication – 5%	tous	4 720.00 €
	Salaire comptable – 5%	tous	3 950.00 €
	Salaire responsable des marchés publics – 5%	tous	3 710.00 €
	Gratification stagiaire (100% sur 3 mois)	tous	2 000.00 €
	Frais de structure (Forfait 15% du montant total des salaires)	tous	14 577.00 €
	Frais de formation	tous	1 500.00 €
	Frais professionnels	tous	1 500.00 €
	<b>SOUS TOTAL POSTE COORDINATION</b>		<b>114 757.00 €</b>
<b>MONTANT TOTAL DES 4 POSTES</b>			<b>288 124.44 €</b>

Poste de recettes		
Subventions sollicitées	50% ETAT	112 062.22 €
	50% FEDER	112 062.22 €
	Agende de l'eau RM	64 000 €
Autofinancement	0 €	

## Fiche action AXE 3 -D n°2

### FICHE « PROJET PRIORITAIRE » - FONCTIONNEMENT

- **Maître d’Ouvrage**

Nom : Communauté de Communes de l’Argonne Ardennaise

Nature :  communautés de communes  
Code INSEE : 240800920

RIB :  
Adresse : 44 rue du chemin salé  
Nom du représentant légal : M. Benoît SINGLIT  
Qualité du représentant légal : Président

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : Maksud Léo  
Téléphone du référent : 03 24 30 23 94  
Adresse électronique du référent : l.maksud@argonne-ardennaise.fr

- **Descriptif du projet**

Intitulé du projet : Mise en œuvre de la compétence Gestion des milieux aquatiques

Action relevant d'un programme ou d'un contrat :  
Orientations / thématiques / priorités stratégiques  transition écologique,  résilience  
sanitaire,  
Localisation/rayonnement du projet : Territoire de l’Argonne Ardennaise

Descriptif du projet : la Communauté de Communes est compétence en matière de gestion des milieux aquatiques depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018. Afin de mesurer les enjeux et de calibrer un plan d’actions, la Communauté de Communes a presté à l’UDASA la réalisation d’un diagnostic sur la période 2018-2021. A partir de 2022, il s’agira de mettre en œuvre le plan d’actions relatif à la gestion des milieux aquatiques sur le territoire

Impact socio-économique et environnemental : Impact environnemental via l’amélioration de la qualité écologique des cours d’eau.

Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ? : Qualité moyenne des cours d’eau du territoire + obligation réglementaire de mise en œuvre de la compétence

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? : les ASA, l’UDASA, les EPTB (Entente Oise-Aisne et EPAMA), les Agences de l’eau...

- **Échéancier du projet**

Date de début : 2022  
Fin prévisionnelle :  
Date de délibération sur le projet :

- **Plan de financement**

Dépenses (TTC)	€	%	Commentaire

<b>Montant total du projet</b>			
<b>Financements</b>	<b>€</b>	<b>%</b>	<b>Commentaire</b>
Etat			
Europe			
Région			
Département			
Autre collectivité			
Autre financement public			
Autre financement privé			
Autofinancement			
<b>Montant total des recettes</b>			

*A construire*

## Fiche action AXE 3 -D n°3

### FICHE « PROJET PRIORITAIRE » - INVESTISSEMENT

- **Maître d’Ouvrage**

Nom : Communauté de communes de l’Argonne Ardennaise

Nature :  mairies  communautés de communes  Pays/PETR et syndicats  autre :  
Code INSEE : 240800920

RIB : FR38 3000 1005 34F0 8300 0000 053  
Adresse : 44-46 rue du Chemin Salé – 08 400 VOUZIERES  
Nom du représentant légal : Benoît SINGLIT  
Qualité du représentant légal : Président

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : Genesseaux Valérie  
Téléphone du référent : 03 24 30 23 94  
Adresse électronique du référent : [v.genesseaux@argonne-ardennaise.fr](mailto:v.genesseaux@argonne-ardennaise.fr)

- **Descriptif du projet**

Intitulé du projet : Opération Trame Verte et Bleue

Action relevant d'un programme ou d'un contrat :  POCE  Territoire d’industrie  Action cœur de ville/ville moyenne  Contrat de ruralité  contrat local de santé  autres : ...  
Orientations / thématiques / priorités stratégiques :  cohésion territoriale,  ancrage local de l’économie,  transition écologique,  résilience sanitaire,  préservation du patrimoine,  usage du numérique,  transfrontalier/interterritorial  
Adresse postale du projet : Territoire de l’Argonne Ardennaise

Descriptif du projet :

La Communauté de Communes de l’Argonne Ardennaise, en partenariat avec la Région Grand-Est, la DREAL et les Agences de l’Eau Rhin-Meuse et Seine-Normandie, porte un programme de revalorisation des haies et de la faune associée lié au réseau « Trame Verte et Bleue » sur le territoire de l’Argonne Ardennaise.

Ce programme vise à poursuivre la dynamique engagée dès 2012 dans le cadre de l’opération « Chouettes Vergers d’Argonne Ardennaise » et pour laquelle, les habitants, communes et scolaires se sont mobilisés autour des nombreuses actions proposées. Cette nouvelle opération dénommée « Ma haie pour les hérissons » a pour objet les haies bocagères sous toutes leurs formes, mais aussi les arbres fruitiers, dans un contexte de création de corridors écologiques liés à la Trame Verte.

Maintenir et restaurer les continuités écologiques, faire connaître les enjeux liés à la biodiversité, sensibiliser le grand public, préserver et valoriser les milieux naturels sont les grands enjeux de cette opération – laquelle concourt à un aménagement durable du territoire, intégrant les enjeux de la biodiversité à une échelle territoriale.

Cette opération, programmée sur une période de trois années – 2019, 2020 et 2021, se décline en plusieurs mesures :

1. Plantations de haies

2. Installation d'équipements pour la faune auxiliaire
3. Animations scolaires
4. Formations à la plantation, la taille et au greffage
5. Communication / Sensibilisation du public

Impact socio-économique et environnemental :

L'objectif principal est de reconstituer la Trame Verte et ainsi favoriser la biodiversité.

Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ? :

Ce projet est prioritaire car il s'inscrit pleinement dans la politique environnementale de la communauté de communes.

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? :

Les principaux acteurs associés sont :

- Région Grand Est et partenaires l'AAP TVB (DREAL, AERM, AESN)
- Maison de la Nature de Boult-aux-Bois
- Pépinières de Saint Lambert

Par ailleurs, les cibles principales du projet sont :

- Les habitants
- Les agriculteurs
- Les communes
- Les scolaires

● **Échéancier des réalisations**

Date de début du projet : 01/01/2019

Fin prévisionnelle des travaux : 31/12/2021

Date de délibération sur le projet : 03/07/2019

● **Plan de financement**

Dépenses (HT)	€	%	Commentaire
<input type="checkbox"/> VRD			
<input type="checkbox"/> Travaux sur le bâti			
<input checked="" type="checkbox"/> Autres	225 720 €		
<b>Montant total du projet</b>	<b>225 720 €</b>		

Financements	€	%	Commentaire
<input type="checkbox"/> Etat DSIL relance			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL rénovation			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL classique			
<input type="checkbox"/> Etat autres			
<input type="checkbox"/> Europe			
<input checked="" type="checkbox"/> Région	154 400		Trame verte et bleue
<input type="checkbox"/> Département			
<input checked="" type="checkbox"/> Autre collectivité	38 295		Autofinancement communauté de communes
<input checked="" type="checkbox"/> Autre financement public	2 540		

<input checked="" type="checkbox"/> Autre financement privé	30 485		
<input type="checkbox"/> Autofinancement			20% ou 30% si chef de filât
<b>Montant total des recettes</b>	225720		

## Fiche action AXE 3 D n°4

### FICHE « PROJET PRIORITAIRE » - INVESTISSEMENT

- **Maître d’Ouvrage**

Nom : Communauté de communes de l’Argonne Ardennaise

Nature :  mairies  communautés de communes  Pays/PETR et syndicats  autre :  
Code INSEE : 240800920

RIB : FR38 3000 1005 34F0 8300 0000 053  
Adresse : 44-46 rue du Chemin Salé – 08 400 VOUZIERES  
Nom du représentant légal : Benoît SINGLIT  
Qualité du représentant légal : Président

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : Mauger David / Musu Aurélien  
Téléphone du référent : 03 24 30 23 94  
Adresse électronique du référent : [d.mauger@argonne-ardennaise.fr](mailto:d.mauger@argonne-ardennaise.fr) /  
[a.musu@argonne-ardennaise.fr](mailto:a.musu@argonne-ardennaise.fr)

- **Descriptif du projet**

Intitulé du projet : Labellisation « Territoire Engagé pour la Nature »

Action relevant d'un programme ou d'un contrat :  POCE  Territoire d’industrie  Action cœur de ville/ville moyenne  Contrat de ruralité  contrat local de santé  autres : ...  
Orientations / thématiques / priorités stratégiques :  cohésion territoriale,  ancrage local de l’économie,  transition écologique,  résilience sanitaire,  préservation du patrimoine,  usage du numérique,  transfrontalier/interterritorial  
Adresse postale du projet : territoire de l’Argonne Ardennaise

Descriptif du projet :

Dans le cadre de la loi reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages du 8 août 2016 et du plan biodiversité interministériel, l’Association des Régions de France, l’État et ses établissements publics ont souhaité donner une plus grande visibilité et une reconnaissance aux collectivités qui intègrent les enjeux liés à la biodiversité dans leurs différentes politiques : urbanisme, transports, transition énergétique, aménagement, éducation, sports, culture... notamment au travers de la mise en œuvre de la trame verte et bleue et de plans d’actions qui déclinent les stratégies nationales et régionales pour la biodiversité.

L’initiative «TERRITOIRES ENGAGÉS POUR LA NATURE» (TEN) vise à soutenir et amplifier les dynamiques à l’œuvre dans ces territoires et à engager durablement et efficacement les collectivités en faveur de la Biodiversité. Territoires Engagés pour la Nature permet la reconnaissance des collectivités qui présentent des projets en faveur de la biodiversité.

Dans ce cadre, la communauté de communes de l’Argonne Ardennaise a candidaté et a été reconnue TEN en 2020, pour 3 ans (jusqu’en 2023)

### Impact socio-économique et environnemental :

Les principaux objectifs visés par cette labellisation sont :

- Renforcer l'image nature du territoire, dans une logique de développement touristique
- Poursuivre et développer la politique environnementale de la collectivité en faveur de la biodiversité

### Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ? :

Ce projet est prioritaire car depuis sa création, la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise prend en compte, défend et s'appuie sur la richesse de son patrimoine naturel pour élaborer sa politique de développement local. Aujourd'hui ce projet s'inscrit pleinement dans la politique environnementale et touristique de la communauté de communes.

### Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? :

Les acteurs du territoire associés au projet sont l'office de tourisme Argonne en Ardenne, les représentants élus, les habitants.

## ● Échéancier des réalisations

Date de début du projet : février 2020

Fin prévisionnelle du projet : février 2023

Date de délibération sur le projet : décembre 2019

## ● Plan de financement

Dépenses (HT) investissement uniquement	€	%	Commentaire
<input type="checkbox"/> VRD			
<input type="checkbox"/> Travaux sur le bâti			
<input type="checkbox"/> Autres			
<b>Montant total du projet</b>			

Financements	€	%	Commentaire
<input type="checkbox"/> Etat DSIL relance			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL rénovation			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL classique			
<input type="checkbox"/> Etat autres			Préciser : DSID, FNADT, DETR...
<input type="checkbox"/> Europe			Préciser :
<input type="checkbox"/> Région			Préciser :
<input type="checkbox"/> Département			
<input type="checkbox"/> Autre collectivité			Préciser :
<input type="checkbox"/> Autre financement public			Préciser : ADEME, CDC...
<input type="checkbox"/> Autre financement privé			
<input type="checkbox"/> Autofinancement			20% ou 30% si chef de filât

Montant total des recettes

## Fiche action AXE 3 -D n°5

### FICHE « PROJET PRIORITAIRE » - INVESTISSEMENT

- **Maître d'Ouvrage**

Nom : Communauté de communes de l'Argonne Ardennaise

Nature :  mairies  communautés de communes  Pays/PETR et syndicats  autre :  
Code INSEE : 240800920

RIB : FR38 3000 1005 34F0 8300 0000 053  
Adresse : 44-46 rue du Chemin Salé – 08 400 VOUZIERS  
Nom du représentant légal : Benoît SINGLIT  
Qualité du représentant légal : Président

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : Mauger David / Musu Aurélien  
Téléphone du référent : 03 24 30 23 94  
Adresse électronique du référent : [d.mauger@argonne-ardennaise.fr](mailto:d.mauger@argonne-ardennaise.fr) /  
[a.musu@argonne-ardennaise.fr](mailto:a.musu@argonne-ardennaise.fr)

- **Descriptif du projet**

Intitulé du projet : Partenariat avec le CERFE/URCA

Action relevant d'un programme ou d'un contrat :  POCE  Territoire d'industrie  Action cœur de ville/ville moyenne  Contrat de ruralité  contrat local de santé  autres : ...  
Orientations / thématiques / priorités stratégiques :  cohésion territoriale,  ancrage local de l'économie,  transition écologique,  résilience sanitaire,  préservation du patrimoine,  usage du numérique,  transfrontalier/interterritorial  
Adresse postale du projet :

Descriptif du projet :

Au titre de ses compétences supplémentaires, la communauté de communes de l'Argonne Ardennaise est statutairement compétente pour la création, l'accueil, la gestion, l'animation et la promotion d'actions, d'équipements et d'activités scientifiques d'intérêt communautaire, ainsi que pour la création, l'accueil, la gestion, l'animation et la promotion du Centre de Recherche et de Formation en Ecoéthologie (CERFE). Ce dernier était initialement rattaché directement aux services de la communauté de communes lors de sa création.

En 2010, l'Université de Reims Champagne Ardenne (URCA) a souhaité élargir, dans le cadre d'un partenariat, son potentiel de plateformes technologiques en intégrant le Centre de Recherche et de Formation en Eco Ethologie (CERFE).

A cet effet, la communauté de communes de l'Argonne Ardennaise et l'URCA ont signé une convention cadre d'objectifs pour la période du 1er septembre 2010 au 31 décembre 2013, renouvelée par accord des deux parties pour la période du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2018, puis du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2022.

En parallèle, la communauté de communes met à disposition des locaux et alloue une subvention annuelle de fonctionnement au CERFE dans le cadre d'une convention d'objectifs et de moyens.

Impact socio-économique et environnemental :

Les principaux objectifs liés à ce partenariat sont :

- Favoriser la recherche scientifique en matière environnementale sur le territoire
- Diffuser et valoriser les actions de recherche scientifiques réalisées sur le territoire de l'Argonne Ardennaise
- Favoriser l'éducation des jeunes aux démarches de recherche scientifique

Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ? :

Ce projet est prioritaire dans la mesure où le CERFE est l'unique organisme universitaire de recherche scientifique situé sur le territoire de l'Argonne Ardennaise, lequel attire des personnels et/ou étudiants de haut niveau de qualification.

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? :

Les acteurs associés sont :

- L'éducation nationale
- Les publics scolaires
- Les touristes
- Les habitants

● **Échéancier des réalisations**

Date de début des travaux : 2020

Fin prévisionnelle des travaux : 2022

Date de délibération sur le projet : 19/12/2019

● **Plan de financement**

Dépenses (HT) investissement uniquement	€	%	Commentaire
<input type="checkbox"/> VRD			
<input type="checkbox"/> Travaux sur le bâti			
<input checked="" type="checkbox"/> Autres	85 000		Financement pour 3 ans : 2020, 2021, 2022
<b>Montant total du projet</b>	<b>85 000</b>		

Financements	€	%	Commentaire
<input type="checkbox"/> Etat DSIL relance			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL rénovation			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL classique			
<input type="checkbox"/> Etat autres			Préciser : DSID, FNADT, DETR...
<input type="checkbox"/> Europe			Préciser :
<input type="checkbox"/> Région			Préciser :
<input type="checkbox"/> Département			

<input type="checkbox"/> Autre collectivité			Préciser :
<input type="checkbox"/> Autre financement public			Préciser : ADEME, CDC...
<input type="checkbox"/> Autre financement privé			
<input checked="" type="checkbox"/> Autofinancement	85 000		20% ou 30% si chef de filât
<b>Montant total des recettes</b>	85 000		

## Fiche action AXE 3 -D n°6

### FICHE « PROJET PRIORITAIRE » - INVESTISSEMENT

- **Maître d'Ouvrage**

Nom : Communauté de communes de l'Argonne Ardennaise

Nature :  mairies  communautés de communes  Pays/PETR et syndicats  autre : Université  
Reims Champagne Ardennes  
Code INSEE : 240800920

RIB : FR38 3000 1005 34F0 8300 0000 053  
Adresse : 44-46 rue du Chemin Salé – 08 400 VOUZIERS  
Nom du représentant légal : Benoît SINGLIT  
Qualité du représentant légal : Président

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : Mauger David /  
Aurélien Musu  
Téléphone du référent : 03 24 30 80 70  
Adresse électronique du référent : [d.mauger@argonne-ardennaise.fr](mailto:d.mauger@argonne-ardennaise.fr) /  
[a.musu@argonne-ardennaise.fr](mailto:a.musu@argonne-ardennaise.fr)

- **Descriptif du projet**

Intitulé du projet : Projet Zone Atelier Argonne (ZARG)

Action relevant d'un programme ou d'un contrat :  POCE  Territoire d'industrie  Action cœur de ville/ville moyenne  Contrat de ruralité  contrat local de santé  autres : Programme national zones ateliers

Orientations / thématiques / priorités stratégiques :  cohésion territoriale,  ancrage local de l'économie,  transition écologique,  résilience sanitaire,  préservation du patrimoine,  usage du numérique,  transfrontalier/interterritorial

Adresse postale du projet : territoire de l'Argonne Ardennaise

Descriptif du projet :

Un groupe d'enseignants-chercheurs principalement issus des universités de la région Grand Est, avec la collaboration de différents acteurs présents sur le territoire, développe actuellement un projet de labélisation de l'Argonne dans le cadre des Zones Ateliers du CNRS.

Le projet zone atelier en Argonne (ZARG) vise à fédérer les chercheurs travaillant sur l'Argonne et à développer de nouveaux projets de recherche interdisciplinaires à long terme sur les dimensions socio-économique, environnementale et écologique de ce territoire situé au cœur de la région Grand-Est.

Déployé sur des zones d'observations, dits "sites ateliers", situées sur différents types de paysage (le massif forestier, les plaines céréalière, les bocages, la plaine alluviale et les villages ruraux), l'objectif du projet est de répondre aux problématiques suivantes :

- Comment soutenir un environnement de qualité en Argonne et valoriser ce système socio-écologique rural et peu peuplé ?

- Comment la population peut-elle bénéficier de cet environnement de qualité de manière inclusive et respectueuse de la nature et de l'histoire ?
- Comment la recherche impliquée peut contribuer à un environnement de qualité et faire avancer la transformation de ce territoire vers le développement durable ?

Pour répondre à ces questions, le projet ZARG mise sur la collaboration entre sciences exactes et naturelles, sciences humaines et sociales et santé. Pour cela, il s'appuie sur un réseau de plus de 70 enseignants-chercheurs rattachés à 17 laboratoires et 6 établissements : le Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS), l'Université de Reims Champagne-Ardenne (URCA), l'Université de Lorraine, l'Université de Strasbourg, l'Institut National de l'Environnement Industriel et des Risques (INERIS) et l'Institut National de la Recherche Agronomique (INRA).

La dimension sociétale est également intégrée au projet puisqu'il peut compter sur le soutien de plus d'une trentaine de partenaires locaux et nationaux (collectivités territoriales, organismes publics, entreprises, écoles, associations etc.).

La communauté de communes de l'Argonne Ardennaise appuie ce projet de ZARG et souhaite mettre en place une logique partenariale.

#### Impact socio-économique et environnemental :

Les principaux impacts attendus sont :

- favoriser la préservation d'un environnement de qualité et de valoriser le système socio-écologique du territoire
- favoriser développement économique et touristique durable pour le territoire

#### Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ? :

Ce projet est prioritaire dans la mesure où il favorise le développement de la recherche scientifique de haut niveau sur le territoire de l'Argonne Ardennaise, avec un impact moyen par zone atelier au niveau national de 2 millions d'euros de répercussions indirectes sur les territoires concernés. A moyen terme, une valorisation touristique paraîtrait envisageable.

#### Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? :

Les acteurs associés au projet sont :

- les chercheurs scientifiques
- le CERFE (Centre de Recherche en Ecoéthologie)
- les structures naturalistes
- les habitants
- l'ONF (Office National des Forêts)

## ● **Échéancier des réalisations**

Date de début des travaux : 2020

Fin prévisionnelle des travaux : 2022

Date de délibération sur le projet : 2020

- **Plan de financement**

<b>Dépenses (HT)</b> investissement uniquement	€	%	Commentaire
<input type="checkbox"/> VRD			
<input type="checkbox"/> Travaux sur le bâti			
<input type="checkbox"/> Autres			
<b>Montant total du projet</b>			

<b>Financements</b>	€	%	Commentaire
<input type="checkbox"/> Etat DSIL relance			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL rénovation			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL classique			
<input type="checkbox"/> Etat autres			Préciser : DSID, FNADT, DETR...
<input type="checkbox"/> Europe			Préciser :
<input type="checkbox"/> Région			Préciser :
<input type="checkbox"/> Département			
<input type="checkbox"/> Autre collectivité			Préciser :
<input type="checkbox"/> Autre financement public			Préciser : ADEME, CDC...
<input type="checkbox"/> Autre financement privé			
<input type="checkbox"/> Autofinancement			20% ou 30% si chef de filât
<b>Montant total des recettes</b>			

## FICHE ACTION AXE 3 – E n°1

### FICHE « PROJET PRIORITAIRE » - INVESTISSEMENT

- **Maître d’Ouvrage**

Nom : Syndicat Mixte du SCoT Sud Ardennes

Nature :  mairies  communautés de communes  Pays/PETR et syndicats  autre :  
Code INSEE :

RIB :

Adresse : 30 avenue de Bourgoin, 08300 SAULT-LES-RETHEL

Nom du représentant légal : M. Renaud AVERLY

Qualité du représentant légal : Président du Syndicat

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier à l’Argonne Ardennaise:  
Elodie COURTOIS

Téléphone du référent : 03 24 30 76 32

Adresse électronique du référent : e.courtois@argonne-ardennaise.fr

- **Descriptif du projet**

Intitulé du projet : **Mise en œuvre du SCoT Sud-Ardennes**

Action relevant d'un programme ou d'un contrat :  POCE  Territoire d'industrie  Action cœur de ville/ville moyenne  Contrat de ruralité  contrat local de santé  autres : ...

Orientations / thématiques / priorités stratégiques :  cohésion territoriale,  transition écologique,  préservation du patrimoine,

Localisation/Rayonnement du projet : Les 3 Communautés de communes du Sud-Ardennes

**Descriptif du projet** : Elaboration d'un Schéma de Cohérence Territoriale à l'échelle des 3 EPCI du sud-Ardennes (Pays Rethélois, Crêtes Préardennaises et Argonne Ardennaise).

**Impact socio-économique et environnemental** : Mise en œuvre cohérente et efficace des politiques publiques portées par les intercommunalités et les communes à l'échelle du Sud-Ardennes.

**Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ?** : Doter le territoire d'un document de planification stratégique portant un projet partagé de développement et d'aménagement du territoire Sud-Ardennes à l'horizon 20 ans.

**Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ?** : Le syndicat mixte du SCoT Sud-Ardennes, les services des 3 EPCI, l'AUDRR

- **Échéancier des réalisations**

Date de début des travaux : 2<sup>e</sup> semestre 2019

Fin prévisionnelle des travaux : Fin 2024

Date de délibération sur le projet : 25 mars 2019 (Création Syndicat Mixte du SCoT Sud-Ardennes)

- **Plan de financement**

<b>Dépenses (HT)</b> investissement uniquement	€	%	Commentaire
<input type="checkbox"/> Autres			
<b>Montant total du projet</b>	460 000€		

<b>Financements</b>	€	%	Commentaire
<input type="checkbox"/> Etat DSIL relance			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL rénovation			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL classique			
<input type="checkbox"/> Etat autres	120 000€		DGD versée en 3 tranches
<input type="checkbox"/> Europe			
<input type="checkbox"/> Région	45 000€		
<input type="checkbox"/> Département			
<input type="checkbox"/> Autre collectivité			
<input type="checkbox"/> Autre financement public			
<input type="checkbox"/> Autre financement privé			
<input type="checkbox"/> Autofinancement	295 000€		Pour la Communauté de communes de l'Argonne Ardennaise : 98 333,35€
<b>Montant total des recettes</b>			

## FICHE ACTION AXE 3 – E n°2

### FICHE « PROJET PRIORITAIRE » - INVESTISSEMENT

- **Maître d’Ouvrage**

Nom : Communauté de Communes de l’Argonne Ardennaise

Nature :  communautés de communes

Code INSEE : 240800920

RIB :

Adresse : 44 rue du chemin salé

Nom du représentant légal : M. Benoît SINGLIT

Qualité du représentant légal : Président

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : Elodie COURTOIS

Téléphone du référent : 03 24 30 76 32

Adresse électronique du référent : e.courtois@argonne-ardennaise.fr

- **Descriptif du projet**

Intitulé du projet : **Elaboration du PLUi de l’Argonne Ardennaise**

Action relevant d'un programme ou d'un contrat :  POCE  Territoire d’industrie  Action cœur de ville/ville moyenne  Contrat de ruralité  contrat local de santé  autres : ...

Orientations / thématiques / priorités stratégiques :  cohésion territoriale,  ancrage local de l’économie,  transition écologique,  résilience sanitaire,  préservation du patrimoine,  usage du numérique,

Localisation/Rayonnement du projet : Territoire de l’Argonne Ardennaise

**Descriptif du projet** : Elaboration d’un Plan Local d’Urbanisme intercommunal sur les 95 communes du territoire de l’Argonne Ardennaise. Lancée courant 2018, le PLUi devrait être approuvé en 2023.

**Impact socio-économique et environnemental** : L’élaboration du PLUi permet de veiller à une urbanisation maîtrisée du territoire, de préserver l’outil économique agricole, de prévoir les besoins nécessaires à la pérennisation et au développement du tissu économique et de l’emploi, de répondre aux besoins en équipements et services publics et de diversifier l’offre en logements pour répondre aux besoins de l’ensemble de la population.

**Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ?** : Pour doter le territoire d’un document de planification afin de prévoir les dispositions nécessaires à son développement et à la préservation des ressources agricoles et naturelles. Pour mettre en valeur l’identité du territoire et la spécificité des 95 communes membres.

**Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ?** : Service urbanisme de l’Argonne Ardennaise et l’Agence d’Urbanisme de Reims

- **Échéancier des réalisations**

Date de début des travaux : Juillet 2018

Fin prévisionnelle des travaux : Fin 2023

Date de délibération sur le projet : Délibération de prescription du PLUi en date du 20 novembre 2017

- **Plan de financement**

Dépenses (HT) investissement uniquement	€	%	Commentaire
<input type="checkbox"/> Autres	450 000€		Répartis sur 5 budgets (2018 à 2022)
<b>Montant total du projet</b>	450 000€		

Financements	€	%	Commentaire
<input type="checkbox"/> Etat DSIL relance			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL rénovation			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL classique			
<input type="checkbox"/> Etat autres	161 352,81€	35,9 %	DGD
<input type="checkbox"/> Europe			
<input type="checkbox"/> Région			
<input type="checkbox"/> Département			
<input type="checkbox"/> Autre collectivité			
<input type="checkbox"/> Autre financement public			
<input type="checkbox"/> Autre financement privé			
<input type="checkbox"/> Autofinancement	288 647,19	64,1 %	20% ou 30% si chef de filât
<b>Montant total des recettes</b>	450 000€		

## Fiche action AXE 3 -F n°1

### FICHE « PROJET PRIORITAIRE » - FONCTIONNEMENT

- **Maître d'Ouvrage**

Nom : Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise

Nature :  communautés de communes  
Code INSEE : 240800920

RIB :  
Adresse : 44 rue du chemin salé  
Nom du représentant légal : M. Benoît SINGLIT  
Qualité du représentant légal : Président

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : Santerre Mathieu  
Téléphone du référent : 03 24 30 55 71  
Adresse électronique du référent : m.santerre@argonne-ardennaise.fr  
:

- **Descriptif du projet**

Intitulé du projet : Intégration dans le programme de prévention départemental en lien avec Valodea

Action relevant d'un programme ou d'un contrat :  
Orientations / thématiques / priorités stratégiques :  transition écologique  
Localisation/rayonnement du projet : Territoire de l'Argonne Ardennaise

Descriptif du projet : Il s'agit de s'inscrire dans le programme départemental de prévention des déchets ménagers porté par Valodea et de mettre en place à ce titres d'actions de sensibilisation à la réduction des déchets

Impact socio-économique et environnemental : Réduction des déchets

Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ? :

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? : Valodea, gros consommateurs de déchets (hôpital, cantines scolaires, traiteur, grosses entreprises du territoire...)

- **Échéancier du projet**

Date de début : 2021  
Fin prévisionnelle : 2026  
Date de délibération sur le projet : 19/07/2019

- **Plan de financement**

Dépenses (TTC)	€	%	Commentaire
<b>Montant total du projet</b>			

Financements	€	%	Commentaire
Etat			

Europe			
Région			
Département			
Autre collectivité			
Autre financement public			
Autre financement privé			
Autofinancement			
<b>Montant total des recettes</b>			

## Fiche action AXE 3 -F n°2

### FICHE « PROJET PRIORITAIRE » - INVESTISSEMENT

- **Maître d'Ouvrage**

Nom : Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise

Nature :  communautés de communes

Code INSEE : 240800920

RIB :

Adresse : 44 rue du chemin salé

Nom du représentant légal : M. Benoît SINGLIT

Qualité du représentant légal : Président

Nom et prénom de la personne référente en charge du dossier : Maksud Léo

Téléphone du référent : 03 24 30 23 94

Adresse électronique du référent : l.maksud@argonne-ardennaise.fr

- **Descriptif du projet**

Intitulé du projet : Travail à l'installation d'une recyclerie/ressourcerie sur le territoire de l'Argonne Ardennaise

Action relevant d'un programme ou d'un contrat :

Orientations / thématiques / priorités stratégiques :  cohésion territoriale,  ancrage local de l'économie,  transition écologique

Adresse postale du projet : -

Descriptif du projet : Des réunions de travail ont eu lieu avec le groupement d'économie solidaire Coopelis pour l'implantation d'une recyclerie/ressourcerie sur Vouziers

Impact socio-économique et environnemental : Impact socio-économique via la création d'emplois (15 à 20 emplois en insertion évoqués) et impact environnemental via la réutilisation de déchets dont certains auraient été enfouis

Pourquoi, en quoi ce projet est prioritaire ? : Impact écologique et en matière d'emplois sur le secteur

Quels sont les acteurs/ressources du territoire associés au projet ? : ADEME, Structure Coopelis,

- **Échéancier des réalisations**

Date de début des travaux : étude septembre 2021 – décembre 2021 – début construction en 2022-2023

Fin prévisionnelle des travaux :

Date de délibération sur le projet : Sur l'étude, délibération du bureau du 09/06/2021

- **Plan de financement**

Dépenses (HT) - études investissement uniquement	€	%	Commentaire
<input type="checkbox"/> VRD			
<input type="checkbox"/> Travaux sur le bâti			

<input type="checkbox"/> Autres	9 800€		Etudes
<b>Montant total du projet</b>	9 800€		
<b>Financements</b>	<b>€</b>	<b>%</b>	<b>Commentaire</b>
<input type="checkbox"/> Etat DSIL relance			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL rénovation			
<input type="checkbox"/> Etat DSIL classique			
<input type="checkbox"/> Etat autres			A
<input type="checkbox"/> Europe			Préciser :
<input type="checkbox"/> Région			Préciser :
<input type="checkbox"/> Département			
<input type="checkbox"/> Autre collectivité			Préciser :
<input type="checkbox"/> Autre financement public	6 860€		Préciser : ADEME
<input type="checkbox"/> Autre financement privé			
<input type="checkbox"/> Autofinancement	2 940€		20% ou 30% si chef de filât
<b>Montant total des recettes</b>	9 800€		

Chiffrage uniquement de l'étude à ce stade